

Université catholique de Louvain

Faculté de philosophie et lettres

Département d'histoire

Femmes parlementaires dans la Belgique de la question royale

Leurs itinéraires et leur rôle dans la vie politique de juin 1949 à
novembre 1950

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de Licenciée en histoire

par Natacha WITORSKI

Promoteur : M. DUMOULIN

Louvain-la-Neuve
2003

Parmi les personnes qui nous ont aidée à la réalisation de ce mémoire, nous tenons à remercier tout particulièrement Monsieur le Professeur M. Dumoulin, qui en a accepté la direction, et Monsieur J.-R. Kupper, pour le soin qu'il a mis à la relecture de ces pages.



ANNÉE ACADÉMIQUE : 2002-2003

SESSION : JUIN 2003

NOM : WITTORSKI

PRÉNOM : Natacha

TITRE DU MÉMOIRE : *Femmes parlementaires dans la Belgique de la question royale.
Leurs itinéraires et leur rôle dans la vie politique de juin 1949 à
novembre 1950*

PROMOTEUR : M. DUMOULIN

Résumé :

Il s'agit de porter un éclairage sur le rôle des femmes parlementaires belges, autour d'une tranche de notre histoire politique, entre les premières élections au suffrage masculin et féminin et la fin de la question royale. Outre des aspects biographiques, ce travail contient un parcours de l'actualité (élections de 1949 et 1950, et consultation populaire) et un examen de l'activité de ces seize parlementaires au sein même du Parlement. Les quelques fonds d'archives existants ont été complétés par une consultation de la presse, quotidienne ainsi que féminine, en plus de la lecture des *Annales parlementaires*. Beaucoup de ces parlementaires sont engagées dans l'associatif féminin. Elles ont participé activement, même si de manière cloisonnée, aux campagnes électorales, en conscientisant les femmes à la politique. Elles se sont impliquées dans les luttes autour de la question royale. Au Parlement, elles ont peu pris la parole en séance plénière, il s'agissait souvent de questions socio-économiques, avec un point de vue féminin, mais pas exclusivement. Signe que la division classique des rôles se reproduit au sein des assemblées ?

INTRODUCTION

18 mai 2003. Les Belges ont été appelés aux urnes. La problématique de la présence des femmes en politique n'a pas été absente de la campagne électorale, notamment parce que, pour la première fois, les partis devaient présenter des listes paritaires¹. A la clé, un renforcement de la présence féminine au Parlement, puisque, vraisemblablement, 35%² des députés seront, en réalité, des députées. Le chemin est long qui a mené à cette représentation, encore imparfaite. Plus de quatre-vingts ans se sont en effet écoulés depuis l'entrée de Marie Spaak, première sénatrice belge, au Parlement. Ce temps n'est que le reflet de la difficulté des démocraties à rendre effectifs certains de leurs principes. *Il ne saurait en effet y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences*³. Si une telle affirmation apparaît aujourd'hui comme une évidence et interpelle, on ne peut oublier que cette perspective sexuée est récente. Qu'elle soit actuelle ne lui interdit cependant pas d'être le point de départ d'une interrogation du passé, si l'on reste conscient qu'il s'agit d'un questionnement récent.

Si quelques femmes ont fait leur entrée au Parlement dès les années vingt, ce n'est qu'en 1948 qu'elles ont acquis le droit de vote, droit immédiatement effectif puisqu'en Belgique le vote est obligatoire. C'est alors seulement le début de l'égalité formelle. C'est ce moment qui a été choisi comme point de départ de cette approche, avec la première législature pour laquelle les femmes parlementaires sont issues du suffrage universel pur et simple (après les élections du 26 juin 1949). Il s'agit d'une période agitée puisqu'elle coïncide avec le dénouement de la question royale. L'analyse se prolonge jusqu'au mois de novembre 1950, qui correspond à la fin de la session législative au cours de laquelle s'est terminée la question royale. Sélectionner une période assez courte de l'histoire politique de la Belgique nous permettra de faire le lien avec l'actualité, en se demandant quelle y a été l'implication des femmes parlementaires et quels arguments elles ont développé face à celle-ci. Ce choix ne rendra donc pas

¹ Quotas qui étaient auparavant d'un tiers (loi Smet - Tobback du 24 mai 1994). Autre nouveauté, peut-être plus déterminante encore : l'obligation de présenter des candidats des deux sexes aux trois premières places.

² Il s'agit de la proportion d'élues à la Chambre des Représentants, il est encore actuellement impossible de déterminer qui siègera vraiment, en raison des nombreux jeux de chaises musicales entre gouvernements et assemblées qui peuvent se produire.

³ Extrait de la déclaration universelle sur la démocratie adoptée par le Conseil interparlementaire (de l'Union interparlementaire à Genève) en septembre 1997 au Caire (voir <http://www.ipu.org/wmn-f/approach.htm>).

possible l'étude d'une évolution, il s'agira plutôt d'une photographie de ce que les choses furent à un moment donné.

Classiquement, l'intérêt de l'historien s'est d'abord porté vers les institutions elles-mêmes, vers les événements à l'origine desquels elles sont. Aujourd'hui il ne peut oublier ceux qui font ces institutions. C'est ce point de vue que nous privilégierons ici, en nous intéressant d'abord aux personnes, dans notre cas des femmes. Le Parlement est, au moment de notre analyse, le niveau de pouvoir le plus élevé où elles sont présentes. Dans le cadre d'une étude de genre, il conviendrait d'aborder les hommes et les femmes en parallèle. Nous nous sommes ici limitée aux seules femmes parlementaires, tout en essayant de comparer les données lorsque cela était possible ; il ne s'agit en effet pas vraiment de deux groupes, mais d'une minorité au sein d'un ensemble⁴. Leur petit nombre permet en outre une étude plus approfondie que celle qui aurait eu pour objet l'ensemble des parlementaires.

Les interrogations auxquelles nous tenterons de répondre sont multiples. La place des femmes dans la politique ne pouvant être dissociée de leur place dans la société, il nous faudra examiner le contexte qui entoure leur entrée en politique. De même, il n'existe pas de frontière aussi nette qu'elle ne l'est pour les hommes entre leur vie publique et leur vie privée ; c'est pourquoi nous aborderons aussi certains aspects tels que leur situation familiale, entre autres éléments d'ordre biographique. Peu nombreuses à exercer un tel mandat, il sera intéressant de savoir comment elles sont arrivées là. Et avec quelle vision de la place des femmes en politique ? Surtout, comment ont-elles exercé leur mandat, à quoi se sont-elles intéressées ? Ou encore comment se sont-elles impliquées dans les événements de l'actualité ? Quels arguments ont-elles mis en avant ? Ce sont là autant d'éléments qui nous guideront dans notre analyse.

La problématique de la présence des femmes en politique, est, comme on l'a dit, relativement récente comme interrogation historique⁵. Les histoires des partis, ou les synthèses d'histoire politique, ne l'abordent que peu, quand elles l'abordent. Pourtant le sujet suscite l'intérêt, et a donné lieu à différents travaux spécifiques, notamment des

⁴ Ensemble qui a déjà été étudié par ailleurs, du moins partiellement. Voir par exemple Fr. DEBUYST, *La fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*, Bruxelles, CRISP, 1967.

⁵ Ce qui paraît logique si on estime nécessaire un certain décalage entre les faits et leur analyse.

mémoires de licence. Pour baliser le domaine est parue une synthèse sur le thème « Femmes et politique », sous la direction d'Éliane Gubin et Leen Van Molle⁶, qui nous a servi d'instrument de travail. D'autres ouvrages de référence sont à signaler, comme les récentes histoires du Sénat⁷ (1999) et de la Chambre⁸ (2003), qui intègrent la question.

Quant aux sources utilisées, nous nous sommes d'abord dirigée vers les archives personnelles des parlementaires concernées, qui sont malheureusement assez limitées. Les plus intéressantes sont celles d'Isabelle Blume⁹, conservées par l'Institut Émile Vandervelde [I.E.V.]. Elles comprennent notamment des informations sur l'organisation des différentes campagnes électorales, ainsi que sur le mouvement féminin socialiste, dont elle est la présidente. Le fonds Jeanne-Émile Vandervelde¹⁰, à l'I.E.V. également, ne concerne que les années 1931 à 1938. L'Institut liégeois d'histoire sociale dispose quant à lui d'un volumineux fonds Alex Fontaine-Borguet¹¹, qui comprend une importante documentation sur ses activités et les thèmes qui l'intéressent, mais qui concerne peu son activité politique au sens strict. Enfin, il existe des Papiers Maria Baers dans les archives des Christelijke Sociale Vrouwenwerken [C.S.V.W.], au KADOC. La partie ayant trait à son activité parlementaire consiste essentiellement en documentation imprimée (*Annales* et *Documents* du Sénat), et présente donc peu d'intérêt. Ce qui est exploitable est donc assez réduit, probablement parce que peu d'intérêt était porté à ces documents au moment où ils auraient pu être conservés, mais aussi en raison de l'attitude des producteurs d'archives eux-mêmes. Mathilde Schroyens explique ainsi à un journaliste qui l'interroge à ce sujet qu'elle a liquidé ses archives personnelles comme un « fatras inutile » : *Ik vond dat die dingen*

⁶ É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998.

⁷ *L'histoire du Sénat de Belgique de 1831 à 1995*, dir. V. Laureys, M. Van den Wijngaert et al., Bruxelles, Racine, 1999.

⁸ *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002*, dir. É. Gubin, J.-P. Nandrin, E. Gerard et E. Witte, Bruxelles, Chambre des Représentants, 2003, et particulièrement la contribution d'Éliane Gubin. Cet ouvrage venant de paraître, nous n'avons pu en prendre connaissance que lorsque ce travail était presque achevé.

⁹ R. et L. FLAGOTHIÉ, *Inventaire d'archives du Fonds I. Blume*, Bruxelles, Fondation L. De Brouckère, 1980.

¹⁰ Voir E. FLOUR et C. JACQUES, *Bronnen voor de geschiedenis van de vrouwenbeweging in België - Sources pour l'histoire du féminisme en Belgique: Repertorium van Archieven - Répertoire d'Archives 1830-1993*, Bruxelles, Ministère de l'Emploi et du Travail, 1993, pp.16-18.

¹¹ Voir Chr. DECERF, *Alex Fontaine-Borguet : une femme dans l'action sociale et politique. Inventaire du fonds d'archives conservé à l'I.L.H.S.*, travail de fin de graduat de bibliothécaire-documentaliste, Liège, Institut supérieur d'enseignement des sciences de l'information et des sciences sociales de la province de Liège – ISIS, 1991-1992.

*niet interessant genoeg waren om bewaard te blijven. Er is zoveel papier, en er is al zoveel gesproken en geschreven, dat niet de moeite waard is...*¹² justifie-t-elle...

Toutes étant décédées, il ne nous a pas été possible d'avoir avec elles un entretien direct¹³. Dès lors, il nous a fallu recourir aux quelques interviews accordées à la presse, notamment dans les revues des groupements dont elles ont été membres.

Les centres d'archives des différents partis possèdent également quelques documents ayant trait à leur mouvement féminin. Du côté libéral il s'agit de procès-verbaux des assemblées générales de la Fédération nationale des Femmes libérales ; pour le C.V.P. il existe aussi quelques papiers ; quant au parti socialiste, le plus intéressant reste le fonds Isabelle Blume.

Pour ce qui concerne leur activité au sein du Parlement, nous nous sommes évidemment concentrée sur les *Annales parlementaires*, et avons également utilisé les *Documents parlementaires*.

La presse quotidienne, autre source classique, n'a pas été oubliée. Différents titres¹⁴ ont fait l'objet d'un dépouillement systématique dans les périodes de campagne électorale ; les comptes rendus des séances du Parlement, lors des interventions d'une certaine importance, ont également été consultés. Le monde de la presse étant alors particulièrement divisé politiquement et géographiquement, il aurait presque fallu se rapporter à un journal par parlementaire¹⁵. En effet, tous les meetings ne sont pas annoncés dans toutes les éditions. Si l'édition nationale ne reprend que les comptes rendus des plus importants, cela ne signifie pas pour autant que d'autres n'ont pas eu lieu. Il faut aussi compter avec le fait que, les journaux étant politiquement orientés, les commentaires d'un même événement peuvent être opposés si les tendances sont différentes, et se souvenir que la presse n'est pas nécessairement le reflet de l'opinion. Certaines revues plus spécifiques, comme celles des groupements dont elles sont membres, ont également été dépouillées systématiquement pour les années 1949-1950.

Enfin, nous avons également eu recours à divers dossiers biographiques, et d'abord les dossiers des parlementaires, à la Chambre et au Sénat. Ces dossiers contiennent des données relatives à l'état civil, aux diplômes, à l'activité professionnelle, aux autres mandats politiques et aux activités parlementaires des

¹² Ed. DE MAESSCHALCK, *Ten huize van...*, Bruxelles, B.R.T., 1991, pp. 201-202.

¹³ Nous avons toutefois pu nous entretenir avec Antoinette Spaak, petite-fille de Marie Spaak et elle-même députée F.D.F. de 1974 à 1995 (Bruxelles, 26 novembre 2002).

¹⁴ Voir bibliographie.

différents membres, ainsi que, pour les sénateurs, des extraits de presse. Le Centre d'archives pour l'histoire des femmes [Carhif]¹⁶, ainsi que les centres d'archives des différents partis, possèdent également des dossiers de ce type.

Cet ensemble de sources nous permet de nous faire une idée assez précise de leurs activités, mais il s'agit malheureusement essentiellement de données factuelles. Nous avons donc dû nous limiter à des indications éparses pour les aspects tels que le point de vue des contemporains¹⁷.

Ce travail sera présenté autour de trois axes, thématiques. Le premier, d'ordre plus biographique, consistera à établir des points communs entre les différents itinéraires, repris sous forme de fichier biographique (annexe C). Leur situation sociale, leur degré de formation, le contexte de leur entrée en politique seront entre autres abordés. Ensuite nous examinerons, de manière chronologique, leur participation à l'actualité politique de l'époque, autour de trois temps forts: les élections de juin 1949 et juin 1950, ainsi que la campagne de propagande précédant la consultation populaire au sujet de la question royale. Enfin, nous aborderons leur activité au sein même du Parlement, en examinant notamment dans quels domaines elle s'inscrit. Il s'agira donc d'une approche plutôt thématique.

Avant cela, il nous a paru utile d'esquisser brièvement les différentes étapes de l'acquisition par les femmes de la citoyenneté politique, qui n'est donc entière qu'à partir de 1948, ainsi que de retracer l'entrée des premières femmes au Parlement (avant 1949). Nous tenterons aussi de situer la place que les différents partis ont réservée aux femmes.

¹⁵ Ainsi pour Georgette Ciselet on a tout intérêt à consulter *La Nouvelle Gazette Edition Bruxelles*, tandis que c'est *Le Monde du Travail* qui est le plus complet au sujet d'Alex Fontaine-Borguet.

¹⁶ Les dossiers du Carhif sont en réalité des copies de documents conservés ailleurs.

¹⁷ Nous n'avons pas vérifié si certains parlementaires contemporains étaient encore en vie mais, sachant que l'âge moyen d'accès au Parlement est en 1946 (selon Fr. DEBUYST, *La fonction parlementaire*, op. cit., p. 78), de quarante-quatre ans cinq mois, ils auraient au minimum plus de nonante ans... Or ce que nous aurions souhaité approfondir, ce sont les questions des perceptions, du regard posé, etc., autant d'éléments sur lesquels le temps a encore plus d'incidence que lorsqu'il s'agit de faits.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

A.F.B. :	Fonds Alex Fontaine-Borguet	K.A.V. :	Kristelijk Arbeiders Vrouwengilden
AMSAB :	Archief en Museum van de Socialistische Arbeidersbeweging (Gand)	KULAK :	Katholieke Universiteit Leuven Campus Kortrijk
<i>Ann. parl.</i> :	<i>Annales parlementaires</i>	K.U.Leuven :	Katholieke Universiteit Leuven (Louvain)
arr. :	arrondissement	K.U.V. :	Katholieke Universitaire Vrouwenvereniging
A.V.B. :	Archives de la Ville de Bruxelles	KADOC :	Katholieke Documentatie- en Onderzoekscentrum
B.S.P. :	Belgische Socialistische Partij	L.O.F.C. :	Ligues ouvrières féminines chrétiennes
CARCOB :	Centre d'archives du parti communiste de Belgique (Bruxelles)	O.N.E. :	Œuvre nationale de l'enfance
Carhif :	Centre d'archives pour l'histoire des femmes (Bruxelles)	P.C.B. :	Parti communiste de Belgique
C.M.B.V. :	Christelijke Middenstands- en Burgers Vrouwen	P.O.B. :	Parti ouvrier belge
C.N.F.B. :	Conseil national des femmes belges	P.S.B. :	Parti socialiste belge
C.N.P.P.A. :	Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants droit	P.S.C. :	Parti social-chrétien
C.S.V.W. :	Christelijke Sociale Vrouwenwerken	R.U.G. :	Rijksuniversiteit Gent
C.V.P. :	Christelijke Volkspartij	S.E. :	Session extraordinaire
CRISP :	Centre de recherche et d'information socio-politiques	S.O. :	Session ordinaire
<i>Doc. parl.</i> :	<i>Documents parlementaires</i>	S.V. :	Socialistische Vrouwen
E.O.S. :	École Ouvrière Supérieure	U.C.L. :	Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve)
F.D.F. :	Front démocratique des Francophones	U.L.B. :	Université libre de Bruxelles
F.G.T.B. :	Fédération générale du Travail de Belgique	U.Lg. :	Université de Liège
F.N.F.L. :	Fédération nationale des Femmes libérales	V.N.V. :	Vlaamsch nationaal verbond
F.P.S. :	Femmes Prévoyantes Socialistes	V.U.B. :	Vrije Universiteit Brussel
I.E.V. :	Institut Émile Vandervelde (Bruxelles)		
I.B. :	Fonds Isabelle Blume		
I.L.H.S. :	Institut liégeois d'histoire sociale		
I.N.R. :	Institut National de Radiodiffusion		
J.G.S. :	Jeunes Gardes Socialistes		

PREMIÈRE PARTIE :

LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE EN BELGIQUE.

Quelques repères

A. ÉTAPES DE L'ACQUISITION DE LA CITOYENNETÉ POLITIQUE¹

Jusqu'à la fin du premier conflit mondial, les femmes belges sont exclues de toute participation directe à la vie politique de leur pays. Une première avancée est perceptible avec l'octroi du droit de vote pour certaines catégories de femmes aux élections du 16 novembre 1919². Ce premier pas n'est cependant pas le signe d'une évolution des mentalités : les électrices le sont au nom d'un fils ou d'un mari décédé, ou en signe de reconnaissance pour le courage dont elles ont fait preuve, qualité traditionnellement reconnue comme virile.

Toutes les Belges - sauf les prostituées et les femmes coupables d'adultère - acquièrent ensuite le droit de suffrage aux élections communales en avril 1920³. Le terrain communal doit leur servir de lieu d'apprentissage du fonctionnement politique, avant une extension du suffrage aux niveaux provincial et législatif, extension que le nouvel article 47 de la Constitution rend possible par une loi votée à la majorité des deux-tiers⁴. Différentes études ont été réalisées sur ces premiers pas des femmes en politique⁵. Toutes aboutissent à la conclusion que leur impact a été assez réduit, ils ne conduisent pas à une entrée progressive des femmes dans ce domaine.

Les premiers résultats électoraux ne révèlent pas plus de bouleversement, le « raz-de-marée conservateur » que certains redoutaient n'a pas lieu. Mais les craintes ne se dissipèrent pas pour autant. L'octroi du droit de vote aux législatives se fera encore attendre longtemps. Les positions des partis sont surtout déterminées par une vision opportuniste et stratégique. Si les catholiques sont plutôt opposés sur le principe au suffrage des femmes, ils le voient, depuis l'acquisition du suffrage universel masculin, comme un moyen de tempérer ce dernier, et vont donc le défendre. Les socialistes l'approuvent sur le plan théorique, en ce sens qu'il représente une étape dans

¹ Ces étapes sont reprises sous forme de tableau en annexe (annexe A).

² Lois du 9 mai 1919 (*Moniteur belge*, 12-13 mai 1919) et du 22 octobre 1921. Les femmes concernées sont les prisonnières politiques et les veuves non remariées ou mères (elles-mêmes veuves) des militaires morts à la guerre ou des citoyens belges fusillés ou tués à l'ennemi.

³ Loi du 15 avril 1920, *Moniteur belge*, 18 avril 1920.

⁴ Cet article fut promulgué le 7 février 1921 (*Moniteur belge*, 10 février 1921). Le 19 octobre 1921, il est prévu que les mêmes dispositions seront d'application pour les provinces.

⁵ Voir principalement C. JACQUES et C. MARISSAL, "L'apprentissage de la citoyenneté au féminin. Les élections communales dans l'agglomération bruxelloise, 1921-1938" ainsi que N. BOTTELDOORN et L. VAN MOLLE, "De gemeentepolitiek als leerschool? Vrouwen in de Oost-Vlaamse gemeenteraden 1920-1940" dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, 1998, n°4, pp. 83-118 et 119-142. Voir aussi I. GESQUIÈRE, C. JACQUES et C. MARISSAL, *Dix femmes en politique : les élections communales de 1921*,

la création d'une société égalitaire. Mais ils en craignent les conséquences et donc cherchent à le retarder. Les libéraux aussi ont peur que la droite catholique ne récupère les voix qu'elle a perdues par l'abandon du vote plural. Ce parcours a déjà fait l'objet de diverses études, et ne sera donc pas développé plus avant ici⁶.

Si l'octroi du droit de vote s'est fait attendre, l'accès des femmes à l'éligibilité s'est déroulé de manière beaucoup plus rapide. Cela peut paraître paradoxal à première vue⁷, mais n'est-ce pas un accès plus contrôlable ? Les premières femmes ne siègent en effet que par la volonté des partis. Le premier lieu qui leur est accessible n'est pas cette fois la commune mais bien le Parlement. Le 15 novembre 1920, l'article 50 de la Constitution est révisé, pour permettre aux femmes d'être concernées grâce à quelques subtilités de langage⁸. Ainsi, pour accéder à la Chambre, il n'est plus question d'« être âgé » et « être domicilié » mais bien d'« avoir atteint l'âge » et « avoir son domicile ». La révision de l'article 56, concernant le Sénat, se passera de ces modifications⁹.

Ensuite, au cours de l'année 1921, la commune¹⁰, puis la province¹¹, sont ouvertes aux femmes. Une loi consacre leur droit d'accès aux fonctions de

dir. É. Gubin et L. Van Molle, Bruxelles, Ministère de l'emploi et du travail, 1994, ainsi que É. GUBIN, "Femmes et citoyenneté en Belgique" dans *Sextant*, n°7, 1997, pp. 163-187.

⁶ C. CASTERMANS, D. KEYMOLEN et M. SMET, *De geschiedenis geweld aangedaan. De strijd voor het vrouwenstemrecht 1886-1948*, Anvers-Amsterdam, Nederlandsche Boekhandel Antwerpen, 1981. Le sujet a donné lieu à de nombreux mémoires de licence en histoire, citons A. BRIBOSIA, *Le vote des femmes en Belgique et les partis politiques de 1892 à 1902*, Louvain, U.C.L., 1970 ; Chr. DE SCHOENMACKER, *Het vrouwenstemrecht en de vrouwenemancipatie tijdens de Eerste Wereldoorlog en de tweede grondwetherziening (1914-1921)*, Gand, R.U.G., 1989 ; N. PEIFFER, *Le droit de vote des femmes en Belgique (1945-1948)*, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 1993 ; Kr. TIMMERMANS, *De visie van de C.V.P. op de rol van de vrouwen in de politiek, 1945-1965*, Louvain, K.U.Leuven, 1996 (Partie 1., "De C.V.P. en het vrouwenstemrecht", pp. 8-44). Certains s'attachent à l'attitude de la presse : G. SEGHERS, *La presse liégeoise face au vote des femmes de 1919 à 1921*, Liège, U.Lg., 1973 ; F. SÉNÉPART, *L'éligibilité et le suffrage féminin vus par la presse francophone belge (mars 1919-octobre 1921)*, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 1979 ; D. WILLEMS, *L'admission des femmes aux élections législatives de 1949 dans la presse catholique, socialiste et libérale en Belgique francophone. Des premières revendications féminines à l'octroi du droit de vote aux législatives de 1949 en passant par les élections communales de 1921*, Bruxelles, U.L.B., 1997 (Mémoire de licence en journalisme). Voir également *Les parlementaires et le droit de vote des femmes : extraits des débats à la Chambre, sources pour l'histoire des femmes en Belgique*, Bruxelles, Université des femmes, [1998].

⁷ A noter qu'au XIX^e siècle des avocats ont également pu être élus avant de disposer du droit de suffrage (S. FIERS et É. GUBIN, "La physionomie de la Chambre des Représentants" dans *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002*, dir. É. Gubin, J.-P. Nandrin, E. Gerard et E. Witte, Bruxelles, Chambre des Représentants, 2003, p. 116).

⁸ *Moniteur belge*, 3 décembre 1920, p. 9699.

⁹ Révision de la constitution du 15 octobre 1921, *Moniteur belge*, 24-25 octobre 1921, et loi du 21 octobre 1921 réglant l'élection des sénateurs directement choisis par le Sénat et nommés par les conseils provinciaux, *Idem*.

¹⁰ Loi du 19 février 1921, *Moniteur belge*, 24 février 1921 (art. 65).

¹¹ Loi du 19 octobre 1921, *Moniteur belge*, 24-25 octobre 1921 (art. 23).

bourgmestre, d'échevin, de secrétaire et de receveur communal¹². Pourtant l'arrivée de pionnières à ces postes ne change rien ou très peu, la division des rôles reste de mise et la plupart des femmes considèrent toujours la sphère publique comme un territoire réservé aux hommes¹³.

Les débats concernant l'octroi du droit de vote aux législatives se prolongent après la Deuxième Guerre mondiale. En 1945, deux propositions de loi sont déposées, une communiste, l'autre catholique¹⁴. Elles conduiront au rapport d'Isabelle Blume, le 16 octobre 1945. Certains socialistes craignent que le suffrage des femmes n'engendre un accroissement des candidatures féminines, qui serait préjudiciable aux hommes¹⁵. Chez les libéraux, les réflexions suivantes se font entendre : *les femmes des Flandres ont, en éducation politique, cent ans de retard sur les femmes bruxelloises*. Et encore : *N'oubliez pas que la femme flamande est née, elle vit et meurt "sous les jupes de Monsieur le Curé". Le suffrage féminin amènerait la défaite du Parti Libéral dans les Flandres*¹⁶. Est également exprimée la crainte que le suffrage féminin ne permette aux inciviques condamnés de faire entendre leur voix par le vote de leur épouse. De multiples changements de gouvernement (duquel les catholiques ne font plus partie) postposent le débat.

L'essentiel de la controverse ne porte cependant plus sur le fond, mais sur les délais d'application... Le contexte politique tendu de la question royale pèse sur les avis. Les antiléopoldistes, qui pensent que les femmes sont majoritairement en faveur du roi, voudront attendre la fin du conflit royal pour régler la question ... Question qui est donc toujours abordée en termes de nombre de voix que les femmes pourraient apporter...

C'est finalement sous un gouvernement socialiste-catholique Spaak, en mars 1948, que la loi accordant aux femmes le droit de vote aux élections législatives est

¹² Loi du 27 août 1921, *Moniteur belge*, 31 août 1921, pp. 7048-7049. Pour les femmes mariées, l'autorisation du mari est cependant nécessaire, comme c'est encore le cas pour beaucoup de professions. Les femmes bourgmestres doivent en outre abandonner leurs compétences judiciaires et de police à un échevin masculin.

¹³ M.-Th. COENEN, *De l'égalité à la parité : le difficile accès des femmes à la citoyenneté*, Bruxelles, Labor, 1999 (Quartier libre), p. 51.

¹⁴ Propositions Alice Degeer - Adère et Henry Carton de Wiart, 7 août 1945. *Doc. parl. Chambre*, S.O. 1944-1945, n°152.

¹⁵ Isabelle Blume. *Entretiens recueillis et présentés par J. Gotovitch*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, 1976, p. 141.

¹⁶ Propos d'Hilaire Lahaye en novembre 1945 au congrès du parti. Cité par B. D'HONDT, "Georgette Wagener-Ciselet" dans *Gelijke rechten, gelijke plichten. Een portret van vijf liberale vrouwen*, Bruxelles, Vrouw en Vrijheid / Gand, Liberaal Archief, 1996, p. 96.

votée¹⁷. Elles sont donc désormais citoyennes à part entière ; sur le plan théorique du moins.

B. LES PREMIÈRES FEMMES PARLEMENTAIRES 1921-1948

- L'entre-deux-guerres : les pionnières¹⁸

Les premiers à envoyer des femmes au Parlement sont les socialistes. C'est à Émile Vandervelde, alors président du P.O.B., que revient l'idée. Le Conseil général du parti suit, et les socialistes cooptent Marie Spaak¹⁹ en décembre 1921. Elle était conseillère communale de Saint-Gilles depuis le mois d'avril de la même année. En accédant au Sénat, *Madame Spaak offrait au P.O.B. l'éclat de son nom doublement notoire²⁰ et les trésors d'un altruisme inassouvi²¹*. Elle reste seule au Sénat pendant quinze ans, quinze années durant lesquelles elle est chargée de tout ce qui concerne la protection de la femme et de l'enfance. Une part importante de son activité parlementaire est également consacrée à l'enseignement.

La Chambre aura sa première élue directe avec la socialiste liégeoise Lucie Dejardin²², en 1929. Cette militante syndicaliste, issue d'une famille ouvrière, s'attachera à défendre au parlement le travail des femmes. Elle consacrera d'ailleurs sa première intervention à ce thème.

Il faudra encore sept ans pour voir apparaître d'autres visages. Les élections de 1936 ouvrent les portes de la Chambre à Isabelle Blume²³, troisième parlementaire socialiste, et à la communiste Alice Degeer-Adère²⁴. Leurs « maiden-speech » concernent respectivement la défense du principe « A travail égal, salaire égal » et l'Espagne.

¹⁷ Loi du 27 mars 1948 (*Moniteur belge*, 22 avril 1948, pp. 3220-3221). Les femmes accèdent au suffrage provincial par la loi du 26 juillet 1948 (*Moniteur belge*, 9-10 août 1948).

¹⁸ Pour la Chambre, voir A. MORELLI, "L'action parlementaire des premières femmes députées belges 1929 – 1945" dans *Femmes, libertés, laïcité*, dir. Y Mendes da Costa et A. Morelli, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1989, pp. 59-70.

¹⁹ Sur Marie Janson, épouse Spaak, voir le fichier biographique en annexe. Il reprend toutes les femmes qui ont siégé de juin 1949 à la mi-novembre 1950 (annexe C).

²⁰ Voir p. 35.

²¹ *L'Âne Roux*, 17 décembre ?, p. 2 (copie dans le dossier du Sénat).

²² Sur Lucie Dejardin (1875-1945), voir É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998, p. 342, ainsi que E. B. CHALMERS, *Lucie Dejardin, hiercheuse et député socialiste*, Huy, s.d. [1952].

²³ Isabelle Grégoire, épouse Blume : voir fichier biographique.

²⁴ Alice Adère, épouse Degeer (1902-1977), É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 336.

Du côté catholique, c'est en 1932 seulement que le bureau des L.O.F.C. - K.A.V.²⁵ envisage de proposer comme cooptée au Sénat une de ses membres, ce qui se concrétisera en 1936 avec l'entrée de Maria Baers²⁶ au Parlement. Pour elle, il n'y avait pas de nécessité à ce que les femmes catholiques soient représentées plus tôt. Elle explique son point de vue : *En Belgique, les associations de femmes sont englobées dans les cadres des différents partis. Pour nous, par exemple, nos revendications sont formulées dans le programme de la Ligue des Travailleurs Chrétiens et il n'y avait aucune nécessité à ce que nous entrions dans la politique. [...] Si j'ai accepté d'entrer aujourd'hui au Sénat, c'est donc uniquement dans l'intention de collaborer avec les représentants des Travailleurs Chrétiens*²⁷.

La même année 1936, les nationalistes flamands du V.N.V. cooptent Odila Maréchal-Van den Berghe²⁸. Celle-ci avait été élue conseillère communale de Bruges en 1921, sur une liste frontiste, et par la suite conseillère provinciale de Flandre occidentale.

L'arrivée de femmes au Parlement est plus l'effet de gestes symboliques. Au Sénat, les premières femmes envoyées le sont par la voie de la cooptation. Les élues directes le sont aussi par la volonté des partis, non de l'électorat. Une première étape à franchir est la constitution des listes. Lorsqu'Isabelle Blume est élue, elle obtient le septième des huit sièges gagnés par le P.O.B. Elle doit sa place aux syndicats, avec lesquels elle a beaucoup travaillé, non à son action féminine. En 1925 déjà, les femmes avaient voulu qu'elle soit sur la liste, mais les hommes avaient refusé *cette femme-là que l'on ne connaît pas*²⁹. Isabelle Blume dit aussi : *Le patron avait fait nommer tout de suite Madame Spaak au Sénat mais comme cooptée. Il ne s'est jamais agi de l'élire au poll. Au poll, les femmes rataient toujours ou même ne se présentaient pas, parce que l'on était sûre de ne pas être élue*³⁰. De plus, les partis socialiste et communiste donnent pour consigne aux électeurs le vote en case de tête, les élues ne le sont donc pas par choix personnalisé.

²⁵ Voir plus loin.

²⁶ Maria Baers, voir fichier biographique.

²⁷ *Vingtième Siècle*, 2 juillet 1936.

²⁸ Odila Van den Berghe, épouse Maréchal (1881-1956) Voir É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., pp. 361-362.

²⁹ Isabelle Blume, op. cit., pp. 45-46.

³⁰ *Idem*, p. 45.

Cela ne les empêche pas d'accomplir un travail important et de réussir à vaincre la méfiance des hommes, ce qui leur permet d'être réélues. Ce sont chaque fois des parcours singuliers, qui, pour des raisons différentes, les ont menées au Parlement. Elles restent donc des exceptions dans un monde où l'espace politique est un espace masculin.

Leurs activités se concentrent dans le domaine social, notamment l'enseignement des filles, la médecine préventive, l'hygiène, les conditions de travail. Elles luttent également ensemble contre la prostitution, les abus sexuels, l'alcoolisme. Mais dans les années trente, les revendications en matière d'émancipation politique des femmes ne sont pas prioritaires. La crise économique frappe durement, d'aucuns trouvent un moyen de réduire le chômage en prônant le retour de la femme au foyer. Les féministes réagiront, s'opposant aux défenseurs du foyer dont Maria Baers n'est pas des moindres.

La Seconde Guerre mondiale survient ensuite. A la libération s'opère une restauration du paysage politique belge, les quelques tentatives de renouvellement n'ayant qu'un effet assez limité. Ce sont cependant des partis réorganisés qui se présentent à l'électeur en 1946.

- Les élections de 1946 :

Avec les premières élections d'après-guerre, quatre femmes poussent pour la première fois la porte du Parlement. Elles sont deux à être élues directement sur les listes C.V.P., Marguerite De Riemaecker³¹ et Agnes della Faille d'Huyse³². Cette dernière a bénéficié d'une place de tête de liste au Sénat pour son arrondissement, Audenarde. Le C.V.P. cherchant un candidat pour cette région, le nom de la baronne della Faille fut suggéré. Certains auraient préféré voir un homme à cette place. Il leur a été répondu : - *Mevr. della Faille is de enige man van het arrondissement*³³.

Quant aux communistes, ils envoient Suzanne Grégoire³⁴. Le parti libéral n'est pas en reste, il se choisit une première mandataire. Georgette Ciselet³⁵ avait décidé,

³¹ Marguerite Legot, épouse De Riemaecker, voir fichier biographique.

³² Agnes della Faille d'Huyse, voir fichier biographique.

³³ *Nieuwe Gids*, 11 juin 1950.

³⁴ Sur Suzanne Grégoire, épouse Cloës (1906-1982), voir É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 349.

³⁵ Georgette Ciselet, épouse Wagener, voir fichier biographique.

sous l'impulsion de Marthe Boël³⁶, de se porter candidate au Sénat. Douzième sur la liste de la Chambre à Bruxelles, elle ne récolte que 106 voix de préférence³⁷. Elle doit son entrée au Sénat à la cooptation. Le parti libéral comprend *qu'il était opportun – après tous les autres – de faire risette aux dames*. Le *Pourquoi Pas ?* note : *Elle est la féministe. Les autres ne sont que des femmes favorisées par le scrutin, des professionnelles de la politique*. Et plus loin : *Tout de suite elle fit sensation. Ces yeux, cette chevelure, ce profil, cette ligne ! De quoi électriser les barbons habitués aux cottes de béguines de Maria Baers, aux décolletés fugitifs de Mme Spaak, à la robe de Mgr. Broecks. Les élégances épicières d'Isabelle Blume recevaient un coup fatal*³⁸. Et les journalistes matière à commentaires...

Désormais, elles sont donc huit à siéger, Chambre et Sénat confondus. Par voie de remplacement, trois autres femmes entreront au Parlement au cours de l'année 1948. Deux nouvelles socialistes font leur apparition : Jeanne-Émile Vandervelde³⁹ à la Haute Assemblée, en juillet, et Alex Fontaine-Borguet⁴⁰, en décembre, parmi les députés. La communiste Laure Dacht-Baudson⁴¹ fera elle un bref passage au Sénat, siégeant d'octobre 1948 à juin 1949.

C. LES FEMMES DANS LES PARTIS POLITIQUES

Petit à petit, les partis essaient d'intégrer les femmes dans leurs structures, le plus souvent en créant une organisation spécifiquement féminine. Ils prennent en effet conscience qu'il leur faudra désormais s'adresser aussi au public féminin.

1. Le P.S.C.-C.V.P. et son secrétariat féminin

Avant tout, les dirigeants du parti cherchent à assurer la formation politique des femmes. L'idée, exprimée ici par Jeanne Driessen, est en effet que *de vrouwen voelen*

³⁶ Marthe de Kerchove de Denterghem, épouse Pol Boël, fut la première présidente de la Fédération Nationale des Femmes Libérales, présidence qu'elle occupe à titre effectif jusqu'en 1936. Par la suite, elle devient présidente du Conseil National des Femmes Belges.

³⁷ J. TORDOIR, "Georgette Ciselet" dans *Femmes. Travail. Salaire. Liberté*, Mons, Mundaneum, 2000.

³⁸ *Pourquoi Pas ?*, 28 janvier 1949.

³⁹ Jeanne Beeckman, veuve Vandervelde, voir fichier biographique.

⁴⁰ Alexandrine Borguet, épouse Fontaine, voir fichier biographique.

⁴¹ Laure Baudson, épouse Dacht (1896-1984), cf. É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 337.

*zich niet spontaan aangetrokken tot de politiek en ik denk dat er een stelselmatige propaganda nodig is om de vrouwen te winnen*⁴².

Un secrétariat féminin se met en place au printemps 1946, organisé par deux secrétaires générales adjointes. Sa mission est ainsi décrite au nord du pays : *in het kader van de bestaande organisatie, de Vlaamse vrouwen in massa te betrekken bij het partijleven, opdat ze politiek geschoold zouden worden en hun volwaardige plaats innemen in een echte volkspartij*⁴³.

Ce secrétariat organise différentes activités⁴⁴ au niveau national, comme la « journée des cadres » (à partir de 1950), un cercle d'étude, etc. Au cours de l'année 1949, les thèmes de l'émancipation juridique de la femme, du statut du personnel de maison et de la police féminine y sont entre autres abordés, respectivement par M. De Riemaecker, M. Baers et A. della Faille⁴⁵.

Le secrétariat féminin est à la tête d'un « réseau » de secrétaires féminines, au niveau des arrondissements. Ces dernières participent à des réunions à Bruxelles, organisent des journées d'études ou « kaderdagen » pour leur arrondissement, elles mettent aussi en place des réunions locales de membres (auxquelles les enfants sont aussi conviés...).

Le secrétariat fait également appel à la presse et à la radio comme autres instruments de formation politique.

Selon Cécile Goor⁴⁶, *partout, une secrétaire féminine et deux femmes au moins font partie du Comité local et se soucient plus particulièrement de la formation et de l'information des femmes de leur région*⁴⁷. Il semble pourtant que la mise en place au niveau local de ce secrétariat ne se fit pas sans difficultés, essentiellement un manque de

⁴² “Actie bij de vrouwen” dans *Volkspartij*, n° 15, décembre 1949, p. 764.

⁴³ J. VERTONGHEN, “Eerste jaarverslag over de werkzaamheden van het vrouwensecretariaat der C.V.P.” dans *Volkspartij*, n° 19-20, juillet 1947, p. 701.

⁴⁴ Voir *Verslag over de actie bij de vrouwen in de christelijke volkspartij*, 22 novembre 1949, KADOC, CVP-Vrouwenwerking, Vrouw en maatschappij 1.5. et “Actie bij de vrouwen” dans *Volkspartij*, n° 15, décembre 1949, pp. 753-760.

⁴⁵ *Jaarverslag over de activiteit van Johanna Vertonghen, algemeen secretaresse der vrouwenactie in de C.V.P. 1848-1949*, KADOC, C.V.P.-Vrouwenwerking, Vrouwensecretariaat, 1.1. et *Nationale studiekring voor de vrouwen*, id., 1.3/2.

⁴⁶ Cécile Goor sera sénatrice puis députée P.S.C. dans les années septante et quatre-vingt. De 1948 à 1952 elle est rédactrice de la rubrique féminine de *Temps Nouveaux*. É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 348.

⁴⁷ C. GOOR, “Le P.S.C. et l'éducation politique des femmes” dans *Conseil National des Femmes Belges*, n° 15, février 1949, pp. 4-5.

candidates secrétaires. La Flandre occidentale aura rapidement une permanente en la personne de Magdalena Van Daele-Huys⁴⁸.

Selon le C.V.P., il existe en politique « een eigen werkterrein » pour les femmes. *Haar taak in het openbare leven zal overeenkomen met deze, die in het private leven vervult.* C'est-à-dire la famille, l'enfance, la santé publique, le logement, les questions sociales, etc.⁴⁹.

Même si le Programme de Noël de 1945 a supprimé la représentation par groupe, l'importance des organisations sociales comme le M.O.C. perdure. En Flandre, les standen continuent à exercer une influence, en présélectionnant les candidats. Cette influence est manifeste du côté féminin aussi. Un Conseil général des Femmes catholiques a été fondé par les organisations féminines chrétiennes dès 1943⁵⁰. Il joue le rôle de plate-forme des organisations existantes, telles que les Ligues ouvrières féminines chrétiennes (L.O.F.C., créées en 1920) et les Kristelijke Arbeidersvrouwen (K.A.V., 1920), le Boerinnenbond (1911) et les Ménagères rurales (1926), ou encore la Fédération des Femmes catholiques (qui concerne essentiellement les femmes de la bourgeoisie).

Toutes ces organisations soutiennent le P.S.C.-C.V.P. sans être pour autant une structure du parti. De ces groupes se détachent nettement les L.O.F.C.- K.A.V., qui à elles deux totalisent plus de 350 000 membres en 1950⁵¹.

Les L.O.F.C. – K.A.V. ont un programme concernant les « matières féminines », elles ont comme principal objectif la formation de la femme mariée, considérée tant dans sa tâche d'épouse, de ménagère et de mère, que comme membre de la société. Ces deux organisations ne participent pas directement au combat politique. Une fois que la revendication du droit de vote des femmes a été reprise par les hommes politiques catholiques, elles se sont désolidarisé du féminisme chrétien. Elles ont aussi longtemps défendu une limitation du travail féminin salarié.

Dans leurs revues (*Vrouwenbeweging* pour les K.A.V., *Vie Féminine* pour l'aile francophone), on trouve peu voire pas du tout d'articles à caractère politique. Les L.O.F.C. affichent leur volonté de rester indépendantes des partis politiques, des règles

⁴⁸ Magdalena Huys, épouse Van Daele, voir fichier biographique.

⁴⁹ “De vrouwen in de C.V.P.” dans *Richtlijnen van de C.V.P. aan de plaatselijke afdelingen*, n°4, janvier 1949, pp. 2-6.

⁵⁰ É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 96.

⁵¹ Soit pour les K.A.V. 210 279 membres (d'après le tirage de leur revue), et pour les L.O.F.C. 157 500 membres. A. OSAER, A. DE DECKER, N. ISTA et D. KEYMOLEN, “Le mouvement ouvrier chrétien

d'incompatibilité sont ainsi mises en place. Ces organisations ont cependant une importance car elles ont la possibilité de proposer leurs candidates aux élections, ce qui peut provoquer une certaine concurrence avec les groupes politiques féminins locaux. En réalité, la plupart des parlementaires sociales-chrétiennes sont issues des K.A.V.. Cette concurrence apparaît aussi en matière de formation des femmes, domaine qu'elles considèrent traditionnellement comme leur⁵².

2. Le P.S.B.-S.B.P. et les Femmes Prévoyantes

Le mouvement féminin socialiste a une plus longue tradition. Il est né de la lutte pour le travail des femmes et pour l'égalité économique⁵³. Ce ne sont donc pas les mêmes revendications que dans les autres partis. Il n'y a pas de féminisme socialiste à proprement parler puisque la lutte des classes passe avant la défense des femmes, elle est censée renfermer le combat contre toutes les inégalités : *Il n'y a pas une lutte particulière pour l'émancipation de la femme, mais la lutte pour l'émancipation des hommes s'adresse à elle comme elle s'est adressée à eux*⁵⁴. Les hommes du parti sont partisans de l'égalité, mais pour la plupart cette égalité est subordonnée à l'égalité économique, elle en sera le corollaire. Et ils tiennent à leurs mandats. Les femmes doivent donc avant tout soutenir les combats des hommes : *Le P.S.B. demande aux femmes d'être solidaires de leurs maris, fils, frères et compagnons, dans la lutte politique comme dans la lutte syndicale ; d'être les acheteuses des coopératives [...] d'être membre de nos mutualités*⁵⁵.

Un mouvement féminin a néanmoins sa raison d'être : *Défendre les droits de la femme, en tant que mère, épouse et travailleuse, lui inculquer nos principes de façon qu'elle puisse concevoir l'idéal socialiste et s'y conformer, c'est la double raison qui justifie un mouvement féminin au sein du P.S.*⁵⁶.

Déjà du temps du P.O.B., l'aile politique du mouvement féminin n'était pas soutenue par les dirigeants du parti, qui privilégiaient les Femmes Prévoyantes

féminin" dans E. GERARD et P. WYNANTS, dir., *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, t. 2, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 1994, pp. 421 et 423 (Kadoc-Studies n°16).

⁵² É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 102.

⁵³ *Idem*, p. 138.

⁵⁴ "Nous avons toujours défendu les droits des femmes" dans *Le Peuple*, 26 juin 1949, p. 8.

⁵⁵ J.-E. VANDERVELDE, "Le P.S.B. et l'éducation politique des femmes" dans *Conseil National des Femmes Belges*, n°17, juin 1949, pp. 6-7.

⁵⁶ A. Fontaine-Borguet, *Exposé des motifs. Mouvement féminin socialiste*, 1945, I.L.H.S., Fonds A.F.B., II. 6. 1.

Socialistes (F.P.S., créées en 1922), ou Socialistische Vooruitziende Vrouwen (S.V.V.) pour l'aile flamande. Le Secrétariat politique féminin sera dissous en même temps que le P.O.B.. Après la guerre, les Femmes Socialistes ne sont pas reconstituées. Ce sont donc les Femmes Prévoyantes qui dominent le mouvement, puisqu'il n'y a pas d'autre groupe féminin socialiste politique. En théorie, en 1947, le Comité national des femmes socialistes se compose de deux déléguées par fédération politique, des Guildes de coopératrices et des F.P.S.. En réalité, ce sont les Guildes et surtout les F.P.S. qui l'emportent, malgré la résistance des Femmes Socialistes d'Anvers (avec Mathilde Schroyens) et de Gand notamment. C'est d'ailleurs la secrétaire nationale des F.P.S.-S.V.V. qui a la fonction de secrétaire du Comité national des femmes socialistes⁵⁷.

Les femmes affiliées au parti sont presque toutes membres des Femmes Prévoyantes ; *ce vaste mouvement doit servir de réservoir naturel au recrutement pour le parti*⁵⁸. C'est en effet un mouvement de masse, qui rassemble, en 1949, 240 000 affiliées⁵⁹. Une perspective politique est présente, avec une intense participation du mouvement aux campagnes électorales. Les Femmes Prévoyantes sont en réalité un excellent canal de propagande. Mais elles n'ont pas de revendications politiques pures, leurs principales préoccupations concernant les matières dites féminines. Ceci permet au parti de limiter en partie l'action des femmes aux « questions de femmes ».

Beaucoup de parlementaires sont entrées au parti par le biais de ce mouvement. Toutes y sont plus ou moins liées puisqu'elles sont, en tant que parlementaires, membres de droit, avec voix consultative, du Comité national des F.P.S.⁶⁰.

Une véritable commission féminine du P.S.B.-B.S.P. ne sera créée qu'en 1970. Alex Fontaine-Borguet et Mathilde Schroyens en seront les premières présidentes⁶¹.

⁵⁷ D. DE WEERDT, dir., *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, Gand, AMSAB, et Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997, p. 177.

⁵⁸ Isabelle Blume au Congrès du Parti en novembre 1949, citée par M. BRUWIER, "Le socialisme et les femmes" dans *1885-1985. Du Parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste*, Mélanges publiés à l'occasion du centenaire du POB par l'Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, I.E.V., 1985, p. 327.

⁵⁹ Selon É. Gubin et L. Van Molle (*Femmes et politique, op. cit.*, p. 144). J.-E. Vandervelde, dans son article "Le P.S.B. et l'éducation politique des femmes", parle de plus de 275 000 femmes prévoyantes socialistes. Il faut encore ajouter les S.V.V. dont la revue, en 1950, compte 76 000 abonnées (L. LIEVIJNS, "De stem der vrouw. Het verhaal van een tijdschrift" dans *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, dir. D. DE WEERDT, Gand, AMSAB, et Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997, p. 292).

⁶⁰ I.E.V., I. B., III. 52.2.

⁶¹ É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique, op. cit.*, p. 155.

3. La Fédération nationale des Femmes libérales

Les femmes libérales sont quant à elles rassemblées en une Fédération nationale des Femmes libérales (F.N.F.L.). Officiellement créée en janvier 1923⁶², c'est le 7 juin 1945 qu'elle tient sa première réunion d'après-guerre. Georgette Ciselet en devient la nouvelle présidente, elle restera à ce poste jusqu'à sa nomination comme conseiller d'État en 1963.

La Fédération a comme objectifs premiers l'information et la coordination par l'organisation de cours, de conférences, etc. *Mais, plus que tout, inculquer à la femme les principes du libre examen, lui inspirer le respect des grandes idées de tolérance et de liberté ; éduquer la jeune fille au point de vue social et civique, sachant que demain elle sera femme, épouse, mère, travailleuse, électrice, telle a été notre constante préoccupation ; lui octroyer une égalité complète ; en un mot, assurer son émancipation économique, juridique et sociale, c'est là tout notre programme et l'essence même de notre féminisme libéral*⁶³.

Vers 1946, la Fédération rassemble 14 000 membres environ, lesquels appartiennent à 140 associations féminines à but avant tout social ou philanthropique⁶⁴. L'action politique de ces associations a surtout lieu au moment des élections. Pour le reste, *bals, fêtes, tournois de bridge et thés dansants fournissent des fonds à leurs œuvres de bienfaisance. Toujours jalouses de défendre l'enseignement officiel et gardiennes de la liberté scolaire, elles favorisent les enfants les mieux doués. Elles organisent, dans les écoles et les orphelinats, la distribution des vêtements et des cadeaux à la Noël et à la St-Nicolas*⁶⁵.

La Fédération nationale des Femmes libérales entretient des liens particuliers avec le mouvement féministe, de nombreuses femmes libérales se retrouvant en effet dans les structures du Conseil National des Femmes Belges.

⁶² J. TORDOIR, "Georgette Ciselet" dans *Femmes. Travail. Salaire. Liberté*, Mons, Mundaneum, 2000.

⁶³ S. MARTHA, Initiation des femmes libérales à la politique dans *Conseil National des Femmes Belges*, n°17, juin 1949, pp. 5-6. Voir aussi Fédération des Femmes libérales, Assemblée générale du 27 novembre 1948, Rapport de Madame Jadot, Secrétaire Générale (Mundaneum, Fonds Féminisme, C.N.F.B. 38 Femmes et politique).

⁶⁴ *Femmes, libres et citoyennes*, Bruxelles, P.R.L., (1988). (P.R.L. – Documents, n° spécial hors-série), p. 27.

⁶⁵ "Les 'Femmes libérales' et le droit de vote" dans *Le Soir*, [1947], Mundaneum, Fonds Féminisme, C.N.F.B. 38 Femmes et politique, Farde Solidarité Groupe des femmes libérales. Voir aussi A.V.B., Fonds Nyssens-Hettema, n°23, Papiers libéraux.

Le mouvement féminin libéral comprend aussi un groupement d'œuvres sociales. « Solidarité »⁶⁶, groupement indépendant de la fédération mais néanmoins lié au parti⁶⁷, est au départ le Secrétariat des œuvres sociales de la F.N.F.L.. Il s'est fixé le but de *propager parmi les femmes des sentiments de solidarité et plus spécialement de créer ou de soutenir des œuvres d'enfance, de jeunesse ou d'entraide et de coordonner leur action*⁶⁸. Son bulletin trimestriel n'est pas dépourvu d'aspects politiques puisque s'y trouve une présentation de toutes les candidates libérales aux élections.

4. Les femmes au sein du parti communiste

Le parti communiste atteint un succès historique aux premières élections d'après-guerre, succès dû notamment à son rôle dans la résistance. Des femmes aussi y ont pris part, dont trois des quatre parlementaires qui sont envoyées par le parti. Leur passage au Parlement ne sera cependant pas de longue durée.

Les femmes sont bien représentées dans l'organisation communiste. Le Congrès de mai 1948 nomme dix femmes sur les soixante membres du comité central ; une femme est également membre du bureau du parti. Cette présence reflèterait cependant plus l'importance des femmes dans la résistance qu'au sein du P.C.B.⁶⁹. Si elles se retrouvent dans les structures du parti, elles sont aussi quelques-unes sur les listes.

La question du mouvement féminin fait l'objet de divergences de vue entre la responsable nationale des femmes, Suzanne Grégoire, et le parti. Suzanne Grégoire s'oppose en effet à la mise en place d'un mouvement distinct dont les revendications particulières ne seraient pas reprises par l'ensemble des travailleurs. Ses réflexions sont intéressantes aussi pour ce qu'elle dit des autres partis : *les partis démocratiques donnent [...] l'impression bien nette de craindre une poussée trop puissante des masses féminines ; très peu de femmes ont été mises en bonne place sur leurs listes électorales, en partie parce que l'esprit de concurrence règne en maître chez eux [...]. Ils sont bien obligés de tenir compte du facteur féminin, mais ils l'isolent, consciemment ou non, et*

⁶⁶ Sur « Solidarité » voir L. DE LOOF, *Contribution à l'histoire des femmes en Belgique : « Solidarité : groupement social féminin libéral ». 1937-1969*, Mémoire de licence en histoire, Bruxelles, U.L.B., 1999-2000.

⁶⁷ Solidarité est représenté au conseil national du parti à partir de 1945. M. D'HOORE, "L'organisation du parti libéral de 1914 à 1961" dans *Le Libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, dir. H. Hasquin et A. Verhulst, Bruxelles, Centre Paul Hymans/Delta, 1989, p. 84.

⁶⁸ *Informations Sociales de Solidarité (A.S.B.L.), Groupement social féminin libéral*, n°5, janvier-février-mars 1949, p. 11.

⁶⁹ É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 174.

usent ainsi son énergie. Que font les femmes socialistes ? Du travail dans les mutuelles, des fêtes et du service social chez les Femmes prévoyantes. Les femmes libérales ? Des livres ou des conférences sur le statut juridique de la femme. Elle considère également que le P.S.C. *poursuit un but, celui de freiner sciemment le développement de la conscience féminine, en canalisant l'énergie des femmes dans des œuvres de philanthropie et de bienfaisance*⁷⁰. Les différentes organisations féminines auraient donc pour les partis l'avantage de cloisonner les revendications et l'action des femmes.

Suzanne Grégoire affirme de façon claire ce que certains n'osent dire franchement. Mais leur méfiance est manifeste, même si ce n'est pas le cas de tous. La prépondérance des Femmes Prévoyantes sur les Femmes Socialistes en est une manifestation. Il n'en reste pas moins qu'une importante activité de conscientisation des femmes à la politique et de propagande est réalisée, même si elle se concentre essentiellement autour des élections. Nous le verrons plus particulièrement dans la troisième partie de ce travail. Avant cela nous chercherons à cerner qui sont ces quelques femmes siégeant à la Chambre ou au Sénat, et comment elles sont arrivées là.

⁷⁰ Suzanne Grégoire, Comité central du 1-3-1947, CARCOB, citée par É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique, op. cit.*, pp. 172-173.

DEUXIÈME PARTIE :
LES FEMMES PARLEMENTAIRES DE
1949-1950 : itinéraires

Onze femmes parlementaires ont terminé la législature 1946-1949. Dans les deux années qui suivent, elles sont seize au total. Qui sont-elles au juste ? Comment envisagent-elles leur fonction ? C'est ce que nous tenterons d'aborder ici, tout en sachant qu'il n'est pas question de généraliser puisque le groupe sur lequel porte cette enquête n'est composé que de seize personnes. Nous nous limiterons aux éléments tels que la formation, la profession, la situation familiale, etc. Ces différents aspects seront abordés chaque fois pour l'ensemble du groupe, en tentant de mettre en avant les points communs entre les différents itinéraires, qui sont cependant avant tout individuels. Pour plus de précisions, le lecteur se reportera au fichier biographique en annexe. Cette description des différentes situations permettra de poser le cadre social de la suite de notre travail. Par exemple, il est utile de connaître les groupes auxquels elles appartiennent, car ils influencent directement leurs centres d'intérêt.

Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un profil type. En effet, le critère de regroupement qui est le nôtre (toutes celles qui ont siégé de juin 1949 à novembre 1950) rassemble des femmes appartenant à des générations différentes. L'influence des mentalités dans ce domaine étant importante, l'évolution de ces dernières, même lente, change leur perception des choses. Ainsi, les premières d'entre elles n'ont eu aucun modèle de femme politique, elles ont du le créer, tandis que les suivantes ont eu à faire évoluer celui qu'elles observaient. Pour une analyse de profils, la durée envisagée doit être beaucoup plus longue, ce qui n'est pas l'objet de ce travail. Le lecteur pourra se reporter à l'ouvrage d'Éliane Gubin et Leen Van Molle, dont l'enquête concerne la période 1945-1997¹.

Cette description des différentes situations sociales sera précédée d'un examen de la répartition des membres féminins du Parlement par parti, par province, par ancienneté et par assemblée.

Comment sont-elles entrées en politique, avec quelles motivations, comment conçoivent-elles le rôle des femmes en politique sont autant de questions qui clôtureront cette partie.

¹ É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, *op. cit.* A noter que dans leur analyse, les auteurs séparent les femmes francophones des néerlandophones.

A. RÉPARTITION

Au total, pendant la période concernée, siègent six socialistes, huit sociales-chrétiennes, une libérale, et une communiste, pour moitié flamandes, pour l'autre francophones. Les flamandes appartiennent toutes au C.V.P., sauf Mathilde Schroyens, socialiste. Il n'y a par contre qu'une sociale-chrétienne francophone.

Elles proviennent majoritairement d'un milieu urbain : six sont établies à Bruxelles (dont les trois sénatrices cooptées), trois viennent de l'arrondissement d'Anvers, trois autres de Liège et Verviers. La Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Limbourg et Namur envoient chacune une élue, les premières de ces provinces².

Elles sont, en juin 1949, âgées de soixante et un ans et demi en moyenne pour les sénatrices, et de quarante-cinq ans pour les députées³.

Parmi les seize, trois anciennes siègent depuis plus de douze ans. Les autres sont toutes arrivées après la guerre. Les élections de 1949 amènent cinq nouvelles mandataires, celles de 1950 trois⁴.

Le tableau suivant (fig. a) montre comment elles se répartissent au sein des deux assemblées au cours des sessions concernées⁵.

Figure a. Nombre de femmes parmi les membres effectifs et suppléants de la Chambre des Représentants et du Sénat après les élections de juin 1949 et juin 1950.

	Effectifs	dont femmes		Suppléants	dont femmes	
CHAMBRE 1949	212	6	2,83%	300	38	12,66%
CHAMBRE 1950	212	7	3,3%	302	4	13,91%
SÉNAT 1949	175	7	4%	166	18 ⁶	10,84%
SÉNAT 1950	175	7	4%	168	16	9,52%

Le pourcentage des représentantes est légèrement inférieur à celui des sénatrices, sans toutefois que cela soit très significatif pour des nombres de cette grandeur. Les

² Il s'agit des premières élues, pas toujours de la première parlementaire issue de cette province.

³ Âge calculé à partir des âges exprimés en mois, au mois de juin 1949, des parlementaires siégeant lors de la législature 1949-1950. Au mois de juin 1950, l'écart s'est très légèrement réduit suite au renouvellement du Parlement : l'âge moyen des sénatrices est passé à 60 ans 10 mois, celui des députées à 45 ans 9 mois.

⁴ Ce qui donne comme ancienneté moyenne cinq ans en 1949, cinq ans et deux mois en 1950.

⁵ Tableau établi d'après les données fournies dans *Doc. parl. Chambre*, S.E. 1949, n°2 et S.E. 1950, n°2 ; et *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1949, n°2 et S.E. 1950, n°2.

dernières colonnes examinent le nombre de suppléantes. La proportion est là nettement plus grande. D'où l'importance de la place de premier suppléant, qui, rien qu'au cours de la législature 1950-1954, permettra à trois candidates d'accéder au Parlement : Germaine Craeybeckx-Orij⁷, Gabrielle Cools-Tambuysers⁸ et Gabrielle Fontaine-Van Hoof⁹.

Il est à remarquer que sur les sept sénatrices, trois seulement sont élues directement. En 1949, trois autres sont cooptées et une est élue par le conseil provincial. En 1950, elles sont même quatre cooptées (sur les 23 membres cooptés que compte le Sénat). Le système de la cooptation permet donc l'entrée de quelques femmes au Parlement, mais, bénéficiant d'un geste symbolique de la part du parti, elles ne peuvent faire valoir un certain poids électoral.

B. QUELQUES ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES

Le mandat : une entrée au Parlement tardive mais une longévité certaine

L'âge moyen d'accès aux assemblées pour l'ensemble des parlementaires étudiées est de quarante-neuf ans, soit pour la Chambre quarante-trois ans onze mois, et pour le Sénat cinquante-quatre ans deux mois¹⁰. La différence est clairement marquée, mais elle l'est alors aussi dans la Constitution, puisqu'il faut quarante ans pour entrer à la Haute Assemblée, contre seulement vingt-cinq ans pour la Chambre.

Une étude s'attachant à l'ensemble des parlementaires montre un âge moyen proche mais quelque peu inférieur : quarante ans environ à la Chambre, quarante-huit au Sénat¹¹. C'est donc une entrée assez tardive, elle se fait après cinquante ans pour la moitié d'entre elles dont six sénatrices. Mais parmi les députées, deux ont accédé au Parlement avant la quarantaine. Il s'agit de Marguerite De Riemaecker, qui n'avait pas trente-trois ans, et de Mathilde Schroyens, qui elle en avait trente-six. La réflexion de

⁶ Y compris G. Ciselet, qui a été cooptée.

⁷ Elle sera représentante C.V.P., arr. Tongres-Maaseik, jusqu'en 1977.

⁸ Sénatrice C.V.P. en remplacement de janvier à avril 1954.

⁹ Députée de C.V.P. de 1952 à 1954 puis en 1957-1958, dans les deux cas en remplacement.

¹⁰ Moyennes établies à partir d'âges exprimés en mois.

¹¹ Elle porte sur deux législatures différentes mais aux résultats assez semblables, ce qui autorise la comparaison avec 1949-1950. L'âge moyen est toutefois calculé différemment, à partir de catégories de 5 ans d'âge, les fractions étant converties en mois. Les résultats sont les suivants :

- Législature 1946 : Total : 44 ans 5 mois – Chambre : 40 ans 5 mois – Sénat : 48 ans 8 mois
- Législature 1954 : Total : 44 ans 5 mois – Chambre : 40 ans 10 mois – Sénat : 48 ans 8 mois.

Paul Struye, alors président de la Chambre, dans son hommage à Jeanne-Émile Vandervelde, pourrait s'appliquer à d'autres : *son entrée au Sénat avait été, je crois pouvoir le dire, la satisfaction suprême d'une carrière déjà, par ailleurs, brillamment remplie*¹². D'autres éléments peuvent expliquer cet « âge mûr », qui seront abordés par la suite.

La durée totale des mandats exercés est longue, en moyenne quinze ans dix mois, un peu plus pour la Chambre (seize ans dix mois), un peu moins pour le Sénat (quatorze ans onze mois). Les parlementaires accèdent toutefois plus âgées à ce dernier. Le record est obtenu par Marie Spaak, qui quittera le Sénat à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, après trente-sept années de participation à ses activités, au cours desquelles elle sera systématiquement cooptée par son parti.

Seules trois d'entre elles siègent moins de dix ans. Le passage le plus court est celui d'Antoinette Raskin : le troisième siège gagné par les communistes à Liège en 1949 est perdu dès l'année suivante, elle n'est donc pas réélue. Mais les deux autres se singularisent par la longévité de leurs mandats communaux : Agnes della Faille fut bourgmestre durant quarante-trois ans, Antonia Lambotte échevine presque trente ans. Simone Lehouck, qui fut sénatrice pendant onze ans « seulement », a elle exercé la charge de bourgmestre pendant trente ans. Et lorsque Mathilde Schroyens se retire du Parlement, c'est pour se consacrer entièrement à son échevinat de l'enseignement anversois (elle sera par la suite bourgmestre de la métropole). C'est donc leur carrière politique en général qui est longue, même si leur présence au niveau national le fut moins, souvent pour des raisons électorales.

Plusieurs, comme M. Van Daele-Huys ou M. de Moor, se sont vues attribuer des « places de combat », qu'elles continuent à occuper malgré leurs réélections successives. Elles sont évidemment beaucoup plus sensibles aux revers électoraux. Dans ce cas, le système de la cooptation peut, au Sénat, venir à la rescousse¹³, mais les places de cooptées sont aussi plus fragiles. Ainsi, lorsque les libéraux connaissent une véritable chute en 1961, ils ne jugent pas nécessaire de coopter à nouveau G. Ciselet. Le cas de Marie Spaak représente une exception, peut-être pour les socialistes une manière d'honorer la première parlementaire.

Fr. DEBUYST, *La fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*, Bruxelles, CRISP, 1967, p. 76.

¹² *Jeanne Vandervelde*, Discours du Président du Sénat P. Struye, Sénat, 14 mai 1964.

Il ne faudrait cependant pas conclure que les mandats exercés par les femmes parlementaires sont presque toujours longs. En réalité, une étude récente¹⁴ a montré qu'à la Chambre, la durée moyenne des mandats féminins était beaucoup plus courte que celle des mandats exercés par les députés masculins. Elle est même inférieure à cinq ans pour plus de la moitié d'entre elles. Pour de tels constats il est nécessaire de prendre en considération une longue période (tout le XX^e siècle pour l'enquête dont il est question), ce qui n'est pas ici notre objet.

Des parlementaires formées et actives

Les femmes mandataires se singularisent de la population féminine générale par un niveau de formation assez élevé pour l'époque. Il faut en effet avoir à l'esprit que, si les étudiantes sont admises à l'université depuis le début des années 1880 à Bruxelles, à Liège et à Gand, elles ne le sont seulement que depuis 1920 à Louvain.

Sur les seize, seule la communiste n'a pas dépassé l'école primaire, et elles sont onze à avoir une formation supérieure. Parmi celles-ci, trois sont universitaires : deux docteurs en droit, une docteur en médecine ; quatre ont un diplôme pédagogique (régentes et institutrices). Pour les autres, il s'agit de formations sociales, ou de cours divers en philosophie et sciences sociales. Ces formations sociales peuvent aussi s'ajouter en complément pour une comptable sténo-dactylo, une institutrice et une régente. Elles sont donc six à avoir suivi dans leur parcours des cours sociaux, parmi elles des assistantes sociales, dont le titre est protégé depuis 1945.

Si trois ont obtenu un diplôme universitaire, d'autres auraient bien voulu mais n'en ont pas eu la possibilité, ayant à s'occuper de leurs frères et sœurs notamment. C'est le cas de Maria Baers. Maria de Moor-Van Sina avait quant à elle entamé des études de médecine, mais y a mis fin après avoir rencontré celui qui allait devenir son mari.

Le tableau ci-après (fig. b) présente la distribution professionnelle des seize mandataires, avec en regard celle de l'ensemble des parlementaires en 1946 et 1954¹⁵. N'ont été reprises que les catégories pour lesquelles les parlementaires féminines sont présentes. Il s'agit des premières professions exercées.

¹³ J. Driessen et G. Ciselet sont ainsi alternativement élues directes et cooptées.

¹⁴ S. FIERS et É. GUBIN, "La physionomie de la Chambre des Représentants" dans *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002*, dir. É. Gubin, J.-P. Nandrin, E. Gerard et E. Witte, Bruxelles, Chambre des Représentants, 2003, pp. 94-95.

Figure b. Distribution professionnelle des parlementaires féminines (1949-1950), et parts de l'ensemble des parlementaires exerçant les mêmes professions.

	Femmes parlementaires ¹⁶	Ensemble des parlementaires (1946)	Ensemble des parlementaires (1954)
Professions libérales, industriels	4 (25 %)	42 %	43,4%
Assistants sociaux, dirigeants d'organisations sociales	2 (12,5 %)	10,8%	13,7%
Enseignants, employés	5 (31,25%)	16,3%	19,9%
Sans	5 (31,25%)	3,8%	2,8%

La catégorie « sans profession » couvre différentes réalités : une est passée par différents petits boulots, une autre est rentière. Deux ont suivi des études supérieures, mais se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants. Cette catégorie est nettement sur-représentée par rapport à l'ensemble des parlementaires, mais reste quand même minoritaire parmi les parlementaires féminines. En 1947, la population féminine active ne représentait en effet en Belgique que 19,6% de la population féminine totale¹⁷.

Elles sont plusieurs à avoir commencé à travailler comme enseignante ou employée, toutes les cinq sont députées (dont quatre socialistes). Mais aucune d'entre elles ne continuera dans cette voie, puisqu'elles se dirigeront vers les organisations sociales et le mouvement féminin de leurs partis.

Un quart d'entre elles exerce une profession libérale ou d'industrielle, dont trois sénatrices¹⁸. Georgette Ciselet et Marguerite De Riemaeker sont avocates, profession qui n'est accessible aux femmes que depuis la loi du 7 avril 1922. Jeanne-Émile Vandervelde est médecin, sans toutefois disposer d'un cabinet puisqu'elle est inspectrice des prisons. Elle y exerce une médecine qu'elle qualifie elle-même de sociale avant tout¹⁹. Comme Marguerite De Riemaeker, elle a en outre exercé des fonctions d'enseignante dans des écoles supérieures. Simone Lehouck-Gerbehaye a

¹⁵ Fr. DEBUYST, *La fonction parlementaire, op. cit.*, p. 105.

¹⁶ Les pourcentages n'ont pour seul objet que de permettre la comparaison avec l'ensemble des parlementaires ; il va de soi que, calculés à partir de nombres de cet ordre, on ne peut leur accorder qu'une valeur illustrative.

¹⁷ M. J. MORSA, "La population féminine active et son évolution en Belgique" dans *XXV^e semaine sociale universitaire. La condition sociale de la femme*, Bruxelles, U.L.B., Institut de sociologie Solvay, 1956, p. 26.

¹⁸ On constate encore une certaine différence sociale entre les députées et les sénatrices, qui n'est pas spécifique aux femmes et ira en s'amenuisant au fil du temps. Il convient de mentionner qu'un article 56 bis de la Constitution limitait les catégories de personnes pouvant être élues sénateur. Il fallait soit disposer d'un certain revenu, être titulaire d'un diplôme d'études supérieures, ou encore avoir exercé un mandat politique (plus important que celui de conseiller communal) ou une fonction dirigeante dans l'administration, l'industrie, les mutualités, etc.

pour sa part repris l'industrie familiale. Ici, elles se situent encore loin de la proportion de professions libérales et autres dans l'ensemble de la classe parlementaire. Mais elles se trouvent bien au-dessus de cette même proportion dans la population féminine générale. Les femmes belges actives ne sont en effet qu'un peu plus de 12% à exercer une profession libérale ou à travailler dans le secteur des services publics et d'intérêt général, catégorie qui ici les regrouperait quasi toutes²⁰.

Seules Jeanne Driessen et Maria Baers entament directement leur activité professionnelle comme dirigeantes d'organisations sociales. Plus tard, elles seront sept à exercer une activité de type social, la plupart à titre rémunéré, d'autres de façon bénévole, mais il s'agit dans tous les cas de leur activité principale.

Qu'en est-il au moment de leur mandat ? Certains métiers se combinent mieux avec l'activité politique, comme c'est le cas pour la profession d'avocat ou les fonctions exercées au sein des organisations sociales. Mais elles n'exercent en grande partie plus d'activité professionnelle rémunérée pendant leur mandat, qui est alors considéré comme un métier à part entière.

Une analyse des professions des parlementaires françaises (en 1946 et 1951)²¹ montre également que seule une minorité d'entre elles n'exerce pas de profession, au contraire de l'ensemble des Françaises. Elles sont majoritairement employées et fonctionnaires (principalement enseignantes), mais une part non négligeable d'entre elles exerce une profession libérale. Du côté masculin par contre, ce sont ces professions libérales qui prévalent, avec les fonctionnaires.

Environnement familial et social

Les femmes parlementaires sur lesquelles portent cette enquête proviennent pour la plupart d'un milieu social assez aisé. Les pères de sept d'entre elles exercent une profession relevant de la première catégorie, suivant la classification utilisée précédemment (professions libérales, industriels, financiers)²². Cinq sont marchands, artisans ou agriculteurs ; trois seulement ont un métier de type ouvrier (mineur, maçon,

¹⁹ J. BEECKMAN – VANDERVELDE, "In der Frauenbewegung" dans *Führende Frauen Europas*. Neue Folge. In fünfundzwanzig Sellschilderungen, éd. Elga Kern, Munich, 1933, pp.133-134.

²⁰ Non compris le commerce, l'hôtellerie, les transports et communications, les services personnels. Chiffres de l'année 1947 (M. J. MORSA, "La population féminine active", *op. cit.*, p. 30).

²¹ M. DUVERGER, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955, pp. 91-94.

²² Dans cette catégorie ont également été classés un pasteur, qui a fait des études universitaires, et un grand propriétaire (rentier).

tailleur de pierres), leurs filles sont socialistes et communiste. Pour une, la profession n'est pas connue.

Mais le plus important, c'est que beaucoup ont l'occasion d'être baignées dans un environnement dans lequel les idées politiques et sociales circulent. Pour ce point il n'existe cependant pas d'informations pour toutes. Pour l'une, c'est un père délégué syndicaliste socialiste, pour l'autre, il est fondateur de la section locale du parti. Maria Baers a découvert la réalité internationale et sociale en accompagnant son père au port d'Anvers. La maison du pasteur Grégoire est un lieu de rencontre, les discussions touchent tant aux grandes questions internationales qu'aux premières réunions syndicales et au quotidien des mineurs. Et Mathilde Schroyens affirme : *Ik heb nooit moeten kiezen voor het socialisme, want ik ben erin geboren*²³. Enfant, elle allait en effet coller des affiches pour les activités des Socialistische Oudstrijders, dont son père était secrétaire, et l'accompagnait parfois à ses meetings.

Pour certaines, l'engagement politique de leur père se concrétise par un ou plusieurs mandats. Ainsi deux sont bourgmestres et conseillers provinciaux²⁴. La tradition politique remonte parfois plus loin qu'au père. A Huise, c'est une véritable dynastie qui règne sur la maison communale, au bout de laquelle s'inscrit Agnes della Faille. Son père a également été sénateur²⁵. La lignée la plus évidente est néanmoins celle de la famille Janson-Spaak. Marie Janson a été précédée au Parlement par son père et son frère, tous deux libéraux. Mais c'est à la section locale du P.O.B. qu'elle s'inscrit avec son fils Paul-Henri après la Première Guerre mondiale. Pendant cette guerre, elle fut frappée de voir la misère dans laquelle les gens vivaient, ce qui la décida à rejoindre les rangs du P.O.B., avant de lutter pour une amélioration des conditions de vie des travailleurs. Sa petite-fille, Antoinette Spaak, militera dans les rangs du F.D.F²⁶ et sera la première présidente de parti²⁷.

Dans le contexte familial, la mère a aussi un rôle important. Jeanne Beeckman dit ainsi : *Je n'ai eu que la peine de suivre l'impulsion de ma mère, féministe de la*

²³ Ed. DE MAESSCHALCK, *Ten huize van...*, Bruxelles, B.R.T., 1991, p. 201.

²⁴ Selon É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique, op. cit.*, p. 269, le père de Mathilde Schroyens serait également bourgmestre, mais c'est une information que nous n'avons retrouvée nulle part ailleurs.

²⁵ N. BOTTELDOORN, *Vrouwen in de gemeenteraden van Oost-Vlaanderen 1921-1940*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996, pp. 124-127.

²⁶ Parti pour lequel Paul-Henri Spaak appelait à voter lors des élections du 7 novembre 1971 (M. DUMOULIN, *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999, p. 686).

²⁷ La libérale Jane Brigode avait toutefois déjà assumé temporairement cette charge pour son parti lors de la Seconde Guerre mondiale.

*première heure*²⁸. Celle-ci était en effet présidente de la Société belge pour l'amélioration du sort de la femme, une des sociétés fondatrices du Conseil national des femmes belges. Jeanne Beeckman-Vandervelde commencera par se détacher des idées émancipatrices de sa mère avant d'y revenir²⁹.

Jeanne Driessen, qui signale que son père a été bourgmestre, ajoute : *Nochtans was mijn moeder meer politica dan mijn vader. Dat kwam door haar twee broers. Twee priesters [...] die beiden hevig Vlaamsgezind waren*³⁰. Maria de Moor-Van Sina a sans aucun doute aussi été marquée par une mère diplômée d'une école normale (dans le dernier quart du XIX^e siècle) et très active.

A défaut (ou en plus) des parents, l'homme qu'elles épousent peut aussi influencer ou renforcer leur engagement politique. Simone Gerbehaye ceindra l'écharpe mayorale de Senzeilles après son mari, suite au décès de celui-ci dans les camps. Jeanne-Émile Vandervelde défend l'héritage du « patron », en allant jusqu'à porter, « déployés comme un drapeau », ses nom et prénom. Antoinette Raskin s'inscrit au P.C. avec son mari, elle aussi continuera à militer dans les rangs communistes après la mort de ce dernier. Le mari de Mathilde Schroyens est lui issu d'une famille de syndicalistes socialistes. Et Magdalena Huys épouse un conseiller communal.

La plupart des parlementaires évoluent donc dans un environnement plutôt privilégié (même si ce n'est pas le cas de toutes³¹) et surtout « politiquement conscient ».

L'appartenance à différents groupes et mouvements

Pour certaines, l'engagement politico-social commence tôt, par la participation à des mouvements de jeunesse. Il s'agit de mouvements socialistes pour Mathilde Schroyens et Alex Borguet ; d'un mouvement flamand pour Jeanne Driessen. C'est là que cette dernière affirme avoir découvert sa vocation sociale³². Magdalena Van Daele-

²⁸ Citée par R. FARGE, "Les femmes dans le monde scientifique. Le docteur Jeanne-Émile Vandervelde", dans *La Femme Prévoyante*, n°4, avril 1958, p. 26.

²⁹ J. BEECKMAN – VANDERVELDE, "In der Frauenbewegung" dans *Führende Frauen Europas*. Neue Folge. In fünfundzwanzig Sellschilderungen, éd. Elga Kern, Munich, 1933, pp. 129-136.

³⁰ *Het Belang van Limburg*, 1^{er} décembre 1985.

³¹ Des distinctions seraient à faire par parti, et par assemblée, mais il est difficile de généraliser puisque certains partis ne sont représentés que par une mandataire.

³² *Het was in de Vlaamse meisjesbond dat ik mijn sociale roeping heb ontdekt* dit-elle, citée par M. STANDAERTS, "Een leven van sociale inzet en optimisme" dans *Visie Limburg*, 15 mai 1992, p. 14.

Huys fut quant à elle dirigeante d'un mouvement étudiant catholique féminin ainsi que du Boerinnen Jeugdbond avant d'être secrétaire provinciale du C.V.P..

Cet engagement se poursuit (ou commence) dans les organisations féminines sociales. Pour la plupart ces organisations suivent la structuration du monde belge en piliers et se rattachent à une « famille » politique.

C'est par leur engagement dans ces mouvements sociaux que certaines parlementaires seront conduites au parti. Elles ont acquis une expérience sociale importante, et le parti fait alors appel à elles. D'autres entreront dans les organisations sociales féminines du parti après leur adhésion à celui-ci.

Le groupement le plus important est sans conteste celui des Femmes Prévoyantes Socialistes. Dans sa revue *La Femme Prévoyante*, Marie Spaak tient une chronique, Isabelle Blume signe des articles à caractère politique, Alex Fontaine-Borguet fait également paraître l'un ou l'autre papier. Cette dernière est, tout comme Germaine Copée, responsable locale F.P.S.. La « famille » socialiste compte aussi la Ligue nationale des guildes de coopératrices, présidée par Marie Spaak.

Du côté catholique, il y a une plus grande distinction entre les organisations sociales et le parti. Néanmoins, outre Maria Baers et Jeanne Driessen qui y exercent des fonctions dirigeantes, Antonia Lambotte est présidente locale des K.A.V., et Marguerite De Riemaecker, enseignant à la Katholieke Hogeschool voor Vrouwen, a également noué des contacts avec l'association militant parmi les femmes ouvrières. En cours de mandat, Magdalena Van Daele-Huys s'investira dans les Christelijke Middenstands- en Burgers Vrouwen (C.M.B.V.), qui visent pour leur part les femmes des classes moyennes.

Georgette Ciselet, seule mandataire libérale pendant longtemps, est conseillère juridique de « Solidarité ». Ses activités parlementaires sont relatées dans le bulletin de l'association³³.

Du côté communiste, Antoinette Raskin est également la seule parlementaire. Elle est active au sein du Rassemblement des Femmes pour la paix (R.F.P.), groupement de femmes issues de la résistance constitué en vue de mobiliser les femmes pour la défense de la paix dans le monde. Il rassemble des sympathisantes de

³³ *Informations Sociales de "Solidarité" (A.S.B.L.), groupement social féminin libéral*, n°6, avril-mai-juin 1949, et n°42, avril-mai-juin 1958. Ces deux articles sont publiés au moment de campagnes électorales.

sensibilités politiques diverses, même si sa revue mensuelle, *Femmes*, ... a des positions assez proches de celles du P.C.B..

Certaines parlementaires appartiennent également à des groupes politiquement plus neutres, comme les groupes féministes.

Le plus important de ceux-ci est le Conseil national des femmes belges (C.N.F.B.), organisme créé en 1905 pour chapeauter les organisations existantes³⁴. Ses membres sont surtout des femmes de la bourgeoisie francophone³⁵. En 1949-1950, Georgette Ciselet est membre du bureau, Isabelle Blume et Jeanne-Émile Vandervelde sont vice-présidentes. Le C.N.F.B. s'intéresse également de près à l'activité des femmes parlementaires, dont il rend compte dans son bulletin. Il donne ainsi un exposé de leurs principales propositions de loi³⁶. Georgette Ciselet est également membre d'un autre groupe féministe, le Groupement belge de la Porte Ouverte.

D'autres groupements de femmes se sont formés par « spécialité ». Pour les universitaires existe la Fédération belge des Femmes universitaires³⁷ (dont sont membres Jeanne-Émile Vandervelde et Georgette Ciselet), et au niveau catholique, le K.U.V., Katholieke Universitaire Vrouwenvereniging (dont Marguerite De Riemaeker, et, en tant que membre honoraire, Maria Baers). Parmi les unions professionnelles citons également la Fédération des femmes chefs d'entreprise, à laquelle appartient Simone Lehouck.

Dans une société peu mixte, les groupes auxquels elles appartiennent sont donc principalement féminins³⁸. Mais elles participent aussi à d'autres groupes d'intérêts ayant trait aux prisonniers politiques (Simone Lehouck), à l'agriculture (Agnes della Faille), à la défense de la cause royaliste (Maria de Moor). Et Jeanne-Émile

³⁴ Trois groupements sont à l'origine de sa fondation : la Société belge pour l'Amélioration du sort de la Femme, la Ligue Belge du Droit des Femmes et l'Union des Femmes Belges contre l'alcoolisme.

³⁵ Sur l'histoire du Conseil national des femmes belges, voir G. COMPÈRE et H. HANQUET, "Histoire du Conseil National des Femmes belges" dans *Le temps des femmes : centenaire du Conseil international des femmes : 1888-1988*, Bruxelles, Conseil national des femmes belges, 1989.

³⁶ Pour la période qui nous concerne, il est ainsi fait écho des propositions De Riemaeker concernant l'égalité d'accès aux fonctions publiques et la puissance paternelle ; de celle ayant trait à l'accès aux cinémas, de A. della Faille ; de celle sur les droits et devoirs respectifs des époux, déposée par G. Ciselet. Il est aussi question de l'interpellation d'Isabelle Blume à propos des femmes chômeuses, et de la loi sur les femmes notaires.

³⁷ Au sujet de cette fédération, voir V. DI TILLIO, "La Fédération belge des Femmes universitaires. Naissance et essor (1921-1940)" dans *Sextant*, n°10, 1998, pp. 83-113.

³⁸ Pour un premier aperçu de ces divers groupes, voir CH. DUCHÊNE, "Les groupements féminins en Belgique", dans *Conseil national des femmes belges. Bulletin trimestriel*, n°22, avril 1950, pp. 8-10.

Vandervelde est secrétaire de la Ligue des droits de l'homme, et par ailleurs membre de la Loge mixte du droit humain³⁹ (avec laquelle Isabelle Blume a aussi des contacts⁴⁰).

Elles sont donc particulièrement bien insérées dans le tissu associatif et social. Cet ancrage est présent avant leur mandat, et se poursuivra en parallèle. Elles prendront ainsi part aux activités de toute une série de commissions, de comités, d'A.S.B.L. (dont elles sont parfois fondatrices). Ce peut-être des comités scolaires, mais les domaines sont très variés. Elles sont aussi par exemple nombreuses à être membres du Conseil Supérieur de la famille. Certaines prolongeront les activités menées au Parlement en s'investissant d'autant plus dans différentes associations après avoir quitté celui-ci. Isabelle Blume, par exemple, consacra l'essentiel des vingt dernières années de sa vie à son activité au sein du Conseil mondial de la paix.

Il est aussi à noter que plusieurs d'entre elles⁴¹ ont participé, de près ou de loin, à la résistance lors de la Seconde Guerre mondiale.

Elles participent donc activement à la vie sociale. Leur mandat politique s'inscrirait dans ce contexte. Si les organisations sociales féminines concentrent une part essentielle de leurs actions, celles-ci s'exercent aussi dans divers champs.

Situation familiale et de couple

Les premières femmes parlementaires ont peu d'enfants : sept n'en ont pas, et quatre n'en ont eu qu'un. Ce qui donne comme taux moyen 1,4. Mais est encore plus révélateur le chiffre obtenu en faisant la moyenne du nombre de leurs enfants qui étaient mineurs⁴² à leur entrée au Parlement : 0,3 !

Ceci s'explique partiellement parce qu'elles sont nombreuses à y accéder assez âgées. Marie Spaak et Maria de Moor-Van Sina, qui ont eu respectivement quatre et sept enfants, sont entrées en politique après l'éducation de ces derniers (Charles et Claude Spaak ont alors dix-sept et dix-huit ans). D'autres ont accédé au Parlement étant encore jeunes, leurs enfants sont nés pendant leurs mandats. Ainsi Marguerite De Riemaeker,

³⁹ A. MORELLI, "Femmes et laïcité" dans *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine 1889-1989*, dir. L. Courtois, J. Pirotte et Fr. Rosart, Louvain-la-Neuve, Academia / Bruxelles, Crédit communal, 1989, p. 161.

⁴⁰ L. SCHOUTERS-DECROLY, "La femme et la franc-maçonnerie", dans *Femmes, libertés, laïcité*, dir. Y. Mendes da Costa et A. Morelli, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1989, p. 77.

⁴¹ A. Borguet, A. della Faille, A. Raskin, G. Lehouck, M. Schroyens, M. de Moor et M. Spaak (voir fichier biographique).

⁴² Moins de vingt-et-un ans.

qui a pu s'investir en politique parce qu'elle n'avait pas d'enfants dont s'occuper, ni de ménage à faire : ... *wij droomden ervan een stil en rustig leven te leiden, met vele kinderen. Maar wij hebben lang op kinderen moeten wachten, en dat drukte op mijn gemoed in onze eerste huwelijksjaren. Thuis was ik zeer goed geholpen [...]. Ik had dus gelegenheid om mij nog met andere dingen bezig te houden*⁴³ ! Magdalena Van Daele-Huys entre quant à elle enceinte à la Chambre. Mais elle est alors âgée de quarante-trois ans. Mariée depuis seulement deux ans, elle aussi a eu du temps à consacrer à une importante activité de militantisme, qu'un siège parlementaire vient récompenser.

Seule Isabelle Blume a deux enfants de dix et dix-huit ans au début de son mandat. Elle choisit de se consacrer entièrement à son travail, même au détriment de sa famille et de son couple. C'est un choix rare pour l'époque, qui restera pour elle un problème non résolu. Son fils Jean, pourtant majeur en 1936, le souligne : elle *n'est jamais parvenue à compenser ses absences continues*⁴⁴.

En grande partie, elles sont ou ont été mariées, même si les trois sénatrices C.V.P. sont célibataires. Parmi celles-ci, Maria Baers et Jeanne Driessen, toutes les deux très engagées dans l'action sociale féminine chrétienne. Dans l'entre-deux-guerres, l'idéal catholique traditionnel selon lequel la place de l'épouse et de la mère est au foyer prédomine, et les travailleuses sociales sont des célibataires entièrement dévouées à leur cause⁴⁵. C'est également le cas de nombreuses conseillères communales catholiques⁴⁶. Cela ne se vérifie cependant plus dans la nouvelle génération de femmes politiques.

Si elles ont été mariées pour la plupart, lorsqu'elles entrent au Parlement, elles ne sont plus que la moitié (les plus jeunes) à vivre avec leur époux. En effet, quatre sont alors veuves, qui viennent s'ajouter aux trois célibataires. Il faut aussi compter qu'Isabelle Blume et Marie Spaak vivront séparées de fait de leur mari.

Bien que leurs situations soient diverses, les femmes parlementaires se singularisent donc par différents éléments. Parmi ceux-ci leur relativement haut niveau de formation, particulièrement dans les domaines du social et de l'enseignement, puis

⁴³ Marguerite De Riemaecker dans *Het Volk*, 20 juillet 1965.

⁴⁴ J. BLUME, *Drôle d'agenda*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, vol.1., 1985, p. 40.

⁴⁵ Voir R. CHRISTENS, "Sociaal geëngageerd en ongehuwd, Sociale werksters in Vlaanderen in de jaren 1920-1930" dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, 1998, n°4, pp. 65-81.

leur importante participation à la vie active, que ce soit de manière professionnelle ou bénévole. Les professions qu'elles exercent sont assez variées et se distinguent de celles de leurs confrères masculins. Elles ont également peu de contraintes liées à la vie familiale, ce qui rend ces activités possibles.

Des distinctions seraient à établir par assemblée, par parti ou encore par région, mais les femmes parlementaires de la période qui nous concerne ne sont pas assez nombreuses que pour que ces distinctions soient pertinentes

C. ENTRÉE EN POLITIQUE :

Quelle fut l'origine de leur engagement politique ? Certaines nous l'expliquent dans des articles parus au moment de leur candidature aux élections et de leur élection ou à d'autres moments particuliers de leur vie. Ces articles reproduisant une interview n'existent malheureusement pas pour chaque parlementaire.

Origines de l'engagement politique

Deux éléments jouent un rôle clé en créant un climat favorable à cet engagement politique : le contexte familial et les activités sociales. Il ne peut cependant être question de causes directes, plutôt de cadre propice. Un engagement dans la société précède l'engagement politique à proprement parler. L'importance de la formation n'est pas non plus à négliger.

Dans ce climat, quelque chose va décider le passage à l'action politique. Il s'agit souvent d'une rencontre, notamment avec les « anciennes ». Marguerite De Riemaeker, par exemple, a effectué son stage d'avocate au barreau de Bruxelles, alors que ses parents habitaient Audenarde. Comme il n'était pas question pour eux qu'elle vive seule, elle a logé au home pour jeune filles de Maria Baers à la rue de la Poste. M. Baers l'engagera par la suite comme secrétaire parlementaire, et c'est ainsi qu'elle entre en contact avec le monde politique : *Af en toe ging ik naar de Senaat, en ik voelde mij daartoe aangetrokken*⁴⁷. Quant à Magdalena Huys, elle enseigne dans le même

⁴⁶ Cf. N. BOTTELDOORN et L. VAN MOLLE, "De gemeentepolitiek als leerschool ? Vrouwen in de Oost-Vlaamse gemeenteraden 1920-1940" dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, 1998, n°4, pp. 119-142.

⁴⁷ *Het Volk*, 30 juillet 1965.

établissement que Jeanne Vertonghen⁴⁸, responsable du secrétariat féminin du C.V.P.. C'est elle qui l'amène à la politique : *Op zekere dag kwam zij mij uit het vijfde studiejaar bij de Apostolinnen (waar zij toen les gaf) halen om op allerlei mannen over te halen, vrouwen te nemen*⁴⁹.

Ce peut également être une expérience vécue qui les décide à faire le pas, notamment la guerre. Marie Spaak constate la misère dans laquelle les gens vivent en leur rendant visite pendant le premier conflit mondial, et devient socialiste pour améliorer leurs conditions de vie⁵⁰. L'expérience de prisonnière politique est aussi un déclencheur. *Depuis ma rentrée d'Allemagne, j'ai considéré que j'avais encore un rôle social à remplir. Je n'ai pas le droit de me désintéresser de la chose publique*⁵¹, dit Simone Lehouck.

Les revendications en faveur du droit des femmes ne sont de façon déterminante à l'origine d'un combat politique que pour Georgette Ciselet. Avocate, elle ne peut que constater avec ses premières clientes l'incapacité juridique totale des femmes mariées. *Il me fallait donc agir de manière plus pratique et faire passer dans la vie quotidienne des femmes des réformes capitales. Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, je suis donc entrée dans la politique dès 1925*⁵².

Pour la moitié d'entre elles, les responsabilités politiques débutent sur le terrain communal. Elles sont conseillères communales⁵³, ou même bourgmestres et échevin⁵⁴ depuis longtemps déjà dans certains cas. Ce n'est donc pas une expérience à négliger, même si elle n'est pas obligatoire.

Ce passage à la commune se fera pour d'autres après l'arrivée au niveau national, ce qui fait que onze parlementaires féminines ont siégé à un moment ou un autre à un conseil communal.

⁴⁸Jeanne Vertonghen fut secrétaire générale-adjointe du P.S.C.-C.V.P. de mai 1946 à août 1952, elle avait en charge l'aile flamande du Secrétariat féminin.

⁴⁹Citée par I. VAN DAEL, Travail de séminaire en histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Courtrai, KULAK, 1997, pp. 6-7.

⁵⁰M. FINCOEUR, "Mme Spaak – Janson, 1^{ère} femme sénateur en Belgique" dans *Revue de la femme belge*, 1^{er} janvier 1922, pp. 5-6.

⁵¹S. Lehouck-Gerbehaye citée dans *La Libre Belgique*, 21 juin 1950, p. 2.

⁵²*Femmes d'Aujourd'hui*, 20 avril 1982, p. 13.

⁵³Jeanne-Émile Vandervelde, Marie Spaak, Antoinette Raskin, Germaine Copée, Jeanne Driessen. Isabelle Blume a fait un très bref passage au conseil communal d'Uccle.

⁵⁴Agnes della Faille d'Huyse, Simone Lehouck, Antonia Lambotte.

Après l'engagement politique, la décision du mandat revient au parti. C'est lui qui place ou non des candidates sur ses listes, qui accorde une place en ordre utile ou non. C'est lui aussi qui choisit les personnes à proposer comme candidates à la cooptation au Sénat. Pour l'essentiel, c'est donc le parti qui vient les chercher. Parfois, l'expérience sociale qu'elles ont accumulée motive cette demande du parti. Il ne leur donne pas forcément une place de choix. En fin de liste, certaines au C.V.P. sont élues contre toute attente grâce à leur très bon score personnel.

Dans la confection des listes, les organisations sociales féminines peuvent avoir un rôle à jouer, elles influencent donc directement la composition féminine du Parlement. *Ik kwam in de politiek, als bij toeval* raconte Maria Baers. *Onze vrouwelijke organisatie wenste een van haar afgevaardigden in het parlement, en toen het er op aankwam een kandidaat aan te duiden, is de keus op mij gevallen*⁵⁵. Le parti veut parfois aussi tenir compte d'autres composantes. C'est notamment le cas au moment de la question royale, où les partis de droite cherchent à présenter des membres d'organisations royalistes. Maria de Moor, présidente d'une section du Nationale Koninklijke Beweging/Mouvement national royaliste à la suite de son mari, accepte de figurer sur la liste C.V.P.. Elle recueille un nombre record de voix de préférence, ce qui lui permet d'obtenir le dernier siège. C'est donc à la question royale qu'elle doit son entrée en politique⁵⁶.

Les motivations et préoccupations annoncées

Pour celles qui ont déjà un passé actif, leur objectif est de poursuivre le travail entamé dans les organisations sociales et de réaliser par la législation le programme de celles-ci. *Mes intentions*, déclare ainsi Maria Baers, *elles n'ont pas varié. Je veux continuer comme je le fais depuis 25 ans à me préoccuper surtout de l'amélioration de la vie familiale ouvrière, des conditions de vie, matérielle et morale, de la femme et de l'enfant*⁵⁷.

⁵⁵ *Het Volk*, 20 juin 1949, p. 4.

⁵⁶ B. VERSTRAETE, *De vrouw in het Belgisch parlement : Maria de Moor – van Sina*, Travail de séminaire d'histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996-1997, p. 8.

⁵⁷ *Vingtième Siècle*, 2 juillet 1936.

Les préoccupations de type familial et social reviennent souvent. Ainsi Marguerite De Riemaeker, qui s'est assignée comme tâche au Parlement de *faire pénétrer dans la législation belge les mesures propres à favoriser la famille*⁵⁸.

Les motivations sont aussi un désir d'amélioration de la société, motivations qui sont les mêmes que celles qui les ont poussées à s'engager en politique. Si Antoinette Raskin décide de militer au sein du P.C.B., c'est pour *améliorer la condition des pauvres, des chômeurs et des femmes*⁵⁹. Cette volonté d'une société meilleure est présente aussi chez Alex Borguet qui explique pourquoi un parlementaire s'investit : *par idéal – pour défendre la classe qu'il représente, pour apporter sa pierre à l'édifice social, économique, politique que nous souhaiterions voir s'ériger*⁶⁰.

Pour celles qui ont vécu une expérience particulière, les buts peuvent être plus personnels. A ce sujet, le témoignage de Simone Lehouck est intéressant : *Au Sénat, et parallèlement aux grands problèmes que nous aurons à envisager, mon activité consistera à défendre mes anciens camarades du bagne, prisonniers, prisonnières politiques et ayants droit. Ayant connu le régime nazi, je m'opposerai aux tendances de ceux qui voudront minimiser les actes d'incivisme. Néanmoins les thèmes dits féminins sont présents : J'espère me consacrer encore aux questions féminines. Car beaucoup reste à faire en matière d'éducation familiale et dans celle de la santé physique et morale de la jeunesse. Enfin, je veillerai à défendre de mon mieux le principe de « la mère au foyer »*⁶¹.

La conception de la politique et du rôle de la femme en politique

Pour la plupart, c'est la politique qui est venue à elles. Les premières auraient d'ailleurs difficilement pu imaginer que la politique soit pour elles une carrière envisageable. Mais elles sont prêtes à faire profiter la collectivité de leur expérience. L'action politique voulue est plus le fait des plus « jeunes », entendons par là celles qui n'ont connu que le XX^e siècle.

Par contre elles regrettent d'être si peu nombreuses. Elles deviennent en effet convaincues de la nécessité pour les femmes de participer à l'action politique. Car

⁵⁸ *Temps Nouveaux*, 22 janvier 1955, p. 4.

⁵⁹ Fr. PIRON, *Recherches méthodologiques sur Antoinette, Marie, Emilie, Julienne Raskin-Desonay*, Travail de deuxième candidature en journalisme, Bruxelles, U.L.B., 1985-1986, p. 6.

⁶⁰ A. Fontaine-Borguet, *Que sait-on de la vie parlementaire ?*, Notes préalables à diverses conférences, [1955-1958], I.L.H.S., A.F.B., boîte XVII, farde 117.

⁶¹ *La Libre Belgique*, 21 juin 1950, p. 2.

sinon, comme le dit Alex Borguet, *si vous ne vous occupez pas de politique, la politique s'occupera bien de vous, sans vous, malgré vous, contre vous*⁶².

M. Baers ne l'estimait pas indispensable à son entrée au Parlement (en 1936). Sa position a évolué : *Meer en meer ben ik tot de overtuiging gekomen dat de vrouwen meer belang moeten stellen in het politieke gebeuren...* Par contre elle insiste sur ce qui suit : *politiek om de politiek lijkt me steeds verwerpelijk. Politiek kan m.i. hoogstens een middel zijn om te realiseren wat elders (sociale, culturele, economische sector) als noodzakelijk wordt ervaren*⁶³. La politique est un moyen d'agir pour l'amélioration de la société, jamais une fin en soi.

Pour les premières, le champ d'action dévolu à la femme en politique suit le schéma traditionnel. C'est pour Marie Spaak le social, l'enseignement, le logement⁶⁴. J.-É. Vandervelde ne s'en écarte pas tellement en affirmant : *Elles s'occuperont des finances, elles apprendront ce qu'il faut apprendre : n'ont-elles pas la responsabilité et l'expérience du budget familial ? Ne sont-elles pas aussi les gardiennes de la santé de la famille ? Donc les questions d'habitation, d'hygiène et d'assistance, sont des prolongements de leurs devoirs et de leurs préoccupations*⁶⁵. Ces propos sont tenus durant l'entre-deux-guerres, et la perspective est communale. Mais si une évolution est à noter par la suite, la spécificité féminine reste toujours mise en évidence. Au sujet de l'activité des femmes parlementaires, Maria de Moor -Van Sina dit ceci : *Zij moeten niet alleen met het gezin als dusdanig inlaten, al zijn deze problemen ongetwijfeld zeer belangrijk. De Parlementaire dames hebben zich met veel andere, ja met alle problemen bezig te houden, om op de afhandeling en de oplossing haar vrouwelijke stempel te zetten, nl. de zachtheid, goedheid, vredelievendheid en moederlijke bezorgdheid*⁶⁶. Ce cachet est donc très maternel. Et le souhait de voir les femmes s'occuper de tous les domaines est encore loin de la réalité. Si les femmes ont un rôle à

⁶² C. CLAEYS-BOUÛART, *Yvonne Lambert et Alex Fontaine Borguet : des Femmes prévoyantes socialistes*, Mons, La Femme Prévoyante, s.d., p. 6.

⁶³ L. TINDEMANS, "Gesprek met Mejuffrouw Maria Baers" dans *Tijdschrift der Jongeren*, février 1956, p. 4, cité par G. THIELEMANS-DE BACKER, "Maria Baers, haar leven en werk" dans *De Gids op maatschappelijk gebied*. Katholiek Vlaamsch sociaal tijdschrift, 1961, n°1, p. 15.

⁶⁴ D. DE WEERDT, *En de vrouwen?, Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België (1830 – 1960)*, Gand, Masereelfonds, 1980, p. 144.

⁶⁵ J.-É. Vandervelde, *La femme et les élections communales*, I.E.V., Fonds J.-E. Vandervelde, section III (carton n°5), n°408, pp. 6-7.

⁶⁶ "Interview" dans *De vrouw in middenstand en burgerij*, 4, 1954, pp. 16-17.

jouer en politique, c'est parce qu'elles doivent faire valoir leur point de vue de mères, épouses ou ménagères, et non simplement de citoyennes.

Ayant découvert l'action politique notamment par leur environnement familial ou par les mouvements associatifs féminins, les parlementaires sont convaincues de la nécessité pour les femmes de s'y engager. Pourtant, chez beaucoup de femmes, les questions politiques font encore peu l'objet de préoccupations, puisqu'elles n'y avaient pas leur place. Les élections du 26 juin 1949 représentent dès lors pour les partis un défi, qu'ils confient principalement à leurs membres féminins. Elles vont s'engager activement dans ce combat, ainsi que dans l'autre lutte qui marque l'actualité : la question royale.

TROISIÈME PARTIE :

LES SUFFRAGES DE JUIN 1949 ET JUIN
1950, ET LA CONSULTATION
POPULAIRE (MARS 1950)

Entre juin 1949 et novembre 1950, l'actualité fut chargée. Il s'agit ici de déterminer quelle fut la participation des femmes parlementaires à celle-ci. Trois moments clés ont été choisis pour l'analyse : les élections législatives et provinciales de 1949, la consultation populaire de mars 1950 et les élections qui la suivirent trois mois plus tard. Cet aperçu chronologique nous permettra également de poser le cadre dans lequel se situent les interventions au Parlement, qui seront examinées par la suite. La presse, tant générale que féminine, constitue l'essentiel des sources de cette troisième partie. Elle est complétée par des pièces d'archives, quand elles existent. Il est important de signaler que l'information concernant les parlementaires féminines se rencontre presque exclusivement dans les pages « femmes » des journaux et revues générales. Dans *De Stem van het Volk*, le bimensuel du C.V.P., il faut ainsi consulter la page « Voor de Vrouw ». Ou encore, la présentation d'Antoinette Raskin, nouvelle élue P.C.B. en juillet 1949, se trouve sous la rubrique « Femmes et famille » du *Drapeau Rouge*. Ceci est déjà symptomatique de ce que les femmes ne s'adresseraient qu'aux femmes. Elles seraient donc les seules intéressées par les membres féminins du Parlement.

Avant d'aborder l'examen de ces trois événements majeurs, nous rappellerons le contexte dans lequel se trouve la Belgique en ce milieu du XX^e siècle.

CHAPITRE I : RAPPEL HISTORIQUE

L'année 1949-1950 a été qualifiée par V. Dujardin d'année clé pour la Belgique, alors à la recherche d'un nouvel équilibre¹. Sur le plan intérieur, la reconstruction n'est pas terminée, les séquelles de la guerre, notamment morales, sont toujours bien présentes. Les difficultés monétaires, économiques et financières persistent, et surtout ce qui a été appelé la « question royale » bat son plein, déchirant les partis. Nous y reviendrons. La situation internationale est riche aussi. L'Europe en tant que construction institutionnelle fait ses tout premiers pas, et la Belgique y participe activement. C'est ainsi qu'est créé le Conseil de l'Europe en janvier 1949, tandis qu'émerge l'année suivante l'idée de ce qui deviendra la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). D'autre part, c'est également à ce moment que l'Allemagne est divisée, la République fédérale d'Allemagne et la République

démocratique allemande étant successivement proclamées en mai et octobre 1949. Cette division n'est qu'un signe de la guerre froide qui marque de plus en plus les relations internationales. L'OTAN est ainsi créée en 1949 aussi. Le monde occidental vit dans la « peur »², ce qui n'est pas sans influencer la scène intérieure belge.

L'Europe connaît donc une phase agitée, la Belgique aussi. Ce mouvement, des hommes y participent, des acteurs le mettent en place. Mais la mémoire étant sélective, les protagonistes qui ont laissé des marques sont en nombre limité³. Pourtant ils ne sont pas les seuls. Nous allons nous attacher à déterminer quelle fut l'action d'une minorité, minorité qui occupe néanmoins une position lui offrant certaines possibilités puisqu'elle est membre du Parlement. Quel fut son rôle, et son influence – fût-elle même marginale - ?

Les années 1949-1950 coïncident comme il a été dit précédemment avec le point culminant des tensions nées de la question royale, mais aussi avec le dénouement de cette dernière⁴. C'est parce qu'elle occupe une place clé dans les argumentaires des partis que nous en retracerons brièvement le déroulement. Peuvent être repris comme points de départ l'attitude de Léopold III avant la guerre, ainsi que pendant la campagne des dix-huit jours, avec la rupture qui se produit en mai 1940 entre le Roi et ses ministres. Ils ne partagent en effet pas la même vision du rôle du chef de l'État en ces moments d'invasion du pays par les Allemands. Les ministres souhaitent que le Roi quitte le territoire avant d'être fait prisonnier par l'ennemi, et qu'il continue la lutte aux côtés de la France et de l'Angleterre. Ils craignent également que Léopold III ne constitue en Belgique occupée un gouvernement qui traiterait avec le Reich. Le Roi, considérant d'abord sa fonction de chef de l'armée, entend rester avec celle-ci. Il redoute que, s'il quitte le pays, ce départ soit définitif, et n'ose ne fonder l'avenir que sur une victoire de la France. Léopold III décide donc de ne pas suivre ses ministres,

¹ V. DUJARDIN, *Belgique 1949-1950. Entre Régence et Royauté*, Bruxelles, Racine, 1995, p. 13.

² Selon l'expression utilisée en référence à l'intervention de Paul-Henri Spaak à l'O.N.U. en septembre 1948, connue sous le nom de *Discours de la peur* et reproduite dans *La pensée européenne et atlantique de P.-H. Spaak*, éd. P.-F. Smets, Bruxelles, Goemaere, 1980, vol. 1, pp. 148-160.

³ Jean Stengers a dirigé en 1973 une enquête portant sur les souvenirs que gardaient les gens de la question royale. Sur les 325 personnes interrogées à propos des protagonistes de cet épisode de notre histoire, le nom de Spaak domine de façon écrasante. Peu d'autres noms sont cités : Hubert Pierlot occupe la deuxième place alors qu'il n'est mentionné que quinze fois ! Deux noms de femmes apparaissent une fois, ce sont ceux d'Isabelle Blume et de Jeanne-Émile Vandervelde. Voir J. STENGERS, "Une enquête d'histoire orale sur la question royale" dans *Histoire et méthode. Acta Historica Bruxellensia. Travaux de l'Institut d'Histoire de l'U.L.B.*, t. VI, 1981, pp. 445-47.

partis en France d'abord, en Angleterre ensuite. Le 28 mai, la Belgique capitule. Le Roi est fait prisonnier à Laeken. Il y résidera, avec ses proches, jusqu'au 7 juin 1944, moment où il sera transféré dans le Reich. Sans ministre, Léopold III n'a donc plus la possibilité d'agir politiquement, puisqu'il ne peut être couvert par le contreseing ministériel. Il s'entretient néanmoins avec Hitler⁵, au cours d'une entrevue qui doit lui permettre de demander au Führer un allègement des charges d'occupation, un meilleur ravitaillement et la libération des prisonniers de guerre. Mais elle reste sans résultat. Par contre, elle alimentera la polémique autour de Léopold III, s'ajoutant à la liste de reproches formulés par les adversaires du Roi.

Parmi ceux-ci, et non des moindres⁶, le mariage de Léopold avec Lilian Baels en 1941. En effet, lorsque, le 7 décembre, les Belges apprennent par lettre pastorale le remariage du Roi, le choc est partagé par tous. Même par ses partisans, qui le descendent du piédestal sur lequel ils l'avaient placé. S'il peut se marier, le Roi ne partage plus le sort de ses soldats, comme il l'avait affirmé. De plus, en faisant précéder le mariage civil par le mariage religieux, il ne respecte pas le prescrit constitutionnel. Certains Belges en arrivent à penser que le mariage a en réalité été antidaté, ceci afin de dissimuler le fait que la princesse était enceinte quand elle a épousé Léopold⁷. La personne de Lilian Baels est en outre l'objet de contestations. Qu'elle soit roturière ne dérange pas que la noblesse, mais aussi le peuple. Tous ces éléments vont être abondamment exploités par la propagande antiléopoldiste, notamment au moment de la consultation populaire.

Début 1944, Léopold III, craignant de ne pas être présent en Belgique à la libération du pays, rédige un testament politique. Dans celui-ci il expose les lignes directrices de la politique qu'il voudrait voir menée après la guerre⁸. Léopold III sera effectivement emmené en captivité à Hirschstein, puis à Strobl. Le monde politique n'a jamais accepté ce testament. Le Roi s'y montre en effet particulièrement critique à

⁴ Sur la question royale, l'ouvrage de J. GÉRARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *Léopold III : de l'an 40 à l'effacement*, Bruxelles, Pol-His, 1991, peut être consulté comme première synthèse.

⁵ Cette entrevue a lieu à Berchtesgaden le 19 novembre 1940.

⁶ C'est le principal reproche, parfois même le seul, qui vient à la mémoire des Belges interrogés trente ans plus tard. En 1975, Achille Van Acker aurait même glissé au journaliste qui l'interviewait : *Je crois que ce mariage fut vraiment la cause profonde de la question royale*. J. STENGERS, "Une enquête d'histoire orale", *op. cit.*, p. 457 et 467 (citant L. DE SEUILLY, "Achille Van Acker la veille de sa mort" dans *Spécial*, 16 juillet 1975).

⁷ J. VELAERS et H. VAN GOETHEM, *Léopold III. de Koning, het Land, de Oorlog*, Lannoo, Tielt, 1994. p. 677.

⁸ Le lecteur en trouvera la reproduction dans *Léopold III*, dir. M. Dumoulin, M. Van den Wijngaert et V. Dujardin, Bruxelles, Complexe, 2001, pp. 196-202.

l'égard des hommes politiques, il demande *réparation solennelle et entière* aux ministres qui selon lui ont émis *précipitamment des imputations de la plus haute gravité contre la conduite de notre armée et les actes de son chef*. Le souverain n'y épargne pas non plus les autorités alliées, ce qui conduira les Britanniques à s'opposer à la reprise des fonctions royales par Léopold III.

Après la libération, le Roi étant absent du pays, il est pourvu à la régence. Le Prince Charles, frère de Léopold III, est désigné par le Parlement. Libéré par les Américains le 7 mai 1945, Léopold III diffère son retour tout en envisageant la reprise rapide de ses prérogatives constitutionnelles. C'est sans compter les mouvements qui agitent alors les différents acteurs politiques et sociaux du pays. La question du retour du Roi divise les partis. La gauche, et la plupart des groupes de résistants, s'y opposent. Majoritaire au Parlement⁹, elle vote, le 19 juillet 1945, une loi qui empêchera une résolution rapide de la crise. Selon celle-ci, il sera nécessaire que les Chambres réunies votent à la majorité la fin de l'impossibilité de régner pour que le retour de Léopold III sur le trône soit possible.

D'août 1945 à mars 1947, la coalition gouvernementale se compose de partis opposés au retour du roi (le P.S.C.-C.V.P. a en effet quitté le gouvernement, il est remplacé par des udébistes¹⁰). Les socialistes resteront au pouvoir jusqu'en 1949, ce qui ne permet pas d'évolution avant les élections du 26 juin de cette année.

CHAPITRE II : LES ÉLECTIONS DU 26 JUIN 1949

C'est la deuxième fois que les Belges, les hommes du moins, sont appelés à se rendre aux urnes depuis la fin de la guerre. En 1946, les élections avaient notamment été marquées par un succès spectaculaire de la gauche, communistes et socialistes obtenant à eux deux près de 45% des voix. Le P.C.B. a alors participé aux gouvernements libéraux – socialistes - communistes de 1946-1947, s'en retirant en mars 1947. Depuis, une coalition socialistes–sociaux-chrétiens présidée par Paul-Henri Spaak était à la tête du pays. Le 8 avril 1949 voit la chute du gouvernement Spaak-Eyskens, huit mois avant la fin de la législature. Les partenaires de la coalition

⁹ En raison de l'élimination des rexistes et des nationalistes flamands.

¹⁰ De l'Union démocratique belge (U.D.B.), ce mouvement devenu parti né au sortir de la guerre d'une volonté de renouveau politique. Cette tentative de création d'un parti travailliste se solda par un échec. Sur l'U.D.B. voir W. BEERTEN, *Le rêve travailliste en Belgique. Histoire de l'Union Démocratique Belge, 1944-1947*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1990.

l'expliquent par une divergence de points de vue quant au financement des indemnités de chômage. Des élections sont donc organisées. En réalité, ces élections sont anticipées car la situation quant à la question royale n'a pas du tout progressé. Pour le C.V.P., ce statu quo n'est plus soutenable. Cela engendre au sein de la majorité une méfiance telle que toute prise de décision est rendue impossible¹¹.

Anticipant les élections, le gouvernement décide aussi logiquement d'anticiper la date de participation des femmes à celles-ci¹² et d'adapter le nombre de sièges à pourvoir aux résultats du recensement de 1947¹³. La Chambre accueillera désormais 212 députés, soit dix de plus que lors de la législature précédente.

Nous suivrons la campagne électorale des différents partis et de leurs parlementaires féminines, avant d'aborder les résultats des élections, et particulièrement les résultats des candidates à celles-ci.

A. LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne est dominée par les thèmes de la question royale et de la politique financière du gouvernement. Tandis que les libéraux promettent une réduction des impôts de 25%, catholiques et socialistes s'opposent sur le terrain de la crise royale, les premiers visant la majorité absolue qui leur permettra de voter la fin de l'impossibilité de régner. Les socialistes cherchent à contrecarrer cette stratégie et mettent en place une campagne attaquant le Roi et sa famille. Léopold III écrira au gouvernement pour lui demander *wat zij van plan was te ondernemen tegen de perspraktijken die de eer van de leden der koninklijke familie aantasten*¹⁴.

Les partis s'adressent largement à la population en recourant à la presse et aux affiches, ils font aussi appel à l'I.N.R., qui leur accorde des « tribunes libres » radiophoniques. Toutefois, le canal le plus important reste le meeting, qui permet aux

¹¹ Gaston Eyskens, *de Memoires*, éd. J. SMITS, Tielt, 1993, p. 251. Voir aussi P. HARMEL, *Temps forts. Entretiens avec Jean-Claude Ricquier*, Bruxelles, Racine, 1993, p. 41.

¹² La loi du 27 mars 1948 garantissait déjà le droit de suffrage aux femmes, mais pour qu'elle reçoive application il fallait que les listes soient remaniées, ce qui devait être fait pour le 21 juillet 1949 (Conseil national des femmes belges, *Réponse au questionnaire du Conseil Économique et Social des Nations Unies – Relatif à la condition juridique et au traitement de la femme*, 1949, Mundaneum, Fonds Féminisme, C.N.F.B. 38, Farde Femmes et Politique).

¹³ Gaston Eyskens, *de Memoires*, *op. cit.*, p. 251.

¹⁴ Léopold III au gouvernement, 17 mai 1949, cité par G. Eyskens (*de Memoires...*, *op. cit.*, p. 252).

électeurs de voir les différents candidats. La télévision n'est pas encore venue le concurrencer¹⁵.

Le vote des femmes est la grande inconnue pour tous les partis. D'autant plus qu'elles constituent la majorité du corps électoral, ce qu'on ne cessera de leur répéter. A leur intention, les différentes formations vont rajouter à leur programme un volet dit féminin, placer quelques candidates sur leurs listes¹⁶, souvent en ordre non utile, et surtout mettre en place une intense campagne de propagande. Celle-ci se déroule notamment via les organisations féminines. Le journal *Le Soir* s'intéresse aussi à la question, ouvrant ses pages à trois sénatrices qui viennent successivement exposer leur avis¹⁷.

1. Chez les socialistes

Au sein du monde socialiste, la peur du vote féminin conservateur est très forte. Dès les premiers jours de la campagne, P.-H. Spaak intervient à l'I.N.R., s'adressant aux femmes, *l'élément nouveau et quelque peu mystérieux de cette bataille qui commence*. Le mystère, c'est la peur que des femmes *que leurs sentiments, leurs intérêts ou leur raison conduiraient à voter socialiste en seraient détournées parce qu'elles sont croyantes*. C'est pourquoi il appelle les socialistes à démontrer *qu'un catholique sincère peut, chez nous, se sentir pleinement à son aise, fidèle en même temps à sa foi et à son idéal social*¹⁸.

Les Femmes Prévoyantes jouent un rôle important dans la campagne. Leur revue en fait écho dès le mois d'avril, Isabelle Blume rappelant les acquis des socialistes

¹⁵ L'I.N.R. ne commencera ses émissions de télévision que le 31 octobre 1953, et ce n'est que la loi du 18 mai 1960 qui instaure deux chaînes publiques de télévision en Belgique. Toutefois, les partis politiques ont déjà recouru aux techniques du cinéma. L'association libérale d'Ixelles a par exemple réalisé un petit film que le député Charles Janssens commente lors de ses meetings. Intitulé « Les Illusions perdues », il *fait éloquentement la somme des promesses gouvernementales restées sans suite* (*La Nouvelle Gazette. Édition Bruxelles*, 11 juin 1949, p. 3).

¹⁶ Ce qui démontre un lien entre le droit de participer à l'élection et l'éligibilité : parce que les femmes votent, on prévoit qu'elles puissent voter pour des femmes.

¹⁷ M. BAERS, "Les femmes belges sont-elles conscientes de leurs responsabilités politiques" dans *Le Soir*, 16 juin 1949, pp. 1 et 5 ; J.-É. VANDERVELDE, "Femmes, comment voterez-vous ?" dans *Le Soir*, 17 juin 1949, p. 1. et G. CISELET, "Le programme féminin du parti libéral" dans *Le Soir*, 18 juin 1949, pp. 1 et 5. Jeanne Vandervelde répondra aux articles de Baers et Ciselet, en réfutant l'existence d'une politique sociale et d'un féminisme au sein de leurs partis ("De l'honorable J.-E. Vandervelde à l'honorable Georgette Ciselet" dans *Le Peuple*, 19 juin 1949, p. 8, et "Le féminisme du P.S.C." dans *Le Monde du Travail*, 24 juin 1949).

¹⁸ *Le Soir*, 1^{er} juin 1949, p. 5.

pour les femmes. En mai, ce sont les enfants qui s'adressent à leur mère, relayant la demande du père de voter socialiste : *il m'a dit que, si les socialistes étaient les maîtres,[...], nous aurons de belles maisons et un grand parc où nous pourrions jouer, tu aurais moins de soucis et plus de temps pour être auprès de moi et que peut-être nous pourrions aller tous ensemble en vacances*¹⁹. Pour le bien de leurs enfants, les femmes doivent donc suivre l'avis de leurs maris, qui se fait entendre par la voix des enfants eux-mêmes. Le numéro de juin présente les candidates qui sont, outre les députées et sénatrices sortantes, Mathilde Schroyens et Germaine Copée. La question royale est présente dans les arguments. Marie Spaak explique ainsi que les femmes socialistes demandent l'abdication de Léopold car *il a heurté les sentiments intimes des femmes belges, en se mariant pendant l'occupation et cela tandis que nos fils, derrière les fils barbelés, souffraient et mouraient pour notre Indépendance*²⁰. Une photo de la reine Astrid, un bébé dans les bras, illustre son article. Isabelle Blume parle quant à elle de la paix : pour la garantir, il faut voter socialiste.

La campagne investit également différentes manifestations. Il est ainsi demandé aux F.P.S. de prendre part *en grand nombre et de la façon la plus spectaculaire possible* à la journée du premier mai, qui doit prendre des airs de propagande électorale²¹. Le premier mai est aussi l'occasion d'un discours pour Isabelle Blume. Ce discours a pour objet principal le vote des femmes, présenté ici comme une conquête socialiste. *Toutes les femmes de Belgique doivent se rendre compte que ce droit de suffrage qu'elles ont tant attendu, c'est vraiment aux pionniers du socialisme qu'elles le doivent.* Les réformes sociales aussi sont toutes l'œuvre du même parti. *Les autres, ceux qui ont rajouté le mot « social » à leur parti, n'ont jamais fait que retarder le vote de ces réformes [...]*²². Le 26 mai, un Congrès démonstratif féminin est organisé conjointement par le parti et les F.P.S à la Maison du Peuple à Bruxelles²³. Les réunions de moindre envergure sont aussi l'occasion de rappeler le programme socialiste²⁴.

¹⁹ "Maman, tu vas voter" dans *La Femme Prévoyante*, 1^{er} mai 1949, p. 6.

²⁰ M. SPAAK, "Question royale" dans *La Femme Prévoyante*, juin 1949, n°6, p. 4.

²¹ Sirène Blicq et Isabelle Blume aux Femmes Prévoyantes Socialistes, Bruxelles, 7 avril 1949, I.E.V., I.B., VI.88.2.

²² *Premier mai 1949. Les femmes voteront*, I.E.V., I.B., VI.88.35.

²³ I. Vandevelden et J. Vanderveken aux F.P.S., Bruxelles, 19 mai 1949, I.E.V., I.B., VI.88.32.

²⁴ Voir notamment "Marie Spaak parle aux Femmes Prévoyantes de Jette" dans *Le Peuple*, 2 juin 1949, p. 4.

A côté de ces manifestations, les femmes parlementaires participent à de nombreux meetings. C'est le cas de Jeanne-Émile Vandervelde à Bruxelles²⁵, Alex Borguet en région liégeoise²⁶, et surtout Isabelle Blume, qui se rend à Flémalle-Haute comme à Jauche ou à Forest²⁷. Elles font entendre leur voix à la radio, le parti accordant quelques-unes de ses tribunes libres à l'I.N.R. à des « Billets féminins ». Isabelle Blume, Jeanne-Émile Vandervelde et Mathilde Schroyens doivent notamment y prendre la parole²⁸. Elles signent aussi différents articles dans la presse : *Le Monde du Travail* présente par exemple des articles de Marie Spaak, Alex Fontaine-Borguet, Germaine Copée et Jeanne-Émile Vandervelde.

L'argumentation se base sur différents thèmes, récurrents : les luttes menées par les socialistes pour sortir la classe ouvrière des conditions désastreuses dans lesquelles elle vivait, la question royale, la paix, la défense de l'école publique. L'émancipation des femmes doit venir par l'égalité devant le travail et le salaire, c'est donc une lutte économique²⁹. Pour les socialistes, la politique familiale du P.S.C. n'est que sentimentaliste. Une véritable politique familiale, c'est celle apportée par les conquêtes ouvrières. Voter P.S.C., ce serait donc trahir les compagnons, fils et pères socialistes, et détruire leurs efforts. Isabelle Blume met également en garde contre le risque que représenterait l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement réactionnaire, qui remettrait en question la sécurité sociale et l'école publique et renverrait la classe laborieuse à la misère³⁰.

Dans l'ensemble donc, il est fait appel aux mères, à celles qui gèrent le ménage, pour accompagner et soutenir les combats de leurs hommes en votant comme eux. Le droit de vote est un droit important, elles doivent donc l'utiliser correctement.

2. Au P.S.C.-C.V.P.

La campagne des catholiques est avant tout centrée sur le retour du Roi. Il est à noter que l'année 1949 est pour le parti celle de l'« Operatie Verruiming ». Le C.V.P.

²⁵ Elle est annoncée par *Le Peuple* à Bruxelles-ville, Morlanwelz, Saint-Josse, Boitsfort et Ixelles.

²⁶ Outre à Liège, le *Monde du Travail* communique sa participation à des meetings à Herstal, Flémalle-Haute, Heure-le-Romain, Huy, Vivegnis, Fléron, Ougrée, Vaux-sous-Chèvremont, Jupille, Bressoux, Grivegnée, et Sclessin.

²⁷ Aussi annoncée à Cortil-Noirmont, Blanmont, Jette, Uccle, Droogenbos.

²⁸ I.E.V., I.B., VI.89.

²⁹ J.-É. VANDERVELDE, "Femmes, comment voterez-vous ?", dans *Le Soir*, 17 juin 1949, p. 1.

s'élargit à droite en ouvrant ses listes à des Flamands encore controversés en raison de leur attitude sous l'occupation.

Un noyau de collaboratrices est constitué en vue de préparer la masse féminine aux élections³¹. Pour mettre en place cette préparation, le parti privilégie la formation des cadres. Ainsi, le 2 juin, est organisée une réunion pour les candidates et pour la propagande féminine. Maria Baers y explique la portée et la technique du travail parlementaire, elle expose le programme et la position du C.V.P., et insiste sur la nécessité d'obtenir une majorité absolue pour résoudre la question royale. En Flandre, elles sont au total seize candidates à se présenter aux élections législatives³².

De nombreux meetings ont lieu, dans tout le pays³³. Beaucoup sont annoncés comme « meetings féminins ». Les comptes rendus font état d'une assistance féminine, et la question du rôle de la femme dans la vie sociale et politique y est souvent abordée. Marguerite De Riemaeker, Maria Baers, mais aussi Jeanne Driessen et Magdalena Van Daele-Huys y participent, à côté de nombreuses autres militantes.

Comme l'explique Maria Baers, *wij treden niet te veel in bijzonderheden over ingewikkelde politieke kwesties*³⁴! Il s'agit plutôt de montrer aux femmes l'importance de leur vote pour le bien-être des familles ouvrières et le maintien d'une société où règnent les valeurs chrétiennes³⁵. Il leur est demandé non seulement de voter pour le C.V.P., mais aussi de *al het mogelijke te doen om andere mensen te overtuigen*³⁶. C'est là un moyen de propagande important que ne manque pas de souligner un journaliste du *Standaard*. A trois jours des élections, les journalistes attendent encore de spectaculaires réunions de femmes. Mais *de Vlaamse vrouw doet het op haar manier. Er is geen hoekje in het Vlaamse land waar de vrouwen niet werkzaam zijn. Alles gebeurt zowat onder 4 ogen, want zo ligt het in haar eigen aard, stil en*

³⁰ *Le Peuple*, 23 juin 1949, p. 4.

³¹ Kr. TIMMERMANS, *De visie van de C.V.P. op de rol van de vrouwen in de politiek, 1945-1965*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996, p. 53.

³² KADOC, Archief Vrouw en maatschappij, C.V.P.-Vrouwenwerking 1.5., Vrouwelijke kandidaten – Vlaamse land. Wetgevende en Provinciale verkiezingen 1949-1950.

³³ Notamment à Liège, Courtrai, Tournai, Braine-l'Alleud, Saint-Trond, Anvers, Anderlecht, Hal, Roulers.

³⁴ Interview de Maria Baers, "Drie keren een puntje zwart maken onder nummer drie" dans *Het Volk*, 20 juin 1949, p. 4.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ Maria Baers citée par *De Standaard*, "Geestdrieffige vrouwenmeeting te Antwerpen", 22 juin 1949, p. 2.

*bescheiden, maar ernstig en diep*³⁷. Appel est aussi lancé aux femmes de la classe ouvrière pour qu'elles convainquent leurs maris et leurs fils de voter pour le parti.

La question royale est bien sûr présente dans les arguments. Le comité féminin du Groupement national belge, dont fait partie Maria de Moor, lance aux femmes un appel à choisir des candidats en faveur du retour du Roi³⁸.

Le « programme féminin »³⁹ du C.V.P. est largement exposé. Il s'articule autour de trois éléments : la famille, la liberté scolaire et le rejet d'une société sans Dieu. La famille souhaitée est celle au sein de laquelle règnent le bien-être et l'amour fidèle, quel que soit le nombre d'enfants.

Des avantages doivent être octroyés à la mère au foyer, et uniquement à l'épouse légitime. Maria Baers explique que ce programme est celui des organisations sociales chrétiennes, les membres de celles-ci sont donc enjointes de permettre au parti de le réaliser. Cependant, dans *Vrouwenbeweging*, le mensuel des K.A.V., la seule allusion aux élections est un encadré dans le numéro de juin (fig. c), ne nommant aucun parti mais recommandant aux femmes de « bien voter », ce qui signifie notamment, pour une femme chrétienne, voter selon ses convictions⁴⁰.

En réponse au discours de Spaak, Marguerite De Riemaeker prend la parole sur les ondes de l'I.N.R. L'essentiel de son message consiste en

Figure c.
Recommandations des K.A.V. à leurs membres pour les élections. *Vrouwenbeweging*, juin 1949, p. 21.



³⁷ “De vrouwen en de verkiezingstrijd” dans *De Standaard*, 23 juin 1949, p. 2.

³⁸ Dans *La Libre Belgique* et *De Standaard*, 15 juin 1949.

³⁹ Maria Baers dans *Het Volk*, 20 juin 1949, p. 4 et 23 juin 1949, p. 4 (discours qui aurait dû être entendu à l'I.N.R.).

⁴⁰ *Vrouwenbeweging*, juin 1949, p. 21.

une démonstration de l'athéisme du socialisme belge. Elle met également en garde contre les positions du « bloc anti-clérical » en matière de question scolaire⁴¹.

Maria Baers développe aussi au cours de cette campagne ce qu'elle appelle le « féminisme chrétien ». Elle rappelle que la femme mariée est avant tout *la femme consciente de son rôle primordial de « ministre de l'Intérieur »*⁴². Mais elle doit se préoccuper de ce qui influence « son domaine », donc de la législation concernant l'enfant, la famille, la politique scolaire. Le féminisme chrétien *affirme que l'homme et la femme ont tous deux une mission sociale, mission de valeur équivalente, quoique différente dans ses manifestations. Il estime qu'il leur est dévolu un rôle, réciproquement complémentaire, dans la presque totalité des activités humaines, mais un rôle qui se traduit par une intensité différente suivant la sphère d'action dans laquelle leurs efforts respectifs se déploient*⁴³.

La campagne du P.S.C.-C.V.P. se termine par un grand meeting de clôture au cours duquel Maria Baers prend une nouvelle fois la parole. Elle réaffirme que le sort du pays dépend des femmes, car les électrices sont plus nombreuses que leurs homologues masculins : *C'est sous l'angle des nécessités internationales que les femmes doivent considérer l'élection. Il faut rétablir l'équilibre dans un monde désaxé qui ne peut devenir la proie du communisme. Il faut aussi considérer l'élection sous l'angle des nécessités intérieures. Les questions religieuses, morales, familiales, sociales ; les problèmes scolaires et ceux qui intéressent l'enfance appellent l'attention des femmes. Comment celles-ci pourraient-elles ne pas donner au P.S.C. la majorité absolue qui lui permettra de résoudre tous ces problèmes pour le bien du pays ?*⁴⁴

Lors de ce grand meeting du parti, la situation internationale est donc abordée, alors qu'elle a été quasi absente des autres discours. S'adressant à un public féminin populaire, les militantes utilisent avant tout le thème de la famille. Cela est dû aussi au rôle prépondérant de Maria Baers, relayé dans la presse. Appartenant à l'ancienne génération des femmes parlementaires, elle tient un discours fort conservateur⁴⁵. Cela

⁴¹ M. De Riemaecker le 14 juin 1949 à l'I.N.R., intervention reproduite dans *Het Volk*, 16 juin 1949, p. 3.

⁴² M. BAERS, "Les femmes belges sont-elles conscientes de leurs responsabilités politiques" dans *Le Soir*, 16 juin 1949, p. 1.

⁴³ M. BAERS, "Les femmes belges sont-elles conscientes de leurs responsabilités politiques" dans *Le Soir*, 16 juin 1949, p. 5.

⁴⁴ *La Libre Belgique*, 26 juin 1949, p. 3.

⁴⁵ Raillé par ses « collègues » des autres partis : Jeanne-Émile Vandervelde parle de la tyrannie absolutiste de Mlle Baers, *mère de l'Église* qui confond dans un étrange salmigondis arrosé d'eau bénite,

ne signifie pas pour autant que les autres soient restées inactives, ou qu'elles souscrivent entièrement à sa vision.

3. Du côté libéral

La Fédération nationale des Femmes libérales s'organise elle aussi ; elle fournit à celles qui le souhaitent des renseignements concernant le programme libéral, la propagande, les droits et revendications des femmes, et met également sur pied des meetings. Georgette Ciselet y participe notamment à Bruxelles, Boitsfort, Ixelles, Uccle ou Molenbeek, elle prend aussi la parole à Charleroi. C'est pour elle l'occasion de souligner ce que les femmes peuvent apporter en politique. *Si les femmes s'en mêlaient plus affirme-t-elle, le bon sens triompherait plus souvent. [...] Les femmes ont des intérêts à défendre et se doivent de participer à la gestion du pays*⁴⁶.

Dans l'article qu'elle a rédigé pour *Le Soir*, ou à l'occasion de meetings⁴⁷, cette dernière met en garde contre une reconduction du gouvernement alors en place, qui ne ferait à son avis que renforcer le dirigisme étatique et intensifier l'inquisition fiscale. Les libéraux souhaitent quant à eux une restauration de la liberté dans tous les domaines. Mais compte tenu du rôle des femmes à ces élections, Georgette Ciselet s'adresse particulièrement à elles en leur exposant le programme féminin de son parti puis en rappelant les avancées des libéraux en matière de droit des femmes. Elle revendique la liberté d'exercer une profession, un salaire égal pour un travail égal aussi bien effectué, l'accessibilité à toutes les carrières et fonctions et une représentation féminine suffisante dans les organes nationaux et internationaux. Elle demande aussi la suppression des taudis, la construction de logements et l'augmentation des allocations familiales pour les premiers enfants. Elle souhaite également une réforme du Code civil en vue de réaliser l'égalité des époux devant la loi : abrogation de l'incapacité juridique de la femme mariée, libre disposition par l'épouse de ses biens, participation à l'exercice de la puissance paternelle.

la défense des profits patronaux et un bla-bla pleurant et soi-disant familial. ("Le féminisme du P.S.C." dans *Le Monde du Travail*, 24 juin 1949).

⁴⁶ *La Nouvelle Gazette*, 13 juin 1949, p. 1.

⁴⁷ G. CISELET, "Le programme féminin du parti libéral" dans *Le Soir*, 18 juin 1949, pp. 1 et 5 ; "Un grand meeting libéral à Bruxelles" dans *La Dernière Heure*, 24 juin 1949, p. 3 ; *La Nouvelle Gazette*, 4 juin 1949, p. 3, et 13 juin 1949, p. 1.

Georgette Ciselet démontre ensuite que les libéraux sont dignes de confiance, au vu de leurs différentes réalisations, principalement l'enseignement pour les filles à tous les niveaux, l'accès à l'administration et la magistrature, et les propositions de loi réformant le Code Napoléon. La sénatrice libérale demande également aux femmes de défendre le parti auprès de leurs relations amicales.

C'est donc un discours spécialement conçu pour le public féminin qui est tenu.

4. La campagne des femmes communistes

Le Drapeau Rouge présente les candidates féminines du parti dans sa page « Femmes et famille » (fig. d). Elles sont relativement nombreuses : *Plus de soixante femmes [suppléantes comprises] figurent sur les listes électorales présentées par le P.C. Toutes sont des travailleuses. Sur nos listes, il n'y a pas de femmes désœuvrées, qui « font de la politique » pour défendre les privilèges d'une caste parasite, ou encore, simplement pour faire « figure féminine » [Ce serait donc le cas au sein des autres partis ?]. Toutes nos candidates sont des ménagères, ouvrières ou employées*⁴⁸. Revendication centrale des femmes communistes, la paix est au cœur de leurs slogans : « *Nous qui donnons la vie nous haïssons la guerre ! Nous voulons la paix !* ». L'égalité économique et sociale des travailleurs et travailleuses est également revendiquée.

Figure d. Les candidates communistes. *Le Drapeau Rouge*, 18 juin 1949, p. 6 (extrait).
Noter que cette page s'adresse aux « Femmes ! Ménagères ! Mamans ! ».



A Liège, Antoinette Raskin-Desonnay est troisième candidate, après J. Lahaut et Th. Dejace. Elle participe à des meetings dans la cité ardente ainsi qu'à Grâce-Berleur. Lors de ceux-ci cette *maman, veuve de prisonnier politique*, explique, s'adressant à d'autres mamans, *pourquoi toutes les femmes qui veulent que leurs enfants vivent et*

⁴⁸ *Le Drapeau Rouge*, 18 juin 1949, p. 6.

*connaissent le bonheur, qui ne veulent plus voir de massacre et de guerre doivent être aux côtés du Parti Communiste qui est le seul à lutter effectivement pour la Paix*⁴⁹.

Dans le déroulement de cette campagne, les partis ont laissé les mandataires féminines s'adresser aux femmes, principalement (ainsi les interventions des socialistes à la radio s'intitulent « Billets féminins »). Même lorsqu'il s'agit d'un auditoire mixte, le rapporteur signale que le message de la candidate est plus particulièrement destiné à la part féminine de l'assemblée. Il est vrai qu'il s'agit là d'un nouvel électorat, et les groupements féminins ont fourni un important travail pour le préparer à voter. Ils se sont efforcés de montrer aux femmes la responsabilité qu'elles ont, de les conscientiser à l'importance de leur vote. Comme, au sein des partis, il s'agit surtout de convaincre, les thèmes ou arguments utilisés sont en conséquence, et les discours parfois par trop simplificateurs. On se rappellera également que le public des F.P.S. et des K.A.V. est principalement ouvrier. Les citoyennes sont considérées avant tout comme mères et ménagères, il faut leur montrer les bénéfices qu'elles retireraient d'un vote pour le parti dans leur vie quotidienne. Au niveau de leurs revendications, les candidates sont de toute façon limitées par leurs propres partis. Jeanne Vandervelde critique ainsi les catholiques, qui n'ont selon elle aucun « programme féminin », et les libéraux, qui ne proposent pas grand chose. Elle prend l'exemple du retour à la vente libre d'alcool, souhait libéral : *Ce n'est pas, j'en suis certaine, qu'une femme du cœur et de l'intelligence de Mme Ciselet ne soit, au fond d'elle-même, entièrement d'accord avec les adjurations des plus hautes autorités scientifiques médicales du pays. [...] Mais en son cœur seulement. Elle ne peut marquer cet accord parce que la Parti libéral est platement électoraliste et se soucie plus des cafetiers que de l'Académie de médecine*⁵⁰.

On notera que ce sont souvent les mêmes noms qui reviennent sur la scène médiatique : ainsi, du côté catholique, M. Baers et M. De Riemaeker, ou, chez les socialistes, I. Blume et J.-É. Vandervelde.

⁴⁹ *Le Drapeau Rouge*, 2 juin 1949.

⁵⁰ «De l'honorable J.-E. Vandervelde à l'honorable Georgette Ciselet» dans *Le Peuple*, 19 juin 1949, p. 8.

B. APRÈS LE PREMIER VOTE DES FEMMES : RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

A deux sièges près, le P.S.C. n'obtient pas la majorité absolue convoitée à la Chambre. Il n'est majoritaire qu'au Sénat. Le verdict des urnes est favorable aux libéraux, qui connaissent une avancée nette de 17 à 29 sièges, grâce à leur campagne pour une diminution des impôts. Ils reprennent donc leur place de troisième parti, au détriment des communistes, ce qui signifie un retour aux rapports de force électoraux d'avant-guerre.

Paul van Zeeland⁵¹ est nommé formateur du nouveau gouvernement, mission dans laquelle il échouera. Après plus de six semaines de crise, le pays voit finalement la formation d'une coalition gouvernementale à laquelle participent les catholiques et les libéraux. A sa tête, le C.V.P. Gaston Eyskens⁵², assisté d'Albert Devèze⁵³ pour les libéraux.

Commentant le premier vote des femmes, les différents journaux du pays utilisent plus ou moins tous le même registre. Les électrices sont venues tôt pour avoir le temps d'aller à la messe, ou de préparer leur repas⁵⁴, elles ont combiné leur devoir électoral avec une autre sortie. Certains remarquent que pour la première fois, les enfants votent aussi⁵⁵, accompagnant leurs mères. Venues *parées de leurs plus beaux atours*⁵⁶, elles laissent dans l'isoloir des effluves parfumés⁵⁷.

Le vote des femmes n'ayant pas bouleversé les résultats du scrutin, beaucoup se félicitent qu'elles aient « bien voté ». *La note dominante rend hommage à la*

⁵¹ Paul van Zeeland (1893-1973) fut député P.S.C. de Bruxelles de 1937 à 1939 puis sénateur coopté de 1946 à 1956. Il exerça plusieurs charges ministérielles, dont celle de Premier ministre entre mars 1935 et octobre 1937. Il participa au gouvernement Eyskens en tant que Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur, fonction qu'il occupa jusqu'en 1954. Sur van Zeeland voir V. DUJARDIN et M. DUMOULIN, *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, Racine, 1997.

⁵² Gaston Eyskens (1905-1988), professeur à la K.U.Leuven, représentant C.V.P. de l'arrondissement de Louvain de 1939 à 1965 (puis sénateur) fut plusieurs fois ministre. Après avoir dirigé le « gouvernement de vacances » d'août 1949 à avril 1950, il occupa le poste de ministre des Affaires économiques et des classes moyennes dans le gouvernement Duvieusart. Sur la période pendant laquelle il fut Premier ministre, voir V. DUJARDIN, *Belgique 1949-1950. Entre Régence et Royauté*, Bruxelles, Racine, 1995.

⁵³ Albert Devèze (1881-1959), docteur en droit, fut député libéral de 1912 à 1958. Il est Ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Eyskens, fonction déjà exercée de novembre 1920 à août 1923 et de décembre 1932 à juin 1936 (P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge. Het Belgisch parlement 1894-1969*, Ledeborg-Gent, Erasmus, 1969, p. 121).

⁵⁴ *La Dernière Heure*, 27 juin 1949, p. 1.

⁵⁵ *La Dernière Heure*, 27 juin 1949, p. 1.

⁵⁶ *Le Monde du Travail*, 27 juin 1949, p. 2.

pondération du vote féminin qui n'a été ni sentimental, ni extrémiste⁵⁸. La différence entre l'électorat masculin et l'électorat féminin est en effet peu marquée, alors qu'elle s'est révélée plus importante dans d'autres pays européens⁵⁹. Marguerite Vermeire-Jadot, présidente de la commission éducation du C.N.F.B., commente cette première participation : *Les femmes semblent avoir voté de façon nuancée et vers le centre, c'est-à-dire contre l'aventure et le risque, pour la stabilité et l'équilibre, contre le dirigisme exagéré et l'étatisme, pour la liberté individuelle et l'initiative privée. [...] Avec ou sans la question royale, la preuve est faite que les femmes ne votent pas en bloc, et parce que femmes, pour un seul parti. Elles n'ont pas attendu d'avoir le droit de vote pour penser, pour réfléchir, ni pour se faire une opinion personnelle.*

Qu'en est-il des élues ? Le vote des femmes n'a pas particulièrement modifié leur nombre, ce qui n'est pas sans déplaire aux élus masculins. Lors de la séance de rentrée, le président de la Chambre, Frans Van Cauwelaert (C.V.P.), accueille l'assemblée en ces termes : *Je me réjouis de pouvoir saluer en vous la première assemblée issue du suffrage universel des hommes et des femmes. [...] Il convient de rendre hommage à la modération dont les femmes ont donné la preuve dans l'usage de leurs droits nouveaux. Elles ont manifesté un intérêt à la fois sérieux et réservé dans la lutte électorale. Et les hommes ne peuvent leur refuser l'hommage – un peu intéressé – qu'elles n'ont certes pas abusé de leur supériorité numérique pour imposer un nombre considérable de candidates aux fonctions parlementaires. (Sourires)⁶⁰.*

Le P.S.C.-C.V.P. accueille trois nouvelles élues : Magdalena Van Daele-Huys à la Chambre, Antonia Lambotte et Jeanne Driessen au Sénat. Cette dernière, choisie pour pousser la liste dans son arrondissement, recueille un total de 23.000 voix de préférence⁶¹ !

Du côté socialiste, Isabelle Blume fait le bilan de ces élections⁶², réfléchissant déjà aux campagnes à venir. A son avis, le progrès du parti libéral n'est pas à attribuer

⁵⁷ *De Standaard*, 27 juin 1949 et *La Dernière Heure*, édition Liège, 27 juin 1949, p. 2.

⁵⁸ M. BOËL, "Du vote des femmes" dans *Conseil national des femmes belges. Bulletin bimestriel*, août 1949, n°18, p. 3.

⁵⁹ R. EVALENKO, "Le vote des femmes en Belgique" dans *XXV^e semaine sociale universitaire. La condition sociale de la femme*, Bruxelles, U.L.B., Institut de sociologie Solvay, 1956, p. 188.

⁶⁰ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1949, 26 juillet 1949, p. 6.

⁶¹ M. STANDAERTS, "Een leven van sociale inzet en optimisme" dans *Visie Limburg*, 15 mai 1992, p. 14. Selon un autre document, ce nombre de votes serait de 16.292 (KADOC, Archief Vrouw en maatschappij, C.V.P.-Vrouwenwerking 1.5., Vrouwelijke kandidaten – Vlaamse land. Wetgevende en Provinciale verkiezingen 1949-1950).

⁶² I.E.V., I.B., VI.88.34.

au vote féminin. Par contre, le succès des catholiques provient de leur position en faveur du retour du Roi mais aussi de leur propagande familiale ; il y a donc pour les socialistes un travail à faire dans ce domaine, surtout auprès des femmes des campagnes. Le travail social effectué par les catholiques n'est pas à négliger non plus. En conséquence, la députée socialiste propose *d'examiner de quelle façon nous pourrions nous introduire dans une série d'œuvres d'utilité publique et nous y rendre indispensables*⁶³. Elle suggère également de revoir l'approche des femmes intellectuelles. Elle formule enfin le regret de ne pas voir se renforcer la représentation féminine au Parlement. Les socialistes ne voient arriver qu'une seule nouvelle représentante, Mathilde Schroyens.

Dans les rangs libéraux, Georgette Ciselet, malgré ses 3860 voix de préférence⁶⁴, n'est pas élue directement. Elle occupait la cinquième place de la liste, alors que Bruxelles n'envoie que quatre libéraux au Sénat. Elle sera à nouveau cooptée. L'année 1954 sera enfin pour elle celle de l'élection directe, mais, selon B. D'Hondt, ce succès est plus dû à l'avancée du Parti Libéral à Bruxelles qu'à sa campagne électorale. *Georgette was niet direct het type voor het voeren van een uitgebreide propagandacampagne en het deelnemen aan alle mogelijke verkiezingsactiviteiten, ajoute-t-il*⁶⁵.

La défaite communiste entraîne les départs de Suzanne Grégoire et Alice Degeer. Mais une troisième place gagnée à Liège permet l'arrivée d'Antoinette Raskin.

Poursuivant son analyse, Marguerite Vermeire-Jadot affirme : *Si la femme belge est mûre pour la politique, elle paraît l'être beaucoup moins pour « l'électoralisme ».* *Il y a très peu de femmes élues.*⁶⁶ Elle explique ce problème par trois causes. Tout d'abord, le fait que le système soit à « double élection », c'est-à-dire qu'il y ait d'abord une première sélection par les partis. Ensuite, parce que, s'il y a deux fois plus d'électeurs, il n'y a que le même nombre d'élus⁶⁷ ; les femmes représentent donc une concurrence pour les hommes. Enfin, elle reconnaît la timidité de certaines femmes, qui n'acceptent que des places en ordre inutile.

⁶³ *Idem.*

⁶⁴ *La Dernière Heure*, 2 juillet 1949.

⁶⁵ B. D'HONDT, "Georgette Wagener-Ciselet" dans *Gelijke rechten, gelijke plichten. Een portret van vijf liberale vrouwen*, Bruxelles, Vrouw en Vrijheid / Gand, Liberaal Archief, 1996, p. 104.

⁶⁶ M. VERMEIRE-JADOT, "Après les élections du 26 juin 1949" dans *Conseil national des femmes belges. Bulletin bimestriel*, août 1949, n°18, p. 4.

⁶⁷ Cela n'est pas tout à fait exact : le nombre de députés est en effet passé de 202 à 212.

Quant à la première sélection par les partis, il faut rappeler qu'elle est particulièrement effective chez les socialistes. Le seul vote valable étant pour eux le vote en tête de liste, les candidates n'ont pas l'occasion de se distinguer par leur score personnel.

Avec les élections, la sortie des socialistes du gouvernement va permettre, du moins l'espère-t-on, une avancée quant au problème numéro un pour le monde politique : la question royale.

CHAPITRE III : LA CONSULTATION POPULAIRE DU 12 MARS 1950

L'idée d'organiser une consultation populaire pour résoudre la question du Roi était déjà un souhait catholique depuis longtemps, mais il a fallu attendre les élections de juin 1949 pour qu'elle se précise, les partis de gauche y étant opposés. Le P.S.C. espère en effet qu'une consultation du peuple sur la seule question du retour du Roi permette de rallier à la cause de Léopold une partie de l'électorat traditionnel des autres partis. Léopold III lui-même y est assez favorable, il n'abdiquerait que dans le cas où une consultation populaire ne permettrait pas de dégager en sa faveur une « indiscutable majorité ». Mais comment quantifier cette majorité, et selon quel découpage géographique opérer le dépouillement, tel est l'objet de nombreux débats. Non prévue par la Constitution, une consultation populaire ne peut en réalité avoir qu'un rôle indicatif.

Le 16 octobre 1949, le Premier ministre Eyskens annonce finalement au Roi que son gouvernement catholique-libéral se rallie à l'idée de consultation populaire, avec dépouillement par arrondissement. Léopold III, comme il l'affirmera plus tard, n'envisage reprendre ses fonctions que si un minimum de 55 % des votants se prononce en ce sens⁶⁸. Une proposition⁶⁹ est déposée par Paul Struye, votée le 27 octobre 1949 au Sénat, et le 8 février 1950 à la Chambre. Les Belges devront se prononcer sur la question suivante : « Êtes-vous d'avis que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels ? ». Il leur a été précisé que *la question ne porte ni sur le principe de la monarchie constitutionnelle, ni sur la nature des pouvoirs du roi, ni sur*

⁶⁸ LÉOPOLD III, *Pour l'Histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Bruxelles, Racine, 2001, p. 134.

⁶⁹ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1949, n°5.

la continuité de la dynastie, ni sur la manière dont l'armée s'est comportée en 1940⁷⁰. Dès l'adoption de la loi, les campagnes de propagande sont lancées. En réalité, elles étaient déjà organisées auparavant, et ne feront que s'accroître avec l'approche du scrutin.

A. LA PROPAGANDE : UN DÉCHAÎNEMENT DE PASSIONS

Abondamment appuyée par l'image⁷¹, la propagande déferle dans la presse, déchaîne les passions, au point que certains se demandent si le peuple belge n'a pas perdu son bon sens légendaire. C'est vraiment une « guerre » entre deux camps qui est déclenchée. Le recours à l'image se fait par les caricatures et les photos, on voit aussi la projection de petits films mise au programme des réunions⁷². Chez les socialistes, une campagne d'affichage est organisée de façon systématique : telle affiche est destinée à être utilisée lors de la discussion parlementaire, telle autre (ainsi de la « Stop Baels »⁷³) dès le vote de la loi, différentes de celles distribuées pendant la campagne proprement dite⁷⁴. Les partis accordent toujours une attention particulière aux citoyennes, qui ne le sont à part entière que depuis peu ; ils les interpellent directement et utilisent à leur intention des arguments plutôt sentimentaux.

Les différentes propagandes des mandataires féminines s'inscrivent dans celles de leurs partis respectifs, mais toujours en s'adressant plus particulièrement aux femmes. Elles s'investissent dans la campagne et organisent ou participent à des meetings, haranguent les foules, donnent leur avis sur la question royale dans les revues féminines, etc. Nous examinerons d'abord la campagne des partis antiléopoldistes.

⁷⁰ Précision mentionnée dans la convocation que les électeurs ont reçue (J. GÉRARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *Léopold III : de l'an 40 à l'effacement*, Bruxelles, Pol-His, 1991, p. 228).

⁷¹ Voir M.-A. FAUVILLE, *La Question Royale : une guerre de papier : de l'image du roi et des luttes à travers la caricature politique belge, l'affiche de propagande et la photographie de presse (1945-1951) : contribution à l'histoire des représentations collectives*, Mémoire de licence en histoire, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 2001 et L. VAN YPERSELE, "La question royale ou la guerre des images" dans *Léopold III, op. cit.*, pp. 303-321.

⁷² Par exemple le film dit antiléopoldien 'Un tournant dans notre histoire' (annoncé dans *Le Monde du Travail*, 24 février 1950) et les films royalistes 'Dynastie', 'La campagne des dix-huit jours' et 'Voyage de la princesse Joséphine-Charlotte' (annoncés dans la rubrique « Les réunions royalistes » de *La Libre Belgique* de mars 1950). Sous sa rubrique « Ja » *De Standaard* mentionne aussi très souvent la projection de films ; le 3 mars il renseigne les titres 'Ons Vorstenhuis', 'De 18-daagse veldocht', 'De Koningskwesie', 'Het bezoeken van H. K. H. Prinses Josephine Charlotte' (p. 6). Certains de ces films peuvent être vus à la Cinémathèque Royale de Belgique, à savoir : 'Notre Dynastie', 'La campagne des dix-huits jours', 'La princesse Joséphine Charlotte visite sa patrie', 'Enkele bladzijden uit onze Geschiedenis', 'De koningskwesie' (La question royale) et 'Le roi retournera'.

⁷³ Affiche notamment reproduite dans X. MABILLE, Fr. HEINDERYCKX et G. THOVERON, *Un siècle d'affiches politiques en Belgique francophone*, Liège, Céfal, 2003.

1. Le camp antiléopoldiste

- Les femmes socialistes

Isabelle Blume, chef de file du mouvement féminin du parti, va jouer un rôle essentiel dans cette campagne. Au sein du monde socialiste sont mis en place un Comité national et des comités régionaux d'Action commune⁷⁵, auxquels les groupements féminins sont appelés à se faire représenter.

Tous les moyens possibles sont utilisés : dès décembre 1949, le mouvement féminin édite un dépliant, réalise des cartes de vœux, insiste sur l'importance du bouche-à-oreille⁷⁶. Dans un discours prononcé à l'occasion de la Noël, Isabelle Blume réaffirme l'importance du droit de vote. A cause du vote de juin, affirme-t-elle, les gens qui dirigent le pays aujourd'hui le divisent avec la question royale. Voter ne suffit donc pas, il faut encore propager ses idées. Et l'augmentation du coût de la vie dont souffre la population n'est qu'une conséquence des dernières élections. Le plus beau cadeau de Noël que les parents puissent faire à leurs enfants, c'est donc non seulement de voter contre Léopold III, mais aussi tout faire pour répandre ce message⁷⁷.

A nouveau, les Femmes Prévoyantes vont jouer un rôle de tout premier plan, comme ce fut le cas en juin 1949. Les numéros de janvier 1950 de *La Femme Prévoyante* et *De Stem der Vrouw* sont entièrement consacrés à la question royale, alors que le projet de consultation populaire n'est pas encore voté à la Chambre. Isabelle Blume, Marie Spaak et Mathilde Schroyens y signent l'un ou l'autre article. Le numéro se veut outil de propagande, il en est imprimé un plus grand nombre pour le distribuer aussi aux non-membres. *La Femme Prévoyante* traitera bien sûr encore du sujet en février et en mars.

Un évènement tel que la journée de la femme, à l'occasion des quarante ans des F.P.S., est aussi occasion de propagande. Les meetings tenus dans tout le pays doivent être placés *sous le signe de la lutte des femmes pour leur émancipation et contre le*

⁷⁴ I.E.V., I.B., VI.3.19.

⁷⁵ L'Action commune socialiste est un regroupement informel d'action rassemblant le P.S.B., la F.G.T.B., les mutualités socialistes et le mouvement associatif et coopératif socialiste.

⁷⁶ I.E.V., I.B., VI.93.12. Voir notamment la figure i, p. 72.

⁷⁷ "Le plus beau cadeau pour nos enfants", I.E.V., I.B., VI.94.4.

retour de Léopold III de SAXE – COBOURG – GOTHA, une affiche spéciale est également prévue⁷⁸. Avec un slogan peu évident : *Pour défendre quarante années de conquêtes féminines... Nous voterons « Non » à Léopold III.* Au S.V.V., c'est Mathilde Schroyens qui prend la tête du combat⁷⁹.

Les réunions, de nouveau, sont nombreuses. Isabelle Blume va mettre en place un important programme pour le Luxembourg⁸⁰ et sillonner les routes de la province. Le parti est alors peu organisé, d'autant plus qu'il a perdu aux élections de juin 1949 ses deux députés. I. Blume estime donc que son travail sera plus utile là-bas qu'à Bruxelles. Elle souhaite également profiter de la campagne pour remettre le parti sur pied et continuer à organiser le mouvement féminin qui s'y créait. Dans cette région royaliste, la campagne est risquée, au point que la carrosserie de sa voiture est atteinte par des tirs de fusil de chasse. Elle se fait donc accompagner des Jeunes Gardes Socialistes de Liège pour les endroits dangereux⁸¹... Alex Fontaine-Borguet déploie aussi une grande activité, on peut l'entendre à Herstal, Liège, Engis, Jemeppe, Heure-le-Romain, etc. En Flandre, c'est Mathilde Schroyens qui est sur le devant de la scène. Tous les jours, c'est trois meetings sur la question royale qu'elle donne⁸². Elle participe ainsi à un grand meeting à Anvers ; dans le public, l'assistance féminine est nombreuse, ce qu'elle considère comme *een bewijs van de politieke opstanding der vrouwen*⁸³. Tandis que *De Vooruit* salue son « allocution pleine d'ardeur » en en réalisant un compte rendu assez long, la presse catholique en donne l'écho suivant : *Deuxième numéro. – Mathilde Schroyens. Une femme. On l'applaudit un peu pour lui donner du courage. Elle parle aux femmes. Les copains en profitent pour en griller encore une. Sa voix porte bien au micro. Elle a des phrases bien liées. Elle dit : « Les curés prétendent que voter non c'est commettre un péché mortel. » On rit. [...] La masse a voué plus d'attention à Mathilde. Son débit était soigné. Elle parlait... bien ! Ça, c'était le numéro des chiens savants*⁸⁴. Le rapporteur reconnaît donc ses capacités d'élocution, il reste moins incisif que lorsqu'il s'agira de critiquer Spaak, mais il montre

⁷⁸ I.E.V., I.B., VI.93.19.

⁷⁹ *Volksgazet*, 9 mars 1950, p. 6.

⁸⁰ Voir I.E.V., I.B., VI.92.

⁸¹ *Isabelle Blume. Entretiens recueillis et présentés par J. Gotovitch*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, 1976, p. 170.

⁸² M. Schroyens interrogée par Th. TEN BENSEL, "Antwerps burgemeester Mathilde Schroyens (63) : 'Ze moeten me maar nemen zoals ik ben' " dans *De Post*, 31 octobre 1976, p. 5.

⁸³ *De Vooruit*, 7 mars 1950, p. 4.

⁸⁴ *La Libre Belgique*, 12 mars 1950, p. 6.

clairement que le discours ne suscite pas une grande attention de la part du public masculin...

Qu'est-il reproché à Léopold III du côté socialiste ? D'abord, il a failli à son rôle de Roi, en ne respectant pas la Constitution. Il n'a pas suivi l'exemple de son père, ni tenu ses engagements envers les alliés. Et si le souverain est resté en Belgique, c'est parce qu'il comptait sur et même espérait une victoire allemande. Les socialistes cherchent aussi à contrer le C.V.P. qui se positionne en parlant des vies sauvées. *De vrouwen zullen in de stemming van zondag de doorslag geven. Dat weet de C.V.P. en daarom gebruikt zij sentimentele argumenten, maar ook omdat zij er geen andere heeft, omdat zij niet tot het verstand durft spreken*⁸⁵. S'il est vrai que le Roi a sauvé des vies en capitulant, combien sont morts dans les camps de concentration ? De ceux-là, on ne parle pas.

Les critiques ne visent pas que le Roi, mais également l'homme, qui, tout en se disant prisonnier, peut se divertir, rencontre les bourreaux, reprend ses titres allemands. Par son mariage avec Lilian Baels, il a trahi la mémoire d'Astrid. Bien qu'il soit reproché au C.V.P. d'utiliser des arguments sentimentaux, ils sont tout aussi présents dans la propagande antiléopoldiste. Ceci est particulièrement vrai quant à l'usage qui est fait de l'image des deux épouses de Léopold III, Astrid et Lilian (appelée familièrement « die Lilian » ou « Lily Baels »), que l'on oppose. P.-H. Spaak l'avait affirmé à P. van Zeeland en janvier 1948 déjà : *Si les partisans du Roi continuent à réclamer son retour, le P.S.B. est décidé à lancer une campagne contre la Princesse de Réthy. Cette campagne sera si ignoble que l'on n'aura jamais rien vu de pareil en aucun pays d'Occident*⁸⁶. La presse socialiste n'est en effet pas tendre, mais *La Femme Prévoyante* n'est pas en reste non plus. Dans son article « Comment on entre dans un palais »⁸⁷, Isabelle Blume y oppose les deux itinéraires. Il est d'abord question d'Astrid, *princesse dont la famille, sortie du peuple depuis un siècle à peine, a eu le bon goût d'en garder la simplicité et le sens démocratique*. On la voit en novembre 1926, débarquant de son croiseur suédois à Anvers (symbolisée par le Steen), acclamée par la foule qui rompt les cordons de police pour la saluer (fig. e). Elle-même répond au peuple qui l'entoure presque. Quelques pages plus loin, Marie Spaak rappellera le

⁸⁵ "Mathilde Schroyens voor de S.V.V." dans *Volksgazet*, 9 mars 1950, p. 6.

⁸⁶ Cité par V. DUJARDIN et M. DUMOULIN, *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, Racine, 1997, p. 167.

Figures e et f. Astrid et Lilian : deux itinéraires opposés pour devenir Reine. Illustrations (non signées) de l'article d'Isabelle Blume "Comment on entre dans un palais" dans *La Femme Prévoyante*, 1^{er} janvier 1950, n°1, pp. 6-7.
Également dans *De Stem der Vrouw*, janvier 1950, n°1, pp. 26-28.



moment où elle a, *comme le font toutes les fiancées aimantes*⁸⁸, embrassé son fiancé devant tous. Pour accéder au rang de Reine, Lilian s'y est pris différemment, comme le montre la figure f. Après une partie de golf, elle est accueillie au Palais royal par le cardinal van Roey, alors que tous deux savent qu'elle est enceinte. Elle se rend en effet en cachette à la consultation prénatale, mais le dessin est placé devant les deux personnages. Isabelle Blume commente : *Qu'une fille du peuple se mêle d'être enceinte avant le mariage et l'on sait assez ce que l'on chuchote dans les maisons du voisinage. Pourtant, quand il s'agit de la maîtresse du Roi, elle bénéficie de la protection du chef des prêtres. Et dans notre monde on n'aime pas les intrigantes ni les femmes qui s'introduisent dans les familles par des moyens détournés*⁸⁹. La socialiste avait déjà posé la question dans un précédent discours : *en cas de retour du Roi, au nom du respect de quel principe les catholiques demanderont-ils aux femmes et aux jeunes filles du peuple de respecter les lois de la décence et de la morale, puisque leur violation ouvre la porte des palais et conduit sur les marches du trône*⁹⁰. Lilian est donc critiquée par les socialistes au nom de la morale. De par sa fonction, le Roi doit servir de modèle

⁸⁷ I. BLUME, "Comment on entre dans un palais" dans *La Femme Prévoyante*, 1^{er} janvier 1950, n°1, pp. 6-7.

⁸⁸ M. SPAAK, "La Question Royale chez les cheveux blancs..." dans *La Femme Prévoyante* 1^{er} janvier 1950, n°1, p. 11.

⁸⁹ I. BLUME, "Comment on entre dans un palais" dans *La Femme Prévoyante*, 1^{er} janvier 1950, n°1, pp. 6-7.

pour son pays tant sur le plan du respect des lois que sur celui des mœurs. Son mariage avec une femme qui s'affiche comme une courtisane de luxe, et leur conduite de nouveaux riches, le fait donc manquer à son devoir de dignité. Une autre figure montre le couple, vêtu de toilettes élégantes lors d'un bal (fig. g). Dansant avec Léopold, Lilian



Figure g.
L'ambition de Lilian : devenir Reine. Illustration de "Comment on entre dans un palais" dans *La Femme Prévoyante*, 1^{er} janvier 1950, n°1, p. 7..

n'a qu'une ambition : devenir Reine. Cette vie de luxe est insupportable pour la classe ouvrière, alors confrontée à d'importantes difficultés économiques. *Comment le peuple des chômeurs ne serait-il choqué au moment où l'oisiveté forcée lui pèse, de voir un homme et une femme dont le plus clair de l'existence se passe entre les visites aux grands couturiers [cf. fig. h] et aux terrains de golf.* Elle conclut : *Ces gens-là peuvent vivre en paix, à Prégny ou ailleurs, mais nous ferons tout pour leur barrer la grande porte du palais de nos rois constitutionnels.* C'est au nom de la défense de la monarchie qu'elle souhaite donc l'abdication de Léopold. Dans un autre article⁹¹,

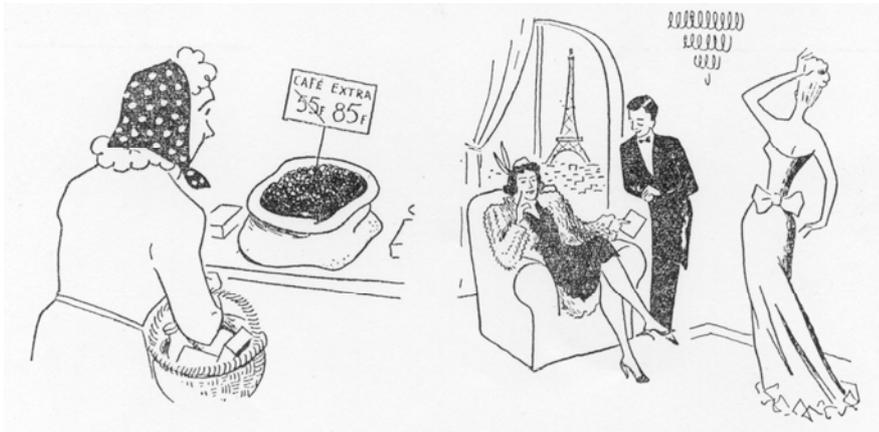


Figure h.
Illustration de l'article d'I. Blume "De l'importance d'un vote. De la tasse de café à la rue de la Paix" dans *La Femme Prévoyante*, janvier 1950, n° 1, p. 10.

⁹⁰ "Le plus beau cadeau pour nos enfants", I.E.V., I.B., VI.94.4.

⁹¹ I. BLUME, "De l'importance d'un vote. De la tasse de café à la rue de la Paix" dans *La Femme Prévoyante*, janvier 1950, n°1, p. 10.

Isabelle Blume dénonce encore cette situation honteuse alors que *le peuple risque d'avoir faim et que nos villes sont encore détruites*. Pour les femmes de chômeurs, même le café est devenu un produit de luxe (fig. h).

Marie Spaak insiste elle particulièrement sur la figure de la reine Astrid, *mère modèle dans sa simplicité*, rappelant tous les gestes familiers qu'elle avait en public pour ses enfants. *En pleine guerre, alors que tant de femmes pleuraient leur fils, leur mari, leur fille parfois, le roi Léopold donna à une autre personne le titre de « Princesse de Réthy »*. *Il blasphémait pour nous le symbole de l'amour conjugal, de l'amour maternel*⁹². Plusieurs photographies⁹³ d'Astrid, souvent un enfant dans les bras, illustrent les revues des F.P.S.-S.V.V.. Cette image d'Astrid, alliant beauté, maternité, charité a fait rêver. Dans les environs de Küsnacht, elle est même devenue « la sainte locale de l'amour et du mariage »⁹⁴.



Figure i.
Carte illustrée à la mémoire d'Astrid, prônant l'effacement.
I.E.V., I.B., VI. 90, 33.

Ce portrait idéalisé (voir aussi fig. i) vient à point pour les partisans d'une abdication en faveur de Baudouin, le fils d'Astrid. D'autant plus qu'il est le contre-pied idéal de l'image qui se développe autour de Lilian Baels⁹⁵. Dans la presse, les caricatures la

⁹² M. SPAAK, "La Question Royale chez les cheveux blancs" dans *La Femme Prévoyante*, janvier 1950, n°1, p. 11.

⁹³ Alors que Lilian n'y est représentée que par caricature.

⁹⁴ A. SCHWARZENBACH, "Rêves royaux. Réactions à la mort de la Reine Astrid de Belgique, 1905-1935" dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, n°5, 1998, pp. 7-41.

⁹⁵ E. RASKIN, *Princesse Lilian. La femme qui fit tomber Léopold III*, Bruxelles, Luc Pire, 1999 et Fr. POELMAN, *De controverse rond Prinses Lilian (1941-1951)*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1998.

montrant abordent les thèmes du pouvoir et de l'argent⁹⁶ ; les photographies la présentent au golf, fumant un cigare, dans un bar, en robe du soir décolletée, avec Léopold couchés dans le foin⁹⁷, etc. Une comparaison des Unes le jour de la consultation populaire montre bien ce jeu des images. *Le Peuple* présente une photo de la reine Astrid, tandis que dans la presse catholique, c'est Joséphine-Charlotte qui fait la Une⁹⁸. Les socialistes y recourent aussi, avec une conclusion différente : *Prinses-Joséphine-Charlotte, U doet ons denken aan uw moeder, koningin Astrid! Daarom stemmen wij NEEN!*⁹⁹ Elles volent donc toutes deux la vedette à Léopold III...

Autre image à laquelle il est fait appel, celle du roi Albert. Ne suivant pas son exemple, Léopold III l'a trahi. Dans le numéro spécial de *De Stem der Vrouw*, Mathilde Schroyens vante les mérites du Roi chevalier, terminant par ces mots : *Moge prins Boudewijn de voetstappen van zijn grootvader drukken*¹⁰⁰.

Finalement, si les femmes socialistes souhaitent l'effacement de Léopold, c'est parce qu'il n'a plus la dignité nécessaire pour remplir la fonction de Roi, au contraire des modèles qu'ont été Albert et Astrid. Il ne s'agit donc pas d'une opposition à la dynastie, comme le disent les catholiques. Les léopoldistes présentent en effet les hommes politiques du camp adverse comme autant de candidats à la présidence de la République ; leurs slogans soutiennent que dans cette affaire, c'est la monarchie, et même la Belgique, qui sont en jeu¹⁰¹.

- Les communistes contre le Roi

La propagande des communistes dans la question royale est plus radicale. Léopold III n'est pas seul remis en question, le système monarchique l'est aussi. Pour eux, le P.S.C.-C.V.P. est le parti de Léopold, le parti de la corruption. Et Léopold est présenté comme l'homme de la guerre, aspirant dictateur. *Le Drapeau Rouge* nous

⁹⁶ Voir M.-A. FAUVILLE, *La Question Royale : une guerre de papier : de l'image du roi et des luttes à travers la caricature politique belge, l'affiche de propagande et la photographie de presse (1945-1951) : contribution à l'histoire des représentations collectives*, Mémoire de licence en histoire, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 2001 et L. VAN YPERSELE, "La question royale ou la guerre des images" dans *Léopold III, op. cit.*, pp. 303-321.

⁹⁷ Voir la série de photographies parue dans *Germinal*, n° spécial, 5 mars 1950.

⁹⁸ Dans *Het Volk* (presque tous les jours en Une la semaine du 7 au 14 mars), *De Standaard* (les 9, 11, 12, et 13 mars), et *La Libre Belgique* (le 13 mars, en Une, trois photos de Joséphine-Charlotte, mais aucune de Léopold).

⁹⁹ *De Vooruit*, 11 mars 1950, p. 1.

¹⁰⁰ M. SCHROYENS "Een groot vorst" dans *De Stem der Vrouw*, janvier 1950, n°1, p. 11.

donne peu d'informations sur les activités menées pendant la campagne. Le 3 mars, une manifestation de femmes, conduite par Antoinette Raskin, a lieu devant le siège de la Fabrique nationale [d'armes]. Deux jours plus tard c'est un rassemblement pour la paix qui se tient, toujours dans le cadre du Rassemblement des femmes pour la paix. Ces manifestations ne sont pas liées particulièrement à la question royale, mais démontrent l'intérêt marqué des femmes communistes pour la défense de la paix.

- Les femmes libérales pour l'effacement

Les libéraux n'ont pas d'avis unanime dans la question royale. Du côté des femmes libérales, Georgette Ciselet est seule à prendre en charge l'affaire et à s'exprimer à ce sujet, Marthe Boël¹⁰² refusant de se prononcer en termes directs et Jane Brigode¹⁰³ aussi restant floue sur cette question¹⁰⁴. La position de la sénatrice libérale est elle très claire. Réunie en assemblée générale extraordinaire le 18 février 1950, la Fédération nationale des Femmes libérales écoute longuement sa présidente, puis vote à la quasi-unanimité un ordre du jour sans équivoque¹⁰⁵. Celui-ci sera lu au Comité permanent du parti le 19 février 1950, comité dont est membre G. Ciselet, et publié dans la presse¹⁰⁶. Il se clôt par un appel à toutes les femmes à voter non et *recommande à ses associations affiliées de faire, dans le calme et la dignité et en termes spécialement courtois et modérés, une propagande en ce sens*¹⁰⁷. Des réunions ont lieu pour expliquer la position libérale, comme à Bruxelles à l'initiative de la section féminine de la fédération libérale de l'arrondissement (fig. j)¹⁰⁸.

¹⁰¹ Voir par exemple la Une de *La Libre Belgique* du 12 mars 1950.

¹⁰² Voir note n° 36, p. 19.

¹⁰³ Jane Brigode-Ouwerx (1870-1952), cheville ouvrière de la Ligue belge du droit de la femme, a participé à la création du C.N.F.B.. Conseillère communale libérale de Forest de 1921 à 1946, elle en fut également échevine à plusieurs reprises. Elle assura par intérim la présidence du Parti libéral pendant la Seconde Guerre mondiale.

¹⁰⁴ B. D'HONDT, "Georgette Wagener-Ciselet" dans *Gelijke rechten, gelijke plichten. Een portret van vijf liberale vrouwen*, Bruxelles, Vrouw en Vrijheid / Gand, Liberaal Archief, 1996, p. 99.

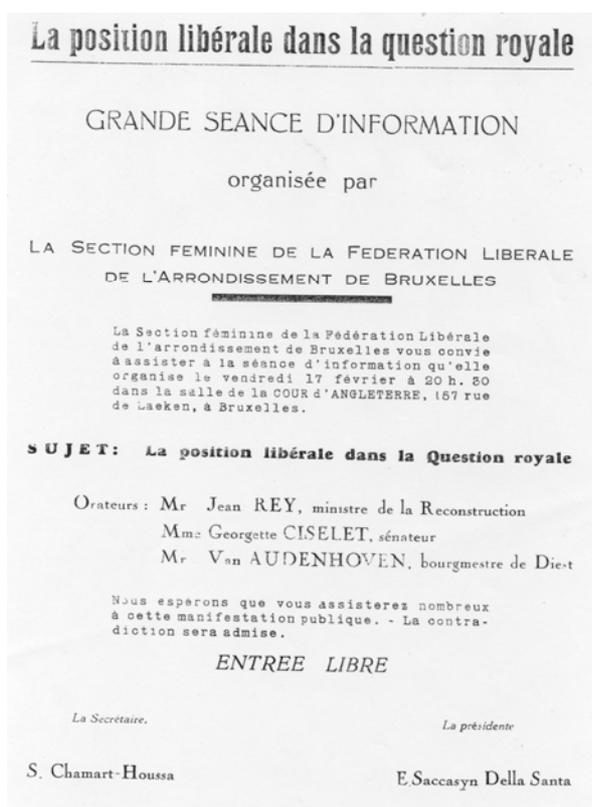
¹⁰⁵ 128 voix pour et une abstention pour les six premiers alinéas, 7 abstentions pour le dernier.

¹⁰⁶ En Une de *La Nouvelle Gazette*, 20 février 1950.

¹⁰⁷ Assemblée générale extraordinaire du 18 février 1950. Ordre du jour, Archives libérales francophones du Centre Paul Hymans, Fonds F.N.F.L.

¹⁰⁸ On trouvera un compte rendu de cette réunion dans *La Nouvelle Gazette*, 19 février 1950, p. 3.

Figure j. Meeting autour de la consultation populaire. Affiche de la section féminine de la fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles. A.V.B., Fonds Nyssens-Hettema, n°23 Papiers politiques.



Pourquoi, malgré leur attachement maintes fois réaffirmé à la dynastie, ce non à Léopold ? G. Ciselet s'exprime devant les membres de la F.N.F.L. : *Nous estimons qu'en raison de sa tendance marquée au gouvernement personnel, de son incompréhension de notre constitution, de nos institutions démocratiques, de son mépris pour le régime parlementaire, de toutes ses erreurs politiques, de toutes ses fautes psychologiques, Léopold III a créé dans notre vie nationale un tel malaise, un tel trouble, qu'il a perdu l'autorité indispensable à la fonction royale*¹⁰⁹. Elle rappelle les griefs formulés par les libéraux à l'encontre du Roi. Elle constate que la personne de Léopold, objet de controverses, provoque la désunion entre les Belges, or un souverain doit être le souverain de tout le pays.

G. Ciselet est consciente que certains sont disposés à voter oui pour en finir, elle les interpelle alors, rappelant que le retour du Roi signifie aussi celui de son épouse : *Voulez-vous mesdames que Madame Liliane Baels occupe un jour sur le Trône de Belgique la place de la reine Astrid ?*¹¹⁰ De plus, à son avis, voter oui n'est pas la solution pour raffermir la monarchie, assurer la paix, et contrer le communisme. *Ce n'est pas l'abdication de Léopold III en faveur de son fils qui fortifiera le communisme*

¹⁰⁹ Assemblée générale extraordinaire du 18 février 1950. Discours de Madame Ciselet, Archives libérales francophones du Centre Paul Hymans, Fonds F.N.F.L., Farde A.G. 1946-1949, p. 3.

¹¹⁰ *Idem*, p. 7.

*mais au contraire les troubles graves et profonds dont s'accompagnerait son retour*¹¹¹. Le retour du Roi risquant de provoquer de tels troubles, il faut, pour garantir l'apaisement, voter non.

2. Les partisans du Roi : le P.S.C.-C.V.P.

Par la consultation populaire, les sociaux-chrétiens veulent donner l'occasion aux Belges d'exprimer leur loyauté envers le Roi. Ils vont dès lors s'attacher à défendre le Roi pour emporter l'adhésion. Dans tout le pays, des réunions royalistes sont programmées. Le P.S.C.-C.V.P. profite des technologies nouvelles et y projette des films royalistes¹¹². Lors de ces meetings, de nombreuses femmes membres du parti interviennent, mais elles s'adressent la plupart du temps aux femmes. Prennent la parole parmi d'autres M. De Riemaeker à Gentbrugge, M. Baers à Ostende et à Malines, G. Lehouck à Namur, A. Lambotte à Deurne. Sur les ondes de l'I.N.R., c'est Maria Baers qui prononce une allocution radiophonique le 24 février.

Maria Baers explique pourquoi les femmes belges voteront oui. Il est d'abord question de réparer les outrages faits au Roi. Il faut aussi marquer sa reconnaissance envers le Roi, qui a sauvé des vies humaines en capitulant. Le vote positif doit également montrer le refus des femmes de voir une minorité imposant sa volonté dans un pays démocratique. Enfin, voter oui, c'est agir avec justice envers le Roi et ses enfants¹¹³.

Le discours de Marguerite De Riemaeker suit celui du parti. L'enjeu de la consultation, explique-t-elle, c'est le maintien de la monarchie, et le renom de la Belgique, que la campagne odieuse menée contre le Roi a terni. En effet, la Belgique doit beaucoup à ses Rois ; c'est la monarchie qui a assuré l'unité du pays. C'est pourquoi *le roi Léopold, comme ses prédécesseurs, a droit à toute notre reconnaissance*¹¹⁴, il doit être rétabli dans son honneur. Il est intéressant de noter qu'il est également fait appel aux souverains précédents, mais cette fois pour légitimer

¹¹¹ Assemblée générale extraordinaire du 18 février 1950. Discours de Madame Ciselet, Archives libérales francophones du Centre Paul Hymans, Fonds F.N.F.L., Farde A.G. 1946-1949, p. 7.

¹¹² Voir note 72, p. 66.

¹¹³ Maria Baers dans *La Libre Belgique*, 12 mars 1950, p. 6.

¹¹⁴ *La Libre Belgique*, 4 mars 1950, p. 5.

Léopold III, alors que les détracteurs du Roi présentent son attitude comme trahissant celle de son père.

Dans *Vrouwenbeweging*, il est peu fait écho de la question royale. La page la plus importante est illustrée de photographies de Léopold III et ses enfants, c'est donc

Figure k. *Vrouwenbeweging*, février 1950, p. 9.
Point de vue des K.A.V. sur la consultation populaire.



d'une famille comme les autres qu'il est question avant tout (fig. k). L'auteur déplore que certains s'expriment de façon outrageante et diffamante sur le sujet, il le déplore d'autant plus lorsque des femmes en sont à l'origine. On ne doit pas se laisser influencer par des campagnes calomnieuses, mais choisir selon ses idées et sa conscience. La consultation populaire est l'occasion d'exprimer sa fidélité envers le souverain constitutionnel, et ces sentiments doivent être respectés. Les termes restent donc contenus, et, bien qu'il y ait parti pris, il reste quelque peu implicite (relativement à l'attitude des F.P.S. s'entend).

Les femmes C.V.P. mettent donc principalement en avant dans leur campagne des valeurs telles que la reconnaissance, la justice, le respect de l'opinion de la majorité.

Ainsi donc, les aspects sentimentaux ont joué un très grand rôle dans cette campagne. Marie Spaak s'est exprimée à ce sujet en ces termes : *dans les milieux féminins l'aspect du problème étant, il faut peut-être le regretter, aussi sentimental que*

*constitutionnel*¹¹⁵. Il n'est pas sûr que cette attitude soit exclusivement féminine. Plus que cela, ce n'est probablement pas parmi les femmes qu'il faut chercher les organisateurs principaux de cette campagne, hormis Isabelle Blume. Ces arguments superficiels ont probablement permis de convaincre plus facilement – mais de manière éphémère ? – une part importante de la population. Cela est évidemment à déplorer, provoquant, comme le signale V. Dujardin, un écart entre la population et la classe politique¹¹⁶. Mais si la question royale a suscité un tel déchaînement de passions, jusque parmi les foules, sans doute cela tient-il à ce que dans ce conflit les gens se sont positionnés davantage sur le plan irrationnel que sur le fond du problème. Comme nous le disent les images, qui révèlent finalement plus la façon dont les événements ont été vécus, ce sont les imaginaires qui se sont affrontés¹¹⁷. Portant peu sur le fond, cette tension, atteignant des sommets rarement égalés, est rapidement retombée dans le consensus autour du prince Baudouin. Et parmi la population les arguments politiques à l'origine de la crise ont été relayés au second plan¹¹⁸. En mars 1950 toutefois, ce consensus est encore loin.

B. APRÈS LA CONSULTATION POPULAIRE

En choisissant la voie de la consultation populaire, le gouvernement a finalement opté pour une solution plus politique que juridique. Son résultat ne lie pas le Parlement. Il sera d'autant moins facile à suivre qu'il ne se révèle pas évident. Si le oui est plébiscité à 57,68% pour l'ensemble du pays (donc au-dessus du seuil des 55%), le non est en réalité majoritaire à Bruxelles et en Wallonie, particulièrement dans les zones urbaines¹¹⁹. Au lieu de résoudre le problème, cette consultation a donc plutôt avivé les « conflits communautaires ». Léopold III n'était déjà plus que le Roi d'un seul parti, désormais il ne l'est aussi que d'une seule région.

Le gouvernement Eyskens ne survit pas à la crise que ce résultat contrasté provoque. Les libéraux attendent en effet un geste du Roi, et ne sont pas prêts à voter avec le P.S.C.-C.V.P. la fin de l'impossibilité de régner. Van Zeeland tente sans succès de former un nouveau gouvernement. P.-H. Spaak propose quant à lui une délégation

¹¹⁵ *La Femme Prévoyante*, janvier 1950, n°1, p. 11.

¹¹⁶ V. DUJARDIN, *Belgique 1949-1950*, op. cit., p. 181.

¹¹⁷ L. VAN YPERSELE, "La question royale ou la guerre des images" dans *Léopold III*, op. cit., p. 304.

¹¹⁸ Voir note 6, p. 50.

¹¹⁹ Pour un détail de ces résultats, voir V. DUJARDIN, *Belgique 1949-1950*, op. cit., pp. 94-99.

temporaire des pouvoirs du Roi à Baudouin, qui rencontre l'accord de van Zeeland et de Jacques Pirenne, secrétaire du Roi, mais qui finit par échouer en raison de la condition qu'il pose : Léopold III devrait rester à l'étranger. La tentative de formation d'un gouvernement social-chrétien – libéral échoue également, les libéraux ne voulant pas participer à un gouvernement qui aurait dans son programme la réunion des Chambres en vue d'un vote quant au retour du Roi. C'est finalement le recours aux électeurs qui est décidé¹²⁰.

La consultation populaire ne signifie pas la fin des actions de pression en faveur de l'effacement du Roi. Par exemple, le Comité national des femmes socialistes propose au Comité d'Action commune le *boycott des magasins qui affichent leurs opinions léopoldistes et des produits dont les firmes ont manifesté publiquement la même tendance*¹²¹. Il envisage aussi de contacter les soldats via le fichier d'adresses des F.P.S (ayant un fils ou un mari à l'armée), et de leur envoyer de la propagande en la faisant passer pour du courrier concernant l'épargne pré-nuptiale. Pour sa part, la Fédération nationale des Femmes libérales s'attache, lors de son assemblée générale du 25 mars 1950, à analyser le résultat de la consultation. Si les femmes flamandes ont voté oui, c'est parce qu'elles ont été mal informées. La F.N.F.L. regrette l'accentuation de la division Flamands – Wallons qu'elle a suscitée, et exprime son attente de voir Léopold III s'effacer¹²².

CHAPITRE IV : LES ÉLECTIONS DU 4 JUIN 1950

La dissolution du Parlement, le 29 avril, ouvre la campagne électorale. Les élections qui s'annoncent sont donc les troisièmes depuis la fin de la guerre, mais c'est aussi la troisième fois en un an que les Belges se voient sollicités de donner leur avis.

¹²⁰ Sur ces différents événements voir *G. Eyskens, de Memoires, op. cit.*, et V. DUJARDIN, "L'impossible réconciliation", dans *Léopold III, op. cit.*, pp. 245-246.

¹²¹ I.E.V., I.B., VI.93.23.

¹²² Assemblée générale du 25 mars 1950, Archives libérales francophones du Centre Paul Hymans, Fonds F.N.F.L.

A. LES PARTIS À NOUVEAU EN CAMPAGNE

Les dernières élections sont tellement proches que les différents partis se contentent de reprendre quasiment les mêmes listes, le même programme. La question royale est évidemment encore plus présente, une certaine volonté d'apaisement aussi.

1. Les femmes socialistes : mettre un terme au despotisme du P.S.C.

La campagne socialiste est peu relayée par les organes de presse que sont *Le Peuple* et *De Vooruit*, les informations disponibles sont donc assez limitées. Pourtant, de nombreux meetings ont lieu, *Le Monde du Travail* annonce notamment la présence d'Alex Borguet dans diverses localités de l'agglomération liégeoise¹²³. Elle est également de la caravane électorale de P.-H. Spaak lorsqu'il rencontre la population de Fléron et de Huy. Alex Borguet y affirme que les femmes ont un rôle à jouer *en aidant leur mari et leurs fils à défendre la démocratie et la justice sociale*¹²⁴. Dans le Luxembourg, la campagne se déroule une nouvelle fois sous l'égide d'Isabelle Blume, devenue occasionnellement secrétaire fédérale pour le Luxembourg. *Le Peuple* signale des incidents et des coups de fusil la visant¹²⁵.

Parmi les arguments développés par les femmes socialistes, il n'est en réalité plus porté grande attention à la question royale. Dans la page destinée aux femmes du « syllabus meeting pour les élections »¹²⁶, il est précisé d'emblée qu'*elles ont assez de la question royale et de toute l'agitation qu'elle produit dans le pays. Elles savent que pour bâtir il faut le calme et la paix*¹²⁷. On s'attachera donc à montrer le risque que représente l'octroi de la majorité absolue au P.S.C. en faisant revenir les souvenirs du gouvernement homogène catholique, et à présenter les avantages du vote socialiste. Isabelle Blume débute de même son argumentation dans *La Femme Prévoyante* : les catholiques seuls au pouvoir, *c'était le temps où la moindre augmentation de salaire ne s'obtenait pas sans grève, où le père, militant ouvrier, souvent était jeté à la porte de l'usine, le temps où le froid, la faim, la misère, l'insécurité étaient le lot des familles*

¹²³ A Liège, Flémalle-Grande, Yvoz-Ramet, Ougrée, Nessonvaux, Haccourt, Milmort, Sclessin.

¹²⁴ *Le Monde du Travail*, 27-28-29 mai 1950, p. 4.

¹²⁵ Peut-être est-ce donc à ce moment qu'il faut placer les événements relatés par Isabelle Blume dans *Isabelle Blume, op. cit.*, p. 170.

¹²⁶ I.E.V., I.B., VI. 94. 5. Ce document est vraisemblablement un « discours type » pour la campagne, Isabelle Blume doit en être l'auteur.

¹²⁷ I.E.V., I.B., VI. 94. 5.

*ouvrières, le temps où en Wallonie, il fallait « crever ou croire »*¹²⁸. Vient ensuite un exposé des diverses revendications socialistes, à l'intention des femmes : l'égalité civile, l'accès à tous les grades, un salaire égal à travail égal. Il s'agit également de garantir un foyer pour toutes les familles, et d'améliorer le quotidien de ces dernières par le prêt aux jeunes ménages, la protection de la santé de la mère et de l'enfant, le relèvement graduel des allocations familiales aux premiers enfants, ainsi que l'amélioration du régime des pensions de survie. Une interpellation clôt ensuite cette énumération : pour obtenir tout cela, il faut *qu'à tout prix vous empêchiez le retour de la réaction au pouvoir, la réaction qui envoie les femmes à l'église, aux enfants et à la cuisine sans leur donner une cuisine convenable et les ressources suffisantes pour élever dignement leur famille et qui en préparant la guerre détruit par cela seul le sens de nos vies. Pour la paix, pour vos enfants, femmes avec les hommes, votez socialiste*¹²⁹.

Du côté des Femmes Prévoyantes, le numéro de juin de leur mensuel est centré sur les élections (fig. 1). Leur congrès, au cours duquel Isabelle Blume et Édouard



Figure 1.
Couverture de *La Femme Prévoyante*, juin 1950, n°6.
La femme est le soutien de son mari dans le combat socialiste pour de meilleures conditions de vie pour les travailleurs, face à la menace P.S.C.

Anseele, vice-président du P.S.B., ont pris la parole, y est relaté sous le titre « 250 000 femmes prévoyantes voteront socialiste ». Le discours suit la même structure que celle énoncée ci-dessus. I. Blume assure : *Elles veulent choisir pour leurs enfants,*

¹²⁸ I. BLUME, “250 000 femmes prévoyantes voteront socialiste” dans *La Femme Prévoyante*, juin 1950, n°6, p. 3.

¹²⁹ I.E.V., I.B., VI. 94. 5.

*l'éducation et la vie qui leur plaît, elles veulent conquérir leur égalité économique et politique, elles veulent le prêt aux jeunes ménages et des pensions décentes pour tous. Cela, le P.S.C. ne le leur donnera jamais ! Le P.S.B. est seul capable de transformer leur vie*¹³⁰.

L'intervention d'Alex Borguet lors de la Fête des mères des Femmes Prévoyantes et Guildes de Coopératrices de Liège consiste aussi principalement en une critique du P.S.C., le parti responsable de la crise gouvernementale. Sont visées la position dans la question scolaire (chaque maman qui conduit son enfant à l'école catholique, c'est une voix pour le P.S.C.) et la politique familiale de ce *parti des familles nombreuses et à gros salaires*, ainsi que son action *sournoise et hypocrite* pour l'allocation à la ménagère. Alex Borguet montre en outre que le P.S.C. ne se préoccupe pas des pensions, et enfin que c'est le parti pour lequel les inciviques votent¹³¹. Lors d'une grande concentration féminine socialiste à laquelle elle participe également, les F.P.S. – F.G.C. (Guildes Coopératives) brandissent le slogan suivant : « Femmes, le P.S.C. réclame vos voix... mais vous refuse vos droits »¹³².

Au S.V.V., Mathilde Schroyens traite des élections dans *De Stem der Vrouw*. Selon elle, certains se sont trompés aux votes précédents, parce que le C.V.P. avait promis calme et prospérité avec le retour du Roi. Il faut bien constater que les élections et la consultation populaire n'ont rien apporté de tout cela, mais que la Belgique souffre du chômage, d'une hausse du coût de la vie, et de la crise du logement. Malgré ces difficultés, des électrices vont encore voter C.V.P. parce que *de C.V.P. wil met de koning als propaganda middel nog een keer de harten der vrouwen vertederen*¹³³. Or les élections qui viennent sont à son avis les plus importantes depuis 1918 : elles détermineront si le pays connaîtra une période de bien-être pour les familles ouvrières, avec une sécurité sociale plus étendue, ou si au contraire toutes les avancées socialistes seront supprimées. Mathilde Schroyens insiste particulièrement sur l'importance que revêt le vote, critiquant ceux qui l'envisagent comme une corvée, d'où son appel aux femmes à « secouer les indifférents ».

¹³⁰ I. BLUME, “250 000 femmes prévoyantes voteront socialiste” dans *La Femme Prévoyante*, juin 1950, n°6, p. 3.

¹³¹ *Le Monde du Travail*, 27-28-29 mai 1950, p. 4.

¹³² *Le Monde du Travail*, 2 juin 1950, p. 4.

¹³³ M. SCHROYENS, “Het komt er op aan !...” dans *De Stem der Vrouw*, juin 1950, n°6, p. 2.

La campagne est donc avant tout centrée sur la lutte contre le P.S.C., les risques qu'il y aurait à le laisser accéder au pouvoir. La question royale n'occupe finalement plus le premier plan ; une volonté de passer à autre chose, et particulièrement de se préoccuper d'abord des problèmes socio-économiques est perceptible. La paix est toujours présente dans le discours, de même que le nécessaire soutien que les femmes doivent apporter aux hommes.

2. Le P.S.C.-C.V.P. en quête de la majorité absolue

Du côté social-chrétien également, les listes et programme ne sont que très peu remaniés. Néanmoins, de légères modifications montrent l'importance que revêt pour les candidates le rang qu'elles occupent sur les listes électorales. Maria de Moor-Van Sina avance ainsi de la treizième à la onzième place. Cette place lui fut attribuée facilement parce que des organisations royalistes souhaitaient que quelques personnes dévouées à la cause du Roi soient présentes sur les listes C.V.P., ce qui lui permettra d'être élue. Elle bénéficiera lors de la campagne du soutien des « Groupements Royalistes Unis »¹³⁴, qui recommandent le vote en sa faveur. Par contre, Agnes della Faille perd sa place de tête de liste¹³⁵, donc son siège. La presse socialiste en donne une explication : *A Audenaerde, la sénatrice P.S.C., Mlle della Faille d'Huyse, a en effet cédé définitivement sa place à M. Santens, représentant de la « concentration flamande » des inciviques. On comprend pourquoi. Mlle della Faille d'Huyse se serait trouvée sur la même liste que le représentant des « noirs », ceux qui pendant l'occupation avaient assassiné son frère, le baron della Faille d'Huyse*¹³⁶. En 1949 en effet, le P.S.C.-C.V.P. avait été concurrencé par diverses listes de droite, dont la *Vlaamse Concentratie*. En 1950, dans sa quête de la majorité absolue, il obtient qu'elle ne se présente pas, et reprend sur ses listes quelques-uns de ses représentants¹³⁷. Que la baronne della Faille d'Huyse renonce à son siège suscite un certain émoi dans la région, et la présidente locale du comité féminin envoie une lettre au Comité National

¹³⁴ Sur les différents mouvements royalistes, voir Fr. BALACE, “ ‘Plus royalistes que le Roi ?’, Les mouvements léopoldistes”, dans *Léopold III, op. cit.*, pp. 253-301.

¹³⁵ KADOC, Archief Vrouw en maatschappij, C.V.P.-Vrouwenwerking 1.5., Vrouwelijke kandidaten – Vlaamse land. Wetgevende en Provinciale verkiezingen 1949-1950.

¹³⁶ *Le Peuple*, 24 mai 1950, p. 6. Sur la participation de la noblesse à la résistance, voir M.-P. D'UDEKEM D'ACQZ, *Pour le roi et la patrie : la noblesse belge dans la résistance*, Bruxelles, Racine, 2002.

¹³⁷ R. E. DE SMET e. a., *Les élections législatives du 4 juin 1950. Étude de la répartition géographique des suffrages*, Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1953 (Les cahiers de l'institut de sociologie Solvay, n°6), pp. 12-13.

du parti pour demander instamment la cooptation de la baronne (avant même les élections)¹³⁸. Cette démarche restera sans effet. On remarquera que sur l'ensemble des listes sociales-chrétiennes flamandes ne figurent que onze candidates effectives pour la Chambre, et cinq pour le Sénat¹³⁹. Pour la Wallonie, seules trois femmes sont présentes en ordre utile.

La campagne proprement dite est axée ici sur la question royale. Une grande importance est accordée à la formation des cadres, puisque plusieurs journées des cadres féminins sont organisées. A Bruxelles, des orateurs masculins les entretiennent du programme du parti (question royale, question scolaire, programme social) ; de telles réunions ont également lieu à Alost ou à Anvers, cette dernière étant placée sous la présidence d'Antonia Lambotte.

Marguerite De Riemaeker est sur le devant de la scène, c'est elle qui préside la journée de Bruxelles, c'est également elle qui intervient à l'I.N.R.¹⁴⁰. Elle prend la parole lors de nombreux meetings, dans une dizaine de localités différentes¹⁴¹. Mais on a aussi entendu M. Van Daele dans la région de Roulers – Tielt¹⁴², J. Driessen à Hasselt et à As, M. Baers à Schaerbeek.

Pour Marguerite De Riemaeker, la Belgique a besoin d'un gouvernement stable ; plus celui-ci aura une majorité forte, mieux il pourra gouverner. Les crises ont eu un coût pour le pays, il est donc nécessaire d'y mettre fin grâce à une majorité qui organisera le retour du Roi et appliquera le programme du P.S.C.. Un enjeu important est, selon la candidate bruxelloise, la question scolaire : les écoles libres sont traitées en parent pauvre et il faut mettre fin à cela. A Bruxelles, M. De Riemaeker *rappelle que le P.S.C. est le premier et le seul parti belge qui ait réclamé et obtenu le suffrage pour les femmes*¹⁴³, qu'il attache beaucoup d'importance à la protection du foyer et à l'éducation des enfants. La situation extérieure, grave, n'est pas non plus à négliger. Une alternative s'ouvre en réalité au parti : soit la majorité absolue et tous ses bienfaits,

¹³⁸ *De Standaard*, 17 mai 1950, p. 5.

¹³⁹ KADOC, Archief Vrouw en maatschappij, C.V.P.-Vrouwenwerking 1.5., Vrouwelijke kandidaten – Vlaamse land. Wetgevende en Provinciale verkiezingen 1949-1950.

¹⁴⁰ Allocution de M. De Riemaeker-Legot à l'I.N.R., 30 mai 1950 dans *Het Volk*, 1^{er} juin 1950, p. 2.

¹⁴¹ Elle est annoncée à Malines, Boitsfort, Turnhout, Tollenbeek, Merchtem, Zaventem, Louvain, Vilvorde, Forest et Bruxelles.

¹⁴² Notamment à Moorslede, à Wakken et à Wingene.

¹⁴³ *La Libre Belgique*, 4 juin 1950, p. 5.

soit une minorité, *en dat betekent dictatuur op kortere of langere termijn*¹⁴⁴! La députée affirme aussi : *communisten, socialisten en liberalen een gevaar voor de ware democratie uitmaken en alleen een C.V.P.-overwinning ons de dictatuur der minderheid kan vrijwaren*¹⁴⁵. Il est à noter qu'ici c'est le risque de dictature des gauches qui est mis en avant, alors que pour les socialistes comme, nous le verrons plus loin, pour les libéraux, le danger de despotisme est incarné par le P.S.C..

Comme précédemment, les L.O.F.C.-K.A.V. n'accordent que peu d'importance aux élections. Le numéro de juin 1950 de *Vrouwenbeweging* présente en quelques lignes leurs souhaits : assurer l'avenir du pays, une conduite de l'État sage dans un réel esprit démocratique, une politique sociale progressiste, une politique familiale efficace, justice envers l'enseignement libre, protection de la religion. Il est demandé de voter pour le parti qui soutient ces revendications, lequel sans être cité ne peut faire l'objet de doutes...

Même si le retour du Roi est la première préoccupation, d'autres points du programme social-chrétien sont donc présents, notamment ceux qui concernent l'enseignement. S'annonce déjà la guerre scolaire qui va marquer les deux législatures suivantes et verra à nouveau s'affronter catholiques et anticléricaux.

3. Georgette Ciselet et la campagne libérale

Le discours libéral est placé sous le signe de la lutte contre le P.S.C.. Sur les ondes de l'I.N.R., Georgette Ciselet prend la parole le 29 mai¹⁴⁶. Elle y demande une solution rapide de concorde pour résoudre la question royale, ainsi qu'un renouvellement de la confiance accordée aux libéraux pour qu'ils puissent continuer leur programme. Ces deux axes seront centraux dans la campagne libérale. Celle-ci trouve notamment écho dans le périodique des œuvres sociales féminines libérales, qui fait paraître le programme féminin libéral et publie en outre une liste des candidates¹⁴⁷.

¹⁴⁴ *De Standaard*, 31 mai 1950, p. 2.

¹⁴⁵ *De Standaard*, 3 juin 1950, p. 4.

¹⁴⁶ "Madame Ciselet s'adresse aux femmes" dans *La Dernière Heure*, 30 mai 1950, p. 1.

¹⁴⁷ "Les élections législatives" dans *Informations sociales de Solidarité*, n°10, avril-mai-juin 1950, p. 3 et "Nos candidates" dans *Informations sociales de Solidarité*, n°10, avril-mai-juin 1950, pp. 4-6.

Dans un important article qu'elle signe dans *Le Flambeau*¹⁴⁸, G. Ciselet rappelle aux femmes les différents enjeux des élections, tout en déplorant le recours aux urnes au détriment des nécessités intérieures et internationales. Quant à la question royale, elle répète la position de la F.N.F.L. à ce sujet, exprimée lors des deux assemblées générales. Les femmes libérales ont toujours demandé l'effacement du Roi, même si en Flandre, *dans les campagnes, la propagande du P.S.C. exploitant à outrance la crainte de la république, tout comme la peur du communisme (voire du socialisme) avait induit le public et spécialement le public féminin en erreur et beaucoup de femmes, sans être favorables au roi Léopold votèrent « oui » croyant ainsi, bien à tort, sauver la monarchie et éviter au pays des troubles graves*¹⁴⁹. Favorable à l'effacement, la F.N.F.L. l'était donc aussi à une délégation des pouvoirs du Roi au prince Baudouin, qui malgré les négociations des libéraux ne trouva pas d'accord en raison de l'intransigeance des catholiques. G. Ciselet termine sur cette question en réaffirmant son attachement à la monarchie : *Nous sommes unanimes à croire que la monarchie constitutionnelle et héréditaire est seule capable de maintenir l'unité belge*¹⁵⁰. Mais la personne de Léopold III ne garantissant plus cette unité, il ne peut continuer à exercer ses prérogatives constitutionnelles.

Cependant, pour la sénatrice libérale, ce problème ne doit pas en aveugler d'autres, assez préoccupants. Elle cite : *la défense de l'Occident, notre redressement économique et financier, la prospérité des affaires, l'amélioration des conditions de vie des ouvriers et des employés, des employés surtout dont on ne s'est pas assez occupé jusqu'à présent*¹⁵¹. Après un bilan des réalisations libérales au gouvernement, elle demande de refaire confiance aux libéraux, qui en six mois n'ont pas eu le temps de tout accomplir. G. Ciselet met également en garde les femmes du danger que représenterait l'hégémonie du parti catholique.

Elle aborde ensuite le programme féminin de son parti, qui est une reprise de celui élaboré pour les élections de 1949, tout en mettant en avant l'avancée d'origine libérale qu'est l'accès des femmes au notariat. Ces différents éléments sont présents dans le tract ci-après (fig. m)¹⁵².

¹⁴⁸ G. CISELET, "Lettre aux femmes" dans *Le Flambeau*, mai 1950, pp. 279-286.

¹⁴⁹ *Idem*, p. 281.

¹⁵⁰ *Idem*, p. 282.

¹⁵¹ *Idem*, p. 283.

Figure m. Le programme féminin libéral pour les élections législatives de juin 1950. A.V.B., Fonds Nyssens-Hettema, n°23 Papiers politiques, 1950.

LES FEMMES LIBÉRALES,

profondément attachées à la Monarchie et à la Dynastie, souhaitent que la question royale, qui divise si dangereusement les Belges et compromet le redressement économique de la Nation, soit résolue sans délai dans la tranquillité publique.

Elles protestent contre l'attitude intransigeante du P.S.C. qui, loin de chercher à rétablir le calme dans le pays, veut lui imposer une nouvelle épreuve de force.

Les femmes libérales déplorent que la dissolution du Parlement, au moment où un accord général paraissait possible à la suite du message royal, ait interrompu l'action entreprise par leurs Ministres, soit : la compression des dépenses publiques, l'équilibre budgétaire de l'Etat, la diminution progressive des impôts, une politique de grands travaux propre à résorber sensiblement le chômage, la liquidation accélérée des dommages de guerre, la réorganisation et l'équipement moderne de notre armée, notre participation effective à la défense de l'Occident, le développement de l'enseignement officiel, la protection de notre santé publique, l'administration sereine de la justice ainsi qu'une répression sans faiblesse comme sans excès de l'incivisme.

Elles adjurent les femmes belges qui le 26 juin ont approuvé le programme libéral et soutenu de leur voix notre parti, de lui faire encore confiance. Il dépendra de leur appui que les ministres libéraux puissent reprendre et mener à bien une œuvre gouvernementale à peine entamée.

En ce qui concerne les problèmes qui intéressent plus spécialement les femmes, notre programme n'a pu changer en quelques mois. Il demeure au printemps 1950 ce qu'il était l'an dernier.

Cependant, notre parti peut se féliciter d'une nouvelle victoire. La Loi d'initiative libérale qui autorise les femmes à exercer les fonctions de notaire fut votée par le Parlement le 1^{er} mars 1950.

Ainsi les libéraux qui firent tant déjà pour l'émancipation des femmes, leur auront ouvert après la guerre, deux grandes carrières : la magistrature et le notariat.

Tournez cette feuille et lisez notre programme

Programme des Femmes Libérales

Dans le domaine Familial et Social

Nous demandons la réforme du régime des allocations familiales et l'augmentation des sommes allouées pour les premiers enfants.

Nous demandons la suppression des taudis et la construction de logements sains et rationnellement équipés de manière à alléger le travail de la femme au foyer.

Nous demandons une politique efficace en faveur des jeunes ménages comme en matière de Santé publique ; et notamment l'intensification de la lutte contre la mortalité infantile, contre la tuberculose, le cancer, la poliomyélite et les maladies vénériennes. Nous demandons le développement de toutes les œuvres de l'Enfance et de la Jeunesse.

Nous demandons l'organisation d'une police féminine.

Dans le domaine Juridique

Nous demandons la révision des dispositions du Code civil réglant les droits et devoirs respectifs des époux ainsi que le régime de leurs biens.

Nous demandons l'égalité des conjoints devant la loi et spécialement l'abrogation de l'incapacité juridique de la femme mariée.

Nous demandons qu'en Belgique comme dans presque tous les pays du monde, l'épouse puisse en toute liberté disposer de ses biens personnels ainsi que du produit de son travail.

Nous demandons que la mère puisse légalement participer à l'exercice de la puissance paternelle.

Dans le domaine Economique

Nous estimons que la femme, indépendamment du mariage ou de la maternité, doit pouvoir en tout temps et dans les mêmes conditions qu'un homme, décider elle-même si elle se livrera ou non à un travail rémunéré.

Nous demandons que toutes les carrières lui soient ouvertes et qu'elle puisse accéder aux emplois supérieurs suivant ses capacités.

Nous demandons l'application généralisée de la règle :

**A TRAVAIL ÉGAL,
SALAIRE ÉGAL.**

Nous demandons une représentation féminine suffisante dans les organismes nationaux et internationaux.

Pour réaliser ces réformes qui sont si importantes pour vous et votre famille, le Parti Libéral a besoin de votre appui.

Femmes belges, soutenez les libéraux qui défendent vos intérêts de femme, d'épouse, de mère, de travailleuse, de citoyenne.

SOUTENEZ LES LIBÉRAUX QUI VEULENT ASSURER LA PROSPÉRITÉ DU PAYS ET SA PAIX INTÉRIEURE

Votez pour les candidats de la liste N° 4

Imprimé par F. VAN BUGHENBOUT, S. A. Édition spéciale de la Journée Gaston.
BRUXELLES Éditeur responsable: René DUPRIÉ, Av. Patriot, 36a, Nouv. rue Montebello.

G. Ciselet donne également des meetings à Jodoigne, à Saint-Gilles, à Schaarbeek et à Ixelles. Outre les thèmes abordés ci-dessus, elle insiste particulièrement sur l'absurdité que représente la dissolution du Parlement, interrompant des travaux législatifs d'une importance primordiale pour le pays, notamment sur les plans budgétaire, fiscal et militaire. Elle dénonce aussi les manœuvres du P.S.C. qui, pour atteindre ses objectifs, *s'est associé avec les pires complices, flamands et inciviques*¹⁵³, qui n'est finalement que *le vieux parti catholique, sectaire et hétéroclite que nous avons toujours connu*¹⁵⁴. Elle proteste encore contre l'ingérence du clergé dans les affaires politiques. C'est donc la critique du P.S.C. qui domine son discours, avec la mise en avant du risque de dictature du P.S.C. flamand.

¹⁵² A.V.B., Fonds Nyssens-Hettema, n°23 Papiers politiques, 1950. Programme également présenté dans *La Dernière Heure* du 21 mai 1950 et *La Flandre libérale* du 3 juin 1950.

¹⁵³ *La Nouvelle Gazette*, 4 juin 1950, p. 4.

¹⁵⁴ *La Nouvelle Gazette*, 3 juin 1950, p. 4.

4. Antoinette Raskin pour les communistes

La campagne électorale voit Antoinette Raskin participer à plusieurs meetings à Liège, à Stavelot, et à Seraing. C'est l'occasion pour elle d'un *appel pathétique*¹⁵⁵ en faveur de l'appel de Stockholm, pétitionnement à l'initiative du Mouvement mondial de la paix, exigeant l'interdiction absolue de l'utilisation de l'arme atomique¹⁵⁶. Isabelle Blume sera une des signataires de cette pétition, son attitude sur cette question est un des éléments à l'origine de son exclusion du P.S.B. en 1951.

La campagne révèle finalement peu de changements par rapport à l'année précédente, même si la participation des femmes n'est plus une nouveauté. La lassitude concernant la question royale est manifeste, surtout du côté des opposants du Roi (mais les femmes socialistes avaient déjà beaucoup abordé le sujet). Au sein de tous les partis on est conscient qu'il y a d'autres enjeux qui méritent l'attention, notamment les programmes respectifs.

B. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DE JUIN 1950

Avec 47% des voix, le P.S.C.-C.V.P. emporte la majorité absolue qu'il convoitait. Se forme donc le 8 juin un gouvernement social-chrétien homogène, emmené par Jean Duvieusart¹⁵⁷. La question royale a inévitablement influencé le scrutin : parmi les votes pour le parti social-chrétien, il y en a d'électeurs traditionnellement libéraux mais léopoldistes, soucieux de conservation sociale. Tandis que d'autres, préférant la position socialiste, se sont ralliés au P.S.B.. Néanmoins, la plupart des électeurs sont restés fidèles à leur parti, même s'ils ne partageaient pas ses vues sur l'affaire royale (ce que montre une comparaison des résultats des élections avec ceux de la consultation populaire)¹⁵⁸. Du côté libéral, c'est le recul. Beaucoup

¹⁵⁵ *Le Drapeau Rouge*, 22 mai 1950.

¹⁵⁶ J. GÉRARD-LIBOIS et R. LEWIN, *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe (1947-1953)*, Bruxelles, Pol-His, 1992, pp. 195-198.

¹⁵⁷ Jean Duvieusart (1900 - 1977) mènera ce cabinet social-chrétien homogène jusqu'au dénouement de la question royale (12 août.1950). Il sera par la suite deux fois ministre des Affaires économiques, et participera activement aux débuts de la construction européenne. Il terminera sa vie politique au F.D.F.-Rassemblement wallon. Sur Jean Duvieusart voir V. DUJARDIN, *Jean Duvieusart, 1900-1977*, Quorum, 2000.

¹⁵⁸ R. E. DE SMET e. a., *Les élections législatives du 4 juin 1950. Étude de la répartition géographique des suffrages*, Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1953 (Les cahiers de l'institut de sociologie Solvay, n°6), p. 11.

partagent l'opinion que les promesses fiscales n'ont pas été tenues, certains jugent leur attitude pas assez ferme, etc. Pour les socialistes, on peut parler de succès, puisqu'ils atteignent le score de 35%, au lieu de 29% lors du précédent scrutin. Ce gain est en partie dû à une propagande très active auprès de la classe moyenne. La dégringolade communiste quant à elle continue : de 12% en 1946, et 7% en 1949, le P.C.B. ne recueille plus que 4% des suffrages en 1950.

Le Parlement accueille en son sein trois nouveaux membres féminins. La Wallonie obtient sa première représentante sociale-chrétienne avec Simone Lehouck-Gerbehaye. Cette bourgmestre, ancienne résistante, est facilement élue, avec un nombre record de voix de préférence¹⁵⁹, occupant cependant le dernier des trois sièges de sa circonscription. Germaine Copée-Gerbinet profite quant à elle du gain d'un deuxième siège socialiste à Verviers, qui l'année d'avant n'avait envoyé qu'un représentant. En Flandre, Maria de Moor fait son entrée. Le C.V.P. anversois dispose de onze sièges au lieu de neuf précédemment, et grâce au nombre important de voix de préférence que son nom récolte, elle obtient le dernier de ceux-ci.

Le mois de juin 1950 marque la fin des mandats d'Agnes della Faille, bien qu'elle soit toujours plébiscitée de façon importante¹⁶⁰, et d'Antoinette Raskin, Liège perdant le troisième siège P.C.B. gagné un an auparavant. Il n'y a donc plus de présence féminine communiste au parlement. Le C.V.P. limbourgeois perd lui aussi un siège, et Jeanne Driessen n'est pas réélue malgré un score toujours très élevé¹⁶¹, mais elle sera cooptée. Les libéraux payant leurs prises de position dans la question royale, Georgette Ciselet ne parvient toujours pas à être élue directement et bénéficie elle aussi de la cooptation. Marie Spaak et Maria Baers sont elles à nouveau cooptées, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

¹⁵⁹ 12 000 ou 7051 selon la source (É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 102, ou KADOC, Archief Vrouw en maatschappij, C.V.P.-Vrouwenwerking 1.5., Vrouwelijke kandidaten – Vlaamse land. Wetgevende en Provinciale verkiezingen 1949-1950 et *La Libre Belgique*, 10 et 21 juin 1950).

¹⁶⁰ Elle recueillerait les faveurs de 7340 électeurs (KADOC, Archief Vrouw en maatschappij, C.V.P.-Vrouwenwerking 1.5., Vrouwelijke kandidaten – Vlaamse land. Wetgevende en Provinciale verkiezingen 1949-1950).

¹⁶¹ 14162 voix de préférence (KADOC, Archief Vrouw en maatschappij, C.V.P.-Vrouwenwerking 1.5., Vrouwelijke kandidaten – Vlaamse land. Wetgevende en Provinciale verkiezingen 1949-1950).

C. LE DÉNOUEMENT : JUILLET - AOÛT 1950

Les urnes ayant rendu leur verdict, les antiléopoldistes ne se résignent pas pour autant. *De Stem der Vrouw* encourage les femmes à rester attentives : *De vrouwen hebben gestemd zoals de mannen. Evenals de mannen, zullen zij blijven de wachtwoorden van onze actie-comité's opvolgen en propageren*¹⁶². Isabelle Blume est à la tête du combat, et participe à toutes les manifestations à Bruxelles, accompagnée de Jeanne-Émile Vandervelde notamment. Avec d'autres, I. Blume arpente les rues de la capitale pour que les commerçants baissent leurs volets, que les trams s'arrêtent. Afin de forcer le Bon Marché à fermer, elle renverse la marchandise exposée sur les comptoirs (pour ces faits on demandera la levée de son immunité parlementaire¹⁶³). Mathilde Schroyens pour sa part prend la parole tous les jours, devant des salles combles¹⁶⁴. La fièvre s'empare de toute la Wallonie, et de violents affrontements font trois morts à Grâce-Berleur. Une marche sur Bruxelles est décidée. Les tentatives du Roi de former un ultime gouvernement échouent. Le matin du 1^{er} août, la décision de Léopold III d'abdiquer si un consensus se crée autour de la personne de son fils Baudouin est transmise à la population. La F.G.T.B. décide de cesser la grève, les revendications qu'elle avait liées à la résolution du problème royal étant acceptées par le gouvernement. Nombreux sont les gens rassemblés à la Maison du Peuple, déçus, certains parmi eux décidés à poursuivre et prêts à marcher vers Laeken. Isabelle Blume doit les convaincre de ne pas aller plus loin, mais, comme elle l'expliquera plus tard, avant tout pour éviter une défaite, voire un massacre¹⁶⁵.

Le 9 août, la loi d'attribution est votée, et le 11 le prince Baudouin prête le serment de prince royal. Jean Pholien¹⁶⁶ forme alors le deuxième gouvernement P.S.C. homogène, ce qui permettra un retour aux priorités sociales-chrétiennes, dont la réforme de la législation scolaire. Avant cela, le parti doit compter avec les frustrations des plus

¹⁶² "Hoera, we hebben gewonnen !" dans *De Stem der Vrouw*, juillet 1950, n°7, p. 3.

¹⁶³ Isabelle Blume, *op. cit.*, p. 172-173. Voir aussi M. BEYEN et R. RÖTTGER, "En quête d'une dignité. Identités et codes de conduite des députés belges 1830-2002" dans *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002*, dir. É. Gubin, J.-P. Nandrin, E. Gerard et E. Witte, Bruxelles, Chambre des représentants, 2003, pp. 379-380.

¹⁶⁴ Ed. DE MAESSCHALCK, *Ten huize van...*, Bruxelles, B.R.T., 1991, p. 213.

¹⁶⁵ Isabelle Blume, *op. cit.*, p. 172.

¹⁶⁶ Joseph Pholien (1884 - 1968) est sénateur P.S.C. de 1936 à 1961. Outre son mandat de Premier ministre du 15 août 1950 au 9 janvier 1952, il a exercé deux fois celui de ministre de la Justice (P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, op. cit.*, p. 257). En tant que Premier ministre, il avait pour premier objectif de « faire régner l'ordre et lutter contre la subversion » (J. GERARD-LIBOIS et R. LEWIN, *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe (1947-1953)*, Bruxelles, Pol-His, 1992, p. 174).

léopoldistes de ses membres, qui ont le sentiment d'avoir été trompés. Une commission interne est mise en place afin de « faire rapport sur les événements ». Elle auditionnera notamment Maria de Moor, qui exprime son sentiment que les parlementaires léopoldistes ont été brimés. A son avis, l'agitation antiroyaliste avait déjà été programmée, on aurait donc du prévoir d'y faire face. Pour elle, *ce fut une faute de mettre la direction du parti dans les mains des hommes de Londres*¹⁶⁷.

La fin de la question royale ramène l'attention vers l'actualité internationale, notamment la guerre de Corée, dont le déclenchement a été quelque peu occulté par la crise intérieure. Fin juin, les troupes de la république populaire de Corée du Nord ont en effet envahi la Corée du Sud, provoquant une réaction immédiate des États-Unis. Une vague d'inquiétude secoue l'Europe de l'Ouest, qui craint que les communistes n'agissent de même au niveau allemand ; la population est prise d'une « psychose de guerre »¹⁶⁸. Cette psychose se manifeste notamment dans les achats des ménagères¹⁶⁹.

La tension internationale a d'autres prolongations en Belgique, notamment l'anticommunisme ambiant. Partagé par beaucoup, il trouve un écho extrême dans certains milieux ultras, qui sont à l'origine de l'assassinat du député communiste Julien Lahaut, président du P.C.B. depuis son retour des camps de concentration¹⁷⁰.

Finalement, l'apaisement autour de Baudouin est rapidement réalisé, laissant la question royale se refermer sur une sorte de tabou consensuel. Cet épisode de l'histoire politique de la Belgique marque une évolution du système institutionnel, le monde politique et les partis sortants d'une certaine manière renforcés de la crise¹⁷¹. Baudouin quant à lui hérite d'une fonction royale qui ne pourra plus être la même.

¹⁶⁷ J. GÉRARD-LIBOIS, "1950 : L'effacement de Léopold III. Tempête au P.S.C.-C.V.P." dans *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, 1987, n°1169-1170, pp. 26-27.

¹⁶⁸ J. GERARD-LIBOIS et R. LEWIN, *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe*, op. cit., p. 133.

¹⁶⁹ *La Femme Prévoyante*, 1^{er} octobre 1950, n°10.

¹⁷⁰ A ce sujet voir R. VAN DOORSLAER et É. VERHOEYEN, *L'assassinat de Julien Lahaut. Une histoire de l'anticommunisme en Belgique*, Berchem, EPO, 1987.

¹⁷¹ Voir V. DUJARDIN, *Belgique 1949-1950*, op. cit., p. 177.

Si l'on ne retrouve pas les femmes parlementaires parmi les protagonistes principaux, ceux qui décident et donc que l'histoire retient, elles ne sont pas pour autant restées inactives dans le déroulement des événements. Même si beaucoup de leurs interventions s'adressent à un public féminin, elles tentent de les situer au sein des différents enjeux d'ordre intérieur ou extérieur. Elles cherchent à faire comprendre ces différents enjeux aux électrices, à les convaincre de la nécessité de s'intéresser à la politique, à leur faire prendre conscience de l'importance de ces votes, les premiers qu'elles émettent au niveau législatif. Dans ce travail d'« éducation politique » le rôle des groupements féminins est non négligeable, particulièrement les Femmes Prévoyantes, qui dès que cela est possible interviennent pour soutenir le parti. Même lorsqu'elles sont face un public plus large, la plupart du temps l'auditoire s'attend à ce que leur message soit destiné à la frange féminine de l'assemblée. C'est dire s'il faut compter avec l'importance de la pesanteur des stéréotypes. Malgré les évolutions législatives, les mentalités ne suivent pas nécessairement, et cela tant parmi les hommes que parmi les femmes...

Si les femmes parlementaires se sont beaucoup impliquées dans la lutte autour de la question royale, ont-elles également traité de ce thème devant la Chambre et le Sénat ? C'est une des questions auxquelles la dernière partie de ce travail tentera de répondre.

QUATRIÈME PARTIE :
AU SEIN DU PARLEMENT

Après un examen du rôle joué par les femmes parlementaires dans des moments comme les campagnes électorales, il convient d'aborder maintenant l'exercice de leur mandat à proprement parler, au sein du Parlement. A la suite d'une étude centrée sur les situations française et allemande (1955), M. Duverger conclut que les traits essentiels du rôle des femmes dans les assemblées sont alors les suivants : a) *Les femmes jouent très rarement un rôle de leader politique ; b) les femmes font moins d'interventions que les hommes au Parlement ; c) le travail des femmes aux Parlements s'exerce dans des domaines assez nettement délimités : santé, famille, enfance, droits de la femme, etc.*¹. Ces éléments se vérifient-ils en Belgique aussi ? Quels regards les parlementaires masculins posent-ils sur leurs collègues ?

Les *Annales parlementaires* et les *Documents parlementaires* constituent les principales sources de cette dernière partie (sessions extraordinaire 1949 -du 12 juillet au 20 octobre 1949- , ordinaire 1949-1950 -du 8 novembre 1949 au 9 mars 1950- et extraordinaire 1950 -du 20 juin au 8 ou 9 novembre 1950-)². Sur le plan quantitatif, des travaux d'étudiants dirigés par Leen Van Molle ont également été utiles, il s'agit de mesures de la surface dans les *Annales parlementaires* de toutes les interventions des femmes parlementaires après 1945³. A cela s'ajoute la presse quotidienne, consultée pour les comptes rendus des séances du Parlement, lors des interventions d'une certaine importance.

Les premières questions abordées sont d'ordre quantitatif : quelle est l'importance des interventions, quels sont les principaux domaines dans lesquelles ces interventions s'inscrivent, etc. Elles seront nécessairement suivies d'un examen plus qualitatif.

¹ M. DUVERGER, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955, p. 95.

² En annexe E, on trouvera les extraits des tables alphabétiques des orateurs et auteurs des *Annales parlementaires* correspondant aux interventions des femmes parlementaires.

³ Les travaux qui ont été utilisés sont ceux de Steven Loosvelt et Sam Messiaen (1996). Ils sont disponibles au Carhif.

CHAPITRE I : ANALYSE QUANTITATIVE

A. LA PARTICIPATION DES FEMMES PARLEMENTAIRES AU TRAVAIL DES ASSEMBLÉES

Nous ne pouvons quantifier que la participation mesurable, celle qui a été enregistrée d'une manière ou d'une autre. Il s'agit donc avant tout des interventions orales, mais aussi du dépôt de propositions de loi. Il importe de préciser que cela ne représente pas tout le travail fourni, il n'existe par exemple que peu de traces de l'importante activité des commissions⁴.

1. Les interventions orales

Une première question qui se pose est de savoir quelle est l'importance de celles-ci relativement à celles de l'ensemble des parlementaires. Le tableau ci-dessous (fig. n) permet une comparaison de la moyenne par parlementaire en général et de la moyenne des parlementaires féminines. Ces moyennes sont calculées en surface dans les *Annales* de la retranscription des interventions.

Figure n. Comparaison de l'importance des interventions des parlementaires féminines avec celles des parlementaires masculins.

Les superficies sont exprimées en cm² des *Annales parlementaires*⁵.

	Chambre S.E. 1949	Sénat S.E. 1949	Chambre S.O. 49-50	Sénat S.O. 49-50	Chambre S.E. 1950	Sénat S.E. 1950
Superficie totale des interventions féminines	0 (0%)	191,1 (0,28%)	3697,65 (0,81%)	2049,1 (0,68%)	1900,44 (0,54%)	2543,76 (0,87%)
Superficie totale de la session ⁶	60233,8	69482,9	453880,9	301431	349953,4	293565,76
Nombre de femmes	6	7	6	7	7	7
Nombre total	212	175	212	175	212	175
Moyenne femmes (Femmes %hommes)	0 (0%)	27,3 (6,62%)	616,28 (28,2%)	292,73 (16,43%)	271,49 (15,99%)	363,39 (20,98%)
Moyenne hommes	294,12	412,45	2185,36	1782,04	1697,82	1732,27

⁴ Ainsi, par exemple, au cours des cinq mois de la session ordinaire 1949-1950, il y a eu 128 réunions de commissions sénatoriales et 123 réunions de commissions de la Chambre (H. DE CROO, PH. SEIGNER et W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Parlement et gouvernement*, Bruxelles, Bruylant, 1965, p. 8).

⁵ Tableau établi d'après les données fournies par les travaux des étudiants de Leen Van Molle.

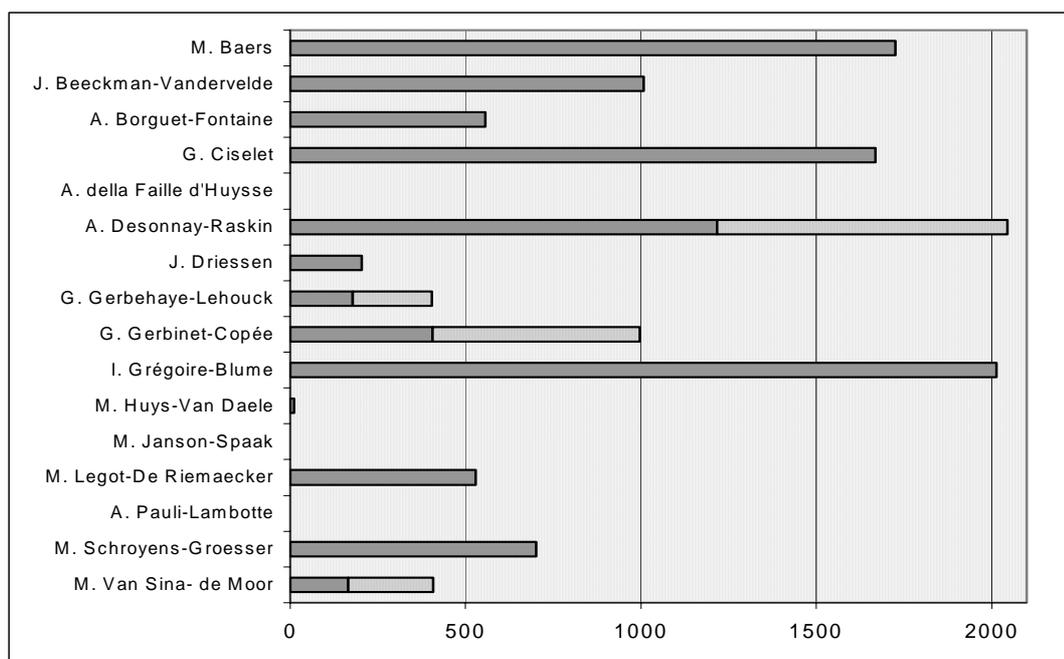
⁶ En annexe D, on trouvera la durée de ces différentes sessions, exprimée en heures.

Il est important de signaler ici qu'aucune femme n'est intervenue au cours des débats de la session des Chambres réunies, du 6 au 20 juillet 1950 ainsi que le 11 août 1950.

Pour l'ensemble de la période concernée (hors donc cette session des Chambres réunies, pour laquelle nous ne disposons pas de valeur générale), les interventions féminines représentent moins de 1% du total des interventions. Cela varie selon les périodes, tout en restant toujours dérisoire. Il faut donc relativiser d'emblée l'impact qu'elles peuvent avoir. En moyenne également, la somme des interventions d'une femme parlementaire ne représente que le cinquième de celle d'un parlementaire masculin. Ceci cache de grandes disparités, d'où la nécessité de faire une différenciation par personne, afin de savoir qui dans les faits intervient. C'est ce que présente le graphique suivant (fig. o).

Figure o. Interventions orales des parlementaires féminines, sessions extraordinaire 1949, ordinaire 1949-1950 et extraordinaire 1950 confondues, en cm² des *Annales parlementaires*⁷.

Les parties plus claires représentent une majoration proportionnelle à l'importance de la ou des législatures auxquelles certaines n'ont pas participé⁸.



Ce schéma se veut avant tout indicatif, il montre néanmoins que de grandes différences existent, comme pour tous les parlementaires, les véritables « leaders » étant peu

⁷ En comparant avec les mesures des sessions en temps (annexe D), on peut se rendre compte que ces interventions sont finalement très courtes. Il n'est pas possible de véritablement calculer des équivalences, on peut toutefois remarquer que 2000 cm² représentent dans tous les cas moins d'une heure.

⁸ Agnes della Faille d'Huyse et Antoinette Raskin n'ont siégé que de juillet 1949 à mars 1950 ; Simone Lehouck, Germaine Copée et Maria de Moor uniquement de juin à novembre 1950. Le calcul est basé non sur la durée mais sur un rapport des superficies totales en retranscription dans les *Annales* des sessions 1949 et 1949-1950 additionnées et de celle de la session 1950 avec le total général, en distinguant Chambre et Sénat.

nombreux. Chacun des quatre partis est représenté dans le quatuor de tête. Il faut noter la place qu'occupe Antoinette Raskin, communiste. Les trois autres noms (Blume, Baers, Ciselet) sont aussi les plus connus. Viennent ensuite J.-É. Vandervelde, sénatrice (alors qu'I. Blume est à la Chambre) et M. De Riemaecker (députée, tandis que M. Baers siège au Sénat). En général, celles qui prennent le moins la parole sont celles qui n'ont que peu – ou pas – d'ancienneté. A ce sujet M. Van Daele - Huys raconte qu'il lui avait été recommandé de se taire les deux premières années de son mandat⁹. Des exceptions toutefois : A. Raskin, et, à l'inverse, M. Spaak, qui en 1950 a tout de même septante-sept ans.

Bien que minoritaire, la députée communiste intervient plus que les autres. Ceci amène une autre question : la participation est-elle relative à l'appartenance à la majorité ou à l'opposition ? Cette répartition a été représentée graphiquement ci-dessous (fig. p).

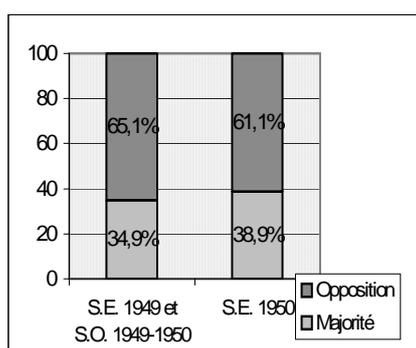


Figure p. Répartition des interventions des femmes parlementaires selon leur appartenance à la majorité ou à l'opposition (valeurs relatives)¹⁰. Pour 1949-1950, la majorité est constituée des sociaux-chrétiens et des libéraux, alors que lors de la session extraordinaire 1950 le P.S.C.-C.V.P. est seul au gouvernement.

Il apparaît clairement que les membres des partis de l'opposition s'expriment le plus, puisque les deux groupes sont semblables en nombre. Les parlementaires C.V.P. interviennent donc peu, conclusion à laquelle aboutissait aussi Kr. Timmermans dans son mémoire de licence¹¹. Beaucoup d'interventions sont des interpellations (ou discussions d'interpellations), émanant donc de l'opposition.

2. Le dépôt de propositions de loi et le travail au sein des commissions

⁹I. VAN DAEL, Travail de séminaire en histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Courtrai, KULAK, 1997, p. 10.

¹⁰ Pourcentage de l'importance des interventions mesurée en surfaces de la retranscription dans les *Annales parlementaires*. La majorité est représentée par sept femmes, l'opposition par six en 1949-1950 puis sept en 1950.

¹¹ Kr. TIMMERMANS, *De visie van de C.V.P. op de rol van de vrouwen in de politiek, 1945-1965*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996, partie 3.

L'activité parlementaire n'est pas limitée aux seules interventions orales, qui, en ce qui concerne les mandataires féminines, sont encore peu importantes. Un autre aspect en est le dépôt de propositions. Au cours de la période, étudiée dix-huit propositions¹² émanant à titre principal¹³ de membres féminins des assemblées ont été déposées, distribuées ou prises en considération. Ici aussi le constat peut être fait que certaines sont plus actives que d'autres : Isabelle Blume est à l'origine de sept propositions, Georgette Ciselet, cinq, et Marguerite De Riemaecker, trois.

Le travail en dehors des séances plénières n'est donc pas à négliger. D'autant plus que les rares informations tendent à dire que les femmes parlementaires se sont montrées plutôt assidues aux commissions. Les femmes préféreraient en effet ce travail plus concret et plus productif, et qui ne nécessite pas de se mettre en avant¹⁴. Pour Maria de Moor, le travail en commission convient particulièrement bien aux femmes : *Daar ligt trouwens een werkterrein naar hun smaak en aard, niet zo publiek, niet spectaculair, maar doordringend en toegewijd*¹⁵. Comme le signale Germaine Copée, *il y a énormément de travail à faire*¹⁶ au sein de ces commissions, alors que les femmes au Parlement sont trop peu nombreuses. D'autre part, certaines ont également une importante activité via les permanences sociales, travail volontiers taxé aujourd'hui de clientélisme : *sommige parlementaire dames een drukker cabinet voor dienstbetoon hebben dan veel mannelijke Parlementairen*¹⁷ explique M. de Moor. C'est là quelque chose de peu visible, donc peu mesurable, mais à ne pas négliger pour autant.

B. RÉPARTITION THÉMATIQUE DES INTERVENTIONS

A quels domaines se rapportent les interventions en séances plénières ? En ce qui concerne la participation aux débats relatifs à des projets ou propositions de loi (de budget y compris) et aux interpellations, le graphique ci-après en présente une classification (fig. q). C'est toujours l'importance (mesurée identiquement en surface des retranscriptions dans les *Annales*) de ce total de trente interventions qui a été prise

¹² On en trouvera la liste en annexe (annexe F).

¹³ Elles peuvent en effet être cosignées par d'autres parlementaires.

¹⁴ É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique*, op. cit., p. 281.

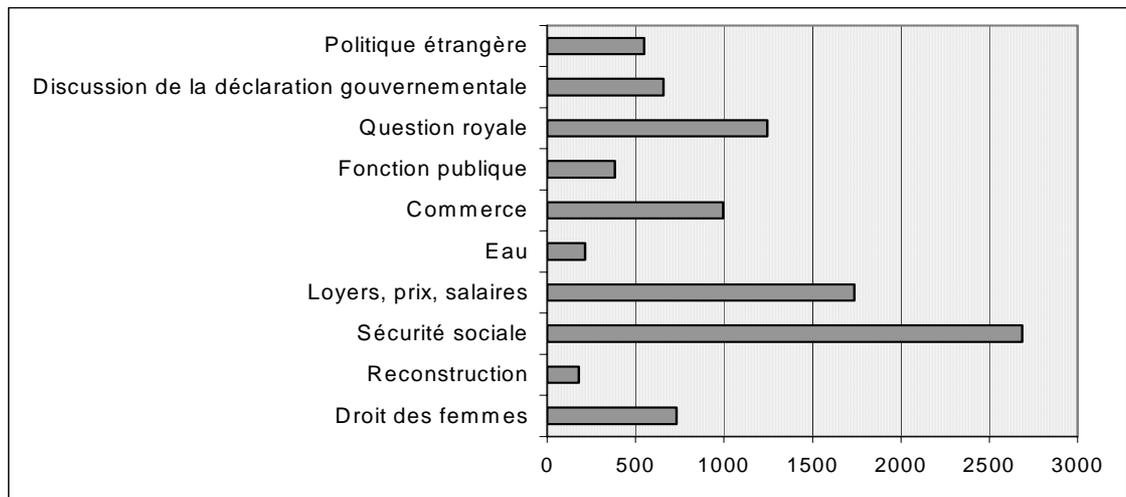
¹⁵ "Interview" dans *De vrouw in middenstand en burgerij*, n°4, 1954, p. 17.

¹⁶ G. Copée interviewée par I. Pétry dans *La Femme Prévoyante*, avril 1958, n°4, p. 4.

¹⁷ "Interview" dans *De vrouw in middenstand en burgerij*, n°4, 1954, p. 17.

en considération¹⁸. Ces catégories ont été élaborées en fonction des thèmes abordés. Il s'agit d'une classification propre, puisqu'en utilisant d'autres grilles établies par ailleurs en sciences politiques, il n'y aurait quasi eu que deux classes utiles, à savoir celles du « socio-économique » et de l'« intérieur ». Si elles avaient éventuellement pu permettre des comparaisons, elles ne pourraient refléter ce dont il était effectivement question, ce que nous recherchions ici.

Figure q. Répartition thématique des interventions, en cm² des *Annales parlementaires* (discussions de propositions et projets de loi, des interpellations et des déclarations gouvernementales).



Il apparaît de manière claire que le domaine socio-économique prévaut, tout en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit que d'un zoom sur un peu plus d'une année, et que les thèmes abordés sont fonction de l'actualité. On verra par la suite que les domaines dans lesquels s'inscrivent les propositions de loi déposées ne sont pas nécessairement les mêmes. Il convient d'abord d'analyser plus en profondeur les thèmes des différentes interventions orales, afin de voir ce qu'elles recouvrent vraiment, ce par quoi débutera le chapitre qui suit.

¹⁸ A titre indicatif, ces interventions ont une superficie moyenne de 312, 58 cm².

CHAPITRE II : ANALYSE QUALITATIVE

L'analyse des thématiques sera donc notre premier et principal point, après quoi il sera question d'examiner de manière générale le contenu des discours, les arguments utilisés, comme de savoir à quel titre les parlementaires se présentent lorsqu'elles prennent la parole. Deux thèmes marquants de la période seront aussi abordés plus en profondeur : la question royale (examinée ici au sein du Parlement), et l'adoption de la loi ouvrant aux femmes l'accès au notariat, principale avancée en matière de droit des femmes des années étudiées. Enfin, et bien que cela soit beaucoup plus difficile à cerner, nous nous attacherons à répondre à une question importante : quelles ont été les réactions, les perceptions liées à la présence et aux interventions des parlementaires féminines de la part de leurs homologues masculins ou de la presse. Il convient d'emblée de préciser que les sources à ce sujet sont assez limitées.

A. LES THÉMATIQUES ABORDÉES

Les thèmes pour lesquels les femmes parlementaires manifestent leur intérêt seront examinés d'abord à travers leurs interventions orales, ensuite via les commissions auxquelles elles appartiennent et les propositions de loi qu'elles déposent.

1. Les sujets des interventions orales

Ont été prises en compte les interventions dans les débats¹⁹, que ces derniers soient relatifs à des propositions et projets de loi, des interpellations, ou aux déclarations gouvernementales (lors de la constitution d'un nouveau gouvernement). Pour l'examen de ces thèmes nous suivrons les catégories du tableau présenté dans le chapitre précédent (fig. q, p. 99), en commençant par les affaires étrangères.

- La politique étrangère et la paix : Conseil de l'Europe et guerre de Corée

Directement, la politique étrangère n'est que peu abordée, en réalité deux fois seulement. Mais elle a bien sûr des conséquences sur la situation intérieure. La

première intervention est de Maria Baers, elle concerne le Conseil de l'Europe. La sénatrice sociale-chrétienne souligne l'importance du rôle que la Belgique pourrait remplir, en souhaitant que le pays apporte à cette collaboration des peuples européens ses valeurs chrétiennes et qu'il encourage le développement économique et social de l'Europe. Elle termine en parlant de la paix : *De vrouwen van dit land weten wat de wereldoorlogen dezer eeuw hun aan leed en offers gekost hebben, zij willen niets overlet laten dat tot een echte vrede kan bijdragen*²⁰. A la Chambre par contre, Isabelle Blume s'était abstenue, défendant l'idée que le Conseil de l'Europe, sans prérogatives en matière de désarmement, n'était d'aucune utilité, si ce n'est *pour suivre la politique des États-Unis, servir à intégrer une Allemagne occidentale, rééquipée grâce aux capitaux américains sous la direction des nazis, et approfondir le fossé entre les deux blocs*²¹.

La deuxième intervention est suscitée par la déclaration du gouvernement Pholien concernant la situation militaire et internationale, dans le cadre de la guerre de Corée. Isabelle Blume est opposée à la politique étrangère de son parti (alors personnalisée par Paul-Henri Spaak), et combat toute idée de bloc occidental. Elle cherche à savoir ce que le Ministre des Affaires étrangères, Paul van Zeeland, entend par « tenir ses engagements ». Pour défendre sa position isolée sans rompre avec son parti, elle va argumenter par rapport au risque que des Belges meurent pour la Corée, et faire valoir le point de vue suivant : *Les mères et les femmes, qui sont intéressées au plus haut chef à ce qu'il n'y ait plus de guerre, seraient extrêmement intéressées de savoir si l'on ne va pas, pour la défense de la Corée, lever des hommes dans ce pays*²². Cette prise de position est assez audacieuse dans le contexte antisoviétique qui règne à l'époque²³.

A ces deux occasions, il est question de paix, et si Isabelle Blume ne défend pas le Conseil de l'Europe, c'est parce qu'à son avis il ne permettra pas d'avancée en faveur de la paix. Ce thème de la paix est très présent chez les femmes socialistes, notamment Marie Spaak, qui ne manque pas de le rappeler en terminant ses discours électoraux, ou Mathilde Schroyens. Il est évidemment une des principales priorités d'Isabelle Blume,

¹⁹ Ainsi, pour la répartition thématique, une intervention pour remercier le bureau du Sénat n'a pas été prise en considération, elle a cependant été comptabilisée dans la prise de parole.

²⁰ *Ann. parl. Sénat*, S.O. 1949-1950, 17 janvier 1950, p. 200.

²¹ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 17 novembre 1949, p. 18.

²² *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 18 août 1950, p. 14.

²³ Voir *Isabelle Blume, op. cit.*, p. 177.

en témoigne son travail au sein du Conseil mondial de la paix. Mais on le retrouve aussi au sein de la démocratie chrétienne, et bien sûr parmi les femmes communistes.

- Réactions aux déclarations gouvernementales

Ces déclarations concernant des orientations globales de politique intérieure, il est difficile de classer plus les réactions qu'elles suscitent, principalement dans l'opposition. Suite à la constitution du gouvernement Duvieusart en juillet 1950, J.-É. Vandervelde prend la parole au sujet du rôle du département de la justice ; cette membre de la commission sénatoriale de la justice aborde les questions de l'attitude envers les inciviques et de la loi Lejeune relative à la libération conditionnelle. Elle exprime aussi la méfiance des femmes qui travaillent envers le gouvernement, muet sur les questions du travail féminin, et dénonce ce que le P.S.C. appelle la politique familiale (elle demande l'égalité entre tous les enfants)²⁴. Le gouvernement Duvieusart ne survit pas à la résolution de la crise royale, et, en août 1950, c'est Georgette Ciselet qui s'exprimera, au nom des libéraux, pour faire part du désaccord de son parti face à la composition et aux intentions du nouveau gouvernement Pholien²⁵.

- Politique intérieure : l'affaire royale

L'actualité intérieure est dominée par la question royale. Plusieurs interventions ont lieu à cette occasion, mais il ne s'agit souvent que de la justification d'un vote. Ce sujet ne sera pas développé plus amplement ici, étant donné qu'il est repris dans les thèmes particuliers abordés plus loin.

- Fonction publique et enseignement

Cette rubrique renvoie à deux interventions. I. Blume prend ainsi la parole suite à une mesure de déplacement prise à l'encontre d'un professeur d'histoire de l'athénée d'Herstal. Celui-ci se voit reprocher la manière dont il a traité de la guerre 1914-1918, en liant cela à des questions d'actualité. Cet enseignant revenait d'un voyage en U.R.S.S., où il avait été autorisé à se rendre. Il convient de replacer cet épisode dans le contexte ambiant de suspicion à l'égard du communisme²⁶. La députée socialiste

²⁴ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 4 juillet 1950, pp. 105-106.

²⁵ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 18 août 1950, pp. 403-404.

²⁶ La suspicion envers les fonctionnaires partageant l'idéologie de Moscou sera formalisée en février 1951 par un arrêté royal dit de « défense de la fonction publique », pris par le Premier ministre de

s'insurge d'autant plus contre ces faits qu'elle-même, lorsqu'elle était enseignante, a vécu une situation similaire après avoir discoursu sur le pacifisme. Selon elle, au vu des évènements internationaux, il est normal que les questions de guerre et de paix soient abordées à l'école²⁷.

Quant à l'intervention de M. Baers, il s'agit uniquement d'une justification de son abstention lors du vote de la loi sur les interdictions de cumul²⁸.

- Législation commerciale

A ce sujet, il n'y a à noter que des observations de la seule parlementaire libérale, G. Ciselet. La sénatrice bruxelloise, mais également avocate, intervient à plusieurs reprises, sur un plan plutôt technique, dans la discussion des articles de deux projets de loi. L'un concerne les baux commerciaux en vue de la protection du fonds de commerce²⁹, le second porte des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer³⁰ (projets pour lesquels elle a déposé des amendements³¹).

- La distribution d'eau potable

Derrière cette rubrique « eau », il est en réalité question de santé publique ; interviennent à ce sujet des membres de la commission de la santé publique. M. Baers donne le point de vue de la commission quant à la distribution d'eau potable³², J. Vandervelde exprime son souhait de faire de l'eau un service public national (l'eau-hygiène, nécessairement bon marché, serait à distinguer de l'eau-marchandise, pour les industries)³³. A la Chambre, Isabelle Blume traite de la pollution des rivières par les industriels³⁴.

l'époque, Joseph Pholien (A.R. du 5.02.1951 relatif à la défense de la fonction publique, *Moniteur belge*, 5-6 février 1951).

²⁷ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 7 mars 1950, p. 21.

²⁸ *Ann. parl. Sénat*, S.O. 1949-1950, 7 mars 1950, p. 542.

²⁹ *Ann. parl. Sénat*, S.O. 1949-1950, pp. 112, 116, 122, 231, 246, 297-298, 329-330, 374-375 et S.E. 1950, p. 572.

³⁰ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 11 octobre 1950, pp. 499-500.

³¹ *Doc. parl. Sénat*, S.O. 1949-1950, n° 51 et n°69 et *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1950, n°117.

³² *Ann. parl. Sénat*, S.O. 1949-1950, 16 février 1950, p. 445.

³³ *Idem*, p. 463.

³⁴ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 14 février 1950, p. 21.

- Consommation : loyers, prix, salaires

Ces interventions reflètent plutôt des inquiétudes dans la gestion du budget familial, inquiétudes vives au sein de la gauche. Elles sont à mettre en rapport avec les difficultés économiques que connaît alors la Belgique. La députée communiste Antoinette Raskin interpelle les ministres compétents au sujet de l'augmentation importante des loyers de sociétés d'habitations à bon marché, ce qui a suscité l'émoi des locataires ; elle déplore aussi les conditions de vie mauvaises dans lesquelles se trouvent nombre de familles. *Le peuple de chez nous ne demande pas la construction de casernes supplémentaires, mais des logements décents*, affirme-t-elle. A. Raskin se plaint également de l'augmentation du coût de la vie, et invective le gouvernement : *Vous avez choisi le camp de la guerre et de la misère*³⁵.

Durant l'été 1950, l'atmosphère internationale tendue crée la panique et provoque la constitution de stocks énormes, ce qui préoccupe Mathilde Schroyens, d'autant que certains commerçants profitent de la situation et augmentent leurs prix. A son avis, les difficultés intérieures ne sont pas seules en cause, la crise intérieure que traverse le pays y est aussi pour quelque chose. La socialiste anversoise interpelle dès lors le gouvernement, lui demandant des mesures énergiques en vue de mettre fin à cette atmosphère de panique³⁶.

A l'automne, la situation économique n'est pas meilleure, c'est l'objet de la première intervention de Germaine Copée-Gerbinet³⁷. Elle y présente les difficultés budgétaires des familles ouvrières, exposant une liste de différents produits avec le prix de ceux-ci et l'importance de leur augmentation. C'est là une préoccupation des Femmes Prévoyantes, qui font d'ailleurs écho de cette intervention dans leur revue³⁸.

Sous cette rubrique trouvent aussi leur place de brèves observations de M. De Riemaeker³⁹, J. Driessen⁴⁰ et M. Baers⁴¹ lors de la discussion d'un projet de loi ayant pour objet des majorations de salaire.

³⁵ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 23 février 1950, pp. 14-15.

³⁶ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 5 juillet 1950, p. 10.

³⁷ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 17 octobre 1950, p. 19.

³⁸ "De Levensduurte stijgt" dans *De Stem der Vrouw*, novembre 1950, p. 31.

³⁹ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 2 février 1950, p. 18.

⁴⁰ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 17 octobre 1950, p. 514.

⁴¹ *Idem*, pp. 514-515.

- La sécurité sociale

Cette catégorie est la plus importante, parce que les interventions à ce sujet sont relativement longues et ne se limitent pas à quelques remarques. En octobre 1949, le gouvernement prend un arrêté aux conséquences discriminantes envers les chômeuses, notamment lorsqu'elles sont mariées (considérant que pour les femmes au foyer il existe déjà une indemnité de 100 francs par mois). C'est l'occasion pour A. Raskin d'une interpellation contre cet arrêté, signe selon elle des discriminations existant entre les hommes et les femmes, les adultes et les jeunes. Elle évoque en outre la hausse du coût de la vie⁴². Isabelle Blume intervient de même longuement dans la discussion de cette interpellation⁴³, commençant par déplorer qu'en période de crise ces deux sujets de la vie chère et de la discrimination envers les femmes chômeuses reviennent. Elle considère que cet arrêté, qui voulait mettre un terme à certains abus, ne résout rien, et que, pire, le risque est que les chômeuses se fassent réengager en étant payées beaucoup moins cher.

La discussion du budget du travail et de la prévoyance sociale est aussi l'occasion d'interventions. La députée sociale-chrétienne Marguerite De Riemaeker évoque certaines situations qu'elle voudrait voir améliorées : principalement les allocations familiales, mais aussi les pensions des femmes entre soixante et soixante-cinq ans, les pensions des veuves de moins de quarante ans, et les indemnités de maladie pour les femmes des assurés⁴⁴. Des interpellations sont jointes au débat, notamment par, une fois de plus, Isabelle Blume. La responsable des femmes socialistes traite de la sécurité sociale des gens de maison, elle demande la discussion de leur statut et une extension de leur sécurité sociale, et l'obtention de pensions de salariés pour certains (un problème se pose car l'indemnisation de chômage n'est pas incluse dans les cotisations pour le personnel féminin alors qu'elle l'est pour les hommes)⁴⁵.

- Reconstruction et prisonniers politiques

Lors de l'examen du budget de la reconstruction, la sénatrice P.S.C. Simone Lehouck expose les revendications de la Confédération nationale des prisonniers politiques et de leurs ayants droit (C.N.P.P.A.), notamment un ajustement des pensions

⁴² *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 13 décembre 1949, pp. 15-16.

⁴³ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 14 décembre 1949, pp. 23-25.

⁴⁴ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 9 novembre 1950, pp. 5-7.

au coût de la vie⁴⁶. Son intervention est avant tout un appel à soutenir toutes ces personnes, elle s'inscrit donc dans une perspective sociale. On signalera que S. Lehouck est membre de la commission de la reconstruction.

- Droit des femmes : l'accès au notariat

Cette rubrique concerne les avancées en matière de droit des femmes au sens strict, car, comme cela a été vu, d'autres interventions ont eu pour objet de dénoncer certaines inégalités, notamment en matière de sécurité sociale. Il s'agit uniquement des débats qui ont eu lieu à la Chambre en vue de l'accès des femmes au notariat, sujet qui, comme la question royale, sera abordé de manière plus systématique ultérieurement.

2. Les commissions

Un autre moyen d'aborder la question des thèmes est de se demander de quelles commissions les femmes parlementaires sont membres. Cela a une influence importante sur leurs activités ; Kr. Timmermans note en effet au sujet des parlementaires C.V.P. que les thèmes de leurs interventions sont limités aux commissions auxquelles elles participent⁴⁷. Comme présenté en annexe (annexe G), elles sont quasi toutes membres des commissions de la santé publique et de la famille. Au Sénat, le bureau de cette commission est exclusivement féminin. Les femmes parlementaires sont aussi présentes au sein des commissions de la justice, du travail et de la prévoyance sociale. Certaines siègent en outre à la commission spéciale des naturalisations, ou à la reconstruction, à l'instruction publique,... Les rapports qu'elles ont déposés au cours de la période concernent des majorations de salaire⁴⁸ (il s'agit d'étendre aux travailleuses ayant des enfants à charge le bénéfice d'avantages que la loi accorde aux travailleuses sans enfants) et la loi autorisant l'accès des femmes au notariat⁴⁹.

⁴⁵ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 9 novembre 1950, pp. 3-5.

⁴⁶ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 3 août 1950, p. 222.

⁴⁷ Kr. TIMMERMANS, *De visie van de C.V.P. op de rol van de vrouwen in de politiek, 1945-1965*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996, partie 3.

⁴⁸ *Doc. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, n°167 et *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1950, n°73.

⁴⁹ *Doc. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, n°180.

3. Les thèmes des propositions de loi

A quelles matières se rattachent les dix-huit propositions de loi recensées ? L'une traite de la participation financière de l'état en matière de distribution d'eau, problème à rattacher en réalité à une question de santé publique, une autre concerne les ascendants des prisonniers politiques. Quatre s'inscrivent dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse : elles ont trait à l'O.N.E., à la création d'un Fonds d'allocation d'études, aux publications destinées à la jeunesse⁵⁰, à la fréquentation par les jeunes des cinémas. Mais l'essentiel concerne le statut de la femme via des modifications du Code civil (mariage et divorce, égalité juridique des époux, puissance paternelle) ainsi que l'accès à la police, et à la fonction publique. L'initiative de ces propositions revient à G. Ciselet, M. De Riemaecker ou I. Blume, elles sont donc le fait de membres de chacun des trois principaux partis.

L'examen de ces thèmes montre qu'effectivement les matières dites féminines dominent, sans pour autant que cela soit exclusif. Pour ce qui est des interventions orales, le lien avec l'actualité est évident. Les femmes parlementaires interviennent dans les débats ayant trait à des questions sociales, à la vie quotidienne, elles ne se désintéressent pas pour autant de politique étrangère, même si c'est avec un certain regard. Par contre, lorsqu'il s'agit de déposer des propositions de loi, démarche qui demande peut-être plus d'implication que celle de prendre la parole, c'est souvent pour une amélioration du statut juridique des femmes.

Ces thèmes reflètent en partie les préoccupations des groupes auxquels elles appartiennent, principalement le mouvement associatif féminin avec les F.P.S. et les K.A.V., mais aussi le mouvement royaliste ou la C.N.P.P.A.. En ce sens il s'agit donc d'une continuation de leurs activités antérieures. Les domaines d'activité sont aussi étroitement liés aux commissions auxquelles elles participent, or celles-ci sont justement proches du rôle traditionnel de la femme. La question serait de savoir si cela correspond à un souhait réellement personnel, ou à une volonté du parti. Probablement l'un et l'autre à la fois...

⁵⁰ Proposition relayée dans *Le Ligueur* ("Il faut protéger nos enfants contre les publications malsaines" dans *Le Ligueur*, 19 mars 1950, 3^e année, n°9).

B. QUELQUES REMARQUES SUR LE CONTENU DES DISCOURS

Au-delà de savoir de quoi ces femmes parlementaires ont parlé, certaines questions nous viennent à l'esprit : De quelle manière se présentent-elles ? Justifient-elles leur prise de parole ? Interviennent-elles d'abord en tant que représentantes de leur parti ? Peut-on voir une certaine solidarité féminine, des actions communes ? Existe-t-il des traits communs à travers les familles politiques ? Nous ne pouvons y répondre que de manière limitée.

Comment se présentent –elles ? A plusieurs reprises elles affirment parler en tant que femme ou au nom des femmes, de certaines en tout cas. Ainsi A. Raskin s'exprime *certaine d'être l'interprète de milliers de femmes et de jeunes*⁵¹, M. Baers le fait *namens de vrouwen die tot een christelijke, sociale wereldbeschouwing behoren*⁵², et lorsque M. de Moor manifeste son indignation c'est *als vrouw en in naam van talrijke vrouwen van dit land*⁵³. Ou elles s'appuient sur d'autres femmes, comme le fait A. Raskin, qui assure : *les ménagères ne me démentiront pas*⁵⁴. Parfois elles se justifient, comme G. Copée la première fois qu'elle prend la parole : *je pense qu'il est parfaitement indiqué qu'une ménagère monte à cette tribune*⁵⁵. S'incluant dans les ménagères, elle connaît ce dont elle parle, et peut donc donner son point de vue. La justification est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit d'un sujet d'une autre ampleur. Lorsque, en 1945, Maria Baers s'est exprimée sur la question royale, elle a débuté en ces termes : *Dans ce débat d'une haute portée juridique où les orateurs appartenant aux différentes opinions politiques se sont attachés à défendre leurs thèses par une argumentation adéquate et serrée il peut paraître étrange qu'une femme prenne la parole. Et cependant il me semble que je dois le faire ; des dizaines de milliers de femmes de ce pays m'en voudraient si je n'essayais de dire ici un mot qui reflète leurs désirs et aspirations*⁵⁶. Mathilde Schroyens, lors de sa première intervention, explique elle que sa conscience,

⁵¹ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 13 décembre 1949, p. 16.

⁵² *Ann. parl. Sénat*, S.O. 1949-1950, 17 janvier 1950, p. 200.

⁵³ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 9 août 1950, p. 70.

⁵⁴ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 23 février 1950, p. 15.

⁵⁵ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 17 octobre 1950, p. 19.

⁵⁶ Interpellation sur la question royale. Intervention Melle Baers, 12 novembre 1945, KADOC, C.S.V.W., IV. 114, Papiers Maria Baers.

en tant que femme socialiste, l'oblige à essayer d'apporter sa contribution⁵⁷. Quelqu'un comme Isabelle Blume n'a pas besoin de telles justifications avant de s'exprimer... Parfois, les interventions le sont simplement au nom du parti, ou de la commission dont elles sont membres.

En général, c'est l'appartenance au parti qui prime, avant une quelconque solidarité féminine. Tout dépend du sujet, évidemment. Toutes s'accordent pour ouvrir aux femmes l'accès au notariat ; la rapporteuse du projet, Alex Fontaine-Borguet, le rappelle : *les femmes parlementaires sont je ne dis pas liées mais alliées dans ce projet*⁵⁸. Des actions communes sont rares, mais possibles, ce fut le cas en 1946 avec la loi supprimant la réglementation officielle de la prostitution⁵⁹ : la proposition fut déposée par I. Blume, M. De Riemaeker, et S. Grégoire, c'est-à-dire une mandataire de chaque parti ayant des représentantes féminines à la Chambre. Par contre, dans un domaine comme les allocations familiales, à la proposition de M. Baers a répondu celle du sénateur socialiste Arthur Jauniaux, contresignée par M. Spaak, G. Ciselet, et A. Degeer-Adère.

Leur petit nombre n'implique pas une entente sans dissensions, même au sein d'un même parti. Comme le raconte Antoinette Spaak⁶⁰, sa grand-mère n'appréciait pas particulièrement Isabelle Blume, hostile à la politique de son fils. Et des rancœurs seraient restées chez J.-É. Vandervelde envers Paul-Henri Spaak, qui fut ministre alors qu'elle espérait que son mari le serait encore une fois, ce qui n'est pas sans influencer la relation avec la mère de ce dernier⁶¹.

On peut émettre le constat que le point de vue développé est souvent féminin. C'est par exemple le cas quand M. De Riemaeker signale : *Ik heb mij beperkt tot deze die meer specifiek de vrouwen aanbelangen*⁶². Ce point de vue féminin a ici été souligné, notamment dans l'analyse thématique, mais cela ne signifie pas que cela soit exclusif ou systématique. Il ne s'agit pas d'un féminisme revendicatif ou d'un front

⁵⁷ *Ann. parl. Chambre*, 26 janvier 1950, p. 22.

⁵⁸ *Ann. parl. Chambre*, 15 février 1950, p. 15.

⁵⁹ *Doc. parl. Chambre*, S.E. 1946, n°249 (aboutit à la loi du 21 août 1948, *Moniteur belge*, 13-14 septembre 1948).

⁶⁰ Entretien de 26 novembre 2002.

⁶¹ Les différents acteurs n'étant plus là, on ne dispose d'aucun élément pour valider ces propos mais il apparaît néanmoins probable que des sentiments de cet ordre aient joué.

⁶² *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 9 novembre 1950, p. 7.

commun des femmes, l'appartenance au parti vient d'abord, et joue de manière beaucoup plus forte, mais plutôt d'un angle d'approche.

C. DEUX QUESTIONS PARTICULIÈRES

Deux sujets abordés par le Parlement au cours de cette période seront examinés plus particulièrement. Il s'agit de l'ouverture du notariat aux femmes et de la question royale, avec la loi instituant la consultation populaire et celle attribuant les pouvoirs constitutionnels au prince héritier.

- **La loi autorisant les femmes à exercer les fonctions de notaire**⁶³

Alors que des charges publiques telles que la diplomatie et la magistrature leur sont accessibles, les femmes ne peuvent toujours pas, début 1950, exercer les fonctions de notaire. Une proposition de loi a été déposée sur le bureau du Sénat par G. Ciselet en mars 1948. Elle est cosignée par des sénatrices des deux autres partis, M. Spaak, M. Baers, et A. della Faille d'Huyse⁶⁴. Débattue au Sénat les 10 et 17 novembre 1948, elle ne rencontre d'opposition que de la part de deux sénateurs catholiques, notaires de profession. Il faudra plus d'un an pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la Chambre, où, de manière assez inattendue, des points de vue divergents se font entendre, et ce au sein de tous les partis.

Le rapport du projet est accompagné d'une note de minorité du catholique Marcel Philippart⁶⁵, qu'il développe devant la Chambre. Ce n'est pas tant l'accès au notariat qu'il met en cause, mais bien le travail féminin en général, avec des arguments moraux pour la plupart : *Le travail de la femme mariée en dehors du foyer est, pour une bonne part, la cause de la crise de la famille, de la décadence des mœurs, de la*

⁶³ Sur ce sujet voir É. GUBIN, C. JACQUES et V. PIETTE, "L'accès des femmes aux professions juridiques : quelques réflexions à partir du notariat" dans *Sextant*, Revue du Groupe interdisciplinaire d'Études sur les Femmes, n°4, 1995, pp. 103-130 et Fr. STEVENS, "De toegang van de vrouw tot het notarisambt" dans *Vrouwenzaken – zakenvrouwen. Facetten van zelfstandig ondernemerschap in Vlaanderen, 1800-2000*, dir. L. Van Molle et P. Heyman, Gand, Provinciebestuur Oost-Vlaanderen / Louvain, KADOC, 2001, pp. 173-180.

⁶⁴ *Doc. parl. Sénat*, S.O. 1947-1948, n°318. Cette proposition sera légèrement modifiée par le ministre de la justice, Paul Struye.

⁶⁵ Marcel Philippart de Foy (1884-1966), docteur en droit, fut représentant P.S.C. (arr. Liège) de 1936 à 1958 et vice-président de la Chambre de janvier 1950 à 1958 (P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, op. cit.*, p. 266).

dénatalité qui sévit dans notre pays⁶⁶. Ou encore : *Le féminisme contemporain, dans ses dernières prétentions, prépare une société démoralisée et désaxée*⁶⁷. Le socialiste Meysmans⁶⁸ intervient lui aussi, soulignant que le désordre règne dans les foyers où la femme travaille, c'est pourquoi il *préfère qu'elle limite son action où elle peut rendre le plus de services*⁶⁹. D'autres arguments, tels que la concurrence qui serait faite aux candidats notaires, le cumul des revenus si la notaire est mariée à un titulaire de profession libérale, le risque qu'une fille peu douée reprenne l'étude de son père lorsqu'il n'y a pas de fils, etc., sont aussi entendus.

Avec une telle vision du droit des femmes au travail, on peut s'interroger sur ce que ces mêmes intervenants pensent de la présence des femmes au Parlement. Alex Fontaine-Borguet, rapporteuse du projet, le souligne : *Un jour, à la commission, M. Philippart qui est pourtant aimable envers chacune d'entre nous, m'a fait bien de la peine en parlant de ma collègue et en disant d'un air pincé : Mme De Riemaecker, député ! J'ai eu l'envie de prendre immédiatement la défense de Mme De Riemaecker, car, monsieur Philippart, vous sembliez nous dire, à elle comme à moi : Que faites-vous-là ? Vous avez un mari et des enfants. Votre attitude semblait nous reprocher de n'être pas auprès de notre mari et de nos enfants*⁷⁰. La représentante note en outre que les protestations ne se font vives que lorsqu'il s'agit de professions libérales ou supérieures, et qu'en revanche on demande des secrétaires, des infirmières, etc.

Deux autres députées prennent la parole : A. Raskin, qui affirme que *ceux qui craignent la concurrence féminine sont ceux qui engagent des femmes à leurs usines parce qu'ils les paient peu pour des travaux délicats*⁷¹, et I. Blume, qui explique ne pas être intervenue plus dans le débat parce que le notariat est une profession dont elle voit peu l'utilité. Mais puisqu'elle existe, il n'y a pas de raison que les femmes n'y aient pas accès. Contre l'argument du cumul des salaires au sein d'un couple, la socialiste fait remarquer que nombreux sont les titulaires de professions libérales qui cumulent plusieurs mandats (avocat et parlementaire, ou administrateurs de plusieurs sociétés, etc.), sans que personne ne trouve cela « indécent ».

⁶⁶ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 15 février 1950, p. 11.

⁶⁷ *Idem*, p. 13.

⁶⁸ Léon Meysmans (1871-1952), docteur en droit et en philosophie et lettres, fut député socialiste pour l'arrondissement de Bruxelles de 1902 à 1936 puis de 1938 à son décès. Au moment de ce débat il est âgé de septante-huit ans (P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge*, op. cit., p. 242).

⁶⁹ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 23 février 1950, p. 6.

⁷⁰ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 15 février 1950, p. 14.

⁷¹ *Idem*, p. 13.

La loi est finalement votée avec une majorité de rechange, les socialistes appuyant pour la plupart le projet, alors que de nombreux sociaux-chrétiens s'y opposent⁷². Ce débat, qui a donc plus porté sur le travail des femmes mariées que sur le notariat à proprement parler, est significatif du poids des stéréotypes dans l'opinion, et du temps nécessaire pour que les mentalités évoluent. Temps qui se révèle plus long que n'est celui qu'il faut à la société pour changer...

- **Les interventions relatives à la question royale**

Dans la partie précédente, la question royale a été abordée dans le contexte des différents appels aux urnes, il s'agira ici d'examiner les interventions des femmes parlementaires à ce sujet devant la Chambre et le Sénat en 1950⁷³.

Premier objet de débats, la loi organisant la consultation populaire. Les socialistes y sont farouchement opposés. Mathilde Schroyens fait à cette occasion une intervention remarquée, sa première à la Chambre⁷⁴. Femme et flamande, son profil est en effet à l'opposé de celui des principaux antiléopoldistes. Sa prise de position ne restera pas sans conséquence, puisque, peu de temps après, une bombe explose dans sa boîte aux lettres ; suite à cela elle bénéficiera d'une protection policière⁷⁵. Peut-être un moyen de lui signifier qu'elle était allée trop loin... Quel est son discours ? Elle met en avant le fait que, pendant la guerre, la population a résisté, et les femmes aussi, pensant à l'avenir du pays. Mais Léopold, quels sacrifices a-t-il consentis ? En pleine guerre *terwijl zovele jonge vrouwen vijf jaar lang wachtten op de krijgsgevangene verloofde, niet konden huwen, noch vóór de kerk, noch vóór de wet, terwijl zovele vrouwen, zovele moeders hun echtgenoot, de vader hunner kinderen, nog gedurende jaren zouden moeten missen en zelfs bewenen, huwde de Koning, reisde en leidde een aangenaam leven [...]*⁷⁶. Elle se demande comment inculquer le sens civique aux enfants si celui qui est à la tête du pays ne montre pas le bon exemple. Il n'est plus le Roi de tous, n'est que le Roi d'un seul parti, et la consultation populaire n'apportera aucune une solution à

⁷² Le projet est voté par 111 oui contre 58 non (dont 54 P.S.C.-C.V.P.) et 5 abstentions (*Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 23 février 1950, p. 11).

⁷³ Marie Spaak et Maria Baers notamment sont déjà intervenues à ce sujet en 1945.

⁷⁴ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 26 janvier 1950, pp. 22-23. Intervention répercutée dans la revue des S.V.V. : "Tussenkomst van kamerlid Mathilde Groesser-Schroyens over de koningskwestie (Beknopt Verslag)" dans *De Stem der Vrouw*, février 1950, n°2, p. 27.

⁷⁵ Ed. DE MAESSCHALCK, *Ten huize van...*, Bruxelles, B.R.T., 1991, p. 213.

⁷⁶ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 26 janvier 1950, p. 22.

cela. Elle invite donc Léopold à abdiquer en faveur du petit-fils d'Albert, fils d'Astrid. Ce sont donc les mêmes arguments que ceux utilisés durant la campagne, avec la nécessité pour le Roi d'être un exemple au plan moral, digne de ses prédécesseurs ; elle met en outre en avant les souffrances des femmes pendant la guerre.

En juillet, lorsque la Chambre et le Sénat se réunissent pour voter la fin de l'impossibilité de régner, aucune des parlementaires ne prend la parole. Le dernier moment où le Parlement intervient dans l'affaire royale, c'est lors du vote du projet d'attribution des pouvoirs du roi au prince héritier. Bien qu'en principe il ne s'agisse que d'entériner l'accord auquel le Roi et le gouvernement sont parvenus, certains parlementaires C.V.P. ont du mal à l'accepter. A la Chambre, le 9 août, c'est M. Van Daele-Huys et M. de Moor-Van Sina qui expliquent pourquoi elles n'approuveront pas la loi. La première s'exprime pour la première fois, contre les recommandations qui lui ont été formulées : *Men zei me de eerste twee jaar te zwijgen en een zwarte tailleur te dragen. Het tweede heb ik gedaan... O. a. bij de koningskwestie stond er te veel op het spel en kon ik niet zwijgen*⁷⁷. Elle ne peut en effet approuver que la transmission du pouvoir ait été obtenue dans de telles circonstances⁷⁸. M. de Moor, présentée comme *de gekozene van de koningsgezinden*⁷⁹, proteste contre la lâcheté avec laquelle cette solution a été imposée. En tant que femme, elle s'indigne contre les pratiques de terreur et contre la campagne diffamatoire qui s'est déroulée. *Eerbied voor de vrouw, voor de moeder, voor het gezin, al deze waarden die aan de grondslag liggen van onze zeden heeft deze campagne versmeurd en vertrap*⁸⁰. Elle dénonce aussi le climat régnant au sein du Parlement, où la fidélité aux intérêts du pays et de la population a été qualifiée de trahison.

Le lendemain, 10 août, ce sont les sénatrices qui interviennent. M. Baers explique que, suivant sa raison et non ses sentiments, elle votera oui, en signe d'hommage au Roi. Elle poursuit en français pour dénoncer les événements des derniers jours, qu'elle qualifie d'agression contre la démocratie comparable à celle de la dictature dont la Belgique a souffert pendant la guerre. Mais elle stigmatise tout

⁷⁷ Citée par I. VAN DAEL, Travail de séminaire en histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Courtrai, KULAK, 1997, p. 10.

⁷⁸ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 9 août 1950, p. 69.

⁷⁹ *De Standaard*, 10 août 1950, p. 5.

⁸⁰ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1950, 9 août 1950, p. 70.

particulièrement, *au nom de la grande majorité des femmes de ce pays*⁸¹, les femmes qui ont participé à ces actes révolutionnaires en descendant dans la rue et en donnant le signal du pillage. *La Libre Belgique* ajoute le lendemain : *au lieu de s'occuper de leur cuisine*⁸². Cette intervention provoque la réaction de J.-É. Vandervelde, étant de ceux qui ont marché en tête des manifestants. Elle déclare les femmes socialistes fières d'avoir été *solidaires de [leurs] compagnons de lutte et de travail*. Elles avaient conscience de remplir leur devoir civique en accompagnant ceux qui manifestaient pour la défense de leurs idées. Et d'ajouter : *Nous sommes de ceux qui pensent que la place des mandataires publics est à la tête de ceux qu'ils ont appelés à manifester*⁸³. J. Driessen pour sa part s'abstiendra, ne pouvant approuver une solution obtenue par la violence, sans toutefois voter non, pour signifier son attachement à la dynastie⁸⁴.

Les interventions au sujet de la question royale ne sont finalement pour la plupart que des justifications d'un vote. Pas une des parlementaires ne s'est exprimée devant les Chambres réunies. Même si c'est peu, ce fut l'occasion du « maiden-speech » de M. Schroyens, de la première prise de parole de M. Van Daele. Et c'est en tant que royaliste que M. de Moor-Van Sina a fait son entrée à la Chambre, ce qui se reflète probablement dans sa position peu conciliante à ce sujet. Les différentes interventions sont assez révélatrices de ce que la crise a été envisagée par certains sur un plan particulièrement passionnel. On soulignera également le ton très moralisateur des discours.

Si les femmes parlementaires sont peu intervenues, c'est en réalité le Parlement qui n'a eu qu'un rôle formel avant tout (c'est aux Chambres réunies que revenait le vote de la loi levant l'impossibilité de régner). Ce sont finalement des forces extraparlimentaires qui ont imposé l'abdication, même si des parlementaires, comme I. Blume et J.-É. Vandervelde, y ont participé. Le rôle du Parlement dans la résolution des crises ira s'amenuisant encore par la suite⁸⁵.

⁸¹ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 10 août 1950, p. 385.

⁸² *La Libre Belgique*, 11 août 1950, p. 4.

⁸³ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 10 août 1950, pp. 388-389.

⁸⁴ *Idem*, p. 391.

⁸⁵ Voir E. GERARD, "La Chambre des représentants aux XIX^e et XX^e siècles. Continuités et ruptures" dans *Histoire de la Chambre*, *op. cit.*, p. 406.

D. REGARDS AMBIGUS SUR LEURS INTERVENTIONS

Comment les parlementaires masculins ont-ils vu arriver petit à petit leurs collègues féminines, quelle attention leur prêtent-ils ? De même, quel écho la presse fait-elle de leurs interventions ? Pour répondre à ces questions nous devons malheureusement nous contenter de quelques anecdotes, ou de commentaires éparés, comme ceux du Président de la Chambre. Ouvrant la session ordinaire 1949-1950, il note : *La moitié de nos collègues féminins ont été élus déjà à l'époque où seule la confiance des électeurs masculins pouvait leur confier un mandat parlementaire. L'autorité qu'elles se sont légitimement acquise ne pourra que s'accroître maintenant qu'elles sont devenues les porte-parole particulièrement qualifiés de la majorité du corps électoral*⁸⁶. Leur reconnaissance n'a donc pas été immédiate, par contre leur rôle de représentantes de l'électorat féminin paraît d'emblée plus évident.

D'une manière générale, on s'accorde pour reconnaître la conscience professionnelle qu'elles mettent à exercer leur mandat, leur présence régulière, etc. Le même Frans Van Cauwelaert intervient ainsi spontanément en pleine discussion sur l'accès des femmes au notariat : *Comme président de cette assemblée, je n'ai pas le droit d'intervenir dans ce débat, mais vous me permettrez certainement de dire que si nous jugeons les fonctions publiques, en ce qui concerne la dignité avec laquelle les femmes les remplissent, au degré où elles donnent l'exemple dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, nous n'éprouverons aucune hésitation à voter les projets qui nous sont soumis*⁸⁷. Son intervention est applaudie par tout l'hémicycle...

Quant à l'attention qui est vraiment accordée à leurs prises de parole, il est moins évident de la définir. Cela a très certainement évolué au fil du temps. Faisant le bilan de vingt-cinq années au Sénat, Marie Spaak relate ainsi sa première intervention : *On m'applaudit assez généralement et je suis satisfaite. Le soir, quelqu'un qui me touche du pied me demande : « Es-tu contente ? » je réponds : « oui tout le monde a applaudi », et lui de répliquer : « On ne doit pas se faire applaudir par des adversaires »*⁸⁸. Il s'agit donc plus d'applaudissements par respect que par accord sur le fond. Au sujet de Maria Baers certains assurent : *Wanneer zij met haar zachte stem het*

⁸⁶ *Ann. parl. Chambre*, S.E. 1949, 26 juillet 1949, p. 6.

⁸⁷ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 15 février 1950, p. 15.

⁸⁸ M. SPAAK, "Vingt-cinq ans de Sénat" dans *Le Peuple*, coupure non datée [1946] disponible au Mundaneum, Fonds Féminisme, C.N.F.B. 38. Femmes et politique, Farde Coupures de presse.

*woord nam, was gans de Senaat vol aandacht, want wat zij vertelde was nooit demagogie, nooit kwetsend, maar altijd wijs en vol menselijkheid*⁸⁹. Il est ici question des plus anciennes des parlementaires, toutes deux sénatrices. Leur style emprunt de douceur susciterait le respect. Mais si ceci est valable pour la « première génération », il n'en est pas nécessairement de même par la suite. En août 1950, le président du Sénat souligne toutefois : *En général, je n'aime pas les interruptions ; mais quand une de nos collègues occupe la tribune, je désire davantage encore que l'on respecte le règlement*⁹⁰, cette idée de respect est toujours présente. Le crédit accordé à un membre d'une assemblée dépend cependant en grande partie des logiques partisans. Dès lors, il est beaucoup moins évident de se faire entendre lorsqu'on appartient à un parti minoritaire comme l'est celui d'Antoinette Raskin. En témoignent les commentaires dans la presse après sa première intervention : *Mme Raskin parle à la tribune pour la première fois. Vingt-trois députés l'écoutent poliment*⁹¹. Elle lit *met een eentonigheid, die de latsen Kamerleden buiten drijft, een lang epistel ...*⁹². *Quand elle a fini, quelqu'un applaudit : c'est un autre communiste.*⁹³ Deux mois plus tard, lorsqu'elle veut prendre la parole, le représentant libéral E. Demuyter doit intervenir en priant ses collègues d'être galants pour faire cesser le bruit⁹⁴. *La Libre Belgique* signale que la Chambre se vide brusquement avant l'interpellation de la communiste liégeoise⁹⁵.

Les réactions dépendent aussi de l'objet du débat, les questions de prix de produits courants par exemple ne passionnent pas nécessairement tout le monde. Si pour *Le Peuple*, la citoyenne Coppe, dont c'est le « maiden-speech » est écoutée avec intérêt et attention par une chambre qui compte trop peu de femmes encore⁹⁶, aux yeux du *Standaard* Germaine Copée ne fait, pour cette première intervention, que demander l'attention pour des questions de détail de nature ménagère⁹⁷.

Si beaucoup soulignent la qualité de leur travail, il est quand même attendu d'elles qu'elles ne se fassent pas trop remarquer⁹⁸. Il est significatif à cet égard que

⁸⁹ *Het Volk*, 31 décembre 1959.

⁹⁰ *Ann. parl. Sénat*, S.E. 1950, 10 août 1950, p. 388.

⁹¹ *La Dernière Heure*, 14 décembre 1949.

⁹² *De Standaard*, 14 décembre 1949.

⁹³ *La Libre Belgique*, 14 décembre 1949, p. 2.

⁹⁴ *Ann. parl. Chambre*, S.O. 1949-1950, 23 février 1950, p. 14.

⁹⁵ *La Libre Belgique*, 24 février 1950.

⁹⁶ *Le Peuple*, 19 octobre 1950, p. 2.

⁹⁷ *De Standaard*, 18 octobre 1950.

⁹⁸ Cf. aussi les suites de l'intervention de Mathilde Schroyens au moment du débat sur la consultation populaire.

plusieurs parlent de conseils reçus quant à leur tenue vestimentaire. Une des deux recommandations faites à M. Van Daele est comme on l'a vu de porter un tailleur noir⁹⁹. *Le Peuple* rencontrant Alex Borguet à son entrée au Parlement signale qu'elle porte une robe bleu foncé, peu voyante, comme il sied dans cette ambiance quelque peu austère qu'est la Chambre des Représentants¹⁰⁰. Mais le récit que fait Mathilde Schroyens de son premier jour au Parlement est encore plus clair ! : *Ik kreeg instructie in het zwart te verschijnen*¹⁰¹. *Het was in juli, ik vergeet het nooit. Ik bezat een donkergroen mantelpak. Ik dacht : dat is netjes genoeg. Maar het was een wintertailleur, en warm ! Toen ik opgedoft in de Kamer verscheen, zaten mijn twee toenmalige vrouwelijke collega's inderdaad in deftig zwart te puffen van de hitte. Maar alle heren Kamerleden zaten heerlijk in hun zomerpak. Ik herinner me nog Brunfaut met zijn grote baard. Die had een bijna wit tropenpak aan. Maar dames hoorden in het zwart !*¹⁰²... Tout en paraissant anecdotique ceci est assez révélateur...

Dans la presse, les échos des interventions des femmes parlementaires sont divisés, comme l'est la presse elle-même... En réalité tout dépend de la couleur du quotidien. Pour son intervention quant au statut des gens de maison, I. Blume fait par exemple la Une du *Peuple* et du *Monde du Travail*¹⁰³. Sous le titre « Le gouvernement s'attaque aux chômeurs parce qu'il veut dépenser deux milliards de plus pour la guerre », c'est aussi le cas d'A. Raskin pour sa première prise de parole, le jour même ou d'autres titres sont beaucoup moins élogieux¹⁰⁴. A d'autres occasions *La Libre Belgique* n'hésite pas à parler des « vitupérations » de la députée Alex Borguet¹⁰⁵ ou de Mme Blume *qui remue sur son banc*¹⁰⁶, ailleurs on lit que les socialistes Blume et Fontaine crient comme des poissardes (*als viswijven kijven*¹⁰⁷).

⁹⁹ I. VAN DAEL, Travail de séminaire en histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Courtrai, KULAK, 1997, p. 10.

¹⁰⁰ *Le Peuple*, 11 décembre 1948.

¹⁰¹ Ailleurs elle affirme que c'est Alex Borguet qui lui a fait cette recommandation (Ed. DE MAESSCHALCK, *Ten huize van...*, Bruxelles, B.R.T., 1991, p. 212).

¹⁰² Citée par Th. TEN BENSEL, "Antwerps burgemeester Mathilde Schroyens (63) : 'Ze moeten me maar nemen zoals ik ben' " dans *De Post*, 31 octobre 1976, p. 5.

¹⁰³ *Le Peuple* et *Le Monde du Travail*, 10 novembre 1950, p. 1.

¹⁰⁴ *Le Drapeau Rouge*, 14 décembre 1949, pp. 1 et 3.

¹⁰⁵ *La Libre Belgique*, 26 mai 1950.

¹⁰⁶ *La Libre Belgique*, 8 mars 1950.

¹⁰⁷ *De Standaard*, 10 août 1950.

A signaler aussi le fait que les noms des parlementaires sont peu connus. Parmi les journalistes d'abord : on peut notamment voir le nom de Simone Lehouck transformé en Leboucq ou Schouck. Mais pas uniquement. *La Libre Belgique* relate l'anecdote suivante : H. Carton de Wiart¹⁰⁸, évoquant un article de la sénatrice libérale, parle de *Mme Georges Ciselet*. Repris par Marguerite De Riemaecker, sa réponse fuse : - *La crêpe georgette* . S'ensuit une *longue hilarité*¹⁰⁹ . Il ne lui venait probablement pas à l'esprit qu'elle puisse se faire appeler par son nom de jeune fille...

Si en général le travail des femmes parlementaires est l'objet d'un certain respect, leurs contemporains peuvent donc aussi ne pas se gêner pour les railler...

¹⁰⁸ Henry Carton de Wiart (1869-1951), P.S.C., vient d'être nommé une nouvelle fois ministre de la justice, dans le gouvernement Duvieusart.

¹⁰⁹ *La Libre Belgique*, 10 juin 1950.

Effectivement, les femmes parlementaires interviennent moins que les hommes, et leurs interventions se font dans certains domaines. Il ne faudrait cependant pas limiter l'analyse à ce constat. Si certaines se sont montrées beaucoup plus effacées que d'autres, on peut rappeler que, du côté masculin, ce sont souvent les mêmes, finalement peu nombreux, qui participent aux grandes discussions. L'actualité n'est pas absente des discours des femmes parlementaires (échos de la situation économique, des circonstances internationales), même si ce n'est guère, en dehors de la question royale, en termes de grands enjeux. Il faut souligner également que leurs domaines de travail sont non seulement le reflet de leurs intérêts mais aussi de ce qu'on leur laisse faire. L'un et l'autre interagissent. D'autant plus que l'on se situe à une période où l'État se mue en État providence, et intervient de façon accrue dans le champ du social, ouvrant de nouvelles perspectives au travail parlementaire. Quand Marie Spaak était seule au Sénat, tout ce qui concernait l'enfance reposait sur elle. Mais dans ce domaine, peu de choses avaient déjà été réalisées, il y avait dès lors un important travail à fournir. Pour tout ce qui touche à la vie privée, les femmes parlementaires bénéficient d'une crédibilité « d'office ». Ce qui ne signifie pas qu'elles ne peuvent en avoir ailleurs mais il leur est alors nécessaire de faire-valoir une expérience. Le rôle du parti n'est pas à négliger, puisque c'est lui qui les choisit, sur base de leur parcours antérieur notamment. Or leur action au Parlement s'inscrit en prolongation de ce parcours (d'ailleurs non nécessairement, même si souvent, dans le domaine social ou féminin).

On retiendra également que leurs discours suivent la ligne de ceux de leurs partis respectifs, même si souvent, c'est une approche féminine ou c'est en tant que femmes qu'elles parlent.

Quant à ce qu'en pensent leurs collègues masculins, au travers de ce qui peut ne paraître qu'anecdotes ou boutades, on doit constater la pesanteur des stéréotypes, particulièrement ancrés chez certains.

CONCLUSIONS

Trois axes nous ont guidée pour ce parcours. Dans un premier, plus biographique, nous avons tenté de montrer les similitudes entre les différents itinéraires. Nous nous sommes ensuite attachée à mettre en évidence de quelle manière ces femmes parlementaires se sont impliquées dans les différentes campagnes électorales qui ont marqué les années 1949-1950, puis comment elles ont pris part aux travaux de la Chambre et du Sénat. Ce sont ces trois axes que nous allons suivre à nouveau pour tenter de tracer un bilan.

Puisque nous abordions des personnes, nous avons commencé par privilégier la dimension biographique. Avant toute chose, il a été souligné que les femmes parlementaires sont proportionnellement peu nombreuses, ce qu'il faut garder à l'esprit au long de l'analyse. Elles sont toutefois mieux représentées parmi les suppléants, ainsi que plusieurs à bénéficier, au Sénat, de la cooptation. Ce mode d'accès n'est donc pas à négliger, même si, avant tout symbolique, il ne leur permet pas de faire valoir un certain poids électoral. Globalement, les mandats exercés au Parlement sont assez longs (plus de quinze ans en moyenne), la carrière politique l'est en tous cas. En effet, parmi celles dont le mandat national est le plus court, plusieurs ont longtemps rempli des fonctions au niveau communal. Le niveau de formation des femmes parlementaires de 1949-1950 est plus élevé que celui de la population féminine de l'époque, même s'il n'atteint pas encore celui des parlementaires masculins. Onze sur seize sont en effet diplômées de l'enseignement supérieur, notamment dans les domaines pédagogique et social. Onze d'entre elles également ont été actives sur le plan professionnel. Et toutes sont, d'une manière ou d'une autre, engagées dans diverses organisations, notamment au sein du mouvement associatif féminin avec les K.A.V. et les F.P.S.. Si cette vie active les conduira pour certaines à la politique, un autre élément mérite encore plus d'être souligné : l'environnement familial dans lequel elles ont évolué peut être qualifié de « politiquement conscient », cet intérêt pour la politique se manifeste même par l'exercice de l'un ou l'autre mandat par leur père ou leur mari. Nous avons également abordé la situation familiale des mandataires féminines, en faisant le choix de nous interroger sur celle qui était effectivement la leur au moment de leur entrée au Parlement. Le peu de contraintes familiales est alors significatif. Bien entendu ce ne sont là que quelques éléments, et chacune a un parcours propre.

L'entrée en politique se fait véritablement à l'occasion d'une rencontre, d'une expérience, ou encore d'une demande du parti. Elles souhaitent continuer à défendre ce

pour quoi elles étaient déjà actives par ailleurs. Elles considèrent que les femmes ont un rôle à jouer en politique, parce qu'elles ont une spécificité à apporter, parce qu'en tant que mères, épouses et ménagères, elles ont leur mot à dire. Leur point de vue est donc appuyé par des justifications.

Dans un deuxième temps, à travers un suivi de l'actualité politique des années 1949-1950, nous avons essayé de déterminer quelle a été leur participation aux différents événements. Les premières élections législatives auxquelles les femmes ont pris part nous ont servi de point de départ. C'est l'occasion de souligner le lien existant entre élection et éligibilité, les partis plaçant en effet quelques candidates sur les listes puisque les femmes votent. Lors des différentes campagnes, on constate l'importance du fait que les femmes parlementaires s'adressent avant tout aux femmes. Elles prennent en charge la conscientisation des femmes à la politique, leur montrant l'importance du vote, leur expliquant ses enjeux, parfois de manière simplifiée.

Il faut remarquer que dans les discours des partis, les électrices le sont en tant que mères et épouses ; chez les socialistes elles sont même là avant tout pour soutenir leurs maris et leurs fils. En même temps, on leur confie la tâche de convaincre un maximum d'électeurs et électrices. Les discours font également appel à des arguments parfois « sentimentaux », et cela au sein de tous les partis, qui se le reprochent mutuellement. C'est là qu'on retrouve le poids des mentalités, qui privilégient ces arguments plus faciles, bien que la plupart le déplorent. Dans ces différentes campagnes, nous avons aussi vu l'important rôle joué par les Femmes Prévoyantes, qu'a priori on n'attendait pas vraiment là, notamment via la tournure parfois très politique donnée à leurs publications.

L'explication des « programmes féminins » des partis a été confiée aux candidates féminines. Si les socialistes mettent notamment en avant l'égalité économique et l'amélioration des conditions de vie, les libéraux parlent plus d'égalité juridique, tandis que le discours social-chrétien est axé sur la défense de la famille. Des préoccupations telles que le logement, l'école, etc. reviennent chez tous. Le tout s'inscrivant dans une société encore très divisée selon le schéma catholique- anticlérical, qu'illustre la question scolaire. Si l'international intervient, ce n'est que de façon secondaire.

Face à la question royale, chacun a également développé son argumentation. Les femmes socialistes, ce qui peut étonner, se positionnent en réalité au niveau de la

défense de la morale, du sens de l'honneur. Leur opposition à Léopold III se fait au nom de la défense de la monarchie. Elles mettent en outre en avant le contraste entre la vie quotidienne du Roi et la leur. Les femmes libérales, avec Georgette Ciselet, motivent quant à elles leur position par la mise en péril par Léopold III de l'unité de la Belgique. Chez les sociales-chrétiennes, il est aussi question de défense de la monarchie, de respect de la démocratie, de loyauté. Finalement, ce sont les mêmes enjeux qui sont mis en scène, même si les menaces présentées sont différentes.

Toujours par rapport à la question royale, il convient de souligner la participation active des femmes socialistes à la lutte pour l'abdication.

En parcourant ces quelques mois, c'est donc une importante activité militante de prise de positions, de conscientisation à la politique, que nous avons voulu mettre en évidence.

Enfin, c'est le travail des femmes parlementaires au sein même de l'institution envisagée qui a été abordé. Puisqu'elles sont peu nombreuses, par rapport à l'ensemble, elles interviennent peu, même très peu. Mais individuellement aussi : à titre indicatif, une femme se fait entendre cinq fois moins qu'un homme, en moyenne. En réalité, certaines n'interviennent que peu ou pas, alors que d'autres sont beaucoup plus présentes (il existe donc de grandes disparités, comme c'est le cas aussi pour les parlementaires masculins). Celles qui prennent le plus la parole sont dans l'opposition. A cela s'ajoute le travail en dehors des séances plénières, particulièrement au sein des commissions, auxquelles les femmes parlementaires participent activement. Certaines considèrent en effet qu'il s'agit là d'un travail qui convient particulièrement bien aux femmes.

Leurs interventions sont principalement d'ordre socio-économique : elles ont trait au chômage, au coût de la vie, à la distribution d'eau potable,... Les propositions de loi déposées visent à améliorer le statut juridique de la femme ou concernent l'enfance. Ces thèmes sont liés aux commissions dont elles sont membres, aux intérêts des groupements auxquels elles appartiennent (qui, comme l'associatif féminin, peuvent leur servir de base électorale), et à leurs activités antérieures. Au cours de la législature étudiée est votée la loi permettant aux femmes l'accès au notariat, que toutes les députées défendent. Bien qu'il s'agisse là d'une des dernières professions qui leur étaient interdites, certains parlementaires n'ont pas hésité à profiter du débat pour remettre en cause le travail des femmes, prônant l'idéal de la femme au foyer. Au sujet

de la question royale, les femmes parlementaires sont quantitativement peu intervenues, mais se sont finalement toutes positionnées d'une manière ou d'une autre, notamment pour justifier un vote. Pour certaines d'ailleurs, la question royale fut l'occasion de prendre la parole devant la Chambre pour la première fois.

Les thèmes féminins reviennent donc, sans que cela soit exclusif, mais il est difficile de faire la part entre ce qu'elles ont véritablement choisi et ce que les partis leur laissent faire. Il est vrai qu'elles ont une expérience dans ces domaines, qu'elles souhaitent donc mettre à profit, ce qu'elles sont, en même temps, probablement orientées à faire. D'une certaine manière, elles ont été choisies en raison de ces compétences. Si S. Lehouck, lorsqu'elle traite de la C.N.P.P.A., s'éloigne de thèmes typiquement « féminins », elle a en ce domaine une légitimité, s'appuyant notamment, au plan électoral, sur les prisonniers politiques.

Dans leurs arguments, c'est l'option du parti qui vient avant tout. Mais le sujet envisagé l'est souvent du point de vue féminin, les exemples concernent des femmes, elles disent prendre la parole au nom des femmes. Ce qui ne signifie pas une défense du féminisme, dont peu se revendiquent d'ailleurs.

Leurs homologues masculins reconnaissent leur présence en tant que porte-parole des électrices, ils soulignent également le soin qu'elles mettent à exercer leur mandat. Mais il est difficile d'en dire plus quant à la manière dont les parlementaires perçoivent leurs collègues féminines, et si cette reconnaissance va au-delà, puisqu'ils attendent tout de même d'elles qu'elles se montrent plutôt discrètes. C'est là un des constats que nous faisons en terminant cette dernière partie.

Quelques remarques, avant de conclure. Tout d'abord, on soulignera l'importance du rôle des partis dans la place faite aux femmes en politique. Cette position centrale des partis est une des caractéristiques de la configuration politique belge depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les femmes parlementaires sont en effet tributaires du parti pour avoir une place éligible (ce qui est en réalité valable pour tout le monde, en effet très peu de députés sont élus en dehors de l'ordre utile¹). Or on choisit les candidats en fonction de leurs chances de succès, des voix qu'ils pourraient rapporter au parti. A cela s'ajoute le rôle de l'effet dévolutif du vote en case de tête. Dans

¹ W. DEWACHTER, "Élections, partis politiques et représentants. La quête d'une légitimité démocratique 1919-2002" dans *Histoire de la Chambre*, op. cit., pp. 72-76.

certains cas on constate une bienveillance des partis à l'égard des femmes, mais il faut toujours s'interroger sur la part de stratégie dont témoigne cette attitude...

Tout au long de ce parcours, on a rencontré chez les femmes parlementaires une réelle volonté d'agir au sein de la société, qui se prolonge par l'action politique. Même si près de trente ans se sont écoulés entre l'entrée des premières femmes au Parlement et la période qui nous concerne, elles sont toujours, d'une certaine manière, des pionnières. A l'aube des années 1950, les mentalités n'ont encore que peu évolué. L'obtention du droit de suffrage, qui confère aux femmes parlementaires une nouvelle légitimité, fait de cette période une période importante. Leur participation aux événements est intense, mais reste souvent « cloisonnée ». En effet c'est aux femmes qu'elles s'adressent, c'est dans la rubrique « femmes » qu'on parle d'elles, ce n'est donc pas toujours notoire. Cette participation est à intensité variable, selon l'investissement personnel de chacune, allant de l'engagement total d'une Isabelle Blume à une position beaucoup plus effacée privilégiée par d'autres qui n'ont été que peu mentionnées ici.

Ce cloisonnement dont il a été question est lié au fait que la conscience politique des femmes ne s'est affirmée ou n'a pu s'affirmer que petit à petit seulement (socialement s'entend). Il convient de ne pas commettre d'anachronisme en jugeant cela avec les perspectives actuelles. En 1950, on en est à une étape où les femmes paraissent acceptées. Leur présence n'est pas neuve et n'est plus remise en question (hormis peut-être parmi les plus anciennes générations). Pour autant, si elles sont acceptées, le sont-elles pleinement ? Cela reste ambigu. Tout le monde semble s'accorder sur la nécessité qu'elles soient quelques-unes à représenter les intérêts féminins. Cela en raison de compétences féminines particulières (et les femmes sont les premières à le dire, suivant en cela le discours social dominant). On assiste donc en politique à une reconduction de la distribution classique des rôles. Les compétences acquises par les femmes dans le privé s'imposent dans le public. Ainsi le P.S.C., qui accorde dans son programme une grande importance à la famille, demande-t-il aux femmes d'investir cet espace politique. Ce sera là un point de départ pour occuper le reste du champ politique. C'est donc une activité discrète, mais d'une certaine manière nécessaire pour préparer le terrain. Il a fallu aux femmes parlementaires s'investir là où leur compétence était reconnue avant de pouvoir s'imposer ailleurs. Un lien est à faire avec l'évolution de leur position sociale : si en 1950 elles accèdent à un nombre grandissant de fonctions, ce n'est toujours qu'une minorité qui est concernée, le modèle

familial de la femme au foyer domine. Peut-être peut-on émettre l'hypothèse que la participation politique ne se fait pas de façon parallèle, mais avec un décalage, parce qu'avant de pouvoir traiter de certains domaines en politique, il aura fallu que leur présence dans ce champ soit d'abord socialement reconnue en dehors du Parlement.

Le rôle de ces quelques parlementaires ne peut donc pas être négligé. Il n'est évidemment pas visible de prime abord, parce qu'elles n'ont pas vraiment participé à la prise de décision, parce que ce à quoi on fait attention, c'est le changement frappant. Mais les mentalités (non seulement des hommes, de la société entière) évoluent très lentement, et, en ce sens, cette étape a été nécessaire avant que les femmes puissent être considérées, dans le champ politique, non en tant que mères ou épouses, mais comme citoyennes à part entière, tout simplement.

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

Archives

Bruxelles, Institut Émile Vandervelde :

- Fonds Isabelle Blume :
 - Section III. Mouvement féminin (dossiers n°43, 44, 45, 58, 60, 66, 67, 71)
 - Section VI. Campagnes électorales – Question royale (dossiers 88 à 96)
- Fonds Jeanne-Émile Vandervelde
- Dossiers biographiques Marie Spaak, Germaine Copée, Mathilde Schroyens

Archives libérales francophones du Centre Paul Hymans :

- Fonds Fédération nationale des Femmes libérales
- Fonds Fédération des femmes libérales de l'arrondissement de Bruxelles

Archives de la Ville de Bruxelles

- Dossiers des conseillers communaux : Vandervelde, Beeckman, Jeanne et Blume, Grégoire, Isabelle
- Fonds Nyssens-Hettema, n°23, Papiers libéraux

CARCOB :

- Dossier biographique Antoinette Raskin

Centre d'archives pour l'histoire des femmes (Carhif) :

- Dossiers biographiques (toutes les parlementaires)

Archives de la Chambre des Représentants :

- Dossiers des députés

Archives du Sénat :

- Dossiers des sénateurs

Gand, AMSAB :

- Biodoc 103/37 Isabelle Blume
- Biodoc 14/4 Schroyens, Mathilde
- Biodoc 15/13 Beeckman, Jeanne
- Biodoc 12/38 Janson, Marie

Liège, Institut liégeois d'histoire sociale :

- Fonds Alex Fontaine-Borguet

Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon

Louvain, KADOC :

- CVP – Nationaal : 8.3.1.
 - 8.3.1/2 Jeanne Driessen, Marguerite De Riemaecker, Maria De Moor

8.3.1/3 Magdalena Huys

- C.V.P. – Vrouwenwerking (Vrouwenactie / Vrouw en maatschappij) :
1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5
- C.S.V.W., IV 81-180 : Papiers Maria Baers
- K.A.V. 2.14.20, 2.15.6, 3.1.8, 3.2.
- K.A.V. – Nationaal 192 (aanvulling 1997) :
Maria Baers
Marguerite De Riemaecker

Mons, Mundaneum :

- C.N.F.B 37 et C.N.F.B. 38, Femmes et politique

Sources orales

Entretien avec Antoinette Spaak, Bruxelles, 26 novembre 2002.

MOTTARD, G., *Entretien avec Alex Fontaine-Borguet*, Liège, R.T.B.F., deux enregistrements sonores, 60 min., [s.d.].

Sources imprimées

Annales parlementaires. Chambre des Représentants et Annales parlementaires. Sénat, sessions extraordinaire 1949, ordinaire 1949-1950 et extraordinaire 1950.

Documents parlementaires. Chambre des Représentants. et Documents parlementaires. Sénat, sessions extraordinaire 1949, ordinaire 1949-1950 et extraordinaire 1950.

Presse quotidienne² :

- *La Libre Belgique*, Bruxelles (catholique indépendant).
- *Le Peuple*. Organe officiel du parti socialiste belge, Bruxelles.
- *Le Drapeau Rouge*. Organe central du parti communiste de Belgique, Bruxelles.
- *Le Monde du Travail*. Organe officiel de la Fédération Provinciale Liégeoise du Parti Socialiste Belge, Liège (édition liégeoise du *Peuple* depuis 1944).
- *La Dernière Heure*, Bruxelles (libéral indépendant).
- *Le Soir*, Bruxelles (neutre).
- *De Standaard*. Dagblad voor staatkundige, maatschappelijke en economische belangen, Bruxelles (catholique).
- *Het Volk*, Gand, organe de la confédération des syndicats chrétiens (démocrate-chrétien).
- *De Vooruit*, Gand, organe du B.S.P..
- *La Nouvelle Gazette. Édition Bruxelles* (libéral).

²Un mois avant et une semaine après les 26 juin 1949, 12 mars 1950 et 4 juin 1950 ; ainsi que après les principales interventions des femmes parlementaires à la Chambre et au Sénat, sauf *Le Soir* (uniquement juin 1949), et *La Nouvelle Gazette* (uniquement durant les trois campagnes).

Revues féminines³ :

- *Conseil National des Femmes Belges. Bulletin trimestriel.*
- *Dageraad* (bimensuel K.A.V.).
- *De Stem der Vrouw.* Maandblad der Socialistische Vooruitziende Vrouwen.
- *Femmes.* Organe mensuel du Rassemblement des Femmes pour la Paix.
- *Informations Sociales de "Solidarité"*(A.S.B.L.), *groupement social féminin libéral. Bulletin trimestriel.*
- *K.U.V. Katholieke Universitaire Vrouwenvereniging Berichten* (semestriel).
- *La Femme Prévoyante.* Revue mensuelle des femmes prévoyantes socialistes.
- *La Femme, la vie, le monde.* Revue mensuelle de la fédération des femmes catholiques belges.
- *Vie féminine.* Mouvement chrétien d'action sociale (mensuel des membres L.O.F.C.).
- *Vrouwenbeweging* (mensuel des membres K.A.V.).

- *Le Ligueur* (hebdomadaire de la Ligue des Familles nombreuses).

Périodiques politiques⁴ :

- *De Stem van het Volk.* Halfmaandelijks Kosteloos ledenblad der C.V.P. (bimensuel des membres du C.V.P.).
- *Richtlijnen van de C.V.P. aan de plaatselijke afdelingen* (mensuel).
- *Volkspartij.* Leer en leven der Christelijke Volks Partij (bimensuel C.V.P.).
- *Le Flambeau.* Revue belge des questions politiques et littéraires (revue de tendance libérale).

Mémoires et souvenirs

- BALTHAZAR, H., et GOTOVITCH, J., *Camille Huysmans in Londen*, Anvers, S.W.P., 1978.
- BLUME, J., *Drôle d'agenda, I. 1936-1948 : le temps d'une Guerre Mondiale et d'une adhésion*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, vol.1., 1985.
- DUVIEUSART, J., *La question royale. Crise et dénouement : juin, juillet, août 1950*, Bruxelles, CRISP, 1975.
- *Gaston Eyskens, de Memoires*, éd. J. Smits, Lannoo, Tielt, 1993.
- GOTOVITCH, J., *De belgische socialisten in Londen*, Anvers, S.W.P., 1981.
- HARMEL, P., *Temps forts*, Entretiens avec Jean-Claude Ricquier, Bruxelles, Racine, 1993.
- *Isabelle Blume. Entretiens recueillis par J. Gotovitch*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, 1976.
- LÉOPOLD III, *Pour l'Histoire. Sur quelques épisodes de mon règne*, Bruxelles, Racine, 2001.
- SMITS, J., *Het laatste gesprek. Herinneringen aan veertig jaar politiek leven. Gaston Eyskens*, Kapellen, De Nederlandsche Boekhandel, 1988.

³ Tous les numéros de janvier 1949 à décembre 1950.

⁴ Également tous les numéros de janvier 1949 à décembre 1950.

Instruments biographiques

(Les références spécifiques à chaque parlementaire sont reprises à la fin de chaque fiche biographique).

- *Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
- BOTS, M., et PAREYN, L., *Bibliografie van de geschiedenis van het Belgische Liberalisme. Bio-bibliografie van liberale prominenten 1830-1990*, Gand, Liberaal Archief, 1992.
- *Chambre des Représentants. Notices biographiques / Kamer van Volksvertegenwoordigers. Levensberichten*, (Bruxelles), (Chambre des Représentants), 1962.
- DELFORGE, P., DESTATTE, Ph., et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée / Verviers, Centre d'Histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, 3 t./ 3 vol., 2000-2001.
- DEVULDERE, R., *Biografisch repertorium der belgische parlementairen, senatoren en volksvertegenwoordigers 1830 tot 1ste aug. 1965*, Mémoire de licence, Gand, R.U.G., 1965.
- *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, Vie Ouvrière, t. I, 1995.
- *Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, Tiel – Amsterdam, Lannoo, 1975, 2 vol.
- GAUS, H., *Politiek biografisch lexikon van de Belgische ministers en staatssecretarissen (1960-1980)*, Anvers, Standaard, 1989.
- *Le Livre bleu. Recueil biographique donnant les : Noms, adresses, profession, titres et qualités des personnalités qui se sont fait un nom en Belgique par leurs œuvres ou leur activité dans le domaine des arts, des sciences et des lettres, de la politique et de l'administration, de l'industrie et du commerce*, Bruxelles, Larcier, 1950.
- *Nationaal biografisch woordenboek*, Bruxelles, Koninklijke (Vlaamse) Akademie van België, 1964-1996.
- *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, 3 vol, Tiel, Lannoo, 1998.
- *Le Parlement Belge. La Chambre des Représentants / Het Belgisch Parlement. De Kamer der Volksvertegenwoordigers*, Bruxelles, Notre Temps, 1938.
- *Le Parlement Belge. Le Sénat / Het Belgisch Parlement. De Senaat*, Bruxelles, Notre Temps, 1938.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge. Het Belgisch parlement 1894-1969*, Ledeborg-Gent, Erasmus, 1969.

Instruments bibliographiques, répertoires, inventaires

- *Annuaire officiel de la presse belge 1949-1950*, Bruges, S.A.B.I.P., 1950.
- BOTS, M., et PAREYN, L., *Bibliografie van de geschiedenis van het Belgische Liberalisme. Bio-bibliografie van liberale prominenten 1830-1990*, Gand, Liberaal Archief, 1992.
- BERTELSON, L., *La presse d'information. Tableau chronologique des journaux belges*, Bruxelles, Institut pour journalistes de Belgique, 1974.

- COURTOIS, L., PIROTTE, J., et ROSART, Fr., “Une décennie d’histoire des femmes à l’époque contemporaine en Belgique (1890-1990)” dans *Femmes et pouvoirs : flux et reflux de l’émancipation féminine depuis un siècle*, dir. eid., Louvain-la-Neuve, Collège Érasme, – Bruxelles, Nauwelaerts, 1992, pp.165-197 (Recueil de travaux d’histoire et de philologie, 43).
- DE WEERDT, D., et VAN LYSEBETTEN, A., *Socialisme en socialistische arbeidersbeweging in België. Bibliografie van werken en tijdschriftartikels, verschenen sedert 1944*, Gand, AMSAB, 1988.
- FLAGOTHIÉ, R., et L., *Inventaire d’archives du Fonds I. Blume*, Bruxelles, Fondation L. De Brouckère, 1980.
- FLOUR, E., et JACQUES, C., *Bronnen voor de geschiedenis van de vrouwenbeweging in België - Sources pour l’histoire du féminisme en Belgique: Repertorium van Archieven - Répertoire d’Archives 1830-1993*, Bruxelles, Ministère de l’Emploi et du Travail, 1993.
- FLOUR, E., JACQUES, C., et MARISSAL, Cl., - *Bronnen voor de vrouwengeschiedenis in België – Répertoire des sources pour l’histoire des femmes en Belgique*, t. I, *Répertoire de la presse féminine et féministe en Belgique* ; t. II, *Repertorium van de feministische en de vrouwenpers 1830-1994*, Bruxelles, Ministère de l’Emploi et du Travail, 1994.
- GAUS, H., et VAN EENOO, R., *Beknopte bibliografie van de politieke en sociaal-economische evolutie van België 1945-1992*, Louvain – Apeldoorn, Garant, 1992.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998, pp. 385-394.
- VAN DEN EECKHOUT, P., et VANTHEMSCHE, G., *Bronnen voor de studie van de hedendaagse België, 19de – 20ste eeuw*, Bruxelles, VUB Press, 1999.
- VAN HOVE, J., *Répertoire des périodiques paraissant en Belgique*, Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1951.

Travaux et articles

- *1885-1985. Du Parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste*, Mélanges publiés à l’occasion du centenaire du POB par l’Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, I.E.V., 1985.
- *XXV^e semaine sociale universitaire. La condition sociale de la femme*, Bruxelles, U.L.B., Institut de sociologie Solvay, 1956.
- “L’activité des femmes parlementaires” dans *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°717, 1976.
- “Les associations féminines en Belgique” dans *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°621-622, 1973.
- BOTTELDOORN, N., et VAN MOLLE, L., “De gemeentepolitiek als leerschool ? Vrouwen in de Oost-Vlaamse gemeenteraden 1920-1940” dans *Cahiers d’histoire du temps présent*, 1998, n°4, pp. 119-142.
- BRUWIER, M., “Le socialisme et les femmes” dans *1885-1985. Du Parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste*, Mélanges publiés à l’occasion du centenaire du POB par l’Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, I.E.V., 1985, pp. 309-336.
- BUYLE, A.-M., *De politieke impakt van de vrouwenbeweging in België (1949-1979)*, Mémoire de licence en sciences politiques, Bruxelles, V.U.B., 1979-1980.

- CASTERMANS, C., KEYMOLEN, D., et SMET, M., *De geschiedenis geweld aangedaan. De strijd voor het vrouwenstemrecht 1886-1948*, Anvers-Amsterdam, Nederlandsche Boekhandel Antwerpen, 1981.
- CISELET, G., *La femme, ses droits, ses devoirs et ses revendications. Esquisse de la situation légale de la femme en Belgique et à l'étranger*, Bruxelles, L'Eglantine, 1930.
- COENEN, M.-Th., *De l'égalité à la parité : le difficile accès des femmes à la citoyenneté*, Bruxelles, Labor, 1999 (Quartier libre).
- COENEN, M.-Th., et KEYMOLEN, D., *Pas-à-pas. L'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, Bruxelles, Cabinet du Secrétaire d'État à l'Émancipation Sociale, 1991.
- COMPÈRE, G., et HANQUET, H., "Histoire du Conseil National des Femmes belges" dans *Le temps des femmes : centenaire du Conseil international des femmes : 1888-1988*, Bruxelles, Conseil national des femmes belges, 1989.
- COURTOIS, L., PIROTTE, J., et ROSART, Fr., dir., *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine 1889-1989*, Louvain-la-Neuve, Academia / Bruxelles, Crédit communal, 1989.
- COURTOIS, L., PIROTTE, J., et ROSART, Fr., dir., *Femmes et pouvoirs : flux et reflux de l'émancipation féminine depuis un siècle*, Louvain-la-Neuve, Collège Érasme, – Bruxelles, Nauwelaerts, 1992 (Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 43).
- DANDOIS, P., et TINANT, F., *Les femmes dans le monde politique belge. Enquête sur leur position et leur rôle au sein du Parlement (1978-1987)*, Mémoire de licence en sciences politiques, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 1988.
- DE NEEF, G., KEYMOLEN, D., et VINTS, L., *Louise Van Den Plas & Maria Baers : een eigen engagement in de vrouwenbeweging*, Louvain, K.U.Leuven, Onderzoekcentrum Vrouw en Opvoeding – KADOC, 1989.
- DE RIEMAECKER-LEGOT, M., "En guise de conclusion" dans *Documents – CEPSS*, 1965, n°2.
- EAD., "Politiek, een ideaal voor de vrouw" dans *De Stem van het volk*, fin septembre 1965, n°9B.
- DE SMET, R. E., e. a., *Les élections législatives du 4 juin 1950. Étude de la répartition géographique des suffrages*, Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1953 (Les cahiers de l'institut de sociologie Solvay, n°6).
- DE SMET, R. E., EVALENKO, R., et FRAEYS, W., *Atlas des élections belges 1919-1954*, Bruxelles, U.L.B., Institut de sociologie Solvay, 1958 (Collection de science politique, 2).
- DE WEERDT, D., et GALLE, C., *SV, 100 jaar Socialistische Vrouwenbeweging*, Bruxelles, Socialistische Vrouwen, 1988.
- DE WEERDT, D., dir., *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, Gand, AMSAB / Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997.
- DE WEERDT, D., *En de vrouwen?, Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België (1830 – 1960)*, Gand, Masereelfonds, 1980.
- DE WEERDT, M., "De parlementaire werkzaamheden van de Belgische parlementsleden tijdens de zitting 1977-1978" dans *Res Publica*, 1978, n°1, pp. 646-683.
- DEBOEURE, S., et LEFEVER, O., *Socialistische vrouwen uit het Antwerpse*, Berchem, FRESIA, 1986.
- DEBUYST, Fr., *La fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*, Bruxelles, CRISP, 1967.

- DELWIT, P., *Composition, décomposition et recomposition du paysage politique en Belgique*, Bruxelles, Labor, 2003.
- DEWACHTER, W., et al., dir., *Un parti dans l'histoire 1945-1955. 50 ans d'action du parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996.
- DEWACHTER, W., THOMAS, I., et DEPAUW, S., *Afscheid van het laatste dubbelparlement*, Louvain, Acco, 1997.
- DIERICKX, A., *L'École Ouvrière Supérieure, Un laboratoire d'idées pour le POB*, Bruxelles, Labor, 1996 (Archives du Futur / Histoire).
- "Dossier Question Royale" dans *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n°646, 24 mai 1974.
- DUCHÊNE, Ch., "Les groupements féminins en Belgique" dans *Conseil national des femmes belges. Bulletin Trimestriel*, n°22, avril 1950, pp. 8-10.
- DUJARDIN, V., *Belgique 1949-1950. Entre Régence et Royauté*, Bruxelles, Racine, 1995.
- ID., "L'impossible réconciliation", dans *Léopold III*, dir. M. Dumoulin, M. Van den Wijngaert et V. Dujardin, Bruxelles, Complexe, 2001, pp. 229-251.
- DUJARDIN, V., et DUMOULIN, M., *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, Racine, 1997.
- DUMOULIN, M., *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999.
- DUMOULIN, M., VAN DEN WIJNGAERT, M., et DUJARDIN, V., dir., *Léopold III*, Bruxelles, Complexe, 2001.
- DUVERGER, M., *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, UNESCO, 1955.
- EVALENKO, R., "Le vote des femmes en Belgique" dans *XXV^e semaine sociale universitaire. La condition sociale de la femme*, Bruxelles, U.L.B., Institut de sociologie Solvay, 1956.
- FAUVILLE, M.-A., *La Question Royale : une guerre de papier : de l'image du roi et des luttes à travers la caricature politique belge, l'affiche de propagande et la photographie de presse (1945-1951) : contribution à l'histoire des représentations collectives*, Mémoire de licence en histoire, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 2001.
- *Femmes, libres et citoyennes*, Bruxelles, P.R.L., [1988] (P.R.L. – Documents, n° spécial hors-série).
- FIERS, S., et GUBIN, É., "La physionomie de la Chambre des Représentants" dans *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002*, dir. É. Gubin, J.-P. Nandrin, E. Gerard et E. Witte, Bruxelles, Chambre des Représentants, 2003, pp. 89-128.
- GÉRARD-LIBOIS, J., "1950 : L'effacement de Léopold III. Tempête au P.S.C.-C.V.P." dans *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, 1987, n°1169-1170.
- GÉRARD-LIBOIS, J., et GOTOVITCH, J., *Léopold III : de l'an 40 à l'effacement*, Bruxelles, Pol-His, 1991.
- GÉRARD-LIBOIS, J., et LEWIN, R., *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe (1947-1953)*, Bruxelles, Pol-His, 1992.
- GESQUIÈRE, I., JACQUES, C., et MARISSAL, Cl., *Dix femmes en politique : les élections communales de 1921*, dir. É. Gubin et L. Van Molle, Bruxelles, Ministère de l'emploi et du travail, 1994.
- GOOSSENS, G., *De parlementaire activiteit van de leden van de Kamer van Volksvertegenwoordigers, onderzoek betreffende de zitting 1974-1975*, Mémoire de licence en sciences politiques, Louvain, K.U.Leuven, 1976.

- GUBIN, É., “Genre et citoyenneté en Belgique (1885-1921)” dans *La politique des droits. Citoyenneté et construction des genres aux 19^e et 20^e siècles*, dir. H.U. Jost, M. Pavillon et Fr. Valloton, Paris, Kimé, 1994, pp. 53-71.
- EAD., “Les femmes et la citoyenneté politique en Belgique. L’histoire d’un malentendu” dans *Sextant*, Revue du Groupe interdisciplinaire d’Études sur les Femmes, n°7, 1997, pp.163-187.
- EAD., “La citoyenneté féminine. Réflexions sur le suffrage des femmes à partir de l’exemple de la Belgique” dans *La Provence historique*, 186, 1996, pp. 583-599.
- EAD., “Les courants féministes en Belgique” dans *Laboratoires et réseaux de diffusion des idées en Belgique (XIX^e – XX^e siècles)*, dir. G. Kurgan–Van Henteryk, Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles, 1994, pp. 35-49 (Faculté de philosophie et lettres, 104).
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998.
- GUBIN, É., JACQUES, C., et PIETTE, V., “L’accès des femmes aux professions juridiques : quelques réflexions à partir du notariat” dans *Sextant*, Revue du Groupe interdisciplinaire d’Études sur les Femmes, n°4, 1995, pp. 103-130.
- HASQUIN, H., et VERHULST, A., dir., *Le Libéralisme en Belgique. Deux cents ans d’histoire*, Bruxelles, Centre Paul Hymans/Delta, 1989.
- *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002*, dir. É. Gubin, J.-P. Nandrin, E. Gerard et E. Witte, Bruxelles, Chambre des Représentants, 2003.
- *L’histoire du Sénat de Belgique de 1831 à 1995*, dir. V. Laureys, M. Van den Wijngaert, et al., Bruxelles, Racine, 1999.
- LIEBMAN, M., “Een ongelukkige liefde” dans *De Nieuwe Maand*, 24^e a., octobre 1981, n°8, pp. 591-595.
- MABILLE, X., HEINDERYCKX, Fr., et THOVERON, G., *Un siècle d’affiches politiques en Belgique francophone*, Liège, Céfal, 2003.
- MABILLE, X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, 4^e éd., Bruxelles, CRISP, 2000.
- MORELLI, A., “L’action parlementaire des premières femmes députées belges 1929–1945” dans *Femmes, libertés, laïcité*, dir. Y. Mendes da Costa et A. Morelli, Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles, 1989, pp.59-70.
- MORSÀ, M.J., “La population féminine active et son évolution en Belgique” dans *XXV^e semaine sociale universitaire. La condition sociale de la femme*, Bruxelles, U.L.B., Institut de sociologie Solvay, 1956.
- NAUWELAERTS, K., *Werkgroepen van vrouwen in traditionele politieke partijen in België*, Mémoire de licence en sciences politiques, Louvain, K.U.Leuven, 1993.
- OSAER, A., DE DECKER, A., ISTA, N., et KEYMOLEN, D., *Le mouvement ouvrier chrétien féminin* dans *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, éd. É. Gérard et P. Wynants, t. II, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 1994, pp. 325-423 (Kadoc-Studies n°16).
- *Le Parlement au fil de l’histoire 1831-1981*, Bruxelles, Chambre des Représentants et Sénat, 1981.
- PEEMANS – Poullet, H., *Femmes en Belgique XIX^e – XX^e siècles. 150 ans de la vie des femmes en Belgique*, Bruxelles, Université des femmes, 1991 (Vies de femmes. Recueil d’articles, 1).

- PEIFFER, N., *Le droit de vote des femmes en Belgique (1945-1948)*, Mémoire de licence en histoire, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 1993.
- PEIRENS, K., *De rol van de CVP-vrouwen in het Belgisch Parlement van 1946 tot 1974*, Mémoire de licence en sciences politiques, Louvain, K.U.Leuven, 1997.
- PINTAT, Chr., “Les femmes dans les Parlements et dans les partis politiques en Europe et en Amérique du Nord” dans *Encyclopédie politique et historique des femmes*, dir. Chr. Fauré, Paris, PUF, 1997.
- PIRET, Fr., *La citoyenneté féminine en Belgique après la seconde guerre mondiale. Analyse de la participation des femmes au parlement national*, Mémoire de licence en journalisme, Bruxelles, U.L.B., 1995.
- POELMAN, Fr., *De controverse rond Prinses Lilian (1941-1951)*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1998.
- RASKIN, E., *Princesse Lilian. La femme qui fit tomber Léopold III*, Bruxelles, Luc Pire, 1999.
- SALVATORI, E., *Les femmes politiques en Belgique : modèle explicatif de la sous-représentation des femmes*, Mémoire de licence en sciences politiques, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 1997.
- SCHOUTERS-DECROLY, L., “La femme et la franc-maçonnerie”, dans *Femmes, libertés, laïcité*, dir. Y. Mendes da Costa et A. Morelli, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1989.
- SCHWARZENBACH, A., “Rêves royaux. Réactions à la mort de la Reine Astrid de Belgique, 1905-1935” dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, n°5, 1998, pp. 7-41.
- SMITS, J., “Les standen dans les partis sociaux-chrétiens” dans *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n°1134-1135, 1986.
- STENGERS, J., “Une enquête d'histoire orale sur la question royale” dans *Histoire et méthode. Acta Historica Bruxellensia. Travaux de l'Institut d'Histoire de l'U.L.B.*, t. VI, 1981, pp. 445-471⁵.
- ID., *Léopold III et le gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, 2^e éd., Bruxelles, Racine, 2002.
- STEVENS, Fr., “De toegang van de vrouw tot het notarisambt” dans *Vrouwenzaken – zakenvrouwen. Facetten van zelfstandig ondernemerschap in Vlaanderen, 1800-2000*, dir. L. Van Molle et P. Heyman, Gand, Provinciebestuur Oost-Vlaanderen / Louvain, KADOC, 2001, pp. 173-180 (Bijdragen van het Museum van de Vlaamse Sociale Strijd, 18).
- THEUNISSEN, P., *1950, le dénouement de la question royale. Cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles, Complexe, 1986.
- TIMMERMANS, Kr., *De visie van de C.V.P. op de rol van de vrouwen in de politiek, 1945-1965*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996.
- *Une femme, une voix. La participation des femmes belges à la vie politique depuis 1789*, Bruxelles, Carhif/Chambre et Sénat, 1998.
- VAN DEN DAELE, G., “De verkiezingen van 4 juni 1950. Uitslagen en vergelijken” dans *De gids op Maatschappelijk Gebied*, 1950, n°6, pp. 616-639.
- VAN HAEGENDOREN, M., “Vrouwelijke en mannelijke kandidaten bij de verkiezingen van 24 november 1991 in Vlaanderen” dans *Res Publica*, 1993, n°4, pp. 147-157.

⁵ Cet article a été reproduit dans J. STENGERS, *Léopold III et le gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, 2^e éd., Bruxelles, Racine, 2002, pp. 271-295.

- VAN HAEGENDOREN, M., VANHERCK, R., et VAN NULAND, M., *Vrouwen en politiek. Het profiel van de kandidaten (op de nederlandstalige lijsten) bij de verkiezingen van 24 november 1991. Een vergelijking tussen vrouwen en mannen*, Bruxelles, Ministère de l'Emploi et du Travail, 1993.
- VAN HASSEL, H., *Sociografische aspecten van de Belgische Senaat (1912-1958)*, Mémoire de licence en sciences politiques, Louvain, K.U.Leuven, 1959.
- VAN YPERSELE, L., "La question royale ou la guerre des images" dans *Léopold III*, dir. M. Dumoulin, M. Van den Wijngaert et V. Dujardin, Bruxelles, Complexe, 2001, pp. 303-321.
- VAN OFFELEN, J., *Les libéraux contre Léopold III. Les débats secrets des partisans de l'abdication*, Bruxelles, Hatier, 1988.
- VANWEEHAEGE, S., *De Socialistische Vrouwen, de Socialistische Vooruitziende Vrouwen en "De Stem der Vrouw". Schets van het ontstaan en de evolutie van de socialistische vrouwenbeweging en haar orgaan*, Mémoire de licence en sciences morales, Gand, R.U.G., 1983.
- VELAERS, J., et VAN GOETHEM, H., *Léopold III. de Koning, het Land, de Oorlog*, Tielt, Lannoo, 1994.
- VERMEIRE – JADOT, É., *Le vote des femmes : un droit et un devoir. Guide de l'électrice belge*, Bruxelles, Conseil national des femmes belges, 14 1949.
- WITTE, E., et CRAEYBECKX, J., *La Belgique politique de 1830 à nos jours : les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987. Une édition plus récente est disponible en anglais : WITTE, E., CRAEYBECKX, J., et CASAERT, R., *Political History of Belgium from 1830 onwards*, Bruxelles, V.U.B. Press, 2001.

ANNEXES

Annexe A.

Étapes de l'accès des femmes à la citoyenneté

Électorat	Éligibilité
COMMUNES	
<p>15 avril 1920 Tous les Belges d'au moins 21 ans, sans distinction de sexe, peuvent voter (à l'exclusion des prostituées et des femmes adultères).</p>	<p>19 février 1921 Pas de distinction de sexe pour être élu conseiller communal.</p> <p>27 août 1921 Accès aux fonctions d'échevin, de bourgmestre, de secrétaire et receveur communal.</p>
PROVINCES	
<p>26 juillet 1948 Pas de distinction de sexe dans la composition du corps électoral provincial.</p>	<p>19 octobre 1921 Pas de distinction de sexe pour être élu conseiller provincial.</p>
CHAMBRE ET SÉNAT	
<p>9 mai 1919 Droit de vote pour les prisonnières politiques et les veuves non remariées ou mères (elles-mêmes veuves) des militaires morts à la guerre et des citoyens belges fusillés ou tués à l'ennemi.</p> <p>7 février 1921 Une loi votée à la majorité des deux-tiers permettra l'extension du suffrage universel aux femmes.</p> <p>1946 Droit de vote pour les femmes de fusillés et de résistants disparus.</p> <p>27 mars 1948 Attribution du droit de vote aux femmes pour les Chambres législatives.</p>	<p>15 novembre 1920 Les femmes ne sont plus exclues de l'éligibilité à la Chambre.</p> <p>15 et 21 octobre 1921 Les femmes sont directement éligibles au Sénat et peuvent être désignées comme sénateur provincial ou sénateur coopté.</p>

Annexe B.

Les femmes au Parlement de 1921 à 1950¹

Législatures	Chambre	Sénat
1921-1925 1925-1929		Marie Janson-Spaak, P.O.B.
1929-1932 1932-1936	Lucie Dejardin , P.O.B.	Marie Janson-Spaak, P.O.B.
1936-1939	Isabelle Grégoire-Blume, P.O.B. Alice Adère-Degeer, P.C.B.	Marie Janson-Spaak, P.O.B. Maria Baers, catholique Odila Van den Berghe-Maréchal, V.N.V.
1939-1946	Isabelle Grégoire-Blume, P.O.B. Alice Adère-Degeer, P.C.B.	Marie Janson-Spaak, P.O.B. Maria Baers, catholique
1946-1949	Isabelle Grégoire-Blume, P.S.B. Marguerite Legot-De Riemaeker, C.V.P. Suzanne Grégoire-Cloës, P.C.B. Laure Baudson-Dachet, P.C.B., (à partir du 19 octobre 1948) Alex Borguet-Fontaine, P.S.B. (à partir du 8 décembre 1948)	Marie Janson-Spaak, P.S.B. Maria Baers, C.V.P. Agnes della Faille d’Huyse, C.V.P. Georgette Ciselet-Wagener, parti libéral Alice Adère-Degeer, P.C.B. Jeanne Beeckman-Vandervelde, P.S.B. (à partir du 23 juillet 1948)
1949-1950	Mathilde Schroyens-Groesser, B.S.P. Isabelle Grégoire-Blume, P.S.B. Alex Borguet-Fontaine, P.S.B. Marguerite Legot-De Riemaeker, C.V.P. Magdalena Huys-Van Daele, C.V.P. Antoinette Desonnay-Raskin, P.C.B.	Marie Janson-Spaak, P.S.B. Jeanne Beeckman-Vandervelde, P.S.B. Agnes della Faille d’Huyse, C.V.P. Jeanne Driessen, C.V.P. Antonia Pauli-Lambotte, C.V.P. Maria Baers, C.V.P. Georgette Ciselet-Wagener, parti libéral
1950-1954	Mathilde Schroyens-Groesser, B.S.P. Isabelle Grégoire-Blume, P.S.B. puis indépendante (à partir de 1951) Alex Borguet-Fontaine, P.S.B. Germaine Gerbinet-Copée, P.S.B. Marguerite Legot-De Riemaeker, C.V.P. Magdalena Huys-Van Daele, C.V.P. Maria Van Sina-de Moor, C.V.P. Germaine Orij-Craeybeckx, C.V.P. (à partir du 28.11.1950) Gabriëlle Van Hoof-Fontaine, C.V.P. (à partir du 11.11.1952) Gabriëlle Tambuyser-Cools, C.V.P. (à partir du 27.01.1954)	Marie Janson-Spaak, P.S.B. Jeanne Beeckman-Vandervelde, P.S.B. Simone Gerbehaye-Lehouck, P.S.C. Jeanne Driessen, C.V.P. Antonia Pauli-Lambotte, C.V.P. Maria Baers, C.V.P. Georgette Ciselet-Wagener, parti libéral

¹ Voir notamment “L’activité des femmes parlementaires” dans *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n°717, 1976, pp. 18 et suiv. La liste, pas toujours précise, se poursuit jusqu’aux années septante. Le lecteur trouvera dans l’ouvrage d’É. Gubin et L. Van Molle un répertoire bio-bibliographique de toutes les femmes ayant siégé au Parlement du 22 novembre 1921 au 31 décembre 1997.

Annexe C.

Fichier biographique

(Par ordre alphabétique du nom de jeune fille)

L'astérisque qui suit certaines fonctions signale qu'il s'agit de la première femme à l'exercer en Belgique.

Outre les sources indiquées pour chaque nom, ont été systématiquement utilisés le travail de R. DEVULDERE, *Biografisch repertorium der belgische parlementairen, senatoren en volksvertegenwoordigers 1830 tot 1ste aug. 1965*, ainsi que les dossiers biographiques du Sénat et de la Chambre des Représentants.

BAERS Maria	(Sénat, C.V.P.)
BEECKMAN – VANDERVELDE Jeanne	(Sénat, P.S.B.)
BORGUET – FONTAINE Alex	(Chambre, P.S.B.)
CISELET – WAGENER Georgette	(Sénat, Parti libéral)
della FAILLE d'HUYSSSE Agnes	(Sénat, C.V.P.)
DESONNAY – RASKIN Antoinette	(Chambre, communiste)
DRIESSEN Jeanne	(Sénat, C.V.P.)
GERBEHAYE – LEHOUCK Simone	(Sénat, P.S.C.)
GERBINET – COPEE Germaine	(Chambre, P.S.B.)
GREGOIRE – BLUME Isabelle	(Chambre, P.O.B.-P.S.B.- indép.)
HUYS – VAN DAELE Magdalena	(Chambre, C.V.P.)
JANSON – SPAAK Marie	(Sénat, P.O.B.-P.S.B.)
LEGOT – DE RIEMAECKER Marguerite	(Chambre, C.V.P.)
PAULI – LAMBOTTE Antonia	(Sénat, C.V.P.)
SCHROYENS – GROESSER Mathilde	(Chambre, B.S.P.-S.P.)
VAN SINA – de MOOR Maria	(Chambre, C.V.P.)

BAERS *Maria, Gabriella*

°Anvers, 20 septembre 1883 - + Bruxelles, 30 décembre 1959.

Parti catholique - C.V.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 30 juin 1936 (ÂGE : 53 ans)¹
- DATE DE SORTIE : 12 mars 1954 (ÂGE : 71 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 18 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Sénatrice cooptée, 30 juin 1936 – 12 mars 1954
 - Secrétaire du Sénat*, 4 octobre 1944 – 21 mai 1949 et 8 novembre 1949 – 12 mars 1954
 - Déléguée belge à l'Assemblée Générale de l'ONU en 1949.

- CENTRES D'INTÉRÊTS : travail des femmes, allocations familiales, santé publique, protection de l'enfance, assistance publique, écoles et professions sociales,...

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Joannes Eduardus Baers
 - PROFESSION : négociant en denrées coloniales (ouverture vers l'étranger)
 - profondément chrétien
- MÈRE :
 - NOM : Maria Ludovica Boen
- MILIEU : famille aisée de la classe moyenne, marchands anversois
- Aînée, parents décédés tôt, s'occupe de ses frère et sœur, ce qui l'empêche de suivre des études universitaires.

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire, sans enfant.

FORMATION :

Études moyennes chez les Sœurs de Notre Dame, complétées par des cours sociaux du Volksverein für katholische Deutschland à Mönchen – Gladbach, et des cours de philosophie et de sciences sociales à l'Institut Saint Louis à Bruxelles et à l'Université de Fribourg en Suisse.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Fondatrice (avec V. Cappe²) et secrétaire générale des Christelijke Sociale Vrouwenwerken van België (Œuvres sociales féminines chrétiennes, C.S.V.W.), 1912 – 1959.

¹ Les différents âges et durées sont ici donnés en années à titre indicatif, les moyennes ont en effet été calculées à partir de données exprimées en mois.

² Sur Victoire Cappe voir D. KEYMOLEN, *Victoire Cappe (1886-1927). Une vie chrétienne, sociale, féministe*, Louvain, Universitaire Pers Leuven / Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant / Bruxelles, CARHOP, 2002 (Kadoc-studies, 28).

Présidente du Nationaal Verbond des Kristelijke Arbeidersvrouwengilden (Unions professionnelles féminines chrétiennes, K.A.V.), 1920 – 1951 ou 1952.

Vice-présidente de l'Algemeen Christelijk Werkersverbond (Ligue des travailleurs chrétiens de Belgique, A.C.W.), de 1923 à l'intégration des K.A.V. dans l'A.C.W..

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Néant.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

- Activités sociales :

Membre du Conseil supérieur du Travail, 1919.

Présidente-fondatrice de la Katholieke Sociale Normaalschool voor Vrouwen (1920).

Membre du bureau de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes, 1922.

Membre du bureau de l'Algemeen Christelijk Vakverbond (A.C.V.), 1924.

Membre de la Commission du travail féminin au Ministère du Travail 1936 – 1937.

Cofondatrice de l'Aide pour la Reconstitution des Foyers éprouvés par la guerre, 1940.

Vice-présidente du Conseil supérieur de la Famille, 1946-1953.

- Activités (sociales) internationales :

Membre du bureau de l'Union catholique internationale de Service social (U.C.I.S.S.)

(cofondatrice, secrétaire générale 1927 ou 1928-1950, présidente 1950-1958), de la

Confédération internationale des Syndicats chrétiens (cooptée en 1920) et de plusieurs

autres organisations internationales (membre de l'Union internationale pour la

Protection des travailleuses à domicile, membre du bureau de l'Union internationale des

Ligues féminines catholiques 1925-1952, membre du Comité des Organisations

internationales catholiques).

Membre correspondant de la commission des questions féminines du Bureau

International du Travail.

Vice-présidente du Katholieke Vlaamsche Landsbond.

SOURCES :

- BAETENS, F., “Maria Baers” dans *Conseil national des femmes belges. Bulletin bimestriel*, n°81, janvier-février 1960, p. 4.

- “Een interview met Mej. Baers, alg. sekretaresse van de christekijke sociale vrouwenwerken” dans *De Tijd*, 1^{er} juillet 1936.

- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique, op. cit.*, p. 336.

- “Grote en verdienstelijke vrouw trekt zich terug uit de politiek” dans *Het Volk*, 5 mai 1954 et *De Volksmacht*, 8 mai 1954.

- “In memoriam” dans *Maatschappelijk dienstbetoon. Tweemaandelijks tijdschrift uitgegeven door de Beroepsvereniging van de katholieke Vlaamse maatschappelijke assistenten*, 1960, n°1, pp. 1-7.

- JACQUES, M., “De K.A.V. en de vrouwenemancipatie : Baers, Cappe en Vande Putte” dans *Zij bouwden voor morgen. Figuren uit de christelijke arbeidersbeweging*, Bruxelles, ACW – D.A.P. Reinaert, 1966, pp. 99-128.

- KEYMOLEN, D., art. BAERS Maria -Gabriella, dans *Biographie Nationale*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XLIV, 1985-1986, col. 5-16.

- *Le Livre bleu, op. cit.*, pp. 15-16.
- “Mlle Baers, la première catholique élue au Sénat nous déclare” dans *Vingtième Siècle*, 2 juillet 1936.
- NEUVILLE, J., art. BAERS Maria, Gabriëlla, dans *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique*, t. I, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1995, pp. 51-52.
- RENARD-DE LEEBEECK, M., art. BAERS, Maria, dans *Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, vol. 1, Tielt-Amsterdam, Lannoo, 1975, p. 128.
- THIELEMANS-DE BACKER, G., “Maria Baers, haar leven en werk” dans *De Gids op maatschappelijk gebied*. Katholiek Vlaamsch sociaal tijdschrift, 1961, n°1, pp. 7-21.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge, op. cit.*, p. 5-6.

BEECKMAN – VANDERVELDE *Jeanne*, Augusta, Félicienne, dite Jeanne-Émile

°Buenos Aires, 8 décembre 1891 - + Lausanne, 20 avril 1963.

P.S.B.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 23 juillet 1948 (ÂGE : 57 ans)
- DATE DE SORTIE : 20 avril 1963 (ÂGE : 72 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 15 ans
- MANDATS EXERCÉS :
Sénatrice arr. Bruxelles – Hal – Vilvorde, en remplacement de M. Renard du 23 juillet 1948 à 1949, puis élue (26 juin 1949 – 20 avril 1963). Remplacée par G. Papy.
- CENTRES D'INTÉRÊTS : santé publique, divers.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Beeckman
 - PROFESSION : magistrat (avocat à Buenos-Aires puis juge au Congo belge)
- MÈRE :
 - NOM : Élise (Lily) Pousset
 - PROFESSION : Publiciste, journaliste au quotidien libéral *Le Petit bleu du matin*³.
 - Féministe, présidente de la Société Belge pour l'amélioration du sort de la femme.
- MILIEU : bourgeois

SITUATION FAMILIALE :

Épouse le Docteur Thysebaert, inspecteur dans les prisons, dont elle divorcera.
Épouse ensuite Émile Vandervelde, docteur en droit, sciences sociales et économie politique. Professeur à l'U.L.B., 1925 ; président du P.O.B., 1933-1938, représentant arr. Charleroi 1894-1900 et arr. Bruxelles 1900-1938 ; six fois ministre ou membre du Conseil des Ministres entre 1916 et 1937, Ministre d'État⁴. Décédé en 1938.

Sans enfant.

FORMATION :

Docteur en médecine (1914).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Médecin résident à Saint Jean puis à Saint Pierre, 1914-1923.

Professeur aux Écoles Normales du Brabant 1920-1946.

Médecin du Service d'Anthropologie pénitentiaire des prisons, 1921-1949.

Chef du cabinet du Ministre de l'Hygiène et de la Santé publique, 1936.

³ É. SOYER, "Historique du féminisme en Belgique", éd. présentée par É. Gubin dans *Sextant*, n°5, 1996, note p. 138.

⁴ P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, op. cit.*, p. 344-347 et J. POLASKY, *Emile Vandervelde. Le patron*, Bruxelles, Labor, 1995.

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale de Bruxelles, 1944 – 1963.

Membre de la Commission d'assistance publique, 1953-1963, et de nombreuses autres commissions communales (santé publique, scolaire, culture), Bruxelles.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Présidente de la Commission du travail féminin au Ministère du Travail, 1936 – 1937.

Présidente de la section de Bruxelles-ville du P.S.B..

Vice-présidente du Conseil national des femmes belges.

Secrétaire générale de la Ligue des Droits de l'Homme, 1920 - 1940, vice-présidente 1954.

Présidente de la section bruxelloise des F.P.S., 1939-.

Activités dans les domaines de la lutte contre l'alcoolisme, de l'aide aux personnes déplacées (médaille de la résistance), de la culture. Nombreux voyages à l'étranger.

Membre de la Loge mixte du droit humain⁵.

SOURCES :

- BEECKMAN – VANDERVELDE, J., “In der Frauenbewegung” dans *Führende Frauen Europas*. Neue Folge. In fünfundzwanzig Sellestschilderungen, éd. Elga Kern, Munich, 1933, pp. 129-136.
- DARGENT, J., “Hommage au Docteur Jeanne-Émile Vandervelde” dans *Bulletin de la Fédération Belge des Femmes Diplômées des Universités*, 1963, n°3, p. 5 et 1964, n°1, pp. 64-65.
- DE WEERDT, D., dir., *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, Gand, AMSAB / Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997, pp. 193-195.
- FARGE, R., “Les femmes dans le monde scientifique. Le docteur Jeanne-Émile Vandervelde” dans *La Femme Prévoyante*, 1958, n°4, p. 26.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, op. cit., p. 337.
- Jeanne Vandervelde, Discours du président du Sénat, Paul Struye, Sénat, 14 mai 1964.
- *Le Livre bleu*, op. cit., p. 484.
- POLASKY, J., *Emile Vandervelde. Le patron*, Bruxelles, Labor, 1995.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, op. cit., p. 347.
- WIENER, N., [Hommage à Jeanne-Émile Vandervelde] dans *Conseil national des femmes belges*, avril-mai-juin 1963, p. 1.

⁵ L. SCHOUTERS-DECROLY, “La femme et la franc-maçonnerie” dans *Femmes, Libertés, Laïcité*, dir. Y. Mendes da Costa et A. Morelli, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1989, p. 77.

BORGUET - FONTAINE Alexandrine, Emilie (*Alex*)

°Sclessin, 21 décembre 1904 - + Liège, 17 mai 1996.

P.S.B.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 8 décembre 1948 (ÂGE : 44 ans)
- DATE DE SORTIE : 23 mai 1965⁶ (ÂGE : 61 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 17 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
Représentante arr. de Liège en remplacement de F. Sainte à partir du 8 décembre 1948, puis élue en juin 1949.
- CENTRES D'INTÉRÊTS : santé publique, politique familiale, protection de l'enfance, revendications féminines, lois du travail, lois sociales, pensions, etc.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Armand Louis Borguet
 - PROFESSION : mineur (gréviste de Ougrée - Marihaye)
 - Délégué syndical socialiste
- MÈRE :
 - NOM : Emilie Englebert
- MILIEU : famille de mineurs, socialiste, très modeste. Trois enfants.

SITUATION FAMILIALE :

Epouse Gaston Fontaine, typographe et correcteur au journal *La Wallonie*, membre des Milices de Défense Ouvrière (M.D.O.)⁷.
Un fils, né en janvier 1934.

FORMATION :

Diplôme de comptabilité et de sténo-dactylographie puis formation à l'École Ouvrière Supérieure (1927-1928), diplôme d'assistante sociale en 1934.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Employée au service de documentation et de droit ouvrier de la Fédération syndicale de Liège (F.G.T.B.), 1921-1934, puis assistante sociale en chef des Services sociaux de la province de Liège, 1941-1969.

Professeur à l'École provinciale de Service social de Liège (à partir de 1942) et à l'École de Service social de Charleroi (à partir de 1959)

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Néant.

⁶ Aux élections de 1965, les socialistes perdent 25 sièges ; elle perd donc son siège effectif mais reste suppléante.

⁷ Les Milices de Défense Ouvrières sont créées en février 1926 par le P.O.B.. Elles ont pour mission de protéger et défendre les institutions politiques, économiques et sociales contre le danger fasciste naissant et les milices de droite.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Participe à la résistance : organise des réunions socialistes féminines clandestines et distribue tracts et journaux.

Militante Jeune Garde Socialiste⁸, 1921-1934.

Secrétaire des Milices de Défense Ouvrières

Secrétaire puis directrice de l'a.s.b.l. "La maison de nos enfants", Glons (accueillera notamment des enfants de républicains espagnols).

Cofondatrice (1927), membre du Conseil d'Administration (1932 ou 1934-1942) puis présidente (1942-1982) de la Fédération liégeoise des F.P.S..

Membre du Conseil fédéral (1930) puis vice-présidente (1951) des Guildes de Coopératrices de Liège.

Membre de l'exécutif national des F.P.S..

Secrétaire du Comité national des femmes socialistes.

Membre du Conseil Général du P.S.B..

Membre du conseil supérieur et du comité provincial de l'O.N.E..

Membre des comités et conseils d'administration de diverses autres organisations à caractère social.

SOURCES :

- CLAEYS-BOUÛART, C., *Yvonne Lambert et Alex Fontaine Borguet : des Femmes prévoyantes socialistes*, Mons, La Femme Prévoyante, s.d.
- DE WEERDT, D., dir., *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, Gand, AMSAB / Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997, p. 200.
- DECERF, Chr., *Alex Fontaine Borguet : une femme dans l'action sociale et politique. Inventaire du fonds d'archives conservé à l'I.L.H.S.*, travail de fin de diplômé de bibliothécaire-documentaliste, Liège, Institut supérieur d'enseignement des sciences de l'information et des sciences sociales de la province de Liège – ISIS, 1991-1992.
- DIERICKX, A., *L'Ecole Ouvrière Supérieure, Un laboratoire d'idées pour le POB*, Bruxelles, Labor, 1996, pp. 121-122.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, op. cit., p. 338.
- LOOSVELT, S., *Politieke biografie van Alexandrine FONTAINE-BORGUET*, travail de séminaire en histoire contemporaine, Louvain, K.U.Leuven, 1997.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, op. cit., p. 147.

⁸ Sur les J. G. S. voir B. POURVEUR, *Etude du mouvement des jeunes gardes socialistes de 1932 à 1939 : aperçu de l'action politique des J.G.S. et de leurs relations avec les jeunesses communistes, en particulier dans l'arrondissement de Liège*, Mémoire de licence en histoire, Liège, U.Lg., 1994, et A. COLIGNON, "Les Jeunes Gardes socialistes ou la quête du Graal révolutionnaire, 1930-1935", dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, n°8, mai 2001, pp. 181-224.

CISELET – WAGENER *Georgette, Marie, Hélène*

°Anvers, 21 août 1900 - + Braine l'Alleud, 31 août 1983.

Parti libéral.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 19 mars 1946 (ÂGE : 46 ans)
- DATE DE SORTIE : 20 février 1961 (ÂGE : 61 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 15 ans
- MANDATS EXERCÉS :
 - Sénatrice cooptée, 19 mars 1946 – 12 mars 1954
 - Sénatrice arr. Bruxelles – Hal – Vilvorde, 11 avril 1954 – 29 avril 1958
 - Sénatrice cooptée, 24 juin 1958 – 20 février 1961
 - Secrétaire du Sénat, 25 février 1953 – 31 août 1954

A l'O.N.U., tantôt membre de la délégation belge au Conseil Économique et Social, tantôt déléguée à l'Assemblée Générale, 1952-1962. Notamment présidente de la commission qui adopte la déclaration des droits de l'enfant (A.G. de 1959).

- CENTRES D'INTÉRÊTS : émancipation juridique des femmes

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Joseph Ciselet
 - PROFESSION : industriel
- MÈRE :
 - NOM : Louise Marie Wetzel
- MILIEU : Milieu aisé, protestant.
- Dernière d'une famille de quatre filles.

SITUATION FAMILIALE :

Epouse en 1929 Henri Wagener (1891-1951), avocat, et écrivain sous le nom d'Henry Soumagne⁹.
Sans enfant.

FORMATION :

Docteur en droit (U.L.B., 1923).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Avocate au Barreau de Bruxelles.
Conseiller d'État*, septembre 1963-1972.

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Candidate aux élections communales à Uccle en 1946 (suppléante).

⁹ G. GALAND, *Les Lettres françaises de Wallonie*, Charleroi, Destrée, 1962, p. 69.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

- Groupements féminins ou féministes :

Membre du Groupement belge pour l'Affranchissement de la femme¹⁰ (1928), puis présidente d'Égalité (association féministe) et co-rédactrice de la revue du même nom (1931-1937).

Conseillère juridique de "Solidarité groupement social féminin libéral"¹¹ dès 1937.

Membre, présidente d'honneur du Groupement belge de la Porte Ouverte.

Vice-présidente du C.N.F.B. en charge de sa Commission du suffrage, puis membre du bureau, puis vice-présidente en charge de la commission politique.

Membre du bureau (dès 1925), présidente de la commission juridique puis présidente (1945-1963) de la Fédération nationale des Femmes libérales.

Membre de la Fédération des femmes diplômées des Universités.

- Juridique :

Membre de la Commission du jeune barreau, 1926-1928.

Secrétaire générale jusque 1931 puis collaboratrice de l'Encyclopédie juridique *Les Nouvelles*. Collabore également au *Journal des Tribunaux* et aux *Pandectes Belges*.

Présidente du Conseil supérieur de la famille, puis vice-présidente de sa commission juridique.

Membre de l'Union des Magistrats.

- Autres :

Administrateur et présidente du Conseil d'administration des établissements B. Wiskemann.

Membre de la Commission du travail féminin au Ministère du Travail, 1936 – 1937.

Également membre de la Croix bleue de Belgique, déléguée belge du Comité International pour les Intellectuels Réfugiés, du Conseil supérieur de l'institut national du logement, et membre fondatrice du Service social Inter-Sana et de la Ligue esthétique belge.

SOURCES :

- Barreau de Bruxelles, Éloges funèbres des avocats décédés au cours de l'année judiciaire 1982-1983, Discours prononcé par le bâtonnier Antoine Braun le 29 février 1984. Supplément à la *Lettre du bâtonnier*, mars 1984, pp. 39-42.
- BOTS, M., et PAREYN, L., *Bibliografie van de geschiedenis van het Belgische Liberalisme. Bio-bibliografie van liberale prominenten 1830-1990*, Gand, Liberaal Archief, 1992, p. 25.
- DE CLERCK, J., *Georgette Ciselet ou le triomphe de l'obstination*, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1984.

¹⁰Branche belge de l'Alliance Internationale pour le suffrage, l'action politique et civique des femmes. Se scinde en deux groupements. L'un, le Groupement belge de la Porte Ouverte, se concentre sur les aspects économiques, le second, Égalité, s'attache plus aux aspects politiques et juridiques.

¹¹ Groupement créé le 16.11.1937, ayant pour but de créer parmi les femmes un mouvement de solidarité et d'entraide. Voir L. DE LOOF, *Contribution à l'histoire des femmes en Belgique : « Solidarité : groupement social féminin libéral »*. 1937-1969, Mémoire de licence en histoire, U.L.B., 1999-2000.

- DE LOOF, L., *Contribution à l'histoire des femmes en Belgique. "Solidarité : groupement social féminin libéral". 1937-1969*, Mémoire de licence en histoire, Bruxelles, U.L.B., 1999-2000, pp. 167-170 e.a.
- D'HONDT, B., "Georgette Wagener-Ciselet" dans *Gelijke rechten, gelijke plichten. Een portret van vijf liberale vrouwen*, Bruxelles, Vrouw en Vrijheid / Gand, Liberaal Archief, 1996, pp. 87-114.
- D'HONDT, B., *Biobibliografie van de geschiedenis van het Belgisch liberalisme. Bio-bibliografie van liberale prominenten 1830-1990*, Gand, 1992.
- *Femmes d'Aujourd'hui*, 20 avril 1982, pp. 14-16.
- *Femmes, libres et citoyennes*, Bruxelles, P.R.L., (1988). (P.R.L. – Documents, n° spécial hors-série).
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, op. cit., p. 340.
- HAUWEL, A., *Louise De Craene-Van Duuren, Georgette Ciselet, deux féministes*, Bruxelles, Groupement belge de la Porte Ouverte, 2000.
- *Journal des Tribunaux*, 1983, n° 527.
- *La Dernière Heure*, 28 février 1959.
- *Le Livre bleu*, op. cit., pp. 79-80.
- *Pourquoi Pas?*, 28 janvier 1949, pp. 1-3.
- TORDOIR, J., "Georgette Ciselet" dans *Femmes. Travail. Salaire. Liberté*, Mons, Mundaneum, 2000.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, op. cit., p. 42.

- Centre Paul Hymans, Dossier Ciselet.

DELLA FAILLE D'HUYSSSE Agnes, Berthe, Marie, Gabriëlle

°Bruxelles, 8 mars 1888, + Huise, 5 juin 1971.

C.V.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 17 février 1946 (ÂGE : 58 ans)
- DATE DE SORTIE : 30 avril 1950 (ÂGE : 62 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 4 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
Sénatrice arr. Audenarde – Alost, 1946 - 1950
- CENTRES D'INTÉRÊTS : agriculture

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Gaëtan-Adolphe della Faille
 - PROFESSION : propriétaire
 - bourgmestre d'Huise (1874 – 1926), conseiller provincial de Flandre orientale (1879-1901), sénateur catholique (1887-1914)
- MÈRE :
 - NOM : Comtesse Élisabeth Thérèse Cornélie Christyn de Ribaucourt
- Famille de 8 enfants (les 4 fils meurent, Agnes est l'aînée des 4 filles, c'est donc elle qui succède à son père).
- MILIEU : Aristocratie. Tradition politique dans la famille : le père succède à son oncle comme bourgmestre d'Huise, ce dernier avait également été sénateur, conseiller provincial puis président du conseil provincial de Flandre orientale ; un autre aïeul fut aussi bourgmestre d'Huise et mandataire politique aux niveaux provincial et national.

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire, sans enfant.

FORMATION :

Pas de formation connue.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Rentière. Dame d'honneur honoraire de la reine Elisabeth (1910).

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale d'Huise, 26 décembre 1926-1970.

Bourgmestre d'Huise, janvier 1927-1970.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Membre du comice agricole de Kruishoutem.

Présidente honoraire du Comité de protection de l'Institut supérieur normal d'économie agricole.

Présidente de l'institut neurologique de Belgique.

Résistante 1940-1945.

Préside les réunions d'arrondissement du C.V.P.

SOURCES :

- “La baronne della Faille d'Huyse et ses 25 ans de mayorat”, dans *La Nation Belge*, 20 juin 1950 et *Le Courrier de Renaix*, 25 juin 1950.
- BOTTELDOORN, N., *Vrouwen in de gemeenteraden van Oost-Vlaanderen 1921-1940*, Mémoire de licence en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996, pp. 124-127.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, *op. cit.*, p. 342.
- *Nieuwe Gids*, 11 juin 1950.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, *op. cit.*, p. 90.

DESONNAY – RASKIN *Antoinette, Marie, Emilie, Julienne*

°Stavelot, 23 novembre 1896 - + Amay, 25 décembre 1978.

P.C.B.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 26 juin 1949 (ÂGE : 53 ans)
- DATE DE SORTIE : 4 juin 1950 (ÂGE : 54 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 1 an
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
Représentante arr. Liège, 26 juin 1949 – 4 juin 1950

- CENTRES D'INTÉRÊT : chômage des femmes et des jeunes, loyers et logement.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : François Joseph Desonnay
 - PROFESSION : ouvrier maçon
 - D'opinion socialiste. Religion catholique.
- MÈRE :
 - NOM : Marie-Joséphine Breda
 - Religion catholique.
- MILIEU : ouvrier modeste. Famille de 7 enfants (elle est seconde), deux de ses frères sont membres du parti communiste.

SITUATION FAMILIALE :

Épouse en 1922 Léon Raskin (1895-1945), tanneur, puis agent de police, puis vendeur de peintures dans un magasin. Membre du Parti communiste. Résistant, arrêté par la Gestapo en mai 1944, mort dans un camp de concentration.
Un fils né en 1928.

FORMATION :

École primaire.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Sans (travaille chez Delhaize dès 12 ans, servante, cuisinière, femme de ménage).

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale de Liège, 24 novembre 1946 - 12 octobre 1952 ; membre de la commission communale de la famille.
Conseillère communale de Stavelot, 12 février 1961 - ?.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Résistante 1940-1945 (entrée dans l'illégalité le 2 avril 1942).

- Responsable de groupements féminins communistes locaux dès 1942
- Responsable de secteur du parti communiste en 1942 et 1943.
- Responsable fédérale des femmes communistes de juillet 1943 à la libération.

Membre du Rassemblement des Femmes pour la paix.

SOURCES :

- *Le Drapeau rouge*, 2 juillet 1949 et 27 décembre 1978.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, *op. cit.*, p. 344.
- PIRON, Fr., *Recherches méthodologiques sur Antoinette, Marie, Emilie, Julienne Raskin-Desonnay*, Travail de deuxième candidature en journalisme, Bruxelles, U.L.B., 1985-1986.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, *op. cit.*, p. 280.

DRIESSEN *Jeanne*(tte), Marie, Hubertine, Alphonsine

°Maaseik, 3 mai 1892 - + Genk, 15 juillet 1997.

C.V.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 26 juin 1949 (57 ans)
- DATE DE SORTIE : 16 avril 1965 (73 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 16 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Sénatrice arr. Hasselt – Tongres – Maaseik, 26 juin 1949- 30 avril 1950
 - Sénatrice cooptée, 27 juin 1950- 16 avril 1965
- CENTRES D'INTÉRÊT : enfants, femmes, personnes âgées,... (préoccupations des K.A.V.)

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Louis (Joannes Andreas Ludovicus) Driessen
 - PROFESSION : marchand de vin
 - Bourgmestre de Maaseik, puis conseiller provincial ; parti catholique.
- MÈRE :
 - NOM : Jeanne (Joanna Maria Hubertina) Vanvenckeray
 - intérêt pour la politique
- Seconde d'une famille de neuf enfants.
- MILIEU : flamand, catholique (deux oncles maternels et un frère prêtre), bourgeois.

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire, sans enfant.

FORMATION :

Graduat en sciences sociales à la Katholieke Hogeschool voor Vrouwen (Institut Supérieur Catholique pour Femmes) à Anvers¹².

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Dirigeante-fondatrice¹³ des K.A.V. Limbourg, 1924.

A été monitrice (1924) à la Sociale Hogeschool de la rue de la Poste (cf. Maria Baers).

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale de Genk, 1927- 1^{er} janvier 1931.

Membre de la Commission d'assistance publique de Genk, 25 septembre 1925 – 1^{er} janvier 1931.

¹² Elle y rencontre Maria Belpaire, figure importante de l'action sociale féminine chrétienne (P. TINEL, art. Belpaire (Marie-Elisabeth) dans *Biographie nationale*, t. XXXIV, 1967, col. 63-67).

¹³ A l'instigation de Mgr Broekx (Voir L. VINTS, *P. J. Broekx en de christelijke arbeidersbeweging in Limburg, 1881-1968*, Louvain, KADOC, 1989 (KADOC-Studies n°8).

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Fondatrice de la section de Maaseik du Vlaamse Meisjesbonden ('t Eikeltje, 1920).
Secrétaire puis présidente (1936-1958) de la Fédération Provinciale des Guildes
Féminines Chrétiennes du Limbourg.

Fondatrice du Comité Provincial de la Vrouwelijke Katholieke Arbeidersjeugd
(V.K.A.J.)

Membre de la direction nationale des K.A.V., du bureau de l'Algemeen
Christelijk.Werknemersverbond (A.C.W.), et des comités de direction des mutualités
chrétiennes.

Cofondatrice de la Croix jaune et blanche.

Autres activités dans le domaine social.

SOURCES :

- DUFRAIMONT, Gr., *Senator Jeanne Driessen*, Travail de séminaire en histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996-1997.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, op. cit., p. 346.
- JANSSEN, R., et SANGERS, W., "Jeanne Driessen en de christelijke sociale vrouwenwerken in Limburg", dans *Maaslandse Sprokkelingen. Nova Series*, n°5, 1984.
- MARTENS, P., "Een (heel lang) leven in het teken van de vrouw", dans *Het Belang van Limburg*, 1^{er} décembre 1985.
- SANGERS, W., "Interview met Jeanne Driessen" dans *Info-Maaseik, middenstands kontakblad*, 6^e a., 1984 (Maaseikenaren vroeger en nu).
- STANDAERT, M., "Een leven van sociale inzet en optimisme" dans *Visie Limburg*¹⁴, 15 mai 1992, n°17, p. 14.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, op. cit., 1969, p. 131.
- VINTS, L., art. DRIESSEN, Jeanne, dans *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, vol. 1.,Tielt, Lannoo, 1998, p. 988.

¹⁴ Journal de l'Algemeen Christelijk.Werknemersverbond (A.C.W.) du Limbourg.

GERBEHAYE – LEHOUCK *Simone, Ghislaine, Mathilde*

°Senzeilles, 5 août 1899 - + Bouge, 14 juillet 1987.

P.S.C.¹⁵

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 4 juin 1950 (51 ans)
- DATE DE SORTIE : 20 février 1961 (62 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 11 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Sénatrice arr. Namur – Dinant – Philippeville, 4 juin 1950 – 12 mars 1954
 - Sénatrice cooptée, 4 mai 1954 – 29 avril 1958
 - Sénatrice arr. Namur - Dinant – Philippeville, 1^{er} juin 1958 - 20 février 1961
 - Secrétaire du Sénat, 8 novembre 1960 – 1961.
 - Déléguée parlementaire en 1950 à la V^e session de l'O.N.U. à New York.
- CENTRES D'INTÉRÊT : Prisonniers politiques, victimes civiles de la guerre, résistants, reconstruction, industrie.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Félix Gerbehaye
 - PROFESSION : industriel, fils d'un forgeron dont les affaires ont prospéré.
- MÈRE :
 - NOM : Marie Remy
- Réside au château de Senzeilles.

SITUATION FAMILIALE :

Épouse en 1920 Julien Joseph Lehouck (1896-1944), directeur commercial. Conseiller communal, échevin puis échevin faisant fonction de bourgmestre à Senzeilles. Responsable du maquis de Senzeilles, est arrêté et sera pendu à Breendonck. Un fils, Paul, né en 1922, arrêté avec elle le 25 février 1944, mourra un an plus tard en déportation.

FORMATION :

Etudes moyennes arrêtées par la guerre.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Chef d'entreprise – Industrielle (Ateliers de construction mécanique Gerbehaye et Metalsport, Senzeilles).

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale de Senzeilles, 24 novembre 1946-.

Échevine (janvier 1947) puis bourgmestre de Senzeilles, mai 1947-31 décembre 1976 (à la fusion des communes).

¹⁵ En 1971, elle est candidate au Sénat sur la liste du Rassemblement Wallon, mais n'est pas élue.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Résistante armée¹⁶ et prisonnière politique (Ravensbrück).

Cofondatrice de la Confédération Nationale des Prisonniers Politiques et Ayants Droit (C.N.P.P.A.), vice-présidente (octobre 1967-1980), présidente de la section de Philippeville.

Membre de la Fédération des femmes chef d'entreprise.

SOURCES :

- *Daussois. Senzeilles. Prisonniers et déportés en Allemagne (1940-1945)*, Cerfontaine, Musée de Cerfontaine, 1998, pp. 24-32 (Les cahiers cerfontainois, 111).
- DUSTIN, F. D., *Biographie de Simone Lehouck - Gerbehaye*, Bruxelles, Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, 2001.
- *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t.II, p. 715.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, op. cit., p. 347.
- *La Libre Belgique*, 21 juin 1950.
- LÉPINE, A., "Mme Lehouck, née Simone Gerbehaye, une grande dame de chez nous" dans *L'entité de Cerfontaine vue par...*, t. IV, Cerfontaine, Musée de Cerfontaine, 2001, pp. 17-22 (Les cahiers cerfontainois, 138).
- *Temps Nouveaux*, 22 janvier 1955.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, op. cit., 1969, pp. 154-155.

- Liège, Fonds d'Histoire du mouvement wallon, Fonds Carpiaux, boîte 2, E1971 L/5.

¹⁶ États de services (cités dans *Temps Nouveaux*, 22 janvier 1955, p. 5) :

Activité patriotique dès les premiers jours de l'occupation : aide au maquis de Senzeilles, aux aviateurs américains, aux réfractaires, aux juifs ; dépôt et transport d'armes, etc. ; résistant armé ; prisonnière politique ; veuve de prisonnier politique ; mère de prisonnier politique (mort dans les camps de concentration) ; invalide à 30%.

GERBINET - COPÉE *Germaine*, Victorine

°Flémalle-Haute, 22 juillet 1909 - + Ensival, 5 mai 1983.

P.S.B.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 4 juin 1950 (ÂGE : 41 ans)
- DATE DE SORTIE : 10 mars 1974 (ÂGE : 65 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 24 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Représentante arr. Verviers, 4 juin 1950 – 10 mars 1974
 - Vice-présidente de la Chambre*, 4 mars 1971 – 10 mars 1974
- CENTRES D'INTÉRÊTS : questions économiques et sociales, emploi, chômage, égalité hommes-femmes dans ces domaines.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Joseph Désiré Gerbinet
 - PROFESSION : tailleur de pierres
- MÈRE :
 - NOM : Machuraux

SITUATION FAMILIALE :

Épouse Jean D. Copée, sans enfant (une fille décédée).

FORMATION :

École moyenne.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Employée de coopérative, 1946-1964.
Secrétaire permanente F.P.S., 1947-.

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale d'Ensival, 24 novembre 1946 – 11 octobre 1964.
Présidente de la commission des œuvres sociales d'Ensival (1958).
Conseillère provinciale suppléante 4 juin 1950 – 11 avril 1954.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Administratrice à l'Union mutualiste verviétoise (1935-).
Présidente de l'Association des femmes de Verviers.
Fondatrice des consultations prénatales des F.P.S. de Verviers (1948), de la Maison de la femme et de l'enfant (1957), et du centre de planning familial (1963).
Fondatrice et présidente de l'intercommunale "Service d'aide aux familles de la région verviétoise" (1955).
Directrice du Home pour enfants des F.P.S. de Verviers.
Membre du Comité provincial de l'enfance O.N.E..
Présidente de l'Œuvre Nationale du Cancer.
Membre de différents Comités scolaires et d'œuvres de bienfaisance.

Membre du bureau national du P.S.B., 1968-1973.
Membre du Conseil économique régional wallon, 1972-.

SOURCES :

- *Chambre des Représentants, Notices biographiques*, (Bruxelles), (Chambre des Représentants), 1962, p. 36.
- DE WEERDT, D., dir., *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, Gand, AMSAB / Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997, pp. 200-201.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, *op. cit.*, p. 347.
- MESSIAEN, J.-J., et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière. 1885-1985. Histoire des Fédérations*, Verviers, Bruxelles, Présence et action culturelles, 1985, pp. 117-118.
- *Le Peuple*, 26 février 1971.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, *op. cit.*, p. 48.
- *La Wallonie*, coupure non datée [mai 1983].

GRÉGOIRE - BLUME *Isabelle*, Rachel

°Baudour, 22 mai 1892 - + Bruxelles, 12 mars 1975.

P.O.B. – P.S.B., puis (1951) indépendante (exclue du P.S.B. pour ses sympathies pro-soviétiques), puis P.C.B. (1961).

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 24 mai 1936 (ÂGE : 44 ans)
Députée suppléante 27 novembre 1932-1^{er} août 1935
- DATE DE SORTIE : 11 avril 1954 (ÂGE : 62 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 18 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
Représentante arr. Bruxelles – Hal – Vilvorde, 24 mai 1936 - 11 avril 1954
(sauf du 2 avril 1939 au 17 février 1946)
- CENTRES D'INTÉRÊTS : suffrage féminin, travail féminin, antifascisme, réglementation de la prostitution, vacances ouvrières, instruction des filles, etc.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Herman Joseph Blume
 - FORMATION : études à l'université de Liège
 - PROFESSION : pasteur à Dour et Herchies (et auparavant à Cuesmes)
- MÈRE :
 - NOM : Clémence Joséphine Goessens
 - fille d'un paysan flamand venu s'installer dans le Hainaut
- MILIEU : maison ouverte aux mineurs et à la bourgeoisie, « atmosphère chrétienne d'esprit internationaliste et socialiste »¹⁷.

SITUATION FAMILIALE :

Epouse David Blume, pasteur protestant, puis fonctionnaire, militant « socialiste-chrétien ». Séparée depuis 1936.

Trois enfants, nés en 1915, 1918 et 1926, dont un fils communiste¹⁸.

FORMATION :

Régente littéraire (Liège, 1911), cours de théologie à Genève, formation d'assistante sociale à l'École Ouvrière Supérieure (Bruxelles).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Professeur (septembre 1921- décembre 1928) puis permanente du parti (1928-1951, voir autres fonctions).

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale P.O.B., Uccle, octobre - 23 novembre 1932.

¹⁷ J. GOTOVITCH, art. BLUME - GREGOIRE Isabelle dans *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier belge*, t. I, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1995, p. 142.

¹⁸ Jean Blume (1915 –1988) fut journaliste et secrétaire du P.C.B.. Il siégea à la Chambre en tant que représentant communiste (arr. Bruxelles) entre mars et avril 1971. Voir J. GOTOVITCH et J. PUISSANT, art. BLUME Jean, David, Herman, dans *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier belge*, t. I, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1995, pp.144-145.

Conseillère communale P.S.B., Bruxelles, 3 février 1947 - 22 décembre 1947
A Londres, ministre de la santé dans le “gouvernement” provisoire de M.H. Jaspard
(puis directrice du service social des ministères du travail et de la marine, janvier 1941-
septembre 1944).
Conseillère communale communiste Hornu, 1965-décembre 1970.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Secrétaire féminine de la Centrale d'éducation ouvrière (1922).
Secrétaire du Comité national d'Action féminine (C.N.A.F.), 1928-1940.
Monitrice puis professeur d'histoire à l'E.O.S., 1923-1939.
Secrétaire nationale du Comité national des Femmes socialistes, 1947-1951.
Secrétaire nationale des F.P.S., 1947-1951.
Membre du Conseil général du P.O.B., 1928-.

Membre de différents conseils et commissions, parmi lesquels la Commission du travail féminin au Ministère du Travail 1936 – 1937, le Conseil supérieur de la famille (1947), la Commission d'études sur la sécurité sociale des travailleurs domestiques, etc.

Au niveau international :

Très active au Rassemblement universel pour la paix dès 1936.
Présidente des Amitiés belgo-soviétiques, 1945.
Présidente coordonnatrice du Conseil mondial de la Paix dès sa création en janvier 1951
(le poste sera supprimé mais elle restera active au sein de ce mouvement jusqu'à sa mort) et présidente de sa section belge, l'Union belge pour la défense de la paix (U.B.D.P.).

SOURCES :

- BALTHAZAR, H., et GOTOVITCH, J., *Camille Huysmans in Londen*, Anvers, S.W.P., 1978.
- BLUME, J., *Drôle d'agenda, I. 1936-1948 : le temps d'une Guerre Mondiale et d'une adhésion*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, vol.1., 1985.
- BUSIEAU, M., et LIZIN, A.-M., *Dix femmes qui ont marqué leur époque*, s.l., Marcel Busieau, 1982, pp. 97-111.
- DIERICKX, A., *L'École Ouvrière Supérieure, Un laboratoire d'idées pour le POB*, Bruxelles, Labor, 1996, p. 120.
- FLAGOTHIER, R. et L., *Inventaire d'archives du Fonds I. Blume*, Bruxelles, Fondation L. De Brouckère, 1980.
- GERARD, I., *Sept dames de qualité : de mémoire de femmes belges*, Strombeek-Bever, Le Scorpion, 1982.
- GOTOVITCH, J., art. BLUME - GREGOIRE Isabelle dans *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier belge*, t. I, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1995, pp.142-144.
- GOTOVITCH, J., *De belgische socialisten in Londen*, Anvers, S.W.P., 1981.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique, op. cit.*, p. 349.
- *Isabelle Blume. Entretiens recueillis et présentés par J. Gotovitch*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, 1976.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge, op. cit.*, p. 18.

HUYS – VAN DAELE *Maria, Magdalena*

°Wingene, 1^{er} août 1906 - + Bruges, 23 juin 1988.

C.V.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 26 juin 1949 (ÂGE : 43 ans)
- DATE DE SORTIE : 23 mai 1965 (ÂGE : 59 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 16 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
Représentante arr. Roulers-Tielt, 1949-1965¹⁹

- CENTRES D'INTÉRÊTS : classes moyennes, éducation, santé publique, famille.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Arthur Huys
 - PROFESSION : agriculteur
- MÈRE :
 - NOM : Romanie De Pa(uw)
 - PROFESSION : agricultrice
- Aînée d'une famille de sept enfants, dont deux filles seront religieuses et les fils agriculteurs.

SITUATION FAMILIALE :

- Epouse en 1947 Paul Van Daele, président des classes moyennes, gérant d'un atelier de confection à Tielt, conseiller communal à Tielt.
- Dont un fils, Michiel, né le 8 novembre 1949 (il sera bourgmestre de Tielt) et deux enfants rwandais adoptés en 1958.

FORMATION :

Ecole normale (Heilige Familie, Tielt, 1927).
Diplôme d'infirmière de la Croix Rouge (1931).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Institutrice²⁰, 1927-1945 ; infirmière, 1940-1944.
Secrétaire provinciale du C.V.P. pour la Flandre occidentale, 1946-1949.

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Néant.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Dirigeante au sein de la Vrouwelijke Katholieke Studerende Jeugd (V.K.S.J.).
Dirigeante Boerinnen Jeugdbond, 1929-1945.

¹⁹ Non réélue car –comme aux élections précédentes- en quatrième place sur la liste, alors que l'arrondissement ne remporte plus que deux sièges.

²⁰ Rencontre chez les Sœurs Apostolines où elle enseigne Jeanne Vertonghen, secrétaire générale-adjointe du P.S.C.-C.V.P. de mai 1946 à août 1952, en charge de l'aile flamande du Secrétariat féminin.

Collabore à plusieurs journaux locaux.
Activité de militante importante.
Déléguée au bureau national du Christelijke Middenstands- en Burgers Vrouwen (C.M.B.V.), 1958- , Présidente provinciale du C.M.B.V. pour la Flandre occidentale, 1962-1974.

SOURCES :

- “Een eresalut aan onze vrouwelijke Parlementairen!” dans *De Stem van het volk*, n°8A, début août 1949, p. 4.
- GUBIN, É. et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, *op. cit.*, p. 351.
- “Nos militants, Madeleine Huys” dans *Temps nouveaux*, 8 novembre 1947, p. 4.
- VAN DAEL, I., Travail de séminaire en histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1997.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, *op. cit.*, p. 334.

JANSON – SPAAK *Marie Anne, Augustine*

°Bruxelles, 13 juillet 1873 - + Uccle, 8 mars 1960.

P.O.B. – P.S.B.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 27 décembre 1921 (ÂGE : 48 ans)
- DATE DE SORTIE : 29 avril 1958 (ÂGE : 85 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 37 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Sénatrice* cooptée, 27 décembre 1921-29 avril 1958
 - A présidé en tant que doyenne d'âge les séances d'ouverture du Sénat des sessions 1952-1953 à 1956-1957.
- CENTRES D'INTÉRÊTS : enseignement, protection de la femme et de l'enfance, etc.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Paul Janson
 - FORMATION : Docteur en philosophie et lettres et en droit
 - PROFESSION : Avocat
 - Alternativement représentant, conseiller communal de Bruxelles et sénateur (1877-1913) ; ministre d'État libéral (de gauche). Franc-maçon, anticlérical.
- MÈRE :
 - NOM : Anne Augustine Amore
 - PROFESSION : institutrice (Gatti de Gamond)
- Famille de 6 enfants, dont Paul-Émile Janson, avocat, député et ministre libéral²¹.
- MILIEU : grande bourgeoisie.

SITUATION FAMILIALE :

Épouse Paul Spaak, avocat, écrivain, directeur de la Monnaie, décédé en 1936. Ils vivaient alors séparés (depuis une date non définie).

Quatre enfants, dont Paul-Henri Spaak²², ministre socialiste. Elle s'inscrit avec lui au P.O.B.. Il est lui-même père d'Antoinette Spaak,²³ présidente de parti* (F.D.F.).

FORMATION :

Régente. Élève d'Isabelle Gatti de Gamond.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Sans.

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale de Saint-Gilles, avril 1921-1955.

²¹ P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, op. cit.*, pp. 195-196.

²² Sur Paul-Henri Spaak voir M. DUMOULIN, *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999.

²³ Voir É. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Femmes et politique, op. cit.*, p. 359.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Une des fondateurs des F.P.S. en 1922, des guildes de coopératrices, du Comité national des femmes socialistes (dont elle est une membre écoutée).

Présidente de la Ligue Nationale des Guildes de Coopératrices, 1936-1952.

Active dans diverses œuvres de bienfaisance (particulièrement ayant trait à l'enfance), dont l'Orphelinat Rationaliste, via lequel elle protégea des enfants juifs pendant l'occupation.

SOURCES :

- DE WEERDT, D., dir., *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, Gand, AMSAB / Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997, pp. 28-29 et 190-191.
- DELANGE-JANSON, L., *Paul Janson 1840-1913. Sa vie généreuse. Son époque*, 2 t., Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1962-1964.
- FINCOEUR, M., "Mme Spaak – Janson, 1^{ère} femme sénateur en Belgique" dans *Revue de la femme belge. Organe d'éducation féminine paraissant le 1^{er} et le 15 du mois*, 1^{er} janvier 1922, pp.5-6.
- GOLDSTEIN, E., "Marie Spaak fête ses 75 ans" dans *La Femme Prévoyante*, 1^{er} août 1948, p. 3.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique, op. cit.*, p. 351.
- "Marie Spaak ou 'madame Mère,'" dans *L'Âne Roux*, 17 décembre 195? (Copie au Sénat).
- "Marie Spaak" dans *Conseil national des femmes belges. Bulletin bimensuel*, n°82, mars-avril 1960, pp. 7-8.
- "Marie Spaak" dans *Stem der Vrouw*, avril 1960, n°4, p. 11.
- Marie Spaak, Hommage à la mémoire de Madame Spaak, ancien membre du Sénat, prononcé au Sénat par le président du Sénat, Bruxelles, 8 mars 1960.
- *Le Parlement Belge – Le Sénat*, Bruxelles, Notre Temps, 1938, pp. 218-219.
- *Le Peuple*, 9 mars 1960 et 12 mars 1965.
- SPAAK, J., *Charles Spaak, mon mari*, Paris, France-Empire, 1977.
- TORDOIR, J., *Paul Janson (1840-1913) : un libéral à la conquête du suffrage universel : Exposition, Hôtel de ville de Saint-Gilles, du 22 au 28 février 1999*, Ixelles, Archives libérales francophones du Centre Paul Hymans, 1999.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge, op. cit.*, p. 306.
- VANDERVELDE, J.-E., "La première femme parlementaire belge" dans *Conseil National des Femmes Belges*, n°45, 1954, pp. 1-2.
- "De Vrouwen in het Belgische Parlement", dans *Volksgazet*, 18 juin 1936.

LEGOT - DE RIEMAECKER *Marguerite, Victoire, Zéphirine, Anne*

°Audenarde, 9 mars 1913 - + Bruxelles, 7 mai 1977.

C.V.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 17 février 1946 (ÂGE : 33 ans)
- DATE DE SORTIE : 7 novembre 1971 (ÂGE : 58 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 25 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Représentante arr. Bruxelles, 17 février 1946 – 7 novembre 1971
 - Secrétaire de la Chambre*, 21 octobre 1953 – 29 avril 1958 et 27 avril 1961 – 30 juillet 1965 (ou 1966).
- CENTRES D'INTÉRÊTS : droits de la femme dans la vie publique, famille, enfance, protection de la jeunesse.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Leonardus Legot
 - FORMATION : docteur en droit
 - PROFESSION : avocat au barreau d'Audenarde
- MÈRE :
 - NOM : Maria Jeurissen
- Famille de deux enfants.
- MILIEU : catholique

SITUATION FAMILIALE :

Epouse Jules De Riemaeker, ingénieur. Deux enfants nés en décembre 1946 et mai 1949.

FORMATION :

Docteur en droit (R.U.G., Gand, 1936).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Avocate à la Cour d'Appel de Bruxelles.

Collaboratrice de la sénatrice Maria Baers (1937-).

Professeur de droit civil et constitutionnel, Katholieke Hogeschool voor Vrouwen, Bruxelles, 1937-1948.

Collaboratrice au cabinet du ministre Henri Pauwels février-juin (août)1945.

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Parlementaire européenne*, mars 1958 – avril 1961.

Ministre* de la Famille et du Logement, 28 juillet 1965 – 11 février 1966 et 19 mars 1966 – 7 février 1968.

Conseillère communale de Bruxelles, 1971-1977.

Échevine de Bruxelles (état civil et espaces verts),1971-1977.

Ministre d'État* (24 octobre 1974).

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Membre du Comité national du P.S.C.-C.V.P. (1945-).

Vice-présidente du Conseil supérieur de la famille (1947-).

Membre du comité d'étude pour la révision du Code civil en matière de droits et devoirs respectifs des époux (1948).

Présidente de la section belge de l'Europese Unie voor Christelijke Vrouwen.

SOURCES :

- GAUS, H., art. Marguerite De Riemaecker-Legot, dans *Politiek biografisch lexikon van de Belgische ministers en staatssecretarissen (1960-1980)*, Anvers, Standaard, 1989, pp. 318-321.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique, op. cit.*, p. 353.
- *La Lanterne*, 28 juillet 1965.
- "Op het actief van... mevrouw De Riemaecker" dans *Richtlijnen CVP aan de plaatselijke afdelingen*, mai 1967, pp. 24-31.
- *Temps Nouveaux*, 22 janvier 1955.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge, op. cit.*, p. 107.
- VERBRUGGEN, P., art. Legot, Marguerite, dans *Nationaal biografisch woordenboek*, t.13, 1990, col. 485-489.
- *Het Volk*, 30 juillet 1965.

PAULI –LAMBOTTE *Antonia, Anna, Laurentia, Paula*

°Anvers, 24 octobre 1885 – + Merksem, 15 septembre 1975.

C.V.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 11 juillet 1949 (ÂGE : 64 ans)
- DATE DE SORTIE : 12 mars 1954 (ÂGE : 69 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 5 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Sénatrice arr. Anvers, 11 juillet 1949 – 14 juin 1950
 - Sénatrice provinciale, Anvers 14 juin 1950 – 12 mars 1954
- CENTRES D'INTÉRÊTS : ceux des K.A.V.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Pierre Lambotte
 - FORMATION et profession : non connu.
- MÈRE :
 - NOM : Anna Elisabeth Quintina Wuyts
- MILIEU : non connu.

SITUATION FAMILIALE :

Épouse en 1911 Adolf Lambotte (+1972).
Une fille née dans les années 1910.

FORMATION :

Aucune formation particulière connue.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Sans.

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale de Merksem 1921-1952, échevine de Merksem (enseignement et affaires sociales) 1921-1932 et 1933-23 juin 1950 (démissionne en raison de ses nombreuses responsabilités en tant que sénatrice).
(1921 : échevin de l'enseignement et des affaires sociales)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Présidente des Kristelijke Arbeidersvrouwengilden (K.A.V.), arr. Anvers (1949).
Membre du Nationaal Verbond der Christelijke Arbeidersvrouwenorganisatie.
Vice-présidente "De Unie der Arbeidersgezinnen".
Membre du Conseil supérieur de la famille (1950).

SOURCES :

- “Een eresalut aan onze vrouwelijke parlementairen!” dans *De Stem van het volk*, n°7B, fin juillet 1949, p. 4.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, *op. cit.*, p. 336.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, *op. cit.*, p. 211.

SCHROYENS – GROESSER *Mathilde*, Josephine, Marcelina

°Mortsel, 28 décembre 1912 - + Anvers, 27 février 1996.

B.S.P. – S.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 26 juin 1949 (ÂGE : 37 ans)
- DATE DE SORTIE : 7 novembre 1971 (ÂGE : 59 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 22 ans
- MANDAT(S) EXERCÉ(S) :
 - Représentante arr. Anvers, 26 juin 1949 – 7 novembre 1971
 - Secrétaire de la Chambre, 1968 - 1971
- CENTRES D'INTÉRÊTS : instruction publique, politique familiale, problématique femmes.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Frans Adolf Leopold Schroyens
 - PROFESSION : artisan diamantier (tailleur de diamants) puis comptable du syndicat des ouvriers transporteurs
 - Ancien combattant. Militant pacifiste et socialiste, collabore à la fondation des sections locales du parti à Edegem et Mortsel.
- MÈRE :
 - NOM : Marcelina Charlotta Maria Gherelle
 - Milieu bourgeois
- Famille de quatre enfants.

SITUATION FAMILIALE :

Épouse (à 33 ans) en 1945 Étienne Groesser, issu d'une famille de syndicalistes socialistes en vue.

Sans enfant.

FORMATION :

Ecole normale maternelle (Stedelijke Meisjesnormaal school, Anvers, 1932).

Cours à l'école d'assistantes sociales (pendant la guerre).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Institutrice²⁴ (1^{er} mai 1932- 27 mai 1949), notamment à l'école juive Jesoda Hathora (1932-1940).

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Conseillère communale d'Anvers, 1952 ou 1953-1982.

Échevine d'Anvers (enseignement), 21 juin 1954-1975.

Bourgmestre d'Anvers, 1976-1982.

²⁴ Avant cela a travaillé pendant trois mois comme caissière au Grand Bazar.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Membre d'un groupe socialiste pour enfants ("De Zaaier"), puis de l'Arbeidersjeugd Centrale (A.J.C.)²⁵.

Active dans la résistance en tant que coursière.

A la dissolution de l'A.J.C. rejoint le mouvement socialiste féminin d'Anvers : membre, secrétaire fédérale (1944), membre du bureau (1945) puis présidente (1949-1977) des Socialistische Vrouwen d'Anvers.

Monitrice puis directrice des vacances pour enfants de familles ouvrières des S.V.V.²⁶.

Présidente-fondatrice du Koöperatieve Vrouwenbeweging d'Anvers.

Présidente et membre des conseils d'administration de divers organismes à vocation sociale, éducative et culturelle.

Membre notamment du Conseil supérieur de la famille (1971).

SOURCES :

- *Chambre des Représentants, Notices biographiques*, (Bruxelles), (Chambre des Représentants), 1962, p. 105.
- DE MAESSCHALCK, Ed., *Ten huize van...*, Bruxelles, B.R.T., 1991, pp. 201-227.
- DE WEERDT, D., dir., *De dochters van Marianne. 75 jaar SVV*, Gand, AMSAB / Anvers-Baarn, Hadewijck, 1997, pp. 196-200.
- DEBOEURE, S., et LEFEVER, O., *Socialistische vrouwen uit het Antwerpse*, Berchem, FRESIA, 1986, pp. 41-42.
- DONEUX, Fr., *Mathilde Groesser - Schroyens (née en 1912)*, Méthodes bibliographiques et documentaires, Travail de deuxième candidature en journalisme, Bruxelles, U.L.B. [198?].
- GIJSEL, H., "Mathilde Schroyens" dans *Knack*, 12 janvier 1977, n°2.
- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, op. cit., p. 358.
- "In Memoriam Mathilde Schroyens" dans *Nieuws SP Federatie Arrondissement Antwerpen*, n°292, avril 1996, pp. 31-48.
- "Mathilde Schroyens. Een vrouw op het voorplan", dans *Doorbraak tachtig*, n°6, 1985, pp. 4-5.
- TEN BENSEL, Th., "Antwerps burgemeester Mathilde Schroyens (63) : 'Ze moeten me maar nemen zoals ik ben' " dans *De Post*, 31 octobre 1976, pp. 3-5.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, op. cit., p. 163.
- VAN SANTVOORT, M., "mathilde schroyens burgemeester" dans *Doelrood*, 1977, n°1, pp. 3-6.

²⁵ Voir M. VERMANDERE, "Door gelijke drang bewogen? De socialistische partij en haar jeugdbeweging, 1886-1944" dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, n°8, mai 2001, pp. 225-256.

²⁶ Dont Isabelle Blume était une des principales organisatrices.

VAN SINA – DE MOOR Marie-Thérèse (*Maria*), Desideria

°Anvers, 14 février 1893 – + Louvain, 22 avril 1977.

C.V.P.

CARRIÈRE PARLEMENTAIRE :

- DATE D'ENTRÉE : 4 juin 1950 (ÂGE : 57 ans)
- DATE DE SORTIE : 2 mars 1961 (ÂGE : 68 ans)
- DURÉE TOTALE DU OU DES MANDATS : 11 ans
- MANDATS EXERCÉS :
 - Représentante arr. Anvers, 4 juin 1950 – 2 mars 1961
- CENTRES D'INTÉRÊTS : santé publique, victimes de guerre, défense nationale, sécurité sociale.

MILIEU FAMILIAL :

- PÈRE :
 - NOM : Victor Désiré Van Sina
 - PROFESSION : relieur-doreur, artisan d'art, collaborateur des autorités civiles et religieuses
- MÈRE :
 - NOM : Marie-Thérèse van Goubergen
 - FORMATION : normalienne
 - très active, dirige notamment un atelier de broderie d'art.
- Famille de trois enfants.

SITUATION FAMILIALE :

Épouse en 1920 Albert de Moor, docteur en médecine (études à l'Institut Pasteur à Paris), directeur de l'Institut provincial de l'hygiène et président de la commission médicale provinciale, décédé en novembre 1948. Ils ont sept enfants, nés entre juin 1921 et février 1929.

FORMATION :

Cours à la faculté de philosophie et lettres de la Hogeschool voor Vrouwen, Anvers, 1916-1919.

Une année de médecine.

Cours à la Sociale School, T. Terquy, Bruxelles.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Sans (enseignement primaire donné à ses sept enfants, secrétariat de son mari).

AUTRES MANDATS POLITIQUES :

Néant.

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES :

Infirmière pendant la Première Guerre mondiale.

Participe après la libération à des salons auxquels prennent part les femmes d'une certaine Flandre intellectuelle (Maria Belpaire - cf. supra - , Marie Gevers, etc.).

Secrétaire du Katholieke actie voor vrouwen (1918).

Aide à la résistance (Deuxième Guerre mondiale).
Membre puis présidente (en remplacement de son mari décédé) de la section anversoise du Nationale Koninklijke Beweging/Mouvement national royaliste.
Secrétaire Belgisch Nationaal Blik tot verdediging van Grondwet en Koning, arr. Anvers.
Membre du comité féminin du Groupement national belge²⁷.
Active à la Croix jaune et blanche.

SOURCES :

- GUBIN, É., et VAN MOLLE, L., *Femmes et politique*, op. cit., p. 365.
- “Interview” dans *De vrouw in middenstand en burgerij*, 4, 1954, pp. 16-17.
- VAN MOLLE, P., *Le Parlement belge*, op. cit., p. 101.
- VERSTRAETE, B., *De vrouw in het Belgisch parlement : Maria de Moor – van Sina*, Travail de séminaire d’histoire contemporaine, 2^e candidature en histoire, Louvain, K.U.Leuven, 1996-1997.

²⁷ Sur ces différents mouvements, voir Fr. BALACE, “ ‘Plus royalistes que le Roi ?’, Les mouvements léopoldistes”, dans *Léopold III*, dir. M. Dumoulin, M. Van den Wijngaert et V. Dujardin, Bruxelles, Complexe, 2001, pp. 253-301.

Annexe D. Données quantitatives relatives aux sessions parlementaires étudiées

Séances plénières

	Nombre de séances plénières ²⁸		Durée en heures ²⁹		Superficie en cm ² des <i>Annales</i> ³⁰	
	Sénat	Chambre	Sénat	Chambre	Sénat	Chambre
S.E. 1949	9	7	26h40	25h30	69482,9	60233,8
S.O.1949-50	33	39	108h00	154h40	301431,0	453880,9
S.E. 1950	36	42	135h25	158h00	293565,7	349953,4

Commissions³¹

	Nombre de réunions de commissions	
	Sénat	Chambre
S.E. 1949	27	18
S.O.1949-50	128	123
S.E. 1950	53	87

Propositions et projets de loi, questions écrites et demandes d'interpellation³²

	Nombre de propositions de loi		Nombre de projets de loi		Nombre de questions écrites		Nombre de demandes d'interpellation	
	Sénat	Chambre	Sénat	Chambre	Sénat	Chambre	Sénat	Chambre
S.E. 1949	29	41	1	4	122	186	1	16
S.O. 49-50	45	100	59	53	464	875	15	32
S.E. 1950	69	102	30	54	193	426	18	30

²⁸ W. DEWACHTER, I. THOMAS et S. DEPAUW, *Afscheid van het laatste dubbelparlement*, Louvain, Acco, 1997, p. 251.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ Travaux de Steven Loosvelt et Sam Messiaen (K.U.Leuven, 1996).

³¹ W. DEWACHTER, I. THOMAS et S. DEPAUW, *op. cit.*, p. 251.

³² *Idem*, p. 253.

Annexe E.

Tables des interventions

Extraits des Tables alphabétiques des orateurs et auteurs des *Annales parlementaires de Belgique*.

Chambre des Représentants Session extraordinaire 1949

AUTEURS OU ORATEURS	OBJETS EN DISCUSSION Discours et Interruptions	DATES	PAGES DES ANNALES	NUMÉROS DES DOCUMENTS
Blume-Grégoire (M ^{me}).	Rapport sur son élection	»	6	
	Proclamé membre de la Chambre	»	7	
	Prête serment	»	»	
	Proposition de loi modifiant le régime des biens matrimoniaux par la substitution au régime de la communauté légale du régime légal de la « séparation de biens avec société d'acquêts attribuée au survivant ».....	17 août 1949		12
	Proposition de loi modifiant les articles 296, 297 et 298 du Code civil relatifs au divorce	»		13
	Proposition de loi modifiant le titre VI du livre 1 ^{er} du Code civil, intitulé « Du divorce ».....	»		14
	Proposition de loi modifiant diverses dispositions du Code civil et du Code pénal en vue d'établir l'égalité juridique des femmes et des hommes	»		15
	Proposition de loi tendant à ouvrir aux femmes l'accès aux fonctions de police judiciaire et de police communale	»		16
De Riemaecker-Legot(M ^{me})	Rapport sur son élection	12 juillet 1949	6	
	Proclamé membre de la Chambre	»	7	
	Prête serment	»	»	
	Proposition de loi visant à assurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le droit d'accéder aux fonctions publiques	20 octobre 1949		47
Fontaine-Borguet (M ^{me})	Rapport sur son élection	12 juillet 1949	7	
	Proclamé membre de la Chambre	»	»	
	Prête serment	»	»	
Groesser-Schroyens(M ^{me})	Rapport sur son élection	12 juillet 1949	9	
	Proclamé membre de la Chambre	»	»	
	Prête serment	»	»	
Raskin-Desonnay (M ^{me})	Rapport sur son élection	12 juillet 1949	7	
	Proclamé membre de la Chambre	»	»	
	Prête serment	»	»	
Van Daele-Huys (M ^{me}).	Rapport sur son élection	12 juillet 1949	15	
	Proclamé membre de la Chambre	»	»	
	Prête serment	»	»	

Chambre des Représentants
Session ordinaire 1949-1950

AUTEURS OU ORATEURS	OBJETS EN DISCUSSION Discours et <i>Interruptions</i>	DATES	PAGES DES ANNALES	NUMÉROS DES DOCUMENTS
Blume-Grégoire (M ^{me})	Nomination des secrétaires	8 novembre 1949	5	
	Projet de loi portant approbation du statut du Conseil de l'Europe, signé à Londres, le 5 mai 1949. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet .	17 novembre 1949	17	
	Proposition de loi modifiant le régime des biens matrimoniaux par la substitution au régime de la communauté légale du régime légal de la séparation des biens avec société d'acquêts attribuée au survivant. Prise en considération	8 décembre 1949	6	12 (S. E. 1949)
	Proposition de loi modifiant les articles 296, 297 et 298 du Code civil, relatifs au divorce. Prise en considération	»	»	13 (S. E. 1949)
	Proposition de loi modifiant le titre VI du livre 1 ^{er} du Code civil, intitulé : « Du divorce ». Prise en considération	»	6, 7	14 (S. E. 1949)
	Proposition de loi modifiant diverses dispositions du Code civil et du Code pénal en vue d'établir l'égalité juridique des femmes et des hommes. Prise en considération	»	7	15 (S. E. 1949)
	Proposition de loi tendant à ouvrir aux femmes l'accès aux fonctions de police judiciaire et de police communale. Prise en considération	»	»	16 (S. E. 1949)
	Interpellations jointes : 1 ^o de MM. Anseele et Leburton; 2 ^o de M ^{me} Raskin-Desonnay concernant le chômage. Discussion : Chômage des femmes (Industrie du vêtement).	14 décembre 1949	23-25	
	Proposition de loi tendant à prendre certaines mesures en faveur des ascendants des prisonniers politiques décédés, par une dérogation au régime successoral. Prise en considération	17 janvier 1950	3	107
	Proposition de loi modifiant la loi du 5 septembre 1919 instituant l'Œuvre nationale de l'Enfance. Prise en considération	31 janvier 1950	15	59
	Interpellation de M. Becquevort à M. le Ministre de la Santé publique et de la Famille « sur la pollution des rivières ». Discussion :			
	Pollution des rivières	14 février 1950	21	
	Projet de loi autorisant les femmes à exercer les fonctions de notaire. Discussion générale	23 février 1950	8	
	Communication faite à la Chambre par le Comité du Congrès mondial des partisans de la Paix	28 février 1950	4	
	Interpellation de M. Dispy « concernant les mesures prises contre un professeur de l'Athénée royal de Herstal ». Discussion	7 mars 1950	21	

Chambre des Représentants
Session ordinaire 1949-1950 (suite)

AUTEURS OU ORATEURS	OBJETS EN DISCUSSION Discours et Interruptions	DATES	PAGES DES ANNALES	NUMÉROS DES DOCUMENTS
De Riermaecker - Legot (M ^{me})	Proposition de loi visant à assurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le droit d'accéder aux fonctions publiques. Prise en considération	20 décembre 1949	4	47 (S. E. 188)
	Projet de loi rendant définitives et incorporant dans la rémunération des travailleurs les majorations de salaires prévues par la loi du 6 juillet 1948 octroyant une majoration de salaire en contre-partie de certaines allocations compensatoires. Rapport	17 janvier 1950	15	167
	Discussion des articles : Article 7	2 février 1950	18	
	Proposition de loi relative à l'exercice de la puissance paternelle et modifiant les articles 373, 374, 222, 384, 148 et 152 du Code civil Prise en considération	24 janvier 1950	2	110
	Proposition de loi modifiant l'article 266bis du Code civil relatif au divorce. Prise en considération	"	"	111
	Fontaine-Borguet (M ^{me})	Projet de loi prorogeant l'existence légale des sociétés belges exploitant en Russie. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	15 décembre 1949	15
Projet de loi de finances pour 1950. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet		20 décembre 1949	25	
Projet de loi autorisant les femmes à exercer les fonctions de notaire. Rapport		24 janvier 1950	3	180
Discussion générale		15 février 1950	14	
Projet de loi modifiant les lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées par l'arrêté royal du 19 décembre 1939 et les arrêtés-lois du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, du 10 janvier 1945 concernant la sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés et du 7 février 1945 concernant la sécurité sociale des marins de la marine marchande. Amendements		31 janvier 1950		199
Proposition de loi portant des dispositions particulières en vue d'encourager, par l'action de primes-prêts, l'équipement ménager des jeunes mariés de condition modeste. Amendements		2 février 1950		206
Groesser-Schroyens (M ^{me})	Projet de loi instituant une consultation populaire au sujet de la question royale. Discussion :			
	Question royale. — Attitude du Roi pendant la guerre. — Consultation populaire	26 janvier 1950	22	
	Projet de loi fixant, pour l'année 1950, le contingent de l'armée et les effectifs de la garde territoriale anti-aérienne. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	23 février 1950	11	
Raskin-Desonay (M ^{me})	Projet de loi modifiant les lois portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	8 décembre 1949	28	
	Interpelle M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et M. le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes « sur les récentes mesures prises par le Gouvernement contre les femmes et la jeunesse en état de chômage ainsi que sur la réglementation actuelle, qui établit une discrimination défavorable aux femmes et à la jeunesse travailleuses ». Demande d'interpellation	"	31	
	Discussion de cette interpellation et de celle similaire de MM. Anseele et Leburton : Chômage des femmes et des jeunes	13 décembre 1949	15	

Chambre des Représentants
Session ordinaire 1949-1950 (fin)

AUTEURS OU ORATEURS	OBJETS EN DISCUSSION Discours et <i>Interruptions</i>	DATES	PAGES DES ANNALES	NUMÉROS DES DOCUMENTS
Raskin-Desonnay (<i>suite</i>).	Projet de loi concernant le régime fiscal des huiles minérales. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet .	20 décembre 1949	26	
	Projet de loi prorogeant le mandat des membres élus des Conseils de Prud'hommes. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet .	,	27	
	Projet de loi rendant définitives et incorporant dans la rémunération des travailleurs les majorations de salaires prévues par la loi du 6 juillet 1948, octroyant une majoration de salaire en contrepartie de certaines allocations compensatoires. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet .	3 février 1950	7	
	Interpelle MM. les Ministres de la Justice, de la Santé publique et de la Famille et des Finances :			
	1° « sur l'émotion provoquée dans différentes régions du pays, et principalement à Flémalle, par l'augmentation du taux des loyers qui atteint jusqu'à 300 p. c. de différence sur celui payé en 1939 » ;			
	2° « sur les répercussions de l'arrêté du 22 décembre 1949 pris par MM. les Ministres des Finances et de la Santé publique relatif au remboursement des capitaux prêtés à la Société nationale des Habitations à bon marché ».			
	Demande d'interpellation	15 février 1950	9	
	Procédure à adopter	»	»	
	Discussion	23 février 1950	14	
	Projet de loi autorisant les femmes à exercer les fonctions de notaire. Discussion générale	15 février 1950	13	
	Projet de loi tendant à modifier les articles 12 et 13 de la loi sur l'enseignement moyen. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet .	2 mars 1950	13	
	Projet de loi relatif à l'approbation des comptes de prévision de la Régie des Services frigorifiques de l'Etat belge pour l'exercice 1950. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet .	9 mars 1950	18	
	Projet de loi complétant les dispositions transitoires de la loi du 27 juillet 1934 concernant le statut des sous-officiers. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet .	»	19	

Chambre des Représentants
Session extraordinaire 1950

AUTEURS OU ORATEURS	OBJETS EN DISCUSSION Discours et Interruptions	DATES	PAGES DES ANNALES	NUMÉROS DES DOCUMENTS
Blume-Grégoire (Mme) ...	Rapport sur son élection	>	7	
	Proclamée membre de la Chambre	>	7, 8	
	Prête serment	>	8	
	Projet de loi prorogeant les mandats des magistrats consulaires.			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	27 juin 1950	10	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 6).			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	11	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 11).			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	>	
	Projet de loi modifiant la loi du 22 décembre 1949 relative aux droits et privilèges du Trésor en matière d'impôts directs et de taxes y assimilées.			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	12	
	Interpelle avec M. De Keuleneir M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « sur l'état des mesures qui doivent être prises afin d'incorporer les gens de maison parmi les assujettis à la sécurité sociale ».			
	Demande d'interpellation	18 août 1950	9	
	Discussion de cette interpellation, de celles jointes de M. Vercauteren « concernant l'allocation chômage des femmes mariées »; de MM. De lattré et Dedoyard « relative à la semaine des quarante heures dans l'industrie minière »; de M. Timmermans « sur la situation des pensionnés de vieillesse », et du budget du travail et de la prévoyance sociale pour 1950 :			
	Sécurité sociale des gens de maison. — Allocations familiales	9 novembre 1950	3	
Logement des ouvriers mineurs	>	20		
Déclaration du gouvernement concernant la situation militaire et internationale.				
Discussion de cette déclaration et des interpellations jointes de M. Kronacker et de M. Van der Schueren « sur les mesures gouvernementales prises en fonction des événements de Corée » :				
Politique extérieure. — Guerre de Corée	18 août 1950	14		
Demande de levée de l'immunité parlementaire	18 octobre 1950	2		
Copée-Gerbinet (Mme) ...	Rapport sur son élection	20 juin 1950	12	
	Proclamée membre de la Chambre	>	13	
	Prête serment	>	>	
	Projet de loi prorogeant les mandats des magistrats consulaires.			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	27 juin 1950	10	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 6).			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	11	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 11).			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	>	
	Projet de loi modifiant la loi du 22 décembre 1949 relative aux droits et privilèges du Trésor en matière d'impôts directs et de taxes y assimilées.			
	S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	12	
Interpellations jointes : 1 ^o de M. Demoitelle au gouvernement; 2 ^o de M. A. Van Acker au gouvernement; 3 ^o de M. Borremans à M. le premier ministre « sur la politique des prix et salaires ».				
Discussion : Budget des familles ouvrières. — Prix et salaires (viande, sucre, textiles)	17 octobre 1950	19		

Chambre des Représentants
Session extraordinaire 1950 (fin)

AUTEURS OU ORATEURS	OBJETS EN DISCUSSION Discours et Interruptions	DATES	PAGES DES ANNALES	NUMEROS DES DOCUMENTS
de Moor-Van Sina (Mme)	Rapport sur son élection	20 juin 1950	5	
	Proclamée membre de la Chambre	>	6	
	Prête serment	>	>	
	Projet de loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. Discussion générale : Question royale. — Grève générale et événements de juillet. — Transfert des pouvoirs constitutionnels au Prince Royal	9 août 1950	70	
Van Sina-de Moor (Mme)	Rapport sur son élection	20 juin 1950	6	
	Proclamée membre de la Chambre	>	>	
	Prête serment	>	>	
De Riemaecker-Legot (Mme)	Rapport sur son élection	20 juin 1950	7	
	Proclamée membre de la Chambre	>	>	
	Prête serment	>	8	
	Budget du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice 1950 et interpellations jointes : 1° De M. Vercauteren à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « concernant l'allocation-chômage des femmes mariées » ; 2° De MM. Delattre et Dedoyard à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « relative à la semaine des quarante heures dans l'industrie minière » ; 3° De Mme Blume-Grégoire et de M. De Keuleneir à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « sur l'état des mesures qui doivent être prises afin d'incorporer les gens de maison parmi les assujettis à la sécurité sociale » ; 4° De M. Timmermans à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « sur la situation des pensionnés de vieillesse et sur le retard apporté à la révision des lois sur les pensions actuellement en vigueur ». Discussion : Allocations familiales	9 novembre 1950	5	
Fontaine-Borguet (Mme)	Rapport sur son élection	20 juin 1950	12	
	Proclamée membre de la Chambre	>	13	
	Prête serment	>	>	
	Projet de loi prorogeant les mandats des magistrats consulaires. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	27 juin 1950	10	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 6). S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	11	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 11). S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	>	
	Interpelle le gouvernement « sur les incidents de Grâce-Berleur » Demande d'interpellation	3 août 1950	6	
Groesser-Schroyens (Mme)	Rapport sur son élection	>	6	
	Proclamée membre de la Chambre	>	>	
	Prête serment	>	>	
	Projet de loi prorogeant les mandats des magistrats consulaires. S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	27 juin 1950	10	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 6). S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	11	
	Projet de loi portant dérogation à l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1893 relative aux effets de la dissolution des Chambres à l'égard des projets de loi antérieurement déposés (Projet n° 11). S'abstient au vote sur l'ensemble du projet	>	>	
	Motion d'ordre de M. Van der Schueren concernant les mesures à prendre suite aux achats massifs effectués à l'occasion des événements internationaux	5 juillet 1950	10	
Van Daele-Huys (Mme)	Rapport sur son élection	>	8	
	Proclamée membre de la Chambre	>	9	
	Prête serment	>	>	
	Projet de loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. Discussion générale : Question royale. — Grève générale et événements de juillet. — Transfert des pouvoirs constitutionnels au Prince Royal	9 août 1950	69	

Sénat
Session extraordinaire 1949

Baers (Mlle), sénateur coopté.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 34. Prête serment, p. 45.
Par motion d'ordre porte à la connaissance de la Haute Assemblée que le Sénat fédéral du Brésil a désiré rendre hommage à la Belgique et au Sénat de Belgique en la recevant officiellement, p. 55.

Ciselet (Mme), sénateur coopté.

Doc. — N° 40. Proposition de loi modifiant le titre V du livre III du Code civil sur le contrat de mariage et instituant comme régime matrimonial légal le régime des biens matrimoniaux.
N° 41. Proposition de loi modifiant le chapitre VI du titre V du livre I du Code civil sur « Les droits et devoirs respectifs des époux ».
N° 42. Proposition de loi instituant un Fonds national d'allocations d'études.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 34. Prête serment, p. 38.

della Faille d'Huyse (Mlle) (baronne), sénateur de l'arrondissement d'Audenarde-Alost.

Doc. — N° 36. Proposition de loi visant les publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 10. Prête serment, p. 10.
Proposition de loi visant les publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. — Dépose la proposition, p. 124.

Priessen (Mlle), sénateur de l'arrondissement de Hasselt-Tongres-Maaseik.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 14. Prête serment, p. 15.

Lambotte-Pauli (Mme), sénateur provincial d'Anvers.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 7. Prête serment, p. 7.

Spaak (Mme), sénateur coopté.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 34. Prête serment, p. 38.

Vandervelde (Mme), sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 18. Prête serment, p. 31.

Sénat
Session ordinaire 1949-1950

Baers (Mlle), sénateur cooptée, secrétaire du Sénat.

Ann. — Proclamée secrétaire du Sénat, p. 7.

Projet de loi portant approbation du statut du Conseil de l'Europe, signé à Londres le 5 mai 1949. — Discussion générale. Discours : Déclare que la coopération des peuples européens devrait évoluer dans un climat psychologique, intellectuel et économique et que la Belgique devrait être le défenseur du bien-être social, p. 199.

Interpellation de MM. Moulin et Yernaux « concernant les distributions d'eau ». — Discours : Souligne la position qui a été prise par la commission de la santé publique, p. 458.

Projet de loi modifiant la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives. — S'abstient au vote sur l'ensemble du projet, p. 542.

Ciselet (Mme), sénateur coopté.

Doc. — N° 51. Amendements au texte des commissions réunies de la justice et des affaires économiques et des classes moyennes : Projet de loi sur la protection du fonds de commerce. N° 69. Amendement : Projet de loi sur la protection du fonds de commerce.

Ann. — Projet de loi apportant pour l'exercice 1950 des modifications du montant de certains impôts sur les revenus et de la contribution nationale de crise. — S'abstient au vote sur l'amendement de M. Harmegnies tendant à ajouter un article 7 et relatif aux revenus des conjoints, p. 60.

Projet de loi sur les baux commerciaux, en vue de la protection du fonds de commerce. — Discussion des articles. Intervient dans la discussion des articles ci-après : Art. 1^{er}, p. 112. — Art. 2, 5^o, p. 116. — Art. 3 (alinéa 4), p. 122. — Art. 9, p. 231. — Art. 13, p. 246. — Art. 26, pp. 298, 329 et 330. — Art. 36, pp. 374 et 375.

Proposition de loi modifiant la loi du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen. — S'abstient au vote sur l'ensemble de la proposition, p. 589.

della Faille d'Huyse (Mlle) (baronne), sénateur de l'arrondissement Audenarde-Alost.

Doc. — N° 60. Proposition de loi tendant à remplacer la loi du 1^{er} septembre 1920, interdisant l'entrée des salles de spectacles cinématographiques aux mineurs âgés de moins de 16 ans.

Ann. — Proposition de loi remplaçant la loi du 1^{er} septembre 1920 interdisant l'entrée des salles de spectacles cinématographiques aux mineurs âgés de moins de 16 ans. — Dépose la proposition, p. 81.

Mme Lambotte-Pauli, sénateur provincial d'Anvers.

Ann. — Projet de loi modifiant la loi du 6 août 1931, établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives. — S'abstient au vote sur l'ensemble du projet, p. 542.

Spaak (Mme), sénateur cooptée.

Ann. — Budget de la défense nationale pour l'exercice 1950. — S'abstient au vote sur l'ensemble du projet, p. 498.

Proposition de loi consacrant l'existence officielle de l'Armée secrète et rétablissant son statut. — S'abstient au vote sur l'ensemble de la proposition, p. 564.

Proposition de loi modifiant la loi du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen. — S'abstient au vote sur l'ensemble de la proposition, p. 589.

Van der Velde (Mme), sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Interpellation de MM. Moulin et Yernaux « concernant les distributions d'eau ». — Discours : Concernant le prix de l'eau potable, p. 463.

Budget de la défense nationale pour l'exercice 1950. — S'abstient au vote sur l'ensemble du projet, p. 498.

Proposition de loi consacrant l'existence officielle de l'Armée secrète et rétablissant son statut. — S'abstient au vote sur l'ensemble de la proposition, p. 564.

Proposition de loi modifiant la loi du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen. — S'abstient au vote sur l'ensemble de la proposition, p. 589.

Sénat
Session extraordinaire 1950

Baers (Mlle), sénateur cooptée, secrétaire du Sénat.

Doc. — N° 85. Proposition de loi relative à la participation financière de l'Etat en matière de distribution d'eau.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 20. — Prête serment, p. 20. Proclamée secrétaire du Sénat, p. 22.

Déclaration du premier ministre concernant la démission présentée par le gouvernement au Roi, la non-acceptation de cette démission et la continuation de l'action gouvernementale sur la base de la déclaration gouvernementale du 28 juin 1950. — Observations, p. 134.

Proposition de loi relative à la participation financière de l'Etat en matière de distribution d'eau. — Dépose la proposition, p. 277.

Projet de loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Discussion générale. — Discours : Motive son vote affirmatif et déclare réprover les actes insurrectionnels commis durant le mois de juillet 1950, p. 385.

Projet de loi rendant définitives et incorporant dans la rémunération des travailleurs les majorations de salaires prévues par la loi du 6 juillet 1948 octroyant une majoration de salaire en contrepartie de certaines allocations compensatoires. — Discussion des articles. — Intervention, pp. 514 et 518.

Ciselet (Mme), sénateur cooptée.

Doc. — N° 117. Amendement : Projet de loi portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.

N° 146. Proposition de loi modifiant le titre V du livre III du Code civil sur le contrat de mariage et instituant comme régime matrimonial légal le régime des biens matrimoniaux.

N° 147. Proposition de loi modifiant le chapitre VI du titre V du livre I^{er} du Code civil sur « Les droits et devoirs respectifs des époux ».

N° 151. Proposition de loi modifiant les articles 228, 296, 297 et 313 du Code civil concernant le délai de viduité.

N° 152. Proposition de loi modifiant certaines dispositions du Code civil (livre I^{er}, titre VII, chapitre III) sur les enfants adultérins.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 20.

Prête serment, p. 20.

Budget du ministère de la reconstruction pour l'exercice 1950. — S'abstient au vote, p. 275.

Budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1950. — S'abstient au vote, p. 373.

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1950. — S'abstient au vote, p. 374.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1950. — S'abstient au vote, p. 374.

Discussion de la déclaration du gouvernement formé le 16 août 1950 sous la présidence de M. Pholien. — Discours : Expose les motifs justifiant la méfiance de son groupe à l'égard de la constitution de l'équipe gouvernementale et à l'égard du programme du gouvernement, pp. 403 et 404.

S'associe à l'hommage rendu par M. Rolin au président du Sénat et aux remerciements adressés au personnel, p. 448.

Projet de loi portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer. — Discussion des articles. — Art. 32 : Observations, p. 499.

Proposition de loi modifiant certaines dispositions du Code civil (livre I^{er}, titre VII, chapitre III) sur les enfants adultérins. — Dépose la proposition, p. 549.

Proposition de loi modifiant les articles 228, 296, 297 et 313 du Code civil concernant le délai de viduité. — Dépose la proposition, p. 549.

Budgets des pensions, de la dette publique et des non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1950. — S'abstient au vote, p. 564.

Projet de loi sur les baux commerciaux en vue de la protection du fonds de commerce. — Discussion et vote en seconde lecture des articles amendés. — Art. 10 : Intervention, p. 572. — S'abstient au vote, p. 505.

Driessen (Mlle), sénateur cooptée.

Doc. — N° 73. Rapport : Projet de loi rendant définitives et incorporant dans la rémunération des travailleurs, les majorations de salaires prévues par la loi du 6 juillet 1948, octroyant une majoration de salaire en contrepartie de certaines allocations compensatoires.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 20. — Prête serment, p. 20.

Projet de loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Discussion générale. — Discours : Motive son abstention, p. 391. — S'abstient au vote, p. 394.

Projet de loi rendant définitives et incorporant dans la rémunération des travailleurs les majorations de salaire prévues par la loi du 6 juillet 1948 octroyant une majoration de salaire en contrepartie de certaines allocations compensatoires. — Dépose le rapport, p. 163. — Discussion des articles. — Observations, p. 514.

Lambotte-Pauli (Mme), sénateur provincial d'Anvers.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 7. — Prête serment, p. 7.

Lehouck-Gerbehaye (Mme), sénateur de l'arrondissement de Namur-Dinant-Philippeville.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 15. — Prête serment, p. 16.

Budget du ministère de la reconstruction pour l'exercice 1950. — Discussion générale. — Discours : Concernant les revendications des prisonniers politiques et de leurs ayants droit, p. 222.

Spaak (Mme), sénateur cooptée.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 20. — Prête serment, p. 20.

Vanderveide (Mme), sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Vérification de ses pouvoirs, p. 7. — Prête serment, p. 8.

Discussion de la déclaration du gouvernement formé le 8 juin 1950 sous la présidence de M. Duvieusart. — Discours : Concernant le rôle du département de la justice, le travail féminin et la politique familiale, p. 105.

Déclaration du premier ministre concernant la démission présentée par le gouvernement au Roi et motion de M. Vermeulen. — Observations, p. 141.

Projet de loi modifiant la taxe de circulation sur les voitures automobiles. — S'abstient au vote, p. 275.

Projet de loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne. — Discussion générale. — Discours : Déclare que les femmes socialistes ont été, dans les jours d'épreuve, solidaires de leurs compagnons de lutte et de travail, p. 388.

Projet de loi rendant définitives et incorporant dans la rémunération des travailleurs les majorations de salaires prévues par la loi du 6 juillet 1948 octroyant une majoration de salaire en contrepartie de certaines allocations compensatoires. — S'abstient au vote, p. 534.

Annexe F.

Sujets des propositions de loi

Sont reprises les propositions déposées, mais aussi distribuées ou prises en considération durant la période.

◆ Propositions d'Isabelle Grégoire-Blume :

- modifiant le régime des biens matrimoniaux par la substitution au régime de la communauté légale du régime légal de la « séparation des biens avec société d'acquêts attribuée au survivant »³³
- modifiant les articles 296, 297 et 298 du Code civil relatifs au divorce³⁴
- modifiant le titre VI du livre 1^{er} du Code civil, intitulé « Du divorce »³⁵
- modifiant diverses dispositions du Code civil et du Code pénal en vue d'établir l'égalité juridique des femmes et des hommes³⁶
- tendant à ouvrir aux femmes l'accès aux fonctions de police judiciaire et de police communale³⁷
- tendant à prendre certaines mesures en faveur des ascendants des prisonniers politiques décédés, par une dérogation au régime successoral³⁸
- modifiant la loi du 5 septembre 1919 instituant l'œuvre nationale de l'enfance³⁹

◆ Propositions de Marguerite Legot-De Riemaeker :

- visant à assurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le droit d'accéder aux fonctions publiques⁴⁰
- relative à l'exercice de la puissance paternelle et modifiant les articles 373, 374, 222, 384, 148 et 152 du Code civil⁴¹
- modifiant l'article 266bis du Code civil relatif au divorce⁴²

◆ Propositions d'Agnes della Faille d'Huyse :

- (et conjoints) visant les publications destinées à l'enfance et à l'adolescence⁴³
- remplaçant la loi du 1^{er} septembre 1920 interdisant l'entrée des salles de spectacles cinématographiques aux mineurs âgés de moins de 16 ans⁴⁴

³³ *Doc. parl. Chambre*, S.E. 1949, n°12.

³⁴ *Doc. parl. Chambre*, S.E. 1949, n°13.

³⁵ *Doc. parl. Chambre*, S.E. 1949, n°14.

³⁶ *Doc. parl. Chambre*, S.E. 1949, n°15.

³⁷ *Doc. parl. Chambre*, S.E. 1949, n°16.

³⁸ *Doc. parl. Chambre*, S.O.1949-1950, n°107.

³⁹ *Doc. parl. Chambre*, S.O.1949-1950, n°59.

⁴⁰ *Doc. parl. Chambre*, S.E.1949, n°47.

⁴¹ *Doc. parl. Chambre*, S.O.1949-1950, n°110.

⁴² *Doc. parl. Chambre*, S.O.1949-1950, n°111.

⁴³ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1949, n°36.

⁴⁴ *Doc. parl. Sénat*, S.O. 1949-1950, n°60.

◆ **Propositions de Georgette Ciselet :**

- (et consorts) modifiant le titre V du livre III du Code civil sur le contrat de mariage et instituant comme régime matrimonial légal le régime des biens matrimoniaux⁴⁵
- (et consorts) modifiant le chapitre VI du titre V du livre Ier du Code civil sur les “droits et devoirs respectifs des époux”⁴⁶
- (et consorts) instituant un Fonds national d’allocations d’études⁴⁷
- modifiant les articles 228, 296, 297 et 313 du Code civil concernant le délai de viduité⁴⁸
- modifiant certaines dispositions du Code civil sur les enfants adultérins⁴⁹

◆ **Proposition de Maria Baers**

et consorts relative à la participation financière de l’Etat en matière de distribution d’eau⁵⁰

⁴⁵ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1949, n°40 et S.E. 1950, n°146.

⁴⁶ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1949, n°41 et S.E. 1950, n°147.

⁴⁷ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1949, n°42.

⁴⁸ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1950, n°151(loi du 30 juin 1956).

⁴⁹ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1950, n°152.

⁵⁰ *Doc. parl. Sénat*, S.E. 1950, n°85.

Annexe G. Appartenance aux commissions⁵¹

Commissions du Sénat

- **Bureau** : M. Baers, secrétaire.

- **Commissions permanentes** :

I. **Justice** : G. Ciselet-Wagener, secrétaire – J. Beeckman-Vandervelde

II. **Intérieur** : A. Pauli-Lambotte

III. **Instruction publique** : A. Pauli-Lambotte

VIII. **Affaires étrangères et commerce extérieur** : M. Janson-Spaak (1950)

XII. **Travail et prévoyance sociale** : M. Baers – J. Driessen

XIII. **Santé publique et famille** : M. Baers, présidente – M. Janson-Spaak, vice-présidente – G. Ciselet-Wagener, secrétaire – J. Driessen – A. della Faille d'Huyse (1949) – G. Gerbehaye-Lehouck (1950) – J. Beeckman-Vandervelde.

XIV. **Reconstruction** : G. Gerbehaye-Lehouck (1950)

- **Commissions spéciales** :

I. **Pétitions** : J. Driessen, G. Ciselet-Wagener (1950)

II. **Naturalisations** : A. Pauli-Lambotte, G. Gerbehaye-Lehouck (1950), M. Janson-Spaak

III. **Vérification des pouvoirs** : A. Pauli-Lambotte

V. **Commission du budget extraordinaire** : Déléguées par la commission de la santé publique et de la famille : M. Baers – M. Janson-Spaak

Commissions de la Chambre

Commission de l'instruction publique

M. Schroyens-Groesser (1950)

Commission de la justice

M. Legot-De Riemaeker – I. Grégoire-Blume (1950)– A. Borguet-Fontaine

Commission de la reconstruction

M. Groesser-Schroyens - M. Van Sina-de Moor (1950)

Commission de la santé publique et de la famille

M. Huys-Van Daele – I. Grégoire-Blume – A. Borguet-Fontaine – M. Schroyens-Groesser (1949) – A. Desonnay-Raskin (1949) - G. Gerbinet-Copée (1950) - M. Van Sina-de Moor (1950)

Commission du travail et de la prévoyance sociale

M. Legot-De Riemaeker – I. Grégoire-Blume

Commission de comptabilité

I. Grégoire-Blume

⁵¹ Source : *Documents parlementaires* des sessions concernées. Lorsqu'il n'y a aucune mention de date, la parlementaire concernée a été membre de cette commission à la fois en 1949 et 1949-1950 et en 1950.

TABLE DES FIGURES

Figure a. Nombre de femmes parmi les membres effectifs et suppléants de la Chambre des Représentants et du Sénat après les élections de juin 1949 et juin 1950.	29
Figure b. Distribution professionnelle des parlementaires féminines (1949-1950), et parts de l'ensemble des parlementaires exerçant les mêmes professions.	33
Figure c. Recommandations des K.A.V. à leurs membres pour les élections. <i>Vrouwenbeweging</i> , juin 1949, p. 21.	57
Figure d. Les candidates communistes. <i>Le Drapeau Rouge</i> , 18 juin 1949, p. 6 (extrait).	60
Figures e et f. Astrid et Lilian : deux itinéraires opposés pour devenir Reine. Illustrations (non signées) de l'article d'Isabelle Blume "Comment on entre dans un palais" dans <i>La Femme Prévoyante</i> , 1 ^{er} janvier 1950, n°1, pp. 6-7.	70
Figure g. L'ambition de Lilian : devenir Reine. Illustration de "Comment on entre dans un palais" dans <i>La Femme Prévoyante</i> , 1 ^{er} janvier 1950, n°1, p. 7.	71
Figure h. Illustration de l'article d'I. Blume "De l'importance d'un vote. De la tasse de café à la rue de la Paix" dans <i>La Femme Prévoyante</i> , janvier 1950, n° 1, p. 10. ...	71
Figure i. Carte illustrée à la mémoire d'Astrid, prônant l'effacement. I.E.V., I.B., VI. 90, 33.	72
Figure j. Meeting autour de la consultation populaire. Affiche de la section féminine de la fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles. A.V.B., Fonds Nyssens-Hettema, n°23 Papiers politiques.	75
Figure k. <i>Vrouwenbeweging</i> , février 1950, p. 9. Point de vue des K.A.V. sur la consultation populaire.	77
Figure l. Couverture de <i>La Femme Prévoyante</i> , juin 1950, n°6.	81
Figure m. Le programme féminin libéral pour les élections législatives de juin 1950. A.V.B., Fonds Nyssens-Hettema, n°23 Papiers politiques, 1950.	87
Figure n. Comparaison de l'importance des interventions des parlementaires féminines avec celles des parlementaires masculins.	95
Figure o. Interventions orales des parlementaires féminines, sessions extraordinaire 1949, ordinaire 1949-1950 et extraordinaire 1950 confondues, en cm ² des <i>Annales parlementaires</i>	96
Figure p. Répartition des interventions des femmes parlementaires selon leur appartenance à la majorité ou à l'opposition (valeurs relatives).	97
Figure q. Répartition thématique des interventions, en cm ² des <i>Annales parlementaires</i> (discussions de propositions et projets de loi, des interpellations et des déclarations gouvernementales).	99

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RÉSUMÉ	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
INTRODUCTION	5
TABLE DES ABRÉVIATIONS	11
PREMIÈRE PARTIE : LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE EN BELGIQUE. QUELQUES REPÈRES	12
A. ÉTAPES DE L'ACQUISITION DE LA CITOYENNETÉ POLITIQUE	13
B. LES PREMIÈRES FEMMES PARLEMENTAIRES 1921-1948.....	16
- L'entre-deux-guerres : les pionnières	16
- Les élections de 1946 :	18
C. LES FEMMES DANS LES PARTIS POLITIQUES	19
1. Le P.S.C.-C.V.P. et son secrétariat féminin	19
2. Le P.S.B.-S.B.P. et les Femmes Prévoyantes.....	22
3. La Fédération nationale des Femmes libérales	24
4. Les femmes au sein du parti communiste	25
DEUXIÈME PARTIE : LES FEMMES PARLEMENTAIRES DE 1949-1950 : ITINÉRAIRES	27
A. RÉPARTITION.....	29
B. QUELQUES ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES	30
Le mandat : une entrée au Parlement tardive mais une longévité certaine ..	30
Des parlementaires formées et actives	32
Environnement familial et social	34
L'appartenance à différents groupes et mouvements	36
Situation familiale et de couple.....	39
C. ENTRÉE EN POLITIQUE :	41
Origines de l'engagement politique	41
Les motivations et préoccupations annoncées	43
La conception de la politique et du rôle de la femme en politique	44
TROISIÈME PARTIE : LES SUFFRAGES DE JUIN 1949 ET JUIN 1950, ET LA CONSULTATION POPULAIRE (MARS 1950)	47
CHAPITRE I : RAPPEL HISTORIQUE.....	48
CHAPITRE II : LES ÉLECTIONS DU 26 JUIN 1949	51
A. <i>La campagne électorale</i>	52
1. Chez les socialistes.....	53
2. Au P.S.C.-C.V.P.....	55
3. Du côté libéral	59
4. La campagne des femmes communistes	60
B. <i>Après le premier vote des femmes : résultats des élections</i>	62

CHAPITRE III : LA CONSULTATION POPULAIRE DU 12 MARS 1950	65
A. <i>La propagande : un déchaînement de passions</i>	66
1. Le camp antiléopoldiste	67
- Les femmes socialistes	67
- Les communistes contre le Roi	73
- Les femmes libérales pour l'effacement	74
2. Les partisans du Roi : le P.S.C.-C.V.P.	76
B. <i>Après la consultation populaire</i>	78
CHAPITRE IV : LES ÉLECTIONS DU 4 JUIN 1950	79
A. <i>Les partis à nouveau en campagne</i>	80
1. Les femmes socialistes : mettre un terme au despotisme du P.S.C.	80
2. Le P.S.C.-C.V.P. en quête de la majorité absolue	83
3. Georgette Ciselet et la campagne libérale	85
4. Antoinette Raskin pour les communistes	88
B. <i>Résultats des élections de juin 1950</i>	88
C. <i>Le dénouement : juillet - août 1950</i>	90
QUATRIÈME PARTIE : AU SEIN DU PARLEMENT	93
CHAPITRE I : ANALYSE QUANTITATIVE	95
A. <i>La participation des femmes parlementaires au travail des assemblées</i>	95
1. Les interventions orales	95
2. Le dépôt de propositions de loi et le travail au sein des commissions	97
B. <i>Répartition thématique des interventions</i>	98
CHAPITRE II : ANALYSE QUALITATIVE	100
A. <i>Les thématiques abordées</i>	100
1. Les sujets des interventions orales	100
- La politique étrangère et la paix : Conseil de l'Europe et guerre de Corée	100
- Réactions aux déclarations gouvernementales	102
- Politique intérieure : l'affaire royale	102
- Fonction publique et enseignement	102
- Législation commerciale	103
- La distribution d'eau potable	103
- Consommation : loyers, prix, salaires	104
- La sécurité sociale	105
- Reconstruction et prisonniers politiques	105
- Droit des femmes : l'accès au notariat	106
2. Les commissions	106
3. Les thèmes des propositions de loi	107
B. <i>Quelques remarques sur le contenu des discours</i>	108
C. <i>Deux questions particulières</i>	110
- La loi autorisant les femmes à exercer les fonctions de notaire	110
- Les interventions relatives à la question royale	112
D. <i>Regards ambigus sur leurs interventions</i>	115
CONCLUSIONS	120
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	127

ANNEXES	138
Annexe A. Étapes de l'accès des femmes à la citoyenneté	139
Annexe B. Les femmes au Parlement de 1921 à 1950.....	140
Annexe C. Fichier biographique	141
Annexe D. Données quantitatives relatives aux sessions parlementaires étudiées	176
Annexe E. Tables des interventions	177
Annexe F. Sujets des propositions de loi	186
Annexe G. Appartenance aux commissions.....	188
TABLE DES FIGURES.....	189
TABLE DES MATIÈRES	190